

21 avril  
2002

► Jacques Chirac :  
le débat est lancé

► Lionel Jospin :  
changer  
de président

► François Bayrou :  
en découdre, et vite

► Christine Boutin :  
Jacques Chirac  
au second tour

► O. Besancenot :  
le seul vrai candidat,  
c'est Seillière

► E.-A. Seillière :  
le Medef n'a pas  
de parti

p. 7 à 9, le point de vue  
de Jean-Claude Gaudin p. 15  
et la chronique  
de Pierre Georges p. 15

## Les mauvais chiffres de la délinquance

Forte croissance des vols avec violence. Les moins de 13 ans sont de plus en plus impliqués

UNE AUGMENTATION générale des infractions, des atteintes aux personnes qui se multiplient, des adolescents de plus en plus jeunes impliqués dans des faits de plus en plus graves : les statistiques officielles rendues publiques par le ministère de l'intérieur, lundi 28 janvier, font état d'une hausse importante de la délinquance. Avec 7,69 % d'augmentation, le nombre de faits constatés par les services de police et de gendarmerie fait un nouveau bond, après les + 5,72 % de l'année 2000. Le seuil symbolique des 4 millions d'infractions est dépassé.

Si le rythme de cette croissance est moins marqué qu'au premier semestre (+ 9,58 %), des tendances préoccupantes se confirment. Malgré une très légère baisse du nombre d'homicides, la catégorie des crimes et délits contre les personnes est en augmentation de près de 10 %, alimentée notamment par la forte croissance des vols avec violence. Dans le domaine des atteintes aux personnes, les



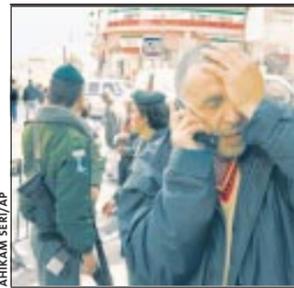
mineurs se distinguent. Des adolescents de moins de treize ans sont de plus en plus souvent impliqués.

La hausse est plus forte en zone rurale et périurbaine qu'en ville. La gendarmerie enregistre ainsi une augmentation particulièrement forte (+ 11,89 %). Comme le montre notre reportage à Méru (Oise), un coin de campagne gagné par la ville, cette « rurbanisation » de la délinquance laisse souvent les gendarmes impuissants.

Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'intérieur, a estimé sur RTL que la hausse de la délinquance était « largement due à l'incapacité du gouvernement à prendre à temps les mesures nécessaires ».

Ces statistiques doivent être maniées avec prudence, souligne le chercheur Bruno Aubusson de Cavarlay, le chiffre général ne traduisant que l'activité de la police et de la gendarmerie.

Lire page 10  
et notre éditorial page 17



PROCHE-ORIENT

Nouvel attentat  
à Jérusalem p. 2 et 15

GUANTANAMO

Sept Français parmi  
les prisonniers  
d'Al-Qaida ? p. 3

TGV-EST

Paris-Strasbourg  
en 2 h 20 en 2006 p. 13

SUPPLÉMENT

Le Monde  
ÉCONOMIE

L'enjeu financier  
des brevets  
sur les gènes

EMPLOI

SPORTS

Rugby, tennis, F1  
et tous les résultats  
du week-end p. 24 à 27

PORTRAIT

Joey Starr commence  
une carrière solo p. 32

GOMA

La vie reprend après  
l'éruption du volcan.  
Reportage p. 14

International.....	2	Marchés.....	22
Union européenne... 6	Aujourd'hui.....	24	
France.....	7	Emploi.....	25
Société.....	10	Météorologie-Jeux... 28	
Régions.....	13	Culture.....	29
Horizons.....	14	Radio-Télévision... 33	
Entreprises.....	18	Carnet.....	34
Communication.....	21	Abonnements.....	34

TÉLÉVISION

### Faut-il privatiser France 2 ?



LE DÉBAT sur un éventuel passage au privé de la chaîne publique ressurgit une nouvelle fois, en période électorale. Lire page 21

NECO/SIPA

### De Lhassa à Paris, la longue marche de deux religieuses tibétaines

DUBLIN, Stockholm, Bruxelles, Londres... Sans oublier la France, l'Italie et les Etats-Unis. C'est un bien long voyage qu'ont entrepris deux religieuses bouddhistes tibétaines pour, disent-elles, « alerter l'Occident » sur la situation de leur pays, occupé par la Chine depuis 1959. Passang Lhamo et Choying Kunsang, âgées de vingt-cinq ans, ont été incarcérées au Tibet de 1994 à 1999 pour avoir protesté – sans violence – contre la présence chinoise. L'une et l'autre ont connu la prison, la torture, et enfin, au printemps 2000, l'interminable chemin de l'exil : des semaines de marche à travers l'Himalaya avant de rejoindre le Népal puis l'Inde, où vit le dalaï-lama, le leader spirituel et politique des Tibétains.

Les deux jeunes femmes devaient arriver à Paris, lundi 28 janvier, en provenance d'Irlande. Avant de se rendre dans plusieurs villes de province (Besançon, Grenoble, Lyon, Brest, Lille...), elles donneront une conférence de presse dans la capitale et seront reçues par des parlementaires de tous bords, sensibles à leur combat pacifique.

Ce périple, organisé par Amnesty Internatio-

nal avec la collaboration de plusieurs associations protibétaines, confirme l'activisme des nonnes bouddhistes sur le « Toit du Monde ». Dans un pays encore profondément religieux, une partie d'entre elles jouent un rôle prépondérant dans la lutte – vaine, à ce jour – pour l'indépendance.

Passang Lhamo est entrée au couvent dès l'âge de quinze ans, et elle incarne ce double engagement, spirituel et politique. Arrêtée le 1<sup>er</sup> juin 1994 après une brève manifestation à Lhassa, la capitale du Tibet, elle subit le sort habituel des opposants. Conduite au centre de détention de Gutsa, elle est torturée et soumise à un régime carcéral dégradant (nourriture infecte, cellules non chauffées, manque d'eau potable...). Au mois de novembre 1994, après un rapide procès pour « action séparatiste », l'insoumise est transférée à Drapchi, la « prison numéro un ». Elle n'en sortira qu'en mai 1999.

Cette immense prison, où les conditions de vie sont meilleures qu'à Gutsa, est parfois le théâtre de mutineries durement réprimées. En mai 1994, Passang Lhamo et son amie Choying

Kunsang prennent ainsi part à des émeutes au cours desquelles au moins six personnes sont tuées. Une fois parvenue en exil, Passang Lhamo composera une chanson sur ces manifestations. Elle dira : « Nous souffrons du froid, de la faim, de la peur comme dans un enfer de feu, de glace et de famine. » La jeune religieuse dessinera aussi un plan de Drapchi : les bureaux d'interrogatoires ; les cachots d'isolement pour les fortes têtes...

Aujourd'hui encore, plusieurs dizaines de ses camarades sont incarcérées dans le quartier des femmes, la « section 3 ». Parmi elles, une autre nonne, Ngawang Sangdrol, figure emblématique du Tibet en lutte (*Le Monde* du 25 octobre 1999). Durant leur voyage, ses deux amies évoqueront son cas. A vingt-quatre ans, Ngawang Sangdrol est en effet la prisonnière de conscience la plus lourdement condamnée du « pays des neiges ». Arrêtée en 1992 – elle avait alors treize ans –, elle ne sera pas libérée avant 2014. Certains la surnomment déjà la « Jeanne d'Arc tibétaine ».

Philippe Broussard

ANALYSE

### Le pseudo-déclin français

LA FRANCE dort. Le monde se transforme à une vitesse technologique, et l'Hexagone part en RTT. Observez les bouchons du jeudi soir à la sortie des grandes villes. Comptez les ponts, viaducs et mercredis libres. N'oubliez pas les vacances que les cadres hier ne prenaient pas – trop de travail ! – et dont ils ne font plus cadeau à l'entreprise maintenant. Les 35 heures ! Ce fut le signal d'une révolution des mentalités et du grand basculement vers la civilisation des loisirs. Alors, forcément, ça se paie. On ne peut se reposer et avancer. C'est logique, la France décline ! Les statistiques européennes publiées dans ces colonnes sont venues à point nommé lancer le débat sur la compétitivité de la France et sur le thème du déclin. La droite commence à s'en emparer – sur un ton un peu hésitant, on verra pourquoi –, mais elle devrait l'utiliser contre la politique menée par Lionel Jospin depuis près de quatre ans.

L'office des statistiques de l'Union européenne, Eurostat, a publié le classement des pays membres suivant leur richesse par habitant en parité de pouvoir d'achat, dans lequel on apprend que la

France, en effet, recule. Notre pays se classe douzième sur quinze.

Seuls les Grecs, les Portugais et les Espagnols font moins bien. Au début des années 1990, la France était troisième, dépassée par le Luxembourg et par la Belgique mais à égalité avec l'Allemagne. Ces statistiques sont très contestées et contestables.

Le calcul pour établir la parité de pouvoir d'achat désavantage notre pays : il relève le revenu des Portugais, par exemple, qui du fait de loyers moins élevés qu'en France sont relativement plus riches que les Français. Les marges d'incertitude sur les mesures du PIB (produit intérieur brut) sont, en elles-mêmes, grandes et sans doute supérieures à ces quelques pourcent qui font la différence dans le classement Eurostat. D'ailleurs, l'OCDE, qui effectue des comparaisons du même genre, classe la France au dixième rang, à égalité avec la Grande-Bretagne.

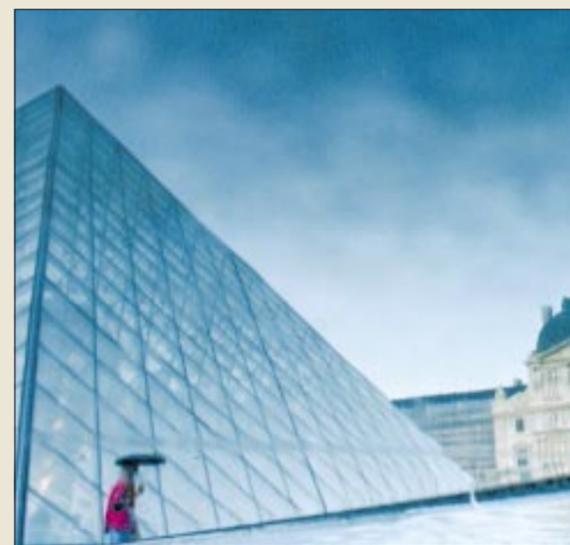
D'autres chiffres sont avancés pour conforter la crainte d'un déclin.

Eric Le Boucher

Lire la suite page 15

CULTURE

### La colère des patrons de musée contre Catherine Tasca



LES RESPONSABLES des musées n'ont guère apprécié l'admonestation adressée dans les colonnes de *Monde* (daté 26 janvier) par la ministre de la culture, Catherine Tasca, à l'encontre du président-directeur du Louvre, Henri Loyrette. Ils reprochent à la ministre de les affaiblir, alors qu'ils ont à faire face à des situations de quasi-asphyxie financière. M. Loyrette avait approuvé les conclusions d'un rapport de la Cour des comptes soulignant le manque d'autonomie accordé au Louvre. Lire page 29

FRANÇOIS XAVIER : SYGMA

ONE WAY

## Didier Decoin

### MADAME SEYERLING

Après *Abraham de Brooklyn* et *John l'Enfer*, Didier Decoin retourne à New-York. Son héros, un romancier reconnu, a décidé de mettre fin à sa carrière. Fasciné par Madame Seyerling, dont la fille a été condamnée pour meurtre et exécutée, il va tenter de percer son secret.

Seuil

www.seuil.com

# INTERNATIONAL

## PROCHE-ORIENT

UN NOUVEL ATTENTAT a été commis, dimanche 27 janvier, en plein cœur de la partie occidentale de Jérusalem. Une étudiante palestinienne, porteuse d'une charge d'une dizaine de kilos, a explosé au

milieu de la rue Jaffa, causant la mort d'un octogénaire et provoquant plusieurs dizaines de blessés. L'identité de la **KAMIKAZE** n'est toujours pas connue et cette action n'a pas été revendiquée. S'il est confir-

mé que cette étudiante originaire de l'université de Naplouse avait bien l'intention de commettre un attentat suicide, il s'agirait du premier cas depuis le début de l'Intifada. Le gouvernement d'Ariel Sharon

a immédiatement rendu Yasser Arafat responsable de ce nouveau carnage. Le quotidien *Haaretz* annonce des représailles massives en cas de nouvel attentat alors que la sécurité est renforcée à Jérusalem.

## Israël se prépare à la riposte après un nouvel attentat suicide

La rue Jaffa, principal axe de Jérusalem-Ouest, a été une nouvelle fois le théâtre d'une action terroriste. La responsabilité en a immédiatement été rejetée sur Yasser Arafat, accusé d'appeler les Palestiniens au martyre. L'alerte maximum a été décrétée à Jérusalem

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

Moshé Khassid est exaspéré. « Cela suffit comme ça, j'en ai pardessus la tête ! Si je pouvais, je partirais d'ici demain, et même tout de suite. Je quitterais Jérusalem, Israël et tout ce cirque ! », gronde l'élégant quinquagénaire venu d'Iran il y a trente-sept ans. Moshé Khassid était dans sa boutique de vêtements féminins, rue Jaffa, dimanche 27 janvier, lorsque la porteuse de bombe palestinienne a sauté avec son engin de mort. « L'explosion a été terrible, et puis après il y a eu tout ce qu'on connaît par cœur, les sirènes, les ambulances, la police, les cris, la colère », raconte le commerçant. Sa boutique, assez chic, située à moins de 100 mètres de l'endroit détruit, a été épargnée par l'attentat.

Plus haut, les vitrines ne sont plus que des trous béants devant lesquels s'affairent déjà des artisans, mètre en main. La galerie qui court le long de la rue est plongée dans l'obscurité. Des tireurs ont pris position sur les toits. Des curieux viennent jeter un regard, ou se recueillir devant les boutiques ravagées par l'explosion. Ils se mêlent à la foule habituelle du centre de Jérusalem, devenue fata-

liste à force d'épreuves. Des militants radicaux ont prestement accroché des banderoles devant les vitrines défoncées. « Nous disons : débarrassons-nous d'Arafat pour faire revenir l'espoir », explique Andrew. Mais, déjà, un policier intervient, arrachant sans ménagement la fragile installation.

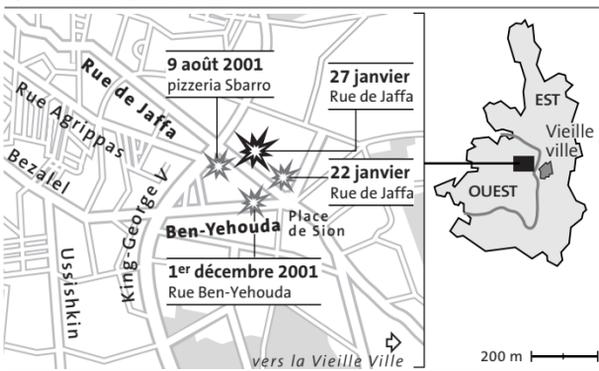
### DÉTONATION PUISSANTE ET SÈCHE

Pour la quatrième fois en six mois, le quartier situé au cœur de la partie occidentale de Jérusalem a vécu l'enfer. Une détonation puissante et sèche qui laissait peu de doute sur son origine, confirmée quelques minutes plus tard par une première sirène stridente.

Les membres des services israéliens de sécurité ont rapidement tracé un périmètre autour des restes de la porteuse de bombe et des nombreux corps des blessés. Puis les ambulances ont commencé à évacuer une cinquantaine de personnes dont une dizaine touchées grièvement. Plus tard, un octogénaire devait décéder des suites de ses blessures.

L'attentat de dimanche a été perpétré à une cinquantaine de mètres de la pizzeria Sbarro, ravagée le 9 août par une opération terroriste similaire qui avait fait quinze morts.

### QUATRE ATTENTATS EN SIX MOIS



En décembre, un double attentat à la bombe avait causé la mort de dix personnes au bas de l'artère piétonne Ben Yehouda, qui dévale depuis l'avenue King George jusqu'à la rue de Jaffa. Une semaine auparavant, le 22 janvier, un Palestinien avait également ouvert le feu à l'aide d'un fusil d'assaut à proximité d'un arrêt de bus situé sur cette même rue de Jaffa. Il avait blessé grièvement une vingtaine de personnes, dont deux femmes âgées de 56 et 78 ans, décédées le lendemain des suites de leurs blessures.

Moshé Khassid était dans sa boutique ce jour-là aussi. Un Palestinien, qui descendait la rue en direction de la place de Sion, à la jonction de la rue de Jaffa et de la rue piétonne, avait commencé à tirer quelques mètres seulement avant sa devanture. « Dès les premiers coups de feu, je me suis précipité au fond du magasin en espérant que je serais protégé. Les tirs ricochaient sur les murs, j'entendais les vitres se briser, c'était inimaginable, et puis ça s'est arrêté. » Le Palestinien venait d'être abattu par des policiers israé-

liens. Le commerçant montre du doigt des traces d'impacts sur le crépi rosé qui orne les murs de sa boutique. Devant chaque mannequin, Moshé Khassid s'arrête et déniche, dans le drapé d'une robe ou les plis d'un tissu, un accroc ou une déchirure. « J'ai fait changer toutes les vitrines parce qu'il n'y en avait plus une seule debout et il s'en est fallu de peu que je recommence aujourd'hui. Impossible de travailler dans de telles conditions, avec cette peur dans la rue. Après l'explosion, tout à l'heure, j'ai croisé une amie qui tient un magasin un peu plus haut qui a été ravagé par l'explosion. Elle m'a dit qu'elle avait décidé d'arrêter. Je ferais volontiers la même chose si j'en avais la possibilité mais je ne possède que la moitié de mon affaire et, à moins de tout perdre, je suis obligé de continuer », se lamente le commerçant.

### PARTIR À NEW YORK

Moshé Khassid aimerait par-dessus tout partir s'installer à New York : « Parfaitement, à New York ! Là-bas, au moins, cela n'arrive qu'une fois par siècle, au maximum. Si Israël veut régler le problème, il doit se débarrasser de tous les Arabes, c'est la seule solution, mais il ne le fera pas. Pourtant les Arabes ne s'arrêteront pas à Jérusalem. Après,

ce sera Tel-Aviv, puis Paris, puis Londres. » Le commerçant sera encore obligé, demain et les jours suivants, d'arpenter la rue de Jaffa, comme les usagers des lignes de bus qui se pressent sous les abris de tôle, à la fois inquiets et résignés. Ils scrutent avec anxiété le passage des véhicules qui empruntent l'artère naguère enjouée et conviviale, avec ses devantures aguicheuses et ses maisons basses, et qui devient, attentat après attentat, synonyme de deuil et de désolation.

« On sait qu'environ 70 % des attentats surviennent dans des secteurs précis, alors on se débrouille pour ne pas traîner dans ces endroits », explique un universitaire francophone. Les commerçants ont récemment demandé une aide spéciale pour compenser le manque à gagner entraîné par la réputation de danger de leur quartier. Quelques semaines après l'attentat de la pizzeria Sbarro, la presse israélienne avait évoqué l'affluence considérable que continuait de connaître l'établissement, signe manifeste d'une volonté de vivre malgré le drame, signe de défi renvoyé au poseur de bombe qui a frappé une nouvelle fois à l'aveugle.

Gilles Paris

## Arafat est accusé d'encourager les « actions suicides »

### JÉRUSALEM

de notre correspondante

Un Palestinien a été tué, lundi 28 janvier en début de matinée, alors qu'il venait de percuter un passant et un policier dans la banlieue de Tel Aviv avec une voiture volée. Peu avant, il avait forcé un barrage au nord de la Cisjordanie et renversé un soldat. Le militaire a été hospitalisé. Une vive tension règne dans le pays notamment à Jérusalem qui a été placée « en état d'alerte maximum ». Une centaine de policiers sont venus grossir les rangs des forces de sécurité déjà nombreuses. Toutefois, les conditions dans lesquelles la porteuse de bombe aurait actionné son engin de dix kilos n'étaient toujours pas claires lundi en début de matinée. L'attaque n'a pas été revendiquée.

### « MARTYR » POUR JÉRUSALEM

C'est en tout cas la huitième fois au cours des seize derniers mois que le centre de Jérusalem-Ouest est le théâtre d'attentats palestiniens. Le porte-parole d'Ariel Sharon a immédiatement tenu Yasser Arafat, pour « responsable » de ce nouvel attentat, « car il encourage des terroristes à commettre des actions suicides ». Il faisait notamment référence aux déclarations de M. Arafat, samedi 26 janvier, à Ramallah, selon lesquelles il renou-

velait son « vœu » de finir sa vie en « martyr » pour Jérusalem.

Contrairement aux ripostes engagées dans la foulée des précédents attentats (incursions en zone autonome palestinienne, démolitions de maisons et bombardements de bâtiments), le gouvernement israélien n'avait toujours pas réagi directement à cette attaque, lundi en

la région de l'émissaire américain Anthony Zinni, qui lors de ses précédentes visites n'est pas parvenu à rétablir le dialogue entre les deux parties. Les Américains qui ont encore durci le ton ces derniers jours envers M. Arafat ne semblent pas disposés à tenter une nouvelle médiation pour le moment.

### Le Hamas affirme posséder des missiles

Le mouvement islamiste palestinien Hamas affirme avoir fabriqué des missiles d'une portée de près de dix kilomètres, qui seraient susceptibles d'atteindre les environs de Jérusalem, a indiqué, dimanche 27 janvier, un haut responsable du Hamas dans une interview à une chaîne de télévision américaine CBS. « Nous voulons résister à l'occupation avec ces missiles », a déclaré Moussa Abu Marzook en se demandant si « les armes sont autorisées seulement pour Israël et pas pour les Palestiniens ? ». Selon plusieurs sources, il s'agirait en fait d'engins artisanaux.

Interrogé sur le fait de savoir si le président Arafat avait le pouvoir d'empêcher le Hamas d'attaquer Israël, Marzook a répliqué que le chef de l'Autorité palestinienne parlait « au nom des Palestiniens mais pas au nom de tous les Palestiniens. Je peux vous assurer que le Hamas a maintenant (avec lui) une majorité du peuple palestinien », a-t-il affirmé. — (AFP)

début de matinée. Le quotidien *Haaretz* indique toutefois que l'armée se prépare à de « massives représailles » si de nouveaux attentats étaient commis dans les prochains jours.

L'Autorité palestinienne a, pour sa part, condamné l'attaque « contre des civils israéliens » et a demandé une nouvelle fois le retour dans

Ce week-end, lors d'un dîner à Washington, M. Zinni n'aurait pas hésité, selon le quotidien *Maariv*, à qualifier le président de l'Autorité palestinienne de « chef de mafia », laissant entendre que tant que M. Arafat serait aux commandes, un accord de paix n'avait aucune chance d'aboutir. Le général en retraite aurait également affirmé

devant des responsables du groupe de pression pro-israélien AIPAC (American Israel Public Affairs Committee) que le leader palestinien était « un incorrigible menteur », reprenant à son compte un vocabulaire fréquemment utilisé par le premier ministre israélien.

Depuis la découverte au début du mois de janvier d'un chargement d'armes destinées, selon les Israéliens, aux Palestiniens, l'administration américaine fait preuve de la plus grande méfiance à l'égard du chef de l'Autorité palestinienne. Au cours d'un entretien télévisé, ce week-end, Richard Cheney, le vice-président des Etats-Unis s'est dit convaincu de l'implication de M. Arafat dans « l'affaire du Karine A », nom du cargo à bord duquel ont été découvertes 50 tonnes d'armes en Mer Rouge. « Le chargement a été fourni par l'Iran, apparemment via le Hezbollah », a-t-il précisé.

Dans la journée de dimanche, des incidents ont par ailleurs éclaté à Bethléem. Une centaine de personnes ont pris d'assaut la prison, libérant sept détenus, dont six militants du Djihad islamique et un membre du Fatah. Les familles et les proches des prisonniers ont profité de l'absence des gardes qui avaient quitté les lieux par crainte d'un bombardement de représailles de la part des Israéliens après l'attentat commis dans le centre-ville de Jérusalem.

S. L. B.

## Le mystère subsiste sur la kamikaze palestinienne

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

L'identité de la femme présumée responsable de l'attentat perpétré dans la partie occidentale de Jérusalem n'était toujours pas connue lundi 28 janvier. Près de vingt-quatre heures après l'explosion, l'opération n'avait également toujours pas été revendiquée et la police israélienne elle-même hésitait encore à employer le terme de « kamikaze » à propos de la porteuse de bombe, même si le lieu et l'heure choisis ne laissaient peu de doutes sur ses intentions. Dans l'après-midi de dimanche, *Al-Manar*, la chaîne par satellite du mouvement chiite libanais Hezbollah a diffusé une information selon laquelle l'attentat aurait été perpétré par une jeune étudiante palestinienne de l'université Al-Najah de Naplouse. Cette information n'a toutefois pas été confirmée de source palestinienne.

L'université de Naplouse est devenue au cours des derniers mois un bastion du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) qui a nettement distancé le Fatah, longtemps majoritaire, au cours des dernières élections étudiantes. L'université avait été en septembre 2001 le théâtre d'une exposition controversée glorifiant notamment l'attentat perpétré un mois auparavant à la pizzeria Sbarro, à Jérusalem-Ouest, en représailles à l'assassinat fin juillet d'un groupe

de responsables du Hamas de Naplouse. Après de virulentes critiques israéliennes, cette exposition avait été interdite par le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. C'est enfin à Naplouse que quatre activistes du Hamas ont été tués par l'armée israélienne, mardi 22 janvier, au cours d'une opération des forces spéciales. L'une des victimes était en étude à Al-Najah.

### COMPLICITÉS FÉMININES

Si l'attentat suicide de dimanche, a bien été commis volontairement par une femme, il constituerait un précédent. Car la militarisation rapide de ce soulèvement a empêché les femmes palestiniennes de jouer le rôle actif qui avait été le leur au début de la première Intifada. Depuis le début du soulèvement palestinien, en septembre 2000, seuls des hommes ont commis de telles opérations même s'ils ont pu avoir recours, ponctuellement, à des complicités féminines. En janvier 2001, une jeune Palestinienne de Jérusalem-Est avait cependant attiré dans un guet-apens un jeune Israélien de seize ans rencontré par internet et qui avait été tué par deux comparses. La jeune femme âgée de vingt-cinq ans, arrêtée et condamnée par la justice israélienne, avait affirmé qu'elle voulait prendre en otage le jeune Israélien et non le tuer.

G. P.

## Quand Tsahal détruit ce que le contribuable européen a financé

Les quinze ministres des affaires étrangères de l'Union européenne devaient examiner, lundi 28 janvier, à Bruxelles, la question de l'envoi à Tel-Aviv de la liste des dommages infligés aux équipements palestiniens financés par les contribuables européens.

L'UE se bornerait, soit à adresser un bilan comptable aux Israéliens, soit à assortir ce courrier d'une protestation en bonne et due forme. Il n'est pas question à ce stade de revendiquer le moindre remboursement de la part de l'Etat hébreu. Les Quinze sont en effet désarmés, dans la mesure où les infrastructures palestiniennes n'appartiennent plus aux Européens. Si remboursement il devait y avoir, il ne pourrait se faire qu'au profit de l'Autorité palestinienne, ce qui paraît assez improbable.

Voici le détail de ces dix-sept infrastructures dont le montant total s'élève à 17, 29 millions d'euros.

- **Aéroport international de Gaza à Rafah** : 9,3 millions d'euros (donateurs : Espagne, Allemagne, Suède, Commission européenne)
- **Radio Voix de la Palestine à Ramallah** : 3,3 millions d'euros (Allemagne, Danemark, télévision française, Commission européenne)
- **Camps de la police civile dans la bande de Gaza** : 2,05 millions d'euros (Commission européenne)
- **Hôtel Intercontinental Jacir Palace à Bethléem** : 758 000 euros (Banque européenne d'investissement)
- **Laboratoire médico-légal à Gaza-Ville** : 700 000 euros (Commission européenne, France, Grèce, Suède)
- **Port de Gaza** : 335 000 euros (France, Pays-Bas, Banque européenne d'investissement)
- **Bureau central des statistiques à Ramallah** : 300 000 euros (Allemagne, Suède, Commission européenne)

- **Matériel de la police antiémeute dans la bande de Gaza** : 300 000 euros (Pays-Bas)
- **Reboisement à Beit Lahia (bande de Gaza)** : 53 000 euros (Pays-Bas)
- **Déchetterie à Deir Al-Balah (bande de Gaza)** : 40 000 euros (Allemagne)
- **Secrétariat du projet de coopération pacifique à Jénine** : 38 000 euros (Commission européenne, Allemagne)
- **Infrastructures municipales à Qalqilya** : 38 000 euros (Grèce)
- **Tout-à-l'égout à Al-Bireh** : 24 000 euros (Allemagne)
- **Écoles à Tulkarem et Jénine** : 23 000 euros (Commission européenne)
- **Résidence à Khan Younés (bande de Gaza)** : 11 000 euros (Autriche)
- **Route de Halhouh près d'Hébron** : 11 000 euros (Italie)
- **Systèmes d'irrigation à Jéricho** : 11 000 euros (Belgique)

Golf Carat V5. Traits de chrome.  
Parce qu'on ne peut pas toujours tout cacher.



● Sous des dehors discrets, la Golf Carat V5 cache un caractère de feu : motorisation 5 cylindres en V, 170 ch, boîte automatique séquentielle 5 rapports, elle est un véritable concentré de technologie. Mais, parce qu'on ne peut pas toujours tout cacher, elle est équipée d'un intérieur cuir de série et s'autorise quelques traits de chrome.

**Golf Carat V5 Tiptronic 5**

3615 Volkswagen (0,12 franc l'accès, 1,28 franc la minute) - 0 625 02 25 25 (0,98 franc la minute).  
Consommations 99/100 CE (l/km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte :  
137 - 13,9 / 7,2 - 7,4 / 9,6 - 9,8 / CO<sub>2</sub> (g/km) 220 - 235.

*Espace Suffren*  
40 ter, av. de Suffren - Paris 15  
Tél. : 01 53 58 10 00  
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

## Plusieurs Français figureraient parmi les 158 prisonniers de Guantanamo

Informé de la présence de francophones parmi les détenus transférés d'Afghanistan, le Quai d'Orsay a envoyé une mission à Cuba

SEPT FRANÇAIS seraient détenus sur la base militaire américaine de Guantanamo (Cuba), a indiqué lundi 28 janvier le *Figaro*, en précisant que le gouvernement en est informé « depuis plus d'une semaine ». Sous le sceau de l'anonymat, une source policière française a confirmé lundi matin cette information au *Monde*, en précisant que les identités alléguées par plusieurs détenus francophones ont été transmises aux autorités françaises.

Au ministère des affaires étrangères, le porte-parole du Quai d'Orsay, François Rivasseau nous a précisé, toujours lundi matin, ne disposer « à cet instant d'aucune indication sur la présence de ressortissants français à Guantanamo, sur leur nombre ou sur leurs identités ». Une mission du ministère des affaires étrangères a été envoyée à Guantanamo, où elle se trouve actuellement, afin d'éclaircir ces points, a ajouté la même source.

### « UN SÉRIEUX DÉBAT »

Dès le début de la semaine dernière, Washington a averti Paris de la présence à Guantanamo de personnes arrêtées en Afghanistan et « faisant état d'une nationalité française », relève M. Rivasseau. Cet indice a été considéré comme « non probant », note-t-il, en rappelant qu'au moins un islamiste interpellé au Pakistan avait déjà allégué – à tort – de la nationalité française. Dans le courant de la semaine, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a indiqué aux autorités françaises que « six personnes parlant français » sont présentes sur la base américaine, sans mentionner qu'elles solliciteraient la protection de l'Etat français, explique encore M. Rivasseau. C'est pour vérifier leur nationalité qu'une mission du ministère des affaires étrangères a été envoyée à Washington, mercredi 23 janvier, où ses membres se sont entretenus avec leurs homologues américains. La mission s'est ensuite déplacée à Guantanamo, ce week-end, d'où elle rentrera mardi soir avant de rendre publique ses conclusions.

Côté américain, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, s'est démarqué de la position officielle jusqu'alors observée par Washington au sujet des détenus du camp de Guantanamo, ont indiqué plusieurs organes de presse américains. M. Powell a pressé le président George Bush de réviser cette position, qui exclut l'application des conventions de Genève aux combattants emprisonnés à Cuba. Aux yeux du secrétaire d'Etat, ces captifs – qu'ils soient membres d'Al-Qaida ou talibans – doivent relever de ces conventions, sans que leur soit pour autant accordé formellement le statut de prisonnier de guerre, selon le *Washington Times*.

En soutenant cette approche, M. Powell pense que Washington

pourrait obtenir le soutien de la communauté internationale sur la question du traitement de ces détenus, a commenté, au quotidien *Knights-Ridder*, un responsable du département d'Etat. Si M. Powell veut que le président Bush change de point de vue, c'est aussi « pour le bien des Américains qui pourraient être capturés [à l'étranger] sans uniforme, ou agissant sans la

différend. Des juristes de l'administration Bush continuent de débattre sur une éventuelle application des conventions de Genève aux « combattants illégaux » de Guantanamo, a encore dit M. Cheney.

Lors de sa première visite au camp de Guantanamo, dimanche, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a campé sur ses positions. « Ce ne sont pas des

### Assaut contre l'hôpital de Kandahar

Selon CNN, les forces spéciales américaines à Kandahar sont passées à l'offensive dans la nuit de dimanche à lundi pour obtenir la reddition des six miliciens étrangers d'Al-Qaida retranchés à l'hôpital de Kandahar depuis plus de deux mois. L'attaque n'a pas été confirmée officiellement par le Pentagone. Les six activistes arabes armés de pistolets et de grenades, blessés par des bombardements américains, sont retranchés dans un pavillon de l'hôpital, cerné par des gardes.

Initialement, douze combattants avaient été admis en novembre dans cet établissement. Début décembre, avant la chute de Kandahar et la fuite des talibans, des miliciens islamistes leur ont apporté des armes pour qu'ils puissent se défendre. Par la suite, quatre se sont échappés, un a été capturé et un autre s'est suicidé le 8 janvier en déclenchant des explosifs qu'il avait attachés sur lui lorsqu'il a été cerné par des gardes alors qu'il tentait de s'échapper. – (AFP, Reuters.)

couverture habituelle », a ajouté la même source.

De son côté, le vice-président américain, Dick Cheney, a reconnu dimanche qu'il existe au sein du gouvernement américain « un sérieux débat sur le fait de savoir si la convention de Genève pourrait s'appliquer ». S'exprimant sur plusieurs chaînes de télévision américaines, M. Cheney a ajouté que le président Bush devrait arbitrer ce

prisonniers de guerre, a-t-il affirmé au sujet des détenus. Ils n'ont pas qualité à devenir prisonniers de guerre », affirmant qu'il n'y a « aucune ambiguïté sur ce point ». Selon le *New York Times*, les autorités américaines ne souhaitent pas accorder à ces détenus le statut de prisonniers de guerre afin d'avoir les mains libres pour les interroger.

Erich Inciyan



## Journaliste-otage au Pakistan

LA PHOTO a été envoyée par e-mail à plusieurs journaux américains par un correspondant utilisant le pseudonyme « kidnapperguy » sur la messagerie gratuite Hotmail. Elle montre le journaliste Daniel Pearl,

du *Wall Street Journal*, qui avait disparu depuis le

23 janvier à Karachi. Il tient dans ses mains l'édition du 24 janvier du quotidien pakistanais *Dawn*. Les photos (quatre au total) sont accompagnées d'un message demandant la libération des Pakistanais détenus à Guantanamo en échange de celle de l'Américain.

## Le cousin du roi du Maroc dénonce le retour d'une « police politique »

COUSIN du roi Mohammed VI et numéro deux dans l'ordre de la succession au trône, le prince Moulay Hicham a-t-il été victime d'un coup tordu d'un service de renseignement marocain ? Selon les révélations publiées, samedi 26 janvier, dans la presse, la DST marocaine, en charge de la sécurité intérieure, aurait tenté d'impliquer celui que ses opinions progressistes ont fait surnommer le « prince rouge » dans un complot. Il visait à créer un émirat au Sahara occidental avec l'aide d'une partie de l'armée royale. Le prince Hicham a confirmé avoir reçu à deux reprises en 2001 un document l'exhortant à s'investir sur ce dossier – sensible entre tous au Maroc – mais sans y donner de suite.

L'affaire intervient quelques jours à peine après le départ du prince, 37 ans, pour les Etats-Unis où il compte se « ressourcer » après avoir été victime, lui et sa famille, de « tracasseries policières », indique-t-il dans une longue lettre adressée au ministre de l'intérieur, Driss Jettou, publiée en fin de semaine dernière par des jour-

naux marocains. Il y accuse notamment le patron de la DST, le général Hamidou Lanigri, d'être responsable d'une « grossière manipulation » pour l'impliquer dans une « opération de déstabilisation de l'Etat ». Le prince Hicham voit également la main de la DST derrière une ténébreuse affaire de



« Je milite pour une refondation de la monarchie sur des bases démocratiques et populaires renouvelées »  
MOULAY HICHAM

chantage à l'anthrax à laquelle son nom a été mêlé au lendemain des attentats du 11 septembre.

Pour le « prince rouge », brouillé avec le roi depuis l'accession de celui-ci sur le trône alaouite, on ne peut dissocier la cabale dont il estime être victime de ses prises de positions politiques. Titré « Mortel attentisme au Maroc », l'article qu'il avait signé en février 2000 dans les colonnes du *Monde* avait fait des remous dans le royaume,

le prince critiquant le « déficit d'autorité » et la « paralysie » du pouvoir en même temps qu'il évoquait la « déception » des sujets du monarque.

Depuis, le cousin du roi n'a pas varié dans ses critiques. « Je milite pour une refondation de la monarchie sur des bases démocratiques et populaires renouvelées », écrit-il dans le memorandum adressé à la mi-janvier au ministre de l'intérieur.

Interrogé par *Le Monde* dimanche 27 janvier, Moulay Hicham a été plus direct dans sa charge. « La DST est en train de devenir une police politique. Le roi est leur otage. La famille royale et la monarchie sont instrumentalisées. Elles courent le risque d'être affaiblies par des forces destructrices », a-t-il précisé.

Jamais auparavant un prince de la famille royale n'avait tenu des propos aussi critiques sur la monarchie, et c'est ce qui explique la sévérité de certains commentaires de presse. Créé il y a peu, *Aujourd'hui Le Maroc* n'a pas hésité à suggérer que le prince Hicham visait le pouvoir comme naguère le général Oufkir, auteur d'une ten-

## Venus de toute l'Europe, juifs et catholiques débattent à Paris

La mémoire de la Shoah, la sécularisation et Jérusalem à l'ordre du jour

À L'INITIATIVE du Congrès juif européen, représentant environ 2,5 millions de juifs de trente-huit pays, se tient, lundi 28 et mardi 29 janvier à Paris, une rencontre sans précédent, et de haut niveau, entre des personnalités juives et catholiques de toute l'Europe, au nombre de 700 environ. L'ordre du jour est également inédit : comment transmettre en Europe la mémoire de la Shoah ? Comment relever les défis de l'assimilation et la sécularisation ? Quel statut pour la ville sainte de Jérusalem, etc. ? Un tel ordre du jour ne sera pas épuisé en deux jours, mais le fait que l'état des relations judéo-catholiques soit ainsi examiné, à la demande unilatérale d'institutions juives réputées réservées par rapport au dialogue avec l'Eglise, est un événement.

Le projet a mûri après la visite de Jean Paul II en Israël des 23-26 mars 2000. L'accueil des autorités et de la population israélienne, les gestes du pape – le *mea culpa* devant le mur des Lamentations et les paroles prononcées au mémorial de Yad Vashem – avaient surpris le monde. En Europe, des hommes comme les Français Henri Hajdenberg, alors président du Congrès juif européen, et Gilles Bernheim, rabbin de la grande synagogue de la Victoire à Paris, militants de longue date de ce dialogue, ont craint que l'enthousiasme ne retombe et que les espoirs de réconciliation ne soient compromis par le retour à la routine ou la dégrada-

tion de la situation politique à Jérusalem. En septembre 2000, six mois après la visite du pape, la reprise de l'Intifada montrait combien ces craintes étaient légitimes.

Le mérite des organisateurs de ce « sommet » judéo-catholique de Paris, défendu contre les sceptiques dans un contexte de montée de l'antisémitisme, est d'autant plus grand qu'en août 2001, l'échec de la commission des historiens juifs et catholiques, chargée par le Vatican de faire toute la lumière sur l'attitude de l'Eglise face au nazisme et à la Shoah, avait laissé craindre un

### Le dialogue passe désormais du stade des pionniers à celui des institutions européennes

désengagement de la partie catholique. Celle-ci estime souvent que ses efforts de rapprochement, considérables depuis trente ans et surtout depuis le début du pontificat de Jean Paul II – première visite d'un pape dans une synagogue en 1986, reconnaissance de l'Etat d'Israël en 1993 – sont à sens unique.

Depuis l'après-guerre, la naissance de l'Amitié judéo-chrétienne en 1948 (Jules Isaac, Edmond Fleg, etc.) et la conférence de Seelisberg en 1947 (première rencontre amicale entre juifs et Eglises de toutes confessions) avaient été une affaire de « pionniers ». Elle l'était largement restée dans l'Eglise catholique après le concile Vatican II (1962-1965) où, malgré des résistances inouïes, des papes comme Jean XXIII et Paul VI avaient imposé un changement de regard du monde catholique sur ces juifs que Jean Paul II appela, lors de sa visite à la synagogue de Rome, ses « frères aînés ». Depuis, le dialogue était resté toujours officiel, principalement limité au Vatican et à des organisations juives américai-

nes, éloignées du théâtre proprement dit des affrontements de la mémoire judéo-catholique.

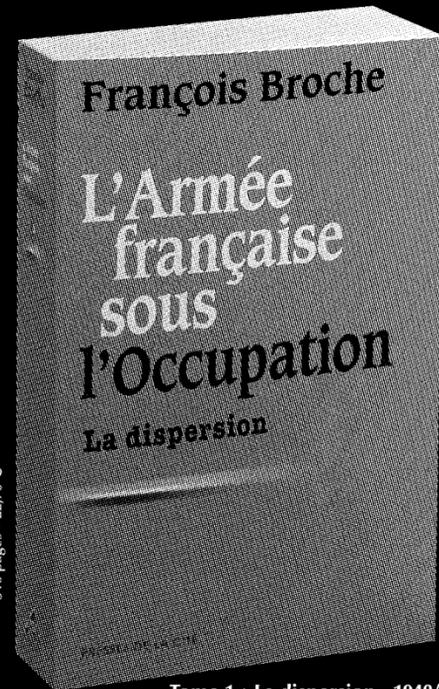
L'originalité de la rencontre de Paris des 28-29 janvier est précisément que le dialogue passe désormais du stade des pionniers à celui des institutions européennes. Des délégations mixtes viendront d'Espagne, de Pologne, d'Allemagne, mais aussi de Roumanie, d'Ukraine, de Hongrie où sont rassemblées les communautés juives les plus nombreuses en Europe de l'Est. Pinchas Goldschmidt, grand rabbin de Moscou, sera du voyage, ainsi que des cardinaux aussi en vue que Mgr Walter Kasper, responsable à la Curie romaine du dialogue avec les juifs, Mgr Christoph Schönborn, archevêque de Vienne, accompagnant l'archevêque de Paris, Mgr Jean-Marie Lustiger.

Comme l'a dit au *Monde* Henri Hajdenberg, responsable de ces deux journées, « c'est sur la terre d'Europe qu'ont eu lieu la plupart de nos conflits. Nos rapports avec la hiérarchie catholique sont devenus si confiants aujourd'hui que nous pouvons en discuter, non seulement au plan historique mais aussi spirituel ».

Ainsi, pour la première fois, le Congrès juif européen s'institue-t-il comme partenaire d'un dialogue direct avec le Saint-Siège et les grandes voix du catholicisme, dans un espace européen nouveau et bien délimité. Un dialogue spontané, public qui n'est guère dans les pratiques du monde catholique. Le Père Patrick Desbois, secrétaire de l'épiscopat français pour les relations avec le judaïsme, s'en réjouit : « C'est un signe de réveil d'une Europe qui a failli se faire – comment l'oublier ? – sans sa composante juive promise à l'extermination. Il s'agit aujourd'hui de prendre en compte la mémoire vivante de nos deux communautés et notre volonté d'affronter ensemble les défis du passé, comme l'antijudaïsme originel de l'Eglise, et ceux de l'avenir comme la recherche de valeurs communes pour l'Europe. »

Henri Tincq

5 millions d'hommes partis sous les drapeaux. Que sont-ils devenus ?



Tome 1 : La dispersion - 1940/1942

C'est une approche inédite que nous propose François Broche, un récit suivi et complet des opérations menées par l'armée française sous l'Occupation.

Trois années de recherches minutieuses ont permis de restituer cet épisode de l'histoire de manière passionnante, rigoureuse et impartiale.

Un véritable ouvrage de référence.

PRESSES DE LA CITÉ  
www.pressesdelacite.com

Jean-Pierre Tuquoi

## Les révélations quotidiennes sur le scandale Enron instillent le doute sur le rôle des politiques

Dick Cheney et la Maison Blanche refusent de rendre publiques les consultations préparatoires au projet de loi sur l'énergie, élaboré sous la direction du vice-président au début de 2001

WASHINGTON

de notre correspondant

Les différentes enquêtes administratives, parlementaires et judiciaires sur la faillite du géant de l'énergie Enron et sur la responsabilité de la firme d'audit Andersen, qui n'en sont qu'à leurs débuts, dessinent l'image d'un système de courtage dont l'opacité n'était ni récente ni accidentelle.

Des commentateurs parlent de racket pour qualifier les partenariats imposés par le négociant aux opérateurs sur les marchés de l'énergie, ceux de l'électricité et du gaz principalement. Un parlementaire a employé l'image d'un hold-up, Enron attaquant la banque et Andersen fournissant la voiture pour prendre la fuite. Dans un éditorial très sévère, le *Washington Post* du 27 janvier accuse « le petit groupe des financiers et des initiés » qui était à la tête de l'entreprise de s'être enrichi au détriment des actionnaires – dont les salariés de la firme – en investissant personnellement dans ces partenariats et en récoltant les bénéfices à court terme, tandis que le passif, dissimulé, restait à la charge d'Enron.

### ONZE ENQUÊTES

Dans ces conditions, les sommes distribuées par les dirigeants d'Enron et d'Andersen aux comptes de campagne de centaines de candidats, depuis la fin des années 1980, inspirent le soupçon. Certes, les bénéficiaires de ces dons, autorisés par la loi, ignoraient les irrégularités que dissimulait le succès de cette entreprise ; ils n'en ont pas moins reçu des fonds dont

l'origine se révèle aujourd'hui critique. Les parlementaires ou anciens parlementaires s'entendent demander s'ils envisagent de donner l'équivalent des contributions reçues à un fonds d'aide aux salariés ayant perdu leur emploi et leur épargne-retraite. C'est ce qu'a fait le sénateur démocrate de New York Charles Schumer, tandis que son collègue

ainsi des textes de loi servant leur négoce ? Dans quelle mesure ont-ils évité des dispositions ou des investigations qui les auraient gênés ? Le fait que de nombreux parlementaires aient bénéficié des dons d'Enron suscite la méfiance quant à leur capacité à mener à bien les onze enquêtes ouvertes dans les commissions du Congrès. Le nombre de députés et de

novembre, une enquête du ministère du travail sur le fonds de placement des salariés d'Enron, puis, début janvier, une enquête judiciaire sur la comptabilité de la firme. Elle y a ajouté, le 25 janvier, une enquête administrative sur les contrats passés par des organismes fédéraux avec Enron et Andersen. La présidence refuse, cependant, de rendre publics les procès-verbaux et les courriers du groupe de travail sur l'énergie qu'avait dirigé le vice-président, Richard Cheney, au début de 2001, afin de définir la politique de l'administration dans ce domaine et de préparer le projet de loi aujourd'hui en attente au Sénat.

La communication de ces documents est demandée par un député démocrate, Henry Waxman, et, surtout, par l'Office général de comptabilité – comparable à la Cour des comptes française – afin d'évaluer l'influence des grandes entreprises du secteur sur le rapport de M. Cheney et sur le projet de loi. Interrogé, dimanche 27 janvier, sur les chaînes de télévision Fox News et ABC, le vice-président a défendu le droit de l'exécutif de procéder à des consultations confidentielles.

Les républicains, qui ont bénéficié des trois quarts des contributions d'Enron, accusent les démocrates d'« aller à la pêche » dans l'espoir de trouver de quoi mettre en accusation la présidence. Les démocrates pensent avoir pour effet d'obliger ces parlementaires à se montrer particulièrement agressifs, afin de se blanchir aux yeux de leurs électeurs.

républicain du Kansas Sam Brownback a fait un don à une organisation sociale. D'autres ont fait valoir que ces contributions ont été dépensées. Au-delà du problème moral, la question soulevée est celle des contreparties. Les quelque 6 millions de dollars alloués par les dirigeants d'Enron à des candidats au Congrès ou à la présidence étaient destinés à leur ouvrir les portes des futurs responsables du pouvoir législatif ou exécutif. Dans quelle mesure ont-ils obtenu

sénateurs ayant été soutenus par cette entreprise serait de 212 sur les 248 membres de ces commissions. Deux des principaux chefs de file de ces enquêtes, le sénateur démocrate Joseph Lieberman et le député républicain William Tauzin, figurent sur cette liste. Il est vrai que le soupçon peut avoir pour effet d'obliger ces parlementaires à se montrer particulièrement agressifs, afin de se blanchir aux yeux de leurs électeurs.

La Maison Blanche a ordonné, fin

Patrick Jarreau

## Crash d'un hélicoptère militaire en Tchétchénie

MOSCOU. Quatorze personnes, dont un vice-ministre russe de l'intérieur, ont trouvé la mort dans l'explosion de l'hélicoptère militaire qui les transportait, dimanche 27 janvier, dans le nord de la Tchétchénie, près du village de Chelkovskaïa. Selon l'administration régionale, l'appareil a été abattu par un missile. Des rebelles indépendantistes ont revendiqué l'opération sur le site Kavkaz.org. En revanche, pour l'entourage de Sergueï Iastrjembski, le conseiller de la présidence pour la Tchétchénie, « les causes de l'accident sont inconnues, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un acte terroriste ». Deux généraux et trois colonels se trouvaient à bord, parmi lesquels le général Mikhaïl Roudtchenko, vice-ministre russe de l'intérieur, et le général Nikolaï Goridov, commandant adjoint de l'état-major des forces du ministère de l'intérieur. – (Corresp.)

## Une armurerie explose à Lagos



LAGOS. La plus grande ville d'Afrique noire, Lagos (Nigeria), a été secouée dimanche soir 27 janvier par de fortes explosions dues à l'incendie d'une armurerie militaire, faisant au moins douze morts et mettant le feu à de vastes zones de la ville. Le nombre de victimes devrait être élevé en raison de la proximité de l'armurerie de la caserne d'Ikeja avec des quartiers très peuplés où vivent des soldats et leurs familles. Le feu s'est déclaré dans une rue marchande près de

l'armurerie et s'est étendu à l'armurerie de la caserne elle-même, entraînant à partir de 18 heures locales (17 heures TU) plus de trente fortes explosions qui ont secoué les quartiers d'Ikeja et d'Oshodi, près du centre de Lagos. Les explosions, qui ont duré près d'une heure, ont fait trembler des immeubles et ont brisé de nombreuses vitres à différents points de la capitale économique du pays, ont indiqué des témoins. La caserne était en feu. Des munitions de gros calibre ont été projetées sur la ville. Des dizaines d'usines étaient en flammes. Les stations de radio ont interrompu leurs programmes pour retransmettre les témoignages d'auditeurs affolés. – (AFP.)

### DÉPÊCHES

■ **LUXEMBOURG** : cent quarante camions de la société autrichienne Kralowetz sont concentrés depuis plusieurs jours au centre douanier du grand-duché de Luxembourg. Des chauffeurs issus de plusieurs pays d'Europe de l'Est réclament le paiement de leur salaire alors qu'une vaste enquête judiciaire, ouverte à Munich, a entraîné des perquisitions dans huit pays, dont la France. Kralowetz aurait fraudé la Sécurité sociale et les impôts. L'entreprise compterait au total 1 500 chauffeurs, dont une partie seulement serait déclarée au Grand-Duché. – (Corresp.)

■ **TURQUIE** : l'armée turque a annulé un contrat d'armes avec la France, sur la livraison de matériels de guerre électronique conçus par Thales (ex-Thomson-CSF) pour 80 avions de combat F-16. Deux entreprises turques, en voie de fusion, en bénéficieraient. Alain Richard, ministre français de la défense, était en visite officielle, les 24 et 25 janvier, à Ankara. L'adoption, en janvier 2001, par le Parlement français, d'une loi reconnaissant le génocide arménien, en 1915-1917, par l'empire ottoman a gelé les relations commerciales entre les deux pays. – (AFP.)

■ **GABON** : des opposants de longue date du président gabonais, Omar Bongo, ont fait leur entrée dans le nouveau gouvernement, dont la composition a été annoncée dimanche 27 janvier par le premier ministre, Jean-François Ntoutoume Emane. Les ministères-clés demeurent toutefois aux mains des proches du chef de l'Etat. Paul Mba Abessole, l'un des principaux opposants, a été nommé ministre d'Etat pour les droits de l'homme. – (Reuters.)

■ **ARABIE SAOUDITE** : le pays se prépare à accueillir un nombre record de fidèles dans la ville sainte de La Mecque pour le premier pèlerinage musulman annuel depuis les attentats du 11 septembre. Plus de 11 000 pèlerins venant de plusieurs pays musulmans sont déjà arrivés dans le royaume saoudien par avion, et des milliers d'autres par voie maritime ou terrestre, selon des sources officielles. Lors du pèlerinage 2001, l'Arabie avait accueilli 1,5 million de fidèles, auxquels s'étaient joints 500 000 Saoudiens ou expatriés vivant dans le royaume. Chaque pays musulman a droit à un quota de 1 000 pèlerins par million d'habitants. – (AFP.)

## Grève générale à Madagascar

ANTANANARIVO. Les vols sont suspendus depuis lundi matin 28 janvier, les transports routiers de voyageurs et marchandises sont à l'arrêt et la compagnie nationale d'eau et d'électricité assure un service minimum, dans le cadre de l'appel à la grève générale lancé samedi par l'opposition. En début de matinée, les cortèges de manifestants commencent à converger vers la grande place centrale du 13-Mai à Antananarivo, la capitale. C'est là que se rassemblent désormais quotidiennement des dizaines de milliers de partisans de l'opposant Marc Ravalomanana, maire de la capitale, qui affirme avoir gagné l'élection présidentielle au premier tour, le 16 décembre. Le second tour de l'élection aura lieu le 24 février et la campagne électorale s'ouvrira le 9 février, a-t-on appris par ailleurs. – (Reuters.)

## Les Américains prennent peur pour leurs retraites et leurs économies

NEW YORK

de notre correspondant

Accueillie le 2 décembre dans une relative indifférence, la faillite d'Enron est devenue jour après jour le principal sujet de préoccupation des médias et des Américains, au point d'éclipser la guerre contre le terrorisme. Dans un sondage réalisé au début de la semaine dernière pour CBS News, les trois quarts des personnes interrogées disaient suivre l'affaire de près. Une majorité estimait au même moment que le monde des affaires a trop d'influence à la Maison Blanche et au Congrès. Si les Américains s'intéressent au scandale, ce n'est pas seulement parce que son scénario les captive. Ils se sentent directement concernés et y voient une menace pour leur retraite et leurs économies.

« Pendant quelques mois après le 11 septembre, les Américains se sont sentis soudain plus proches les uns des autres. Le scandale Enron nous a montré, ou peut-être simplement rappelé, que, quand il est question d'argent, nous nous retrouvons seuls », écrit le magazine *Time* dans son édition du 28 janvier. Les salariés d'Enron ont tout perdu : leur emploi et leur future retraite, investie via le fonds de pension de l'entreprise en actions Enron – dont la valeur s'est effondrée, en deux mois, de 45 dollars à 50 cents. Une

pratique généralisée aux Etats-Unis depuis dix ans. Elle explique pour partie le succès de la Bourse.

« Le plus effrayant dans cette affaire, c'est que le mensonge et l'éthique douteuse qui ont mené une des sociétés les plus innovantes à la faillite sont devenus courants et parfois même légaux. Il n'est pas absurde de craindre que le prochain Enron puisse se cacher dans votre fonds de pension ou derrière celui qui paie votre salaire », ajoute *Time*. « Il est difficile de ne pas opposer la modestie et le professionnalisme des pompiers et des policiers faisant leur devoir le 11 septembre et le comportement secret et douteux des commissaires aux comptes, avocats, dirigeants, banquiers et analystes qui eux ont failli à leur devoir avec Enron », estime l'hebdomadaire *Business Week* du 28 janvier.

Les 70 millions d'Américains qui détiennent directement ou via des fonds d'investissement des actions peuvent se poser des questions. Ils ont tous les jours sous les yeux le témoignage d'employés d'Enron ruinés pour avoir trop cru au succès d'une société qui était la septième entreprise américaine. « J'avais un tel sentiment de sécurité quand je suis arrivé il y a huit ans dans une entreprise aussi grande, aussi forte, qui avait une telle réussite », explique la semaine dernière sur CNN, Mark Lindquist, 39 ans. Il a

appris son licenciement par un message sur son répondeur téléphonique. « Je ne pense pas que je puisse un jour à nouveau faire confiance à une entreprise », ajoute-t-il. Les histoires de salariés qui par fidélité et naïveté ont conservé leurs titres jusqu'au bout, tandis que les dirigeants et administrateurs s'en débarrassaient, ne manquent pas. « Nous n'avons rien per-

« Peut-on encore faire confiance à quelqu'un ? », s'interroge « Business Week »

du tant que nous n'avons pas perdu. Aussi longtemps que la société était debout, elle pouvait se redresser », explique Tom Padgett, 59 ans. Après avoir représenté jusqu'à 750 000 dollars, son plan d'épargne pour la retraite vaut aujourd'hui à peine 10 000 dollars. Maureen Dowd, célèbre chroniqueuse, s'en prend, dans le *New York Times* du 27 janvier, à la « planète des privilèges ». Elle cite péle-mêle le vice-président Dick Cheney, le sénateur du Texas Phil



**NEUBAUER**

**L'émotion au sommet avec la 206 QUIKSILVER**

ESSAIS PURS DU 14 AU 28 JANVIER

- Autoradio mono CD avec commandes au volant
- Garnissage des sièges spécifique Quiksilver, en tissu "Slatex"
- Poignée de maintien passager avant style "grip" de planche à voile
- Surtapis en caoutchouc avec monogramme Quiksilver
- Peinture métallisée Gris Aluminium
- Direction assistée
- Airbags frontaux et latéraux conducteur et passager avant
- ABS et répartiteur électronique de freinage
- Verrouillage centralisé des portes et du coffre à distance
- Air conditionné simple

206 PEUGEOT

ON PEUT ENCORE ÊTRE ÉMU À NOTRE ÉPOQUE.

NEUBAUER à Paris Porte de Champerret

9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

« Peut-on encore faire confiance à quelqu'un ? », s'interroge *Business Week*. Il est difficile de dresser aujourd'hui la liste des victimes de la faillite d'Enron. Une certitude, le moment de grâce et d'unité nationale de la société américaine après le 11 septembre y figurera.

Eric Leser



**STEINER, A FLEUR DE PEAU**

venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.

**Topper Espace Steiner**

63, rue de la Convention - Paris 15<sup>e</sup>

Tél.: 01 45 77 80 40 - M<sup>o</sup> Boucicault - Parking gratuit



**MBA d'E.M.LYON\***

Portez un nouveau regard sur votre carrière.

04 78 33 78 65 ou [www.em-lyon.com/mba](http://www.em-lyon.com/mba)

**E.M.LYON Graduate School of Management**

# L'élargissement de l'Union bouleversera les aides régionales

32 milliards d'euros sont versés chaque année aux Etats les plus pauvres de l'Union. L'adhésion des pays d'Europe centrale oblige à repenser ce système. Le commissaire Michel Barnier soumet un projet de réforme

## La légalisation de l'euthanasie devant la Cour de Strasbourg

BRUXELLES

de notre bureau européen

C'est une affaire particulièrement dramatique et urgente que la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, a décidé, récemment, de « traiter par priorité » sur ses autres dossiers. Une Anglaise de 44 ans, Diane Pretty, condamnée à mourir bientôt dans d'atroces souffrances d'une maladie dégénérative du système nerveux, demande que son époux, Brian, soit autorisé à mettre fin à ses jours.

M<sup>me</sup> Pretty est atteinte d'une « sclérose latérale amyotrophique » en phase terminale. Cette maladie incurable entraîne une paralysie des muscles : M<sup>me</sup> Pretty, nourrie par un tube et clouée dans un fauteuil roulant, ne peut plus parler. Mais ses facultés intellectuelles ne sont pas atteintes, et elle communique au moyen d'un petit ordinateur portable. Elle veut choisir le moment de sa mort, pour s'épargner « la douleur et la perte de dignité » qui accompagneraient un décès naturel.

DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

Compte tenu de son état, Diane Pretty ne peut se suicider sans l'intervention d'autrui. Or, aux termes de la loi anglaise, aider quelqu'un à se suicider revient à commettre un crime. La malade demande donc à la justice qu'elle lui donne l'assurance que son mari ne sera pas poursuivi s'il procède à cette euthanasie. La Chambre des Lords, juridiction suprême anglaise, vient de refuser sa requête, qui invoquait pourtant plusieurs violations de la Convention européenne des droits de l'homme.

M<sup>me</sup> Pretty demande donc que la Cour de Strasbourg revoque l'interprétation des juges anglais. Son avocat soutient notamment que le respect de l'article 3, qui interdit des « traitements inhumains et dégradants », impose à l'Etat britannique de prendre l'engagement de ne pas poursuivre M. Pretty, s'il épargnait de tels traitements à son épouse. Il assure en outre que le « droit à la vie » donne à chaque individu le droit de décider s'il veut vivre ou mourir.

Le conseil de M<sup>me</sup> Pretty estime que le refus du gouvernement britannique de prévoir une disposition légale autorisant le suicide assisté constitue une atteinte à « la liberté de conscience », garantie par l'article 9. Il fait enfin valoir que l'interdiction du suicide assisté entraîne une discrimination entre personnes valides, qui ont le droit d'attenter à leurs jours, et personnes invalides.

La requête de M<sup>me</sup> Pretty, enregistrée le 18 janvier, a été confiée à une Chambre de sept juges, ce qui signifie que la Cour présume de son « sérieux ». Cette Chambre, qui a déjà demandé au gouvernement britannique de lui communiquer ses observations en urgence, va essayer de statuer dans les plus brefs délais.

Si la Cour donnait raison à M<sup>me</sup> Pretty, le Royaume-Uni serait obligé de réviser sa loi. Mais la jurisprudence de la Cour vaudrait aussi dans les quarante-deux autres Etats membres du Conseil de l'Europe. Actuellement, seuls les Pays-Bas ont dépénalisé l'euthanasie, et la Belgique est en passe de le faire. L'aide au suicide est tolérée au Danemark, et n'est pas considérée comme un délit en Allemagne et en Suisse. L'Espagne a ramené de vingt à trois ans de prison la peine pour euthanasie, en 1996.

Rafaële Rivais



### POLITIQUE RÉGIONALE

Fonds structurels + Fonds de cohésion		
en milliards d'€	2000-2006	2000
Allemagne	28,0	2 026
Autriche	1,5	206
Belgique	1,8	246
Espagne	54,0	606
Finlande	1,8	132
France	14,4	1 405
Grèce	24,0	122
Irlande	3,8	104
Italie	28,4	1 166
Lux.	0,1	20
Pays-Bas	2,6	401
Portugal	22,3	114
Danemark	0,5	176
Suède	1,8	247
Roy-Uni	1,5	1 534

Source : Commission

Fonds de cohésion : Grèce, Espagne, Irlande, Portugal

BRUXELLES

de notre bureau européen

Si l'Union européenne ne se résume pas à une vaste zone de libre échange, c'est surtout grâce à la politique régionale et structurelle, qui permet de transférer des aides aux régions les plus pauvres de l'Union, pour environ 32 milliards d'euros par an. « Le prix de la solidarité en Europe, c'est 0,32 % du PIB seulement », rappelle au Monde Michel Barnier, le commissaire chargé des aides régionales, dont un rapport très attendu sur l'avenir de la politique régionale en temps d'élargissement doit être adopté par la Commission mercredi prochain 30 janvier.

Avec l'adhésion des pays de l'est, les régions de l'actuelle Union risquent de devoir renoncer à leurs subsides. En passant de 15 à 27 membres, l'UE va voir sa population et sa superficie augmenter d'un tiers, mais sa richesse de 11 % seulement. Les pays candidats ont un produit intérieur brut (PIB) par habitant équivalent à 40 % de celle de l'Union actuelle.

L'Espagne a tiré en premier le signal d'alarme, demandant en 2001, mais sans succès, des garanties pour continuer de percevoir des fonds

### 213 milliards d'aides pour 2000-2006

Le montant des aides destinées par l'Union européenne aux actions structurelles pour la période de sept années courant de 2000 à 2006 s'élève à 213 milliards d'euros.

● **Répartition.** Elles se répartissent entre les fonds structurels (195 milliards) et les fonds de cohésion (18 milliards). Réserve aux pays dont le PNB par habitant était en 1999 inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union, ce fonds concerne en 2002 quatre pays de l'Union et, potentiellement, tous les pays candidats à l'élargissement. Les fonds structurels, qui ont été concentrés en 1999 sur les régions ayant le plus de problèmes, se répartissent en trois grands objectifs.

● **Objectif n° 1.** Il reçoit 69,7 % de la dotation, vise à promouvoir le développement et l'ajustement structurel dans les régions en retard de développement. Il est destiné aux régions avec un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

● **Objectif n° 2.** 11,5 % de la dotation, il vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficultés structurelles.

● **Objectif n° 3.** Il s'agit de l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

après 2006, lorsqu'il faudra renégocier le budget européen. Ce n'est pas parce que des pays plus pauvres entrent dans l'Union qu'elle devient plus riche d'un coup de baguette magique, a-t-elle argumenté. Cette analyse est partagée par M. Barnier. « Cette politique régionale et de cohésion est la plus concrète et la plus visible de l'Union. Si on la supprime dans toute l'Union d'aujourd'hui, comment parlera-t-on d'Europe au citoyen, comment le convaincrat-on ? Avec des normes, des directives, des discours ? Il est important de montrer que l'Union est là », demande M. Barnier. Ce débat politique prend la forme d'une querelle technique. Aujourd-

d'hui, pour avoir droit aux fonds dits de l'objectif 1 - qui concentrent 70 % des aides - une région doit avoir un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union. Une simulation faite par M. Barnier montre que si l'Union accueille dix nouveaux pays (tous sauf la Roumanie et la Bulgarie), quinze régions ne seront plus éligibles à ces fonds alors qu'elles y auraient eu droit sans l'élargissement, dont la quasi-totalité de l'ex-Allemagne de l'est.

L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie ferait sortir huit régions supplémentaires Europe. Intérêt de l'étude, « je démontre que l'effet statistique ne concerne pas que l'Espagne », se réjouit M. Barnier. L'idée est de transformer une querelle de gros sous germano-espagnole en débat politique.

### QUELQUES GRANDS SUCCÈS

Tactiquement, le rapport qui doit être adopté par la Commission permet de rappeler aux Allemands que s'ils sont premiers contributeurs au budget européen, ils en profitent aussi. Deuxième bénéficiaire de la politique agricole derrière la France, ils sont troisième bénéficiaire des fonds structurels avec 28,2 milliards d'euros de subsides sur la période 2000-2006, derrière l'Espagne et l'Italie.

L'enjeu pour M. Barnier est d'obtenir le soutien des régions de l'ex-RDA et de contrer ceux qui seraient tentés par une renationalisation des aides structurelles. La politique de solidarité en Europe, conçue pour aider les régions les plus faibles à faire face au choc du marché unique, a connu quelques grands succès : ainsi, le PIB par habitant de l'Irlande est passé de 64 % à 119 % de la moyenne de l'Union entre 1988 et 2000.

En recevant chaque année des

aides comprises entre 1,5 % et 3,5 % de leur PIB, l'Espagne, le Portugal et la Grèce ont réduit en dix ans d'un tiers leur retard, passant de 68 à 79 % du PIB moyen. Le succès n'est pas toujours au rendez-vous : les Pouilles et la Sicile n'ont nullement rattrapé leur retard depuis dix ans. « A la fin, il faudra se demander qui est responsable de la stagnation de l'Italie du sud : si c'est Bruxelles, Rome ou les Italiens du sud eux-mêmes », s'interroge un fonctionnaire européen.

Pour l'heure, le discours est de ne pas laisser tomber ces régions après l'élargissement. M. Barnier voudrait prévoir une période transitoire assez longue, pour continuer d'aider les

### 15 milliards d'euros pour la France

Sur la période 2000-2006, la France va toucher au total 15,7 milliards d'euros au titre de la politique structurelle européenne. Elle percevra notamment 3,3 milliards pour ses quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) dont le revenu par habitant est inférieur à 75 % du produit intérieur brut (PIB) européen. En revanche, la Corse et le Haut-Rhône, dont le PIB a augmenté, n'ont plus droit à ce type d'aide mais toucheront quand même 550 millions d'euros au titre du régime d'aide transitoire prévu pour ne pas arrêter brutalement les aides.

31 % de la population française est éligible aux aides dites de l'objectif 2, qui visent à soutenir les régions en difficultés structurelles (régions montagneuses) ou en reconversion. La dotation allouée est de 6,05 milliards d'euros. S'y ajoutent 4,5 milliards d'aides pour la formation, l'éducation et l'emploi, ainsi que 1,8 milliard d'aides ciblées, dont le développement rural.

régions pauvres de l'actuelle union. Le Commissaire veut revoir complètement les aides dits de l'objectif II, qui saupoudrent des aides dans diverses régions d'Europe, dont une grande partie de la France. « Certains pays ont dit qu'ils n'en voulaient plus, en vertu du principe de subsidiarité », explique M. Barnier. Ces aides sont « trop compliquées, trop peu lisibles, trop bureaucratiques », affirme M. Barnier, qui veut les centrer sur

60 milliards d'euro - à comparer aux 43 milliards que doit toucher l'Espagne. Toutefois, la montée en puissance sera lente, ne serait-ce que parce que les nouveaux adhérents sont très pauvres et que l'Union ne veut pas verser à un pays plus de 4 % de son PIB : au delà, il serait incapable d'investir correctement les sommes qu'il touche.

Arnaud Leparmentier

## José Maria Aznar se veut le promoteur de l'Europe libérale

Triomphalement réélu à la tête du Parti populaire, il souhaite que la droite espagnole soit un modèle

MADRID

de notre correspondant

« Mission accomplie. » Répétant qu'il ne se représenterait plus, ni à la présidence du gouvernement en 2004 ni à celle de son parti en 2005, c'est par ces deux mots que José Maria Aznar a répondu aux ovations de ceux venus, ce week-end, acclamer en lui le rédempteur de la droite espagnole. Une droite, a-t-il précisé, désormais « sans complexes démocratiques » et qui, soudée, regarde résolument au centre.

José Maria Aznar, promoteur infatigable d'une Espagne libérale « confiante en elle-même » et qui, durant six mois, assure la présiden-

ce de l'Union européenne, brûle maintenant d'appliquer en Europe les réformes qui ont fait son succès.

Des votes unanimes ont donc dominé le quatorzième congrès du Parti populaire (PP), qui s'est achevé dimanche 27 janvier à Madrid. Il n'y eut qu'un seul délégué pour voter « non » à l'adoption d'un texte et encore avoua-t-il s'être trompé... M. Aznar a été réélu à la tête du PP avec 99,6 % des suffrages. Et son parti est apparu au zénith, lui qui, aux législatives de mars 2000, s'adjugeait avec dix millions de voix la majorité absolue, face à une opposition socialiste en quête d'identité.

Ce congrès a été d'abord une sorte d'acte collectif à la gloire d'un seul homme, José Maria Aznar, qui, à quarante-huit ans, programme son départ à son apogée. Il a ensuite permis au Parti populaire, qui s'estime « au centre de la vie politique espagnole » et a bien des égards européenne, et qui se veut le parrain politique, entre autres, de Forza Italia, la formation de Silvio Berlusconi, d'offrir un modèle à ses partenaires. « La présidence de l'UE, dira M. Aznar, est une grande opportunité pour appliquer les politiques auxquelles nous croyons. »

### TROIS IDÉES-FORCES

Le discours a porté. En témoignage l'appréciation flatteuse que nous a transmise Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR français, qui était parmi les invités. « A l'heure où le vent politique semble tourner en Europe pour la gauche », estimait-elle, le PP est un exemple de « parti uni, ouvert aux femmes sans quotas et rajeuni ». Au point d'ailleurs qu'elle confiait avoir discuté quelques minutes plus tôt avec José Maria Aznar d'une éventuelle « internationale, comme il y a l'internationale socialiste, pour insuffler synergie et cohésion aux droites européennes ».

Ce modèle aznarien, quel est-il ? Le ministre de l'intérieur, Mariano Rajoy, son prédécesseur, Jaime Mayor Oreja, à présent dirigeant du parti au Pays basque, et le ministre de l'économie, Rodrigo Rato - tous trois dauphins

potentiels dans la discrète course à la succession -, l'ont rappelé à la tribune. Trois idées-forces : lutte sans concession contre la « maladie mortelle pour la démocratie qu'est le terrorisme en Espagne et dans le monde » ; réaffirmation du modèle régional des autonomies - les régions espagnoles - mais dans « ce projet commun d'Espagne qu'est la Constitu-



« Si nous devons être satisfaits de nous, c'est maintenant ou jamais »

JOSÉ MARIA AZNAR

tion » ; poursuite des avancées économiques libérales et défense de la mondialisation, « synonyme d'opportunité aussi pour les plus démunis ». Réformes dont il est « vital », a insisté M. Aznar, d'« empoigner clairement la bannière » au prochain conseil européen de Barcelone.

Un objectif prioritaire est brandi : « L'horizon du plein emploi, pour l'Espagne et l'Europe, dans cette décennie. » Rodrigo Rato a rap-

porté avec une autosatisfaction parfaitement assumée que l'on avait sous-estimé l'Espagne : certains Européens pensaient en 1996 « que nous serions condamnés à jouer en deuxième division au moment de l'euro ».

### L'ÉLARGISSEMENT, « UN DEVOIR »

Aujourd'hui, « l'Espagne a une croissance supérieure à la moyenne européenne et a créé le plus d'emplois, 2,5 millions en cinq ans ». Et le ministre de conclure : « Il n'y a pas de meilleure politique sociale que l'emploi. La liberté, c'est la prospérité, le socialisme, l'immobilisme. » Quant à l'élargissement de l'Union européenne, autre grand thème de la présidence, l'Espagne estime que c'est « un devoir moral, historique et politique que de réunifier l'Europe ».

Un congrès triomphaliste ? « Si nous devons être satisfaits de nous, c'est maintenant ou jamais », a commenté M. Aznar, prévenant les critiques : si l'Espagne maintient le cap, elle peut se convertir cette décennie en l'une des premières démocraties du monde. »

Marie-Claude Decamps

### ÉCHOS

■ **AUTOMOBILE :** la Commission européenne devrait dévaluer, le 5 février, son projet d'ouverture à la concurrence du marché européen de l'automobile, qui remettra en cause l'actuel système de concession favorable aux grands constructeurs. Différentes études ont révélé des écarts de prix allant jusqu'à 50 % (hors taxes) pour un même modèle selon le pays ou la région où il est commercialisé.

■ **CHINE :** Pékin a qualifié, dimanche 27 janvier d'« inacceptable » la décision de l'Union européenne (UE) de suspendre les importations de certains produits animaux en provenance de Chine. Il souligne que cette mesure peut affecter sérieusement les échanges commerciaux bilatéraux. La Commission avait annoncé, vendredi, la suspension « dans les prochains jours » des importations de

Chine de viande de lapin et poulet, de miel, des mollusques, des crustacés, des crevettes et langoustines surgelées, et de la nourriture pour animaux, sur recommandation du comité vétérinaire permanent de l'UE.

■ **TAÏWAN :** le gouvernement s'attend que l'Union européenne ouvre d'ici à la fin de l'année à Taïpeh un bureau de liaison. C'est ce que rapporte l'Agence nationale de presse, citant un porte-parole du ministère des affaires étrangères, qui a estimé que les relations entre l'UE et Taïwan ont connu en 2001 « un nouveau démarrage » et s'est félicité de l'élection à la tête du Parlement européen, début janvier, du libéral irlandais Pat Cox, considéré comme un ami du pays. Aucun Etat européen n'a de relations diplomatiques avec Taïwan, mais la plupart y ont une représentation.

**INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT**

**ISM** [www.ism-mba.edu](http://www.ism-mba.edu)  
Accredited Programs\*

\*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

**Admissions : janvier, avril, octobre.**

◆

**ieMBA International Executive**  
**MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION**

■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 18 séminaires mensuels à Paris

◆

**DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,  
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse

◆

**MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION**

■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

◆

**On Line programs :** ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

◆

**International School of Management :**  
148, rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08  
e-mail : [ism.paris@wanadoo.fr](mailto:ism.paris@wanadoo.fr) - <http://www.ism-mba.edu>  
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM

# FRANCE

## PRÉSIDENTIELLE

La campagne présidentielle a connu, samedi 26 et dimanche 27 janvier, un **COUP D'ACCÉLÉRATEUR**, même si Jacques Chirac et Lionel Jospin n'ont toujours pas officialisé leur candidature. Devant les

secrétaires de section du PS, le premier ministre a annoncé qu'il est « **DISPONIBLE pour les rendez-vous politiques à venir** ». De son côté, le chef de l'Etat a réuni une quinzaine de responsables de la droite

samedi, puis une quarantaine d'élus dimanche, pour les inviter à « **ENGAGER LE DÉBAT avec les Français** ». François Bayrou, qui a fait adopter son projet par la convention de l'UDF, presse M. Chirac et M. Jos-

pin d'**OFFICIALISER LEUR CANDIDATURE**. Christine Boutin a réuni ses sympathisants, dimanche, à Paris. Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a confirmé qu'il ne « **labelliser** » aucun candidat.

## M. Chirac consulte à l'Élysée, M. Jospin mobilise à la Mutualité

L'un et l'autre jugent que le « temps du débat » avec les Français doit précéder celui de la campagne. Mais, ce week-end, les deux hommes ont réuni leurs troupes. Devant 2 000 cadres du PS, le premier ministre s'est déclaré « disponible » ; le chef de l'Etat a tenté, lui, de rassembler la droite

**CE WEEK-END**, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont mis un pied de plus dans la campagne. Ils ont avancé chacun d'« un pas » vers leur candidature, en utilisant presque les mêmes mots : « *Le temps de la campagne n'est pas encore venu, mais le temps du débat démocratique peut commencer* », a déclaré Jacques Chirac, qui recevait ses amis à huis clos, à l'Élysée, samedi 26 et dimanche 27 janvier. « *Le temps de la campagne n'est pas encore venu* », a répondu comme en écho Lionel Jospin, à la tribune de la Mutualité, dimanche. « *Je m'efforce de pressentir ce que sont les attentes des Français* », a souligné le premier ministre. Dans un discours fait de petites phrases calibrées pour les radios et les télévisions, le candidat « *probable* » a expliqué que, cette fois, il était « *disponible* » pour les « *rendez-vous politiques à venir* ». Le président de la République a tout simplement réuni les ténors, puis les lieutenants de la droite pour leur demander conseil sur sa campagne et sur la façon de mener les législatives. A distance, et en stéréo, chaque camp s'est répondu en images et en piques.

► **Ballet de limousines à l'Élysée.** Le président de la République, qui ne veut toujours pas ouvrir son local de campagne, a expliqué : « *Je vous ai réunis pour*

*écouter mes amis et mes soutiens. La droite est d'accord sur tout, mais ne cesse de se taper dessus. La gauche n'est d'accord sur à peu près rien, mais elle parvient à fonctionner ensemble.* » Les critiques des partisans du président de l'UDF, François Bayrou, n'ont pas tardé. « *A quand le prochain meeting de l'Union en mouvement dans les jardins de la présidence de la République ?* », s'est agacé Hervé de Charette, président délégué de l'UDF.

► **Défilé d'éléphants socialistes à la « Mutu ».** Réunis dans la « Mecque » de la gauche, les socialistes s'offusquent aussi de ces réunions d'état-major à « l'E-ly-sée ». Dimanche soir, sur France 3, Renaud Dutreil (UDF), le président de l'Union en mouvement, a répliqué que « *personne* » ne trouvait rien à redire lorsque Lionel Jospin organisait ses dîners à Matignon. « *On me dit que ce week-end, rive droite, dans un Palais, se tiennent des réunions discrètes mais très médiatisées et dont on ne sait rien* », s'est gaussé M. Jospin à la tribune de la « Mutu », en articulant chaque mot. Un peu plus tôt, François Hollande n'a pas reculé devant la facilité : la campagne, ce n'est pas une « *affaire de communication, un art de paraître, une façon de s'habiller ou de se déshabiller* », a assuré le premier secrétaire du PS, en allusion aux photos prises cet été à



SIMON DANIEL/GAMMA

Dimanche 27 janvier à la Mutualité, Lionel Jospin s'est adressé aux quelque 2 000 secrétaires de section du Parti socialiste. Le premier ministre a affirmé que « *le temps de la campagne électorale n'est pas encore venu (...), mais ce temps viendra et il est normal que nous y allions tranquillement* ».

Brégançon, mais jamais publiées, où le chef de l'Etat apparaît nu sur son balcon.

► **Le ras-le-bol de François Bayrou.** Jusqu'à présent, ils étaient seuls à s'agacer de ne pas réussir à se faire entendre. Les « *petits candidats* » ont reçu, ce week-end, le soutien de l'opinion. Selon un sondage CSA publié, vendredi 25 janvier par *Le Parisien*, 65 % des Français souhaitent que Lionel Jospin et

Jacques Chirac « *déclarent leur candidature (...), le plus tôt possible* ». Surtout, 60 % (contre 55 % en septembre 2001) préféreraient, au second tour, un affrontement avec un « *troisième homme* ».

Le sondage n'a échappé à personne. « *Il y en a marre qu'on nous prenne pour des imbéciles* », s'est agacé M. Bayrou, lors du conseil national de son parti. Le débat confisqué, titre en « une » *L'Humanité*, lundi

28 janvier. Samedi, à la plaine Saint-Denis, lors du meeting d'Olivier Besancenot (LCR), Alain Krivine, porte-parole de l'organisation trotskiste, a ironisé : « *Le seul candidat à être entré en campagne, c'est le baron Seillière* ». Le président du Medef a assuré, dimanche, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », que « *ce serait une erreur de vouloir labelliser un candidat* ». Ernest-Antoine Seillière répondait au pre-

mier ministre, pour lequel le programme du RPR est « *assez directement inspiré des propositions du Medef* ».

► **M<sup>me</sup> Boutin s'impose, M. Chevènement s'invite.** Dimanche, la candidate anti-pacs a quand même réussi à faire parler d'elle, en rassemblant plus de 4 000 personnes au Zénith, à Paris et en s'attirant les foudres des militants d'Act-up, qui ont déployé, au-dessus de la tribune, une banderole noire frappée de la formule : « *homophobes* ». « *Ne leur en déplaise, les personnes homosexuelles, je les aime* », a répondu M<sup>me</sup> Boutin, qui n'a pas encore réuni ses 500 signatures.

Jean-Pierre Chevènement a été soigneusement ignoré durant tout le week-end par les socialistes. Seul M. Jospin s'est permis un rappel à l'ordre à son ancien ministre, qui lui reproche de tarder à se déclarer. « *Si Jean-Pierre était resté à son poste, ce que j'avais souhaité, il ne pourrait pas courir la campagne car il serait au travail* ». Vif succès dans la salle. M. Chevènement a répliqué lundi sur RTL : « *Les grosses machines à sous que sont le RPR et le PS font vrombir leur moteur mais il n'y a toujours pas de débat* ». Les projets du PS et du RPR « *ne sont que des robinets d'eau tiède* ».

Ariane Chemin et Clarisse Fabre

## Le premier ministre se déclare « disponible pour les rendez-vous à venir »

**LES 2 000 SECRÉTAIRES** de sections du Parti socialiste, réunis dimanche 27 janvier à la Mutualité à Paris pour leur huitième rassemblement annuel, avaient été dûment chapitrés. Ils étaient invités à ovationner Lionel Jospin... mais priés fermement de s'abstenir de crier « *Lionel président* ». A son entrée dans la salle – bondée –, le premier ministre, qui avait rejoint les « *éléphants* » du PS – François Hollande, Martine Aubry, Dominique Strauss-Kahn, Laurent Fabius – à la fin de leur déjeuner, le temps d'une pose pour *Paris-Match*, a donc été acclamé sans débordement par les militants. « *Beaucoup dépendra de Lionel parce qu'il est l'homme de cette situation* », avait dit peu avant M. Hollande, tandis que M<sup>me</sup> Aubry, qui avait parlé la veille de « *notre candidat* », s'était exclamée : « *Nous, on a le Zidane de la politique !* »

« *Je peux difficilement me dérober au devoir de vous dire quelque chose, mais quoi ?* », a lancé M. Jospin avant de glisser du statut de candidat « *probable* » à celui de candidat « *disponible* ». « *Rive droite dans un palais, a lâché le premier ministre sous les rires, se tiennent des réunions discrètes mais très médiatisées et dont on ne sait rien* ». « *Ici à la Mutualité, a-t-il enchaîné, c'est au grand jour (...), que tous les responsables du PS sont rassemblés devant les médias pour*

*préparer les rendez-vous qui viennent* ». Surprenant son auditoire par la vigueur de son attaque contre Jacques Chirac, M. Jospin a affirmé : « *Un temps nouveau s'approche. Dans moins de trois mois et demi, il y aura un nouveau président élu et je ne crois pas que cela doive être le même* ».

Citant Philippe Séguin, qui a « *invité son leader à renouer avec le fil de son septennat* », le premier ministre a jugé que « *ce qui a été brisé c'est le fil de la sincérité et de la confiance* ». Parlant d'un « *entre-deux temporaire* » et invitant ses amis à se mobiliser sans attendre, M. Jospin a poursuivi : « *Le temps de la campagne électorale n'est pas encore venu (...), mais ce temps viendra et il est normal que nous y allions tranquillement* ». Comme en confiance, devant des militants prompts à l'applaudir, le futur candidat s'est appuyé sur son « *temps personnel* », son entrée au PS en 1971, « *le formidable choc euphorique de joie* » de l'élection de François Mitterrand en 1981, la « *défaite sévère* » de 1993. « *Je mesure comme homme et comme responsable politique l'importance du choix, l'importance du pas que je vais accomplir avec vous. Je m'y prépare* ». « *Personnellement, a-t-il encore déclaré comme pour lever définitivement les doutes, je me rends disponible pour les rendez-vous politiques à venir* ».

Très pugnace, le candidat « *dispo-*

*nible* » a esquissé ses thèmes de campagne, de sa « *conception de la République et de son éthique* » à l'espoir d'une « *société plus juste* », en passant par la progression de l'emploi et « *la modernisation du pays* ». M. Jospin a assuré qu'il abordait les prochaines échéances « *de façon sereine et déterminée* », désireux de « *travailler encore au service des Français* » et d'« *empêcher la régression* », tout en mettant en garde contre « *un optimisme sans réflexion* ». « *Rien n'est fait* », a-t-il

« **Je mesure, comme homme et comme responsable politique, l'importance du choix** »

LIONEL JOSPIN

insisté. Avant de remercier « *profondément* » ses ministres, actuels et anciens, les députés et les élus de « *la majorité plurielle* », le « *presque* » candidat a prévenu que « *notre mobilisation peut faire la différence aux yeux des Français* ».

Après avoir ironisé sur la situation « *pas agréable* » de ces militants du RPR qui rencontrent des dirigeants qui veulent « *les dissoudre, toujours dissoudre* », M. Jospin s'en est pris vivement au bilan des

gouvernements Balladur et Juppé de 1993 à 1997, en pointant « *le reniement des promesses, la hausse des impôts, le gigantesque blocage social* », l'absence « *d'actions d'envieure contre l'insécurité* », la « *reprise des essais nucléaires (...), les querelles permanentes entre les chefs, la résignation face au chômage* ». Si la droite gagne, a-t-il ajouté, « *on pourrait craindre un quinquennat et une législature très à droite pour notre pays et très directement inspirés par le Medef* ». Après avoir réaffirmé sa volonté d'« *opérer la synthèse de la modernité et de la sécurité* », M. Jospin a rappelé les émotions et les tensions des campagnes électorales, avant de conclure sous les acclamations : « *Tout cela, j'ai envie de le revivre avec vous* ».

En lever de rideau, M. Hollande avait rappelé le calendrier de désignation du candidat du PS à l'Élysée – entre le 18 février et la « *fin février* » – et s'en était pris très durement au chef de l'Etat, déclenchant les rires par une série de moqueries. « *Promettre n'est rien, tenir est tout* », avait-il lancé, en ajoutant : « *C'est ce qui distingue les hommes d'Etat des hommes de l'Etat. Les premiers veulent pouvoir agir, les autres veulent simplement le pouvoir* ». L'élection de 2002, avait-il promis, « *sera surtout le choix d'une conception de la politique* ».

Michel Noblecourt

## M<sup>me</sup> Aubry et M. Strauss-Kahn affichent leur complicité

**AU LENDEMAIN** de l'adoption du projet « 2002-2012 » du PS, avec 93,5 % de voix pour mais seulement 45 % de participation, Martine Aubry jouait le consensus. « *Moderatrice* », elle animait, dimanche 27 janvier, un débat sur « *la vie en mieux* », avec Laurent Fabius, Elisabeth Guigou, Dominique Strauss-Kahn et Henri Emmanuelli. Tout se déroulait paisiblement jusqu'au moment où la maire de Lille aborda l'ouverture du capital d'EDF, défendue par les deux champions de la gauche dite « *moderne* » présents à la tribune, provoquant un raidissement du ministre de l'économie. « *Laurent, je ne l'attaque pas* », crut bon de préciser M<sup>me</sup> Aubry avant de souligner que sur la perspective d'une « *ouverture minoritaire* » du capital d'EDF, sur le modèle de France-Télécom, « *il n'y a aucun désaccord entre nous* ».

Tout au long du débat, où les « *éléphants* » répondaient à des questions écrites de la salle, M<sup>me</sup> Aubry et M. Strauss-Kahn, côte à côte, ont affiché leur complicité. Les deux futurs porte-parole du candidat Lionel Jospin ont eu, la semaine dernière, un tête-à-tête de deux heures qui leur a permis d'aplanir bien des difficultés au point de donner l'image, à la tribune, d'un nouvel axe jospiniste face à un Laurent Fabius isolé.

Que « *DSK* » se saisisse de « *l'épouvantail* » des fonds de pension, « *un sujet important qu'il ne faut pas diaboliser* », pour défendre la retraite par répartition et la nécessité de « *développer une épargne longue plus importante* » et M<sup>me</sup> Aubry se félicite de la « *clarification utile* » de « *Dominique* ». Peu après, elle règle la querelle de paternité sur les emplois-jeunes qui, dit-elle drôlement, « *avaient un père* [« *DSK* »] et une mère [elle-même]... »

De même M<sup>me</sup> Aubry a-t-elle soutenu l'idée de M. Strauss-Kahn sur la suppression de la taxe d'habitation, alors que M. Fabius insistait sur « *l'autonomie des collectivités locales* » et la nécessité d'une « *péréquation plus forte* » entre elles. Sans exclure « *d'autres solutions* », M. Fabius invitait son prédécesseur à ne pas « *lâcher la proie pour l'ombre* ». Pour EDF, le ministre de l'économie a estimé que la part de l'Etat « *ne doit pas descendre en dessous de 50 %* » quand

M. Strauss-Kahn refuse d'inscrire ce principe « *dans le marbre* ». Se positionnant à gauche, M. Fabius a surtout attaqué la « *grande démagogie* » du « *candidat du RPR* », résumée par la formule « *je promets pour gagner et je renie pour gouverner* ». « *Chaque fois parti pour un temps plus long, son mandat ne s'exerce que deux ans (1974-1976 ; 1986-1988 ; 1995-1997)* », a-t-il lancé sous les rires. Le candidat RPR propose de nous faire le même coup que les autres fois. Je propose que la sanction soit plus rapide. »

« **RENONCEMENTS** »

Samedi, lors de la convention nationale, M. Emmanuelli avait dénoncé, sans les nommer, l'« *arrogante production individuelle* » de M. Fabius et de M. Strauss-Kahn, qui « *semble opposer (...), les modernes aux modernes* ». Le député des Landes avait fustigé ces « *renoncements* », ajoutant que « *ce ne sont pas les marchés qui voteront pour nous en mai et juin* ». Reprise par Julien Dray, cette petite musique devait obliger des proches de M. Fabius et de M. Strauss-Kahn à réagir. Récusant toute « *politique social-libérale* », Henri Weber a défini « *une nouvelle voie vers le socialisme démocratique* ». Louant la « *cohérence* » et le « *rassemblement* » du parti, Jean-Christophe Cambadélis a nié le clivage entre « *archaïques* » et « *modernes* », jugeant que « *l'antagonisme central* » opposait le PS au RPR.

François Hollande, qui a inscrit, à la demande d'Alain Vidalies, un débat au bureau national du 5 février sur EDF, a noté que ces apports personnels « *pouvaient enrichir notre démarche commune* ». Mais, a-t-il rappelé, « *nous n'avons à rendre des comptes que sur les seules propositions du parti* ». Dans le projet, la commission des résolutions a intégré partiellement quatre des cinq amendements nationaux, non votés par les militants, sur le retour aux élections à la Sécurité sociale et la « *revitalisation du Parlement* », défendue par Paul Quilès. Elle a aussi retenu, parmi les amendements fédéraux, l'idée d'un « *grand débat national* » sur la toxicomanie et un réexamen des conditions de nomination des membres du Conseil constitutionnel.

M. N.

## A Matignon, candidat cherche titre de livre pour « faire slogan »

À QUOI sait-on que Lionel Jospin écrit son livre ? Non aux pages blanches sur son agenda officiel, le jeudi et le vendredi, mais au scooter pétaradant d'Alain Duhamel, dans la cour de l'hôtel Matignon, signe que le très médiatique journaliste qui recueille ces « *entretiens* », à paraître chez Stock, va se mettre au travail. Et poser, inlassablement, ses questions, auxquelles le candidat va répondre, avant que les services de Matignon ne décryptent la bande d'enregistrement et couchent tout ceci par écrit pour Monique Nemer, l'éditrice de l'ouvrage.

Le plus grand secret est maintenu autour de l'ouvrage : aucun collaborateur n'assiste aux tête-à-tête du premier ministre avec l'éditorialiste – qui s'est mis « *entre parenthèses* » de France 2 (*Le Monde* du 24 janvier). Parce qu'il reste le seul événement imprévu d'une candidature attendue, Matignon garde le mystère. La couverture – où Lionel Jospin figurera comme seul auteur, en gros sur la jaquette, et Alain Duhamel en bas – est encore à choisir. Le titre de l'ouvrage, en effet, devra « *faire slogan* », puis-

que les affiches « *4 par 3* » sont désormais interdites à trois mois du scrutin. Le premier ministre choisira lui-même ses mots, tout comme la date de parution du livre.

Ce livre, Lionel Jospin a commencé à l'ébaucher en 1996, deux ans avant les élections législatives prévues en 1998. Le premier secrétaire du Parti socialiste s'est alors attelé avec Monique Nemer à une « *suite* » de *L'invention du possible*, paru en 1991 chez Flammarion. Mais la dissolution surprise met ce chantier entre parenthèses. Après les législatives, à l'été 1997, le premier ministre fait lire ces pages à Alain Duhamel. Aucun rendez-vous de travail n'est encore pris, semble-t-il. Ce n'est que beaucoup plus tard, juste avant juillet 2001, que les deux hommes se mettent au travail.

« *Je mesure le pas que je m'appête à franchir. Je m'y prépare, j'échange, j'écris. Je me rends disponible pour les rendez-vous politiques à venir* », a lâché Lionel Jospin sur le podium de la grande salle de la Mutualité, dimanche 27 janvier. Le premier ministre entame en effet la troisième

partie de son livre, pour laquelle il ne cesse de consulter. Dans la première, il revient sur son parcours au PS et son passé trotskiste. Dans la deuxième, sur le bilan de ses cinq années passées à Matignon. Dans la troisième, il dévoile son programme de candidat. Car « *après Moi je et Moi le bilan, il y a Moi le projet* », résume en riant un de ses proches.

Lionel Jospin téléphone. Lionel Jospin reçoit : « *Ah oui ! Les visiteurs du soir !* », s'amuse un ministre qui fut coutumier des pratiques de François Mitterrand. « *L'ordre est impératif : ce n'est pas "tu peux me faire une note sur..." c'est "fais-moi une note"* », raconte un autre. De source sûre, le premier ministre s'étend longuement sur la sécurité. Un correspondant assure qu'il aborde la légalisation du cannabis. « *De toute façon, sourit un autre, il y a beaucoup de sujets qu'il évoquera en reposant les termes du débat, et sans trancher* ». Réponse fin février-début mars, après un tirage à 150 000 exemplaires.

Ar. Ch.

## En attendant de se déclarer, Jacques Chirac appelle la droite à engager sans tarder la « précampagne »

Au cours de deux rencontres, samedi et dimanche, le chef de l'Etat a consulté les principaux animateurs de l'opposition sur la stratégie à tenir pour la présidentielle et les législatives

LE PRÉSIDENT n'avait pas reçu depuis la dissolution de 1997 l'ensemble des barons de la droite : ceux qui s'aiment et ceux qui se haïssent, ceux qui espèrent de son éventuelle victoire une promotion et ceux qui pensent déjà à l'après-Chirac. Ce fut donc un week-end rare. Car Jacques Chirac avait invité tous ceux qui, au RPR, à l'UDF et à DL, s'apprentent à mener campagne derrière lui. Les poids lourds, le samedi ; les lieutenants, le dimanche.

► **Le col roulé à l'honneur.** Pour les poids lourds, on se retrouvait dans le bureau du chef de l'Etat, autour d'un apéritif. Le président portait un pull gris à col roulé, histoire de montrer qu'il aborde sa campagne de façon détendue. Mais, en dehors de Nicolas Sarkozy, lui aussi en col roulé noir, tous les barons de la droite, les RPR Alain Juppé, Philippe Séguin, François Fillon, Jean-Louis Debré, Patrick Devedjian, Christian Poncelet et le directeur de campagne, Antoine Rufenacht, l'UDF Philippe Douste-Blazy, le radical François Leos, les DL Jean-Claude Gaudin, Jean-Pierre Raffarin et Jean-François Mattei étaient en tenue de travail : costume-cravate et petit topo en mémoire. Discrètement, Maurice Ulrich, Jérôme Monod et Dominique de Villepin se sont postés près du président de la République. Une seule femme : la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie.

► **Le temps de la campagne.** C'est M. Chirac qui a commencé : « Je vous ai réunis pour écouter mes amis et mes soutiens. » Puis, pendant une vingtaine de minutes, il a exposé les deux grands débats stratégiques qui agitent la droite depuis quelques semaines : 1) Doit-il entrer en campagne dès à présent ? 2) Doit-on conduire ensemble présidentielle et législatives ? « Le temps

### La note qui inquiète les partisans du président

Une note de trois feuillets, qui circule depuis peu au RPR, inquiète les plus pessimistes. Elle porte sur le potentiel électoral de Jacques Chirac, comparé aux résultats des précédentes élections présidentielles. En 1988, les candidats de droite et d'extrême droite représentaient au premier tour 50,87 % des suffrages ; M. Chirac avait obtenu 45,98 % au second. En 1995, le total des voix de la droite républicaine et du Front national était de 59,16 %, et M. Chirac l'avait emporté avec 52,63 % des suffrages. Soit, dans les deux cas, une déperdition de l'ordre de 6 points. Or les auteurs, mystérieux, de la note s'alarment du fait que, dans les sondages, le potentiel de départ du président candidat ne dépasse pas 48 %.

de la campagne n'est pas encore venu, mais le temps du débat démocratique peut commencer », a répondu le président à la première question. « Ce temps vous appartient. Vous devez dès maintenant écouter les Français, engager la discussion avec eux, à la hauteur qu'il convient, avec efficacité, avec force, avec dignité, pour donner l'exemple d'une vraie démocratie, qui pose les problèmes sans faux-fuyants. »

► **Ecoutez les provinciaux.** Assis en cercle, les barons de la droite ont

chacun exposé leur point de vue à « Monsieur le Président », qu'ils voulaient tous, à l'exception de M. Fillon, qui le tutoie ostensiblement. « Le mois de janvier n'a pas été bon, a osé M. Sarkozy. Il faut accélérer le rythme, densifier vos discours lorsque vous sortez. » Et, surtout, « vous êtes une cible immobile, donc une cible plus facile à atteindre ». « Il faut présenter un projet de

rupture avec la gauche, a insisté M. Raffarin, le projet présenté par Martine Aubry ne déchaîne pas les enthousiasmes. Soulignons-le. »

« Les gens veulent avoir le choix entre deux projets bien différents, a renchéri M. Douste-Blazy, il est donc essentiel que nous propositions un projet rompant avec la droite archaïque. » M. Gaudin, accent marseillais plus théâtral que jamais, a eu beau assurer : « N'écoutez pas la presse parisienne. Écoutez les provinciaux, eux, ils ne sont pas pres-

sés », il n'a trouvé sur sa ligne que... M. Séguin, qui assure qu'il faut attendre et lancer fortement une candidature de rupture.

Face à lui, M. Juppé a abordé d'emblée la question des législatives, insistant sur la réussite de l'Union en mouvement, dont il est l'initiateur, et la nécessité d'« investir très vite les candidats ». M. Séguin a alors repris son souffle : « Je vais dire quelque chose qui n'est pas très consensuel... », avant d'expliquer... l'exact contraire de ce que venait de dire M. Juppé et de souligner que « ce qui compte, c'est la présidentielle. Les législatives en découleront ». Un ange est passé.

► **Jeunes loups et vieilles épées.** Le lendemain, dimanche, M. Chirac a repris l'apéritif, cette fois dans le salon Murat de l'Elysée, où il avait réuni une quarantaine de « jeunes loups », parmi lesquels Roselyne Bachelot, Brigitte Le Brethon, Françoise de Panafieu, François Baroin, Renaud Muselier, Dominique Bussereau, Renaud Dutreil, Hervé Gaymard, Henri Plagnol, Dominique Perben, mais aussi quelques vieilles épées comme Bernard Pons ou Roger Romani. Le chef de l'Etat, toujours en col roulé, a redit son prologue de la veille en insistant sur la cohésion de l'opposition : « La droite est d'accord sur tout, mais ne cesse de se taper dessus ; la gauche n'est d'accord sur à peu près rien, mais elle parvient à fonctionner ensemble. »

Du coup, il s'est réjoui de la future réunion de l'Union en mouvement qui se tiendra le 23 février à Toulouse et doit faire la synthèse des projets de la droite, avant d'expliquer : « Si nous gagnons, nous allons nous trouver face à une situation difficile, il faudra une majorité soudée. Pas question de repartir dans les négociations entre les partis. » Et enfin : « Il faut attaquer Jospin sur ce qui intéresse directement les Français, à savoir qu'il ne gouverne plus. »

Certains participants ont souligné que « l'électorat de droite est disponible, mais pas encore convaincu », et qu'« il manque une aile moderne capable de répliquer à Strauss-Kahn et Fabius ». A ceux qui demandaient comment assumer, devant les électeurs, la période 1995-1997, c'est Michel Barnier qui a apporté la réponse : « Il faut dire que c'est l'honneur du gouvernement Juppé d'avoir qualifié la France pour l'euro. » M. Chirac a approuvé : « C'est tout à fait cela. »

Raphaëlle Bacqué, Philippe Ridet et Jean-Louis Saux

J.-L. S.

## Les centristes ne se font plus d'illusions sur les chances de François Bayrou

« Notre objectif : gagner », affirme le candidat

FRANÇOIS BAYROU en a « marre ». « Marre » de cette « mascarade » orchestrée par ces « sortants » qui « ne sont pas candidats » mais qui ont déjà « nommé un directeur de campagne et choisi un local de campagne ». Le président de l'UDF, crédité par les sondages de 3 % à 5 % d'intentions de vote, mise désormais sur l'ouverture de la campagne pour commencer à se faire entendre.

Estimant que les affaires vont occuper une bonne place dans l'affrontement à venir entre les deux chefs de l'exécutif, M. Bayrou ne cherche plus tant à se démarquer sur le projet que sur le « comportement ». Deux nouvelles affiches ont été préparées à cette fin : « la vérité, une idée neuve » ; « la justice, une idée neuve ». Dans son intervention, samedi 26 janvier, en clôture du conseil national de l'UDF, M. Bayrou a longuement dénoncé les « officines » qui « balancent à qui mieux mieux ». Tout en énumérant lui-même quelques-unes de ces affaires, le président de l'UDF a ajouté que « cela montre une France obscure, une France qui fait honte » et, s'inscrivant dans la lignée de Raymond Barre et de Jacques Delors, a promis de « jeter les saloperies ordinaires au caniveau qu'elles n'auraient jamais dû quitter ».

« Nous avons un objectif, un seul, gagner », a affirmé M. Bayrou au terme de son intervention. La plupart des élus centristes, y compris dans le dernier carré des fidèles, reconnaissent pourtant que ce n'est plus là leur ligne d'horizon. Ainsi le député du Loir-et-Cher Maurice Leroy concède-t-il que « Chirac a gagné la bataille du premier tour ». « Tout est encore possible, mais pas la présidence de la République, bien sûr ! », renchérit Jacqueline Gourault, sénatrice du même département.

Passé le premier cercle de fidèles, c'est pour l'avenir de l'UDF qu'on s'inquiète le plus - « elle serait sûrement condamnée si Bay-

rou arrêta maintenant ; elle le sera peut-être s'il continue », soupire Jean-Pierre Fourcade. Et l'on espère, surtout, que cette mésaventure n'entraînera pas une nouvelle défaite de la droite : « Le message de Bayrou ne passe pas bien. Si cela continue, le second tour va être très difficile », ajoute le sénateur des Hauts-de-Seine.

### LES LIMITES DE LA LOYAUTÉ

L'objectif communément partagé est donc de préparer les conditions du rassemblement au second tour. Epousant les craintes de l'Elysée, qui redoute qu'un trop mauvais score de M. Bayrou n'affaiblisse les reports de voix, plusieurs élus font le grand écart : un pied auprès du député européen, l'autre à l'Union en mouvement (UEM). Le président de l'UDF a dû se résoudre à cette incohérence, allant jusqu'à en nommer certains dans son équipe de campagne.

Ainsi, Marc-Philippe Daubresse avait accueilli, lors d'un meeting de l'UEM à Lambertsart, le 18 décembre 2001, tous les ténors de la droite chiraquienne. Le député du Nord, qui a intégré ce conseil de campagne, sera « évidemment » à la réunion de l'UEM organisée par Philippe Douste-Blazy, le 23 février, à Toulouse, tandis que M. Leroy indique qu'il n'a « rien à y faire, puisqu'il s'agira de la première réunion de campagne du candidat Chirac ». Interrogé, vendredi, sur BFM, M. Bayrou a reproché aux centristes ralliés à M. Chirac leur manque de « loyauté ». N'étaient alors visés « que » M. Douste-Blazy et l'ancienne présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine. Qu'en est-il de l'appartenance de certains membres de son équipe de campagne à l'UEM ? Marielle de Sarnez, députée européenne et proche conseillère du candidat UDF, tente de minimiser les dégâts : « C'est semi-loyal, mais ce n'est pas grave. »

Jean-Baptiste de Montvalon

### PROFIL ANTOINE RUFENACHT, UN PROVINCIAL DE COMBAT

L'homme est un obstiné, et Jacques Chirac a appris à aimer son indépendance de caractère. Coordinateur de la précampagne du président-candidat, avant de devenir directeur de campagne lorsque celui-ci se sera officiellement déclaré, Antoine Rufenacht, maire (RPR) du Havre, a expliqué à ses administrés, dans un entretien publié vendredi 25 janvier par *Le Havre-Presse*, que M. Chirac avait sans doute souhaité avoir près de lui « quelqu'un de fortement ancré en province et assez étranger au chaudron médiatico-politique parisien ». Le « coordinateur » s'installera du reste, provisoirement, à l'écart du QG de campagne pressenti.

M. Chirac et M. Rufenacht se connaissent depuis trente ans, mais leurs relations ont parfois été tumultueuses. Ils se brouillèrent même durablement lorsqu'en 1981 le second se prononça pour la candidature de Michel Debré à l'élection présidentielle, alors que M. Chirac était

lui-même candidat. En 1995, toutefois, le président de la République avait consacré un de ses tous premiers déplacements en province au Havre, dont la mairie venait d'être conquise, trois mois plus tôt, par M. Rufenacht.

Issu d'une grande famille bourgeoise et protestante, ce dernier rêvait de cette mairie depuis l'adolescence. Né en 1939 au Havre, il commence à s'engager dans les combats électoraux dès 1973. Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (promotion Turgot, 1968), M. Rufenacht est alors conseiller technique d'un des barons du gaullisme, Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale puis de l'aménagement du territoire.

Elu député de Seine-Maritime, pour la première fois, en 1975, il devient, l'année suivante, secrétaire général adjoint de l'UDR chargé des élections. Puis il est nommé secrétaire d'Etat auprès du premier minis-

tre, Raymond Barre, en 1976 et secrétaire d'Etat auprès de René Monory, ministre de l'industrie et du commerce, de 1977 à 1978. A trois reprises, en 1977, 1983 et 1989, il échoue, dans sa ville natale, aux élections municipales face à la toute-puissance du Parti communiste, mais il ne se résigne pas. La quatrième tentative, en 1995, sera la bonne.

Réélu député depuis 1986, il est alors à la tête du conseil régional de Haute-Normandie. Il en a été élu président, en 1992 - « à l'arraché », dit-il - face à Laurent Fabius. Il a, en fait, bénéficié de l'appui du Front national et de l'appoint de deux voix de gauche. Au RPR, on lui sait gré d'avoir « pris la mairie du Havre aux cocos ». Mais on se souvient aussi avec perplexité de ses colères contre « des appareils parisiens coupés des réalités », avant de se rassurer : « De toute façon, c'est Chirac qui arrêtera la stratégie de la campagne. »

Raphaëlle Bacqué, Philippe Ridet et Jean-Louis Saux

J.-L. S.

Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

## « Ce serait une erreur de vouloir labelliser un candidat »

Lionel Jospin vient de déclarer que le retour de la droite aux affaires conduirait à la mise en œuvre d'un programme très directement inspiré du Mouvement des entreprises de France (Medef). Cela vous réjouit-il ?

Nous n'avons pas d'autre but que d'amener notre pays à débattre du fond. Nous souhaitons que les idées des entrepreneurs, et forcément une partie des idées des salariés, les idées des partenaires sociaux, les idées de ceux qui sont dans la réalité du pays, entrent dans le débat démocratique. Nous sommes donc très heureux de la mise en débat de nos idées à laquelle nous assistons actuellement. C'est exactement ce que nous souhaitons.

Quand vous saluez l'action de Tony Blair, de Gerhard Schröder ou de Jose-Maria Aznar et dénoncez celle de Lionel Jospin, c'est une manière implicite de marquer votre préférence...

Regardez comment les choses se passent à Londres, à Berlin ou à Madrid : il existe un partenariat naturel, admis par la société et par les forces politiques entre ceux qui gouvernent et ceux qui produisent. Alors qu'en France, on se positionne contre l'entreprise pour réussir en politique.

Quand vous entendez Jacques Chirac déplorer la « fracture entrepreneuriale », ne vous semble-t-il pas plus enclin à par-

tager vos propositions que Lionel Jospin ?

Vous aimeriez certainement que je vous dise que je trouve tel ou tel plus proche de nos idées. Ce n'est pas le cas actuellement.

Et quand vous lisez le programme du RPR, n'avez-vous pas le sentiment qu'il est proche de vos propositions ?

Ne croyez pas une seconde que le Medef cherche à intervenir en partisan. Beaucoup d'ailleurs ne le souhaitent pas, considérant que notre intervention pourrait gêner



« Nous sommes très heureux de la mise en débat de nos idées à laquelle nous assistons actuellement »  
ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE

leur propre positionnement. Donc nous sommes prudents pour ne gêner personne. Mais, en même temps, nous sentons très bien que ce serait une erreur de vouloir labelliser un candidat.

Un nombre de responsables de droite se défendent de reprendre vos idées. Les trouvez-vous « dégonflés » ?

C'est un positionnement politique d'avant campagne.

Vous souhaitez « une vision, des valeurs et une volonté » pour la France. Y a-t-il un ou plusieurs des candidats à la prési-

dentielle qui présente, à vos yeux, ces qualités ?

Certainement tous, bien entendu !

Admettez que votre réponse est un peu langue de bois...

Vous voulez attirer sur la chose politique l'entrepreneur que je suis. Il ne s'y mettra pas.

Vous revendiquez, pour la première fois, le droit d'ingérence dans la campagne. Pourquoi ce changement d'attitude ?

Ce qui a joué, c'est cette volonté de l'Etat d'imposer aux gens, aux entrepreneurs, aux salariés, sans consultation, des choses fondamentales, comme les 35 heures, que nous jugeons défavorables pour la réussite de la France.

Martine Aubry ne vient-elle pas de proposer une discussion patronat-syndicat-Etat pour définir ensemble des priorités d'action ?

Ce n'est pas du tout comme ça que cela doit se faire. Il faut faire le tri entre le cadre général, qui est du domaine de la loi, et la mise en œuvre, qui doit relever du dialogue social. Dans l'Europe entière, on donne aux partenaires sociaux le domaine dans lequel on reconnaît qu'ils sont compétents, on leur laisse le temps de négocier, on les aide à négocier au lieu de les en empêcher et, quand c'est fini, ou bien ils ont trouvé une solution et on la prend à son compte dans la loi, ou bien ils n'en

ont pas trouvé, et le politique tranche. Voilà la vision que nous avons d'une démocratie sociale qui prend sa place dans la démocratie politique.

A vos yeux, peut-on gouverner la France comme une entreprise ?

Il y a toute une partie régaliennne ou sociétale qui échappe complètement à la logique de l'entreprise. Et puis il y a toute la partie économique et sociale, qui est donc très vaste, sur laquelle nous pensons que l'Etat a tout à apprendre de la manière dont les entreprises essaient de progresser.

Depuis cinq ans, jugez-vous que le gouvernement a bien tiré profit de la croissance ?

Il n'a pas profité des années de croissance pour entreprendre des réformes absolument urgentes : réforme des retraites, de la Sécurité sociale, de l'Etat. Dans ces domaines, le gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait faire. Et, en plus de cela, il s'est entêté dans cette affaire des 35 heures qui lui coûte horriblement cher et qu'il ne sait pas comment financer. C'est, en effet, une politique qui n'a pas été favorable au développement des entreprises dans notre pays.

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

## Europe, institutions : l'UDF veut renforcer les pouvoirs du citoyen

ADOPTÉ samedi 26 janvier lors du conseil national de l'UDF, le projet de la formation centriste s'intitule « 2002, la relève des idées ». Préparé par le député de l'Eure Hervé Marin, ce document d'une cinquantaine de pages, articulé autour de « convictions humanistes, européennes, libérales et sociales », s'ouvre sur le constat, selon l'UDF, d'un « déclin de la France » provoqué par « la politique de Lionel Jospin ».

Sur l'Europe, le projet propose l'élaboration d'une Constitution, l'élection d'un président de l'Union, la définition d'une politique étrangère commune, ainsi que la construction d'une défense européenne.

Au chapitre des institutions, l'UDF préconise un renforcement des pouvoirs du citoyen, par le biais, notamment, d'un recours accru au référendum. Elle souhaite l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les législatives. Concernant l'organisation de la justice, le parti de François Bayrou veut « maintenir le lien entre la garde des sceaux et le parquet dans un système transparent ». L'UDF propose que la Constitution

reconnaisse différentes prérogatives au pouvoir local, dont le droit à l'expérimentation.

Le parti centriste propose de créer des « emplois francs », dont les cotisations patronales seraient limitées à 10 % du salaire brut pendant cinq ans, ainsi qu'un smic à 1 000 euros net. De même, pour réduire la part des cotisations patronales d'assurance-maladie et familiale, il veut transformer le revenu minimum d'insertion (RMI) en revenu minimum d'activité (RMA). Réclamant un « Grenelle de la retraite » devant déboucher, selon elle, sur un référendum, l'UDF souhaite des « retraites choisies » et la création d'une épargne-retraite, « qui ne doit en aucun cas affaiblir le régime de répartition ». En matière de politique familiale, elle demande que des droits à la retraite soient reconnus au parent qui s'est consacré à l'éducation de ses enfants. Enfin, elle défend le droit de vote et l'éligibilité des étrangers aux élections municipales, après dix années de résidence en France.

J.-B. de M.

**E.M. LYON Formation Dirigeants**  
Un nouveau regard sur votre métier de dirigeant.

Programme Diriger Une Activité  
0 810 777 582\* ou [www.em-lyon.com/dua](http://www.em-lyon.com/dua)

**EMLYON Executive Education Centre**

E.M. LYON, nouveau nom du Groupe ESC Lyon.

## Christine Boutin au Zénith : « Mon choix n'est pas Lionel Jospin »

La candidate des anti-pacs a vanté les mérites de la famille et de l'entreprise devant 5 000 personnes conquises

**RIEN NE FAIT** plus rire les sympathisants et militants de Christine Boutin que l'évocation de sa présence au second tour de l'élection présidentielle. C'est Louis Boutin, son mari, qui, le premier, a déclenché l'hilarité des quelques milliers de personnes présentes au Zénith à Paris (5 000 selon les organisateurs), pour le premier grand meeting de lancement de sa campagne, dimanche 27 janvier. Celui-ci, mis à contribution dans un clip vidéo pour venir vanter les vertus de sa femme, venait d'expliquer que Christine avait « de fortes chances d'être élue présidente ».

Plus tard, ce sont des rires et des applaudissements qui ont accompagné les déclarations de M<sup>me</sup> Boutin qui, malgré les sondages, qui lui accordent de 0,5 % à 1 % des voix, feignait de croire qu'elle serait au second tour. Une jeune militante revêtue du tee-shirt du jour – bleu ciel avec l'inscription « Christine Boutin 2002 » – lui avait demandé, dans un jeu question-réponse bien orchestré avec la salle, s'il était « exact qu'elle ne donnerait pas de consigne de vote pour le second tour ». « Les Français feront ce qui leur semble bon. Cela dit, mon choix n'est pas un choix qui va vers une société utilitariste de l'homme, qui écrase l'homme. Mon choix n'est pas Lionel Jospin ! », a précisé la députée des Yvelines, suspendue de l'UDF, depuis qu'elle a confirmé son intention de figurer dans la course à l'Élysée. C'est en revanche avec beaucoup de sérieux que l'assistance a accueilli les promesses de

cette fervente catholique, de « continuer à porter [ses] idées » au-delà de 2002, afin de promouvoir « une génération d'hommes et de femmes qui placent l'homme au cœur des préoccupations ».

Reportage vidéo sur ce que pensent les Français des grands problèmes, pseudo-entretien entre la candidate, installée dans un fauteuil devant les représentants de ses 43 comités départementaux, et deux animateurs dans la salle, sans compter le petit film – du genre de ceux que l'on se passe en famille – où l'on voit les amis, les collaborateurs, le mari et le fils expliquer qu'il « soutient maman (...) ». *Maman qui m'a transmis beaucoup de valeurs* : la candidate avait utilisé toutes les ficelles pour chauffer sa salle. Et le courant est passé.

### SUR LE TON D'UN PRÊCHE

C'est en applaudissant debout et en criant « Christine, présidente » que l'assistance, venue de plusieurs coins de France (Ille-et-Vilaine, Vendée, Nord, Yvelines...), a accueilli plusieurs des promesses électorales égrenées par M<sup>me</sup> Boutin sur le ton d'un prêche. Celles touchant à la famille : « Le cœur de mon projet », confirme la candidate, qui promet une allocation parentale, ainsi que le droit à la retraite pour le parent qui élèvera ses enfants ; à la biotechnologie : « Pas question d'accepter le clonage » ; à la procréation : « L'avortement est toujours un échec (...), je choisis la vie. » Et c'est avec enthousiasme que tout ce petit monde l'a écoutée affirmer

que « les femmes sont naturellement éducatrices » ou fustiger les 35 heures, « qui installent une culture de non-travail ». Il était conquis quand M<sup>me</sup> Boutin a promis « d'en finir avec la philosophie soixante-huitarde qui a mis par terre notre pays » et d'instituer un septennat unique, de remplacer le ministère de la culture par un ministère du patrimoine, ou d'exiger une démarche solennelle pour l'acquisition de la nationalité Française... L'enthousiasme était cependant moindre aux prises de position de M<sup>me</sup> Boutin contre la peine de mort.

Tout aurait donc été pour le mieux si les militants d'Act Up n'avaient voulu se rappeler au bon souvenir de celle qui a été au cœur de la bataille contre le pacs en faisant tomber des cintres, en plein meeting, une banderole où on lisait « Homophobes ». Légèrement déstabilisée, la députée a suivi le cours de son intervention. Plus tard, toujours sur le mode compassionnel, elle lancera : « Ne leur en déplaise, les personnes homosexuelles, je les aime. »

Christiane Chombeau

## Olivier Besancenot (LCR) veut traduire l'« esprit des luttes » en votes

Il dénonce la conversion au libéralisme de la gauche de gouvernement

**C'EST** à la Plaine-Saint-Denis, à un jet de pierre du Stade de France, qu'Olivier Besancenot, le candidat à l'élection présidentielle de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), a lancé, samedi 26 janvier, la deuxième phase de sa campagne. N'ayant pas encore totalement troqué sa tenue de facteur pour son habit de candidat – il ne sera en disponibilité qu'un mois avant le premier tour –, il a délégué, devant plus de 1 500 personnes, les grandes lignes de son programme. Le jeune candidat (27 ans) s'est d'abord félicité de cette première victoire pour la LCR, qui, depuis la dernière tentative de Alain Krivine, en 1974, n'avait plus été présente lors d'un scrutin présidentiel : non seulement la « Ligue » soutiendra, cette fois, un candidat issu de ses rangs, mais elle entend défendre des candidatures « 100 % à gauche », à l'occasion des élections législatives du mois de juin, dans plus de 400 circonscriptions.

Alors que le nombre de responsables politiques attirés par le tropisme de Porto Alegre a connu, ces derniers jours, une brusque recrudescence, M. Besancenot a

tenu à revendiquer sa participation, pour la deuxième année consécutive, au Forum social mondial qui débutera le 31 janvier au Brésil. S'exprimant sous une banderole proclamant « Nos vies valent plus que leurs profits », il a ironisé sur la difficulté que risquent de connaître certains responsables politiques à justifier leurs positions dans ce rendez-vous de « coordination des réseaux de lutte face à la mondialisation libérale ».

### « HISTOIRE À RECONSTRUIRE »

Le candidat « sponsorisé par l'esprit des résistances nouvelles » ne s'est pas privé, notamment, d'éreinter Jean-Pierre Chevènement – « cet apprenti Bonaparte au petit pied », comme l'avait défini au préalable M. Krivine –, dont il a comparé les soutiens à « un ramassis de conservateurs ».

Se présentant quant à lui comme le candidat d'« une histoire à reconstruire », M. Besancenot se veut porteur d'un message « moderne et réaliste » : celui de l'anticapitalisme. Détaillant les dégâts sociaux et écologiques du libéralisme, il entend « rendre prio-

ritaire le droit à l'existence sur celui au profit » et faire campagne pour « tous ceux et celles qui ne veulent être ni des larbins ni des cobayes ». Il dédie sa prise de parole à l'« ouvrier licencié », au « jeune salarié exploité de McDo » – dont des représentants du restaurant de Strasbourg-Saint-Denis, en grève depuis le 24 octobre 2001, étaient présents –, à la « caissière de supermarché, au chômeur, à l'enseignant, à l'infirmière, à l'immigré privé du droit de vote, au couple homosexuel victime des préjugés ou au jeune enfermé derrière des barreaux pour avoir fumé un joint... ».

Le candidat de la LCR, qui vient de publier un livre, *Tout est à nous !*, aux éditions Denoël, va donc multiplier, dans les semaines à venir, les meetings et les interventions. A un PS « converti au libéralisme », un PCF qui « se social-démocratise » et des Verts qui « s'institutionnalisent », il oppose la nécessité d'une gauche radicale, fidèle à ses engagements, et compte sur ces élections pour « sanctionner à gauche » le gouvernement de Lionel Jospin et le « délinquant en sursis retranché à l'Élysée ».

## Trois élections cantonales partielles

### FINISTÈRE

#### Briec (second tour).

I., 6 922 ; V., 4 064 ; A., 41,29 % ; E., 3 903.

Yvonne Guillou, RPR, adj. m. d'Edem, 2 343 (60,03 %)... ÉLUE  
Jean-Hubert Pétillon, PS, 1 560 (39,97 %).

[Cette élection faisait suite au décès, le 19 novembre 2001, d'André Angot, conseiller général, député (RPR) de Quimper et maire d'Edem. La première adjointe au maire d'Edem, arrivée en tête au premier tour et qui a bénéficié du report des autres candidats de droite, lui succède sans surprise.

20 janvier 2002 : I., 6 923 ; V., 3 952 ; A., 42,91 % ; E., 3 841 ; Yvonne Guillou, RPR, adj. m. d'Edem, 1 490 (38,79 %) ; Jean-Hubert Pétillon, PS, 1 116 (29,05 %) ; Gaël Le Nicolas, div. d., 635 (16,53 %) ; François Le Dréau, UDF, 360 (9,37 %) ; Jean-Claude Perrot, PCF, 97 (2,53 %) ; Jacques Hermann, FN, 77 (2,00 %) ; Michel Dor, MNR, 66 (1,72 %).

18 mars 2001 : I., 6 959 ; V., 5 122 ; A., 26,40 % ; E., 4 896 ; André Angot, RPR, d., 3 133 (63,99 %) ; Jean-Paul Le Pann, PS, 1 763 (36,01 %) ; François Rolland, div. d., 0.]

### MARNE

#### Bourgogne (second tour).

I., 15 648 ; V., 3 986 ; A., 74,53 % ; E., 3 609.

Eric Kariger, div. d., 2 090 (57,91 %)... ÉLU  
Max Boiramé, div. d., 1 519 (42,09 %).

[Eric Kariger (div. d.), arrivé en tête au premier tour, succède à Yves Detraigne (UDF), maire de Witry-lès-Reims, devenu sénateur, le 23 septembre 2001. Le conseil général de la Marne reste très majoritairement ancré à droite.

20 janvier 2002 : I., 15 658 ; V., 4 218 ; A., 73,06 % ; E., 4 113 ; Eric Kariger, div. d., 1 177 (28,62 %) ; Max Boiramé, div. d., 803 (19,52 %) ; Michel Bernard, div. d., 563 (13,69 %) ; Philippe Debeire, Verts, 512 (12,45 %) ; Marie-Noëlle d'Hooge, PS, 396 (9,63 %) ; Alain Jarry, FN, 266 (6,47 %) ; Patrick Boucton, PCF, 226 (5,49 %) ; Sébastien Osuna, MNR, 170 (4,13 %).]

### BOUCHES-DU-RHÔNE

#### Marseille-16 (premier tour).

I., 24 143 ; V., 3 977 ; A., 83,53 % ; E., 3 881.

Ball. : Félix Weygand, PS, 1 118 (28,81 %) ; Stéphane Ravier, FN, 651 (16,77 %).

Elim. : Jeannine Marra, MNR, 604 (15,56 %) ; Alain Gugliotta, DL, 582 (15,00 %) ; Hélène Valadeau, PCF, 496 (12,78 %) ; Alain Persia, RPF, 146 (3,76 %) ; Jean Da Luz, Verts, 114 (2,94 %) ; Florence Dupont, GE, 68 (1,75 %) ; Jacques Bocard, div., 58 (1,49 %) ; Eric Talles, NE, 44 (1,13 %).

[Félix Weygand (PS) semble bien placé pour succéder à son père, Lucien Weygand (app. PS), dont la démission pour cause de cumul de mandats a provoqué cette élection partielle. Il sera opposé au second tour à Stéphane Ravier (FN), les deux partis d'extrême droite, FN et MNR, totalisant plus de 32 % des voix lors de ce premier tour marqué par une abstention massive.

11 mars 2001 : I., 23 846 ; V., 11 454 ; A., 51,97 % ; E., 10 969 ; Lucien Weygand, div. g., c. r., 4 072 (37,12 %) ; Alain Gugliotta, DL, 2 151 (19,61 %) ; Stéphane Ravier, FN, 1 451 (13,23 %) ; Hélène Valadeau, PCF, 1 271 (11,59 %) ; Jeannine Marra, MNR, 958 (8,73 %) ; Eric Talles, NE, 572 (5,21 %) ; Bruno Foti, RPF, 261 (2,38 %) ; Sauveur Laezza, div., 233 (2,12 %).]

### DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENTIELLE** : **l'humoriste Dieudonné a affirmé**, dimanche 27 janvier, avoir obtenu les « 500 promesses de signatures d'élus locaux » nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle. L'artiste a déjà participé à deux scrutins : les régionales de 1998, dans l'Eure-et-Loir, où sa liste avait obtenu 4,77 %, et les législatives de juin 1997 dans la circonscription de Dreux (7,74 %).

■ **LÉGISLATIVES** : **Gérard Bourgoin, président de la Ligue nationale de football (LNF), a annoncé**, samedi 26 janvier, sa candidature aux élections législatives des 9 et 16 juin dans la deuxième circonscription de l'Yonne, sous l'étiquette du Centre national des indépendants (CNI). Maire de Chailley (Yonne), son village natal, M. Bourgoin est également conseiller général (CNI) de l'Yonne.

arcelor

USINOR

Arcelor, l'acier a trouvé son créateur.

► **Leader mondial de l'acier, la Société Arcelor sera le fruit du rapprochement entre les Sociétés ACERALIA, ARBED et USINOR**

Actionnaires d'USINOR, participez à la création de la nouvelle référence de l'acier.

Vous avez jusqu'au  
**31 JANVIER 2002**  
pour échanger vos actions USINOR

à raison de : 1 action Arcelor pour 1 action Usinor

Des exemplaires de la note d'information, du prospectus et du document de référence d'USINOR peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès de :

BNP Paribas, 4, rue d'Antin 75002 Paris, France.

Merrill Lynch, 112, avenue Kléber, 75761 Paris cedex 16, France.

Société Générale, 17, cours Valmy, 92962 La Défense 7 cedex, France

Arcelor, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Usinor, Immeuble la Pacific, 11-13 cours Valmy, La Défense 7, 92070 La Défense cedex, France

► N° Vert 0 800 222 666

# SOCIÉTÉ

## SÉCURITÉ

Le chiffre de la délinquance, qui recouvre toutes les infractions constatées par la police et la gendarmerie, est en **HAUSSE DE 7,69 %** en 2001, selon les chiffres rendus publics, lundi 28 janvier, par le ministère

de l'intérieur. En forte augmentation pour la deuxième année consécutive, les faits enregistrés s'élèvent à plus de 4 millions. L'**ACCROISSEMENT DES VOLS** (62,10 % des infractions) explique en partie cette

hausse. Mais le nombre croissant des plaintes est aussi à mettre en rapport, selon le ministère, avec l'amélioration des dispositifs d'accueil. Bruno Aubusson de Cavarlay, chercheur au CNRS, met en garde

contre « le cercle vicieux » lié au « **MODE DE CALCUL des statistiques** ». A Méru (Oise), des gendarmes affectés aux zones rurales sont confrontés aux phénomènes spécifiques de la violence urbaine.

## Le nombre de crimes et délits constatés a augmenté de 7,69 % en 2001

Les statistiques officielles du ministère de l'intérieur font état d'une hausse importante de la délinquance. Malgré une très légère baisse du nombre d'homicides, les atteintes contre les personnes s'accroissent de près de 10 %, alimentées par la forte progression des vols avec violence

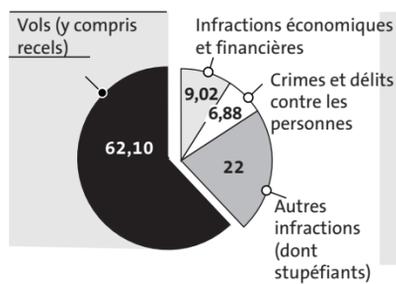
**POUR LA DEUXIÈME ANNÉE** consécutive, les infractions constatées par la police et la gendarmerie nationale ont connu une forte augmentation. Selon les statistiques communiquées lundi 28 janvier par le ministère de l'intérieur, la hausse globale de ce que l'on a coutume d'appeler chiffre de la délinquance s'élève en 2001 à 7,69 % ; elle avait atteint 5,72 % en 2000. Plus symbolique encore, le nombre des faits enregistrés par les services de police et de gendarmerie dépasse pour la première fois le seuil des 4 millions (4 061 792).

Les chiffres confirment les tendances qui s'étaient dégagées pendant les six premiers mois de l'année : le phénomène de hausse est plus sensible dans la zone rurale et périurbaine couverte par la gendarmerie (11,89 %) que dans la zone urbaine placée sous la responsabilité de la police (6,23 %). Avec 1 088 585 faits constatés, les gendarmes passent eux aussi un cap, celui du million. Les crimes et délits qu'ils ont enregistrés ne représentent cependant que le quart du chiffre global, la majorité de la population française vivant aujourd'hui dans les villes, autrement dit en zone de police.

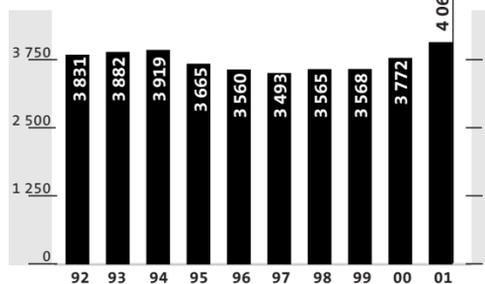
Si la hausse reste importante au second semestre, le rythme a été moins marqué qu'au premier (9,58 %). Avec une hausse de 1,3 %, le mois de décembre s'est révélé le meilleur de l'année, la gendarmerie connaissant même un recul. Ce n'est sans doute pas

### PLUS DE SIX INFRACTIONS SUR DIX SONT DES VOLS

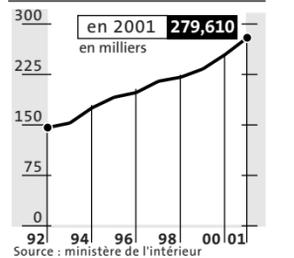
Répartition des délits, en %



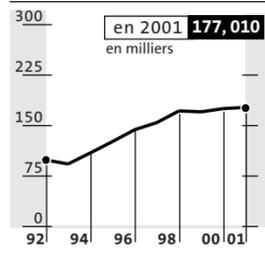
Total des infractions, en milliers



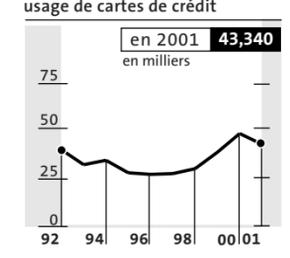
Crimes et délits contre les personnes



Nombre de mineurs mis en cause



Falsification, usage de cartes de crédit



Source : ministère de l'intérieur

un hasard si ce mois fut aussi celui d'un mouvement de colère sans précédent des gendarmes, qui a ralenti l'activité des brigades.

A quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle pour laquelle la sécurité est un important thème de campagne, la publication de ces statistiques annuelles était particulièrement attendue. Le 17 jan-

vier, une enquête de l'Agence France-Presse (*Le Monde* du 19 janvier) avait même pris de court le gouvernement, annonçant une augmentation de 7,7 % pour l'année 2001. L'information avait semé le trouble au ministère de l'intérieur, où la communication des chiffres fait l'objet de toutes les attentions. Eclipsée par la censure par le Conseil constitu-

tionnel de la loi sur la Corse, elle n'avait pourtant suscité que peu de commentaires politiques. Dès le 14 juillet, pourtant, le président de la République avait fait des statistiques du premier semestre – qu'il présentait mauvaises – un point fort de son intervention télévisée. « *Il faut que la sécurité, qui est la première des libertés, soit garantie à tous*

les Français, où qu'ils habitent, 24 heures sur 24, avait déclaré Jacques Chirac. Cette insécurité croissante, cette espèce de déferlante est inacceptable. »

Pour expliquer la tendance continue à la hausse, la direction générale de la police nationale (DGP) évoque d'abord l'accroissement des vols. Cette catégorie, dans laquelle sont également comptabilisés les recels, représente 62,10 % de la totalité des infractions constatées. Elle concentre à elle seule près des deux tiers de l'augmentation de 2001 (187 650 faits sur un total de 289 943). Les téléphones portables restent une cible privilégiée des voleurs, qui recourent volontiers à la violence pour s'emparer des appareils. A Paris, par exemple, 40 % des vols avec violence recensés en 2001 sont des vols à l'arraché de téléphones portables. En zone de police, quatre infractions seulement (les vols à la roulotte, les cambriolages, les vols avec violence et les dégradations de biens) représentent à elles seules près des deux tiers (63,02 %) des faits supplémentaires enregistrés en 2001.

Derrière ces chiffres, certaines tendances lourdes, qui se confirment, apparaissent préoccupantes. En 2001, la catégorie des crimes et délits contre les personnes a connu une hausse de 9,86 %. Depuis 1991, les chiffres ont doublé. De la même manière, les atteintes aux mœurs ont enregistré cette année des hausses sensibles (5,70 %). Le nombre de viols a augmenté de 13,19 %, ceux

commis contre des mineurs de 13,06 %. Pour le ministère de l'intérieur, l'amélioration de l'accueil et des dispositifs d'écoute mis en place par les policiers, les gendarmes et les associations serait à l'origine du nombre croissant de plaintes.

### « CHIFFRE NOIR » EN BAISSÉ

L'explication est reprise pour l'ensemble des chiffres : selon la DGP, la mise en place de deux des trois zones de la police de proximité, une réforme qui vise à rapprocher les policiers de la population, a diminué le « chiffre noir » de la délinquance – celui constitué par les infractions subies, mais jamais signalées.

Le nombre global des mineurs mis en cause connaît encore une légère augmentation (177 010 en 2001, contre 175 256 en 2000), même s'il diminue en zone de police (-1,81 %). Selon des estimations établies par la direction centrale de la sécurité publique, le nombre de mineurs mis en cause serait en diminution dans la tranche d'âge 15-17 ans et stable dans celle des 13-15 ans, mais il augmenterait chez les moins de 13 ans. Des enfants ou des préadolescents seraient désormais impliqués dans des affaires de coups et blessures volontaires, de cambriolage, de destruction et de dégradation volontaire.

Liée au développement des nouvelles technologies, l'utilisation frauduleuse des cartes de paiement avait connu un véritable boom depuis 1999. Rare bonne nouvelle dans ce tableau 2001 – avec la baisse du nombre d'homicides (-0,48 %) –, la tendance s'est inversée l'an dernier (-11,55 %). Mais le total des faits enregistrés (43 340) reste supérieur à celui de 1999 (39 126).

Les statistiques par département semblent confirmer la disparité entre zones de gendarmerie et de police. Les trois départements qui ont subi les plus fortes hausses sont à dominante rurale ou de petites villes : le Lot (30,77 %), l'Eure (29,13 %) et les Vosges (24,24 %). En dépit de ces hausses spectaculaires, les trois départements ne comptabilisent qu'un petit nombre d'infractions. C'est aussi un département très rural, la Creuse, qui obtient le meilleur résultat, avec une diminution de 3,50 % des faits constatés : une consolation après des résultats 2000 catastrophiques (+20,92 %), qui avaient placé le département bon dernier.

La présentation des statistiques par le gouvernement pourrait bien être la dernière sous cette forme. Les députés Christophe Caresche (PS) et Robert Pandraud (RPR) ont remis, le 23 janvier, au premier ministre un rapport (*Le Monde* du 24 janvier) qui préconise une réforme tant des méthodes de comptage que de présentation des chiffres.

Frédéric Chambon

Pascal Ceaux

## A Méru, coin de campagne gagné par la ville, des gendarmes confrontés à la violence urbaine

MÉRU (Oise)

de notre envoyé spécial

« C'est pour ma femme, elle s'est fait dévaliser dans la rue. » Assis dans le minuscule sas d'accueil de la gendarmerie de Méru, le vieux

### REPORTAGE

« Ici, la gendarmerie, c'est police-secours, c'est comme en banlieue », déplore le gendarme Alain Monnier

monsieur qui attendait sagement son tour à fini par se lever, rouge de colère. Son épouse s'est fait arracher son sac à main alors qu'elle retirait de l'argent au distributeur, en bordure de la cité de la Nacre, à quelques centaines de mètres de la gendarmerie. Le voleur a laissé derrière lui le sac en emportant l'argent liquide et la carte bancaire. « C'était un gamin, 14-15 ans maximum, pas un homme de couleur, croit bon de préciser le retraité. Ça fait déjà deux fois au même endroit. Maintenant, je vais m'acheter un revolver. Là, il était devant moi, je l'aurais tiré comme un oiseau. » « Ça va se retourner contre vous, laissez-nous faire », réplique le gendarme à l'accueil,

imperturbable mais un peu agacé par le délai mis pour signaler l'incident. Il est environ 12 heures et l'agression a eu lieu vers 12 h 30 : l'homme a d'abord appelé la police municipale et contacté sa banque pour faire opposition. « Les gens demandent de plus en plus de sanctions et, en même temps, ils ont l'impression que déposer plainte ne sert à rien », déplore le gendarme Stéphane Vénier.

Gros bourg de 12 000 habitants situé au sud de l'Oise, entre Beauvais et Cergy-Pontoise, à la limite de la région parisienne, Méru fait partie de ces coins de campagne gagnés par la ville, où la gendarmerie peine à enrayer une forte hausse de la délinquance. En juillet 2000, pour soulager les gendarmes de Méru, une brigade voisine a pris en charge une partie des communes environnantes. Un peu faussés par cette réorganisation, les chiffres pour l'année 2001 indiquent une hausse de 6 % des crimes et délits constatés. Les statistiques plus détaillées font, elles, apparaître une spectaculaire augmentation des vols de voitures, point noir de la délinquance locale : +13 % sur l'ensemble de la circonscription et +54 % dans la commune elle-même. Ce phénomène s'explique en partie par l'existence d'un réseau de voitures volées et réimmatriculées avec de faux papiers belges ou hollandais. « C'est juteux, ça peut aller de 30 000 à 40 000 francs de bénéfices par voiture, commente l'adjoint Joao Dias, responsable du groupe de police judiciaire de la

brigade. Par rapport aux stupéfiants, ça coûte moins cher en termes de condamnation. »

La présence d'une cité HLM de 5 000 habitants, la Nacre, située juste derrière la caserne, complique la tâche des 34 gendarmes : des phénomènes de violence urbaine comme les voitures incendiées ou les agressions contre les forces de l'ordre s'ajoutent à la délinquance. Militaires traditionnellement formés à une mission de surveillance en zone rurale, les gendarmes vivent mal cette situation. « Il y a un véritable rejet de l'autorité, au point de nous attirer dans des pièges, constate l'adjoint-chef Patrick Lamourette, adjoint du commandant. La dernière fois qu'on est intervenu pour une voiture volée, on s'est fait tout de suite caillasser. »

### L'UNIFORME NE FAIT PLUS PEUR

En poste depuis quatre ans à Méru, le gendarme Jean-Michel Debove reconnaît que les interventions à la Nacre, malgré le renfort de gendarmes mobiles le soir, s'effectuent avec appréhension. « On est sur nos gardes et il faut toujours que quelqu'un reste dans le véhicule, explique-t-il. Sinon, vous pouvez rentrer à pied ou changer les pneus sur place. C'est déjà arrivé. » Beaucoup de militaires affectés à Méru ressentent une dévalorisation de leur métier. « Ici, la gendarmerie, c'est police-secours, c'est comme en banlieue, déplore le gendarme Alain Monnier. Policiers ou gendarmes, c'est pareil, c'est du bleu. Il n'y a aucun respect. »

Bruno Aubusson de Cavarlay, chercheur au Centre de recherche sociologique du droit et les institutions pénales (Cesdip-CNRS)

## « Le mode de calcul des statistiques nous enferme dans un cercle vicieux »

Comment expliquer la forte hausse du chiffre global de la délinquance depuis deux ans ?

Je tiens tout de suite à relativiser ce chiffre. On n'est pas dans une situation radicalement nouvelle. L'essentiel des crimes et délits recensés par la police et la gendarmerie est constitué pour deux tiers de vols, qui ont connu une très forte et longue croissance jusqu'au milieu des années 1980. Depuis sept ou huit ans, ils étaient en décroissance. Le régime est, en vérité, cyclique. On se trouve actuellement dans une phase de croissance, mais ça ne veut pas forcément dire que ça durera sur le long terme. En revanche, les atteintes aux personnes, et en particulier les coups et blessures volontaires, connaissent une croissance régulière et élevée depuis quinze ans.

La barre des 4 millions de crimes et délits recensés a été franchie. A-t-elle une signification autre que symbolique ?

C'est indéniable : l'insécurité est devenue un gros souci pour beaucoup de gens, soit à cause du développement des infractions, soit parce que des comportements, pas forcément délinquants, comme les injures et les incivilités, posent problème dans la vie sociale. Mais on entre dans un cercle vicieux en prenant un indicateur de moyens – ce que fait la police – pour le baromètre de l'insécurité. On aurait pu atteindre cette barre des 4 millions depuis longtemps, il aurait suffi d'enregistrer beaucoup plus de jeunes usagers du cannabis. En prêchant la tolérance zéro, on aurait ainsi franchi la barre des 6 ou 7 millions. Imaginez si on prenait aussi en compte toutes les injures verbales. On dépasserait les 40 millions !

Assiste-t-on à l'apparition de nouvelles formes de violence ?

Je remarque tout d'abord que le poids de la délinquance juvénile reste constant alors que la tendance générale de la délinquance est à

la hausse ; auparavant, on avait le phénomène inverse. Ce qui est frappant chez les mineurs, c'est qu'ils étaient plutôt en cause il y a vingt ans pour des vols simples, alors que maintenant, c'est pour des infractions à caractère violent.

Cependant, une autre partie de ces infractions à caractère violent existe de longue date, qu'elles aient lieu dans un milieu familial ou qu'elles relèvent d'agressions sexuelles. On peut penser que l'augmentation du nombre de plaintes déposées traduit là une meilleure approche du phénomène et pas son aggravation.

Pour expliquer la hausse générale, le ministère invoque justement un meilleur accueil des victimes, encouragées ainsi à porter plainte. Cet argument vous semble-t-il pertinent ?

Pour savoir dans quelle mesure il explique l'augmentation des crimes et délits constatés, il faudrait croiser la source du ministère de

l'intérieur avec des enquêtes directes auprès des victimes. Il est probable que, ces deux dernières années, les services de police et de gendarmerie ont été amenés à enregistrer plus systématiquement les plaintes des victimes parce qu'ils avaient reçu des consignes en ce sens. On observe d'ailleurs, cette année, que la hausse des faits constatés est assez généralisée sur le plan géographique.

La création d'un Observatoire de la délinquance serait-il une bonne réponse à la polémique lancinante sur les statistiques ?

L'Observatoire ne fera pas de miracles et nécessitera des moyens. Je le répète, le mode de calcul des statistiques nous enferme dans un cercle vicieux. A chaque augmentation du chiffre des crimes et délits recensés, on demande une réponse policière plus importante ; mais cette réponse policière plus importante aura sa traduction dans les chiffres,

puisque cette statistique est avant tout une statistique d'activité ! On aura ainsi une nouvelle occasion de déplorer l'insécurité. L'Observatoire devrait permettre d'améliorer la situation, en donnant des outils d'interprétation, ce qui sup-



« Il faudrait croiser la source du ministère avec des enquêtes auprès des victimes »

BRUNO AUBUSSON DE CAVARLAY

pose de sortir du chiffre unique et de confronter les sources disponibles par type d'infraction.

La tension entre la police et la justice paraît exacerbée depuis quelques mois...

On se trouve toujours dans le reproche mutuel. La police reproche à la justice son laxisme, tandis que la justice ne se considère pas toujours à même d'exercer la

répression. On manque cruellement de données pour savoir ce qui se passe après l'enregistrement des plaintes et l'arrestation éventuelle des auteurs. Les taux d'élucluidation restent extrêmement faibles pour les vols avec violence, on ne peut donc pas accuser la justice de laxisme.

La question de l'efficacité de la police est aussi liée aux méthodes d'action. On a mis ces dernières années l'accent sur la police de proximité. C'est certainement une condition de la réussite de l'action policière. Mais il serait dommageable que la réorientation du travail policier se fasse au détriment d'un travail de police judiciaire spécialisée. Sans elle, la police de proximité ne pourra pas venir à bout d'un phénomène aussi important que l'économie dite « souterraine » dans les quartiers difficiles.

Propos recueillis par Piotr Smolar

## Bernard Kouchner présente un plan triennal de lutte contre l'asthme

3,5 millions de personnes en France sont concernées

LE MINISTRE délégué à la santé, Bernard Kouchner, poursuit l'annonce des plans, déclinant les grandes orientations qu'il avait tracées pour la santé publique en mars 2001. D'un montant annuel de 5 millions d'euros, le dernier en date, consacré à l'asthme, devait être présenté lundi 28 janvier au congrès annuel de la Société de pneumologie de langue française, qui se tient à Nice. Il part d'un constat : 3,5 millions de personnes en France sont atteintes d'asthme, dont un million d'enfants ; 10 % des adultes et 5 à 7 % des enfants sont ainsi concernés. Sa fréquence est en augmentation, notamment sous l'influence de facteurs environnementaux comme le tabagisme passif ou la pollution. Sur les 2 000 décès annuels qu'il entraîne, la moitié concerne des jeunes.

Le premier axe du plan triennal vise à développer l'information sur l'asthme. Il comprend la mise en place d'un Numéro vert, le 08-00-19-20-21. Anonyme et gratuit, il est d'ores et déjà opérationnel, même si son inauguration officielle n'aura lieu qu'en février. Parallèlement, à la suite du rapport sur le tabagisme passif, remis en mai 2001 au ministre délégué à la santé par le professeur Bertrand Dautzenberg, plusieurs propositions vont être mises en œuvre. Au chapitre de la protection des jeunes, le contrôle du tabagisme et de la protection des non-fumeurs sera inscrit dans le règlement intérieur des établissements scolaires ; un soutien sera apporté aux initiatives « école sans tabac », et les lycées deviendront des zones non-fumeurs, les dérogations accordées pour l'installation de fumoirs dans les lycées étant supprimées. En milieu professionnel, le grand changement consiste à confier une mission de protection des non-fumeurs aux inspecteurs du travail. D'autre part, l'étiquetage des denrées alimentaires va être amélioré sur la base d'un rapport d'expertise que vient de rendre l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), afin de prévenir l'allergie alimentaire.

Au chapitre de l'amélioration de la qualité des soins, outre la promo-

tion du travail en réseau avec un financement de 3 millions d'euros pour dix nouveaux réseaux dès 2002, l'accent est mis sur la prise en charge des crises aiguës. Une enquête réalisée dans les services d'urgences avait montré que la prise en charge était souvent inadaptée et les indications d'hospitalisation mal posées : selon le ministre, un quart des asthmes aigus graves n'avaient pas donné lieu à une hospitalisation. Des protocoles de prise en charge standardisés de ces asthmes dans les services d'urgences vont donc être mis en place. Enfin, plusieurs mesures viendront favoriser le repérage et l'accueil des enfants asthmatiques en milieu scolaire.

### ORIGINE PROFESSIONNELLE

Autre constat, la moitié des personnes asthmatiques ne suit pas le traitement qui leur a été prescrit. Le troisième axe du plan vise donc à développer l'éducation thérapeutique, sur la base des recommandations que vient de rendre l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé. Le quatrième volet du plan porte sur l'amélioration de la prise en charge et la prévention des asthmes professionnels. Entre 5 % et 10 % des asthmes ont une origine professionnelle et le ministère estime que, parmi les 1 250 à 5 000 nouveaux cas de ce type qui apparaissent chaque année, seuls 300 environ font l'objet d'une déclaration officielle. Parmi les professions les plus exposées figurent la boulangerie, la peinture et la coiffure, mais aussi les personnels soignants, du fait des gants de latex. Le plan prévoit donc des actions de sensibilisation auprès du personnel médical pour avoir à l'esprit ce diagnostic et des professionnels des secteurs concernés, ainsi qu'une saisine de la Commission européenne pour améliorer l'information sur les risques liés aux cosmétiques. Enfin, un système global de surveillance de l'asthme et de ses facteurs de risque va être mis sur pied sous l'égide de l'Institut de veille sanitaire.

Paul Benkimoun

## Jean Plantin, condamné deux fois pour négationnisme, diffuse ses thèses sur Internet

### LYON

de notre correspondante

Condamné à deux reprises pour contestation de crimes contre l'humanité, à de la prison avec sursis et à des peines d'amende, à propos du contenu de sa revue *Akribéia*, Jean Plantin continue à exercer ses activités de manière souterraine et en toute impunité. Le négationnisme a trouvé en Internet une parade à l'interdiction de publier qui le frappe. Le site « L'association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste », domicilié à Chicago, aux Etats-Unis, annonce, en effet, la parution du deuxième volume d'une revue intitulée *Etudes révisionnistes*, que les internautes sont invités à se procurer en adhérant au Cercle antitotalitaire, pour un minimum de 23 euros, à l'ordre exprès et à l'adresse de Jean Plantin, à Saint-Genis-Laval, une commune de l'agglomération lyonnaise.

### « EN CONNAISSANCE DE CAUSE »

Dans le bulletin d'adhésion au cercle antitotalitaire, il est noté que les adhérents « recevront gratuitement le volume 2 des *Etudes révisionnistes* (...), une correspondance privée que vous ne trouverez pas chez votre libraire habituel ». Puis il est ajouté : « Comme son nom l'indique clairement, ce volume contiendra des arguments de nature révisionniste. Ceux qui auront adhéré au cercle antitotalitaire l'auront fait en toute connaissance de cause et ne seront pas fondés à se plaindre de son contenu. »

Cette revue de 480 pages accueille notamment des « *textes révisionnistes de Robert Faurisson de 2000 à 2001* », *Le Mythe d'une extermination tzigane*, par Otward Müller, ou encore *La Chronologie*

*des affaires révisionnistes à Lyon*, largement consacrée aux démêlés judiciaires et universitaires de Jean Plantin. Présenté comme un livre, avec une couverture jaune, l'ouvrage ne comporte ni nom de l'imprimeur ni dépôt légal.

Pour l'avocate de SOS-Racisme Marie-Noëlle Fréry, Jean Plantin enfreint ainsi les dispositions de la loi qui fait obligation de déposer en double exemplaire l'ouvrage à la Bibliothèque nationale. L'avocate vient par ailleurs d'écrire au procureur et au juge d'application des peines pour leur demander de convoquer Jean Plantin afin de constater sa récidive et de révoquer son sursis. Le cercle Marc-Bloch, qui estime que « *Jean Plantin est au centre du réseau négationniste français et international, qui lui apporte un soutien logistique* », demande également au procureur de la République de Lyon de « *prendre les mesures qui s'imposent pour faire appliquer la loi dans toute sa rigueur et mettre le réseau de Plantin définitivement hors d'état de nuire* ». En avril 2001, SOS-Racisme, Ras l'front et le Cercle Marc-Bloch, après la publication du premier numéro de la revue, avaient déjà lancé un appel au parquet pour mettre un coup d'arrêt aux actes délictueux de Jean Plantin. Mais le parquet de Lyon avait classé l'affaire sans suite.

En juin 2001, l'université Lyon-III avait fini par annuler, onze ans après sa soutenance, la maîtrise de Jean Plantin, « *Paul Rassinier : socialiste, pacifiste et révisionniste* », qui en dépit de son contenu négationniste avait obtenu la mention très bien.

Sophie Landrin

## Les Big Brother Awards peaufinent leur palmarès pour dénoncer les champions de la surveillance

Pastiche des récompenses décernées aux artistes, cette initiative, lancée par plusieurs associations, entend déranger administrations et entreprises qui « pratiquent l'intrusion dans la vie privée »

### Le Monde INTERACTIF

VOILÀ UN PRIX dont les lauréats ne se vantent jamais. Pour sa deuxième édition en France, les Big Brother Awards (BBA), pastiche des récompenses habituellement destinées aux artistes, devaient être décernés, lundi 28 janvier, à la Flèche d'or, salle de la scène alternative parisienne, aux « *personnes ou institutions ayant porté atteinte à la vie privée* » des Français. Philippe Douste-Blazy, maire (UDF) de Toulouse, pressenti dans la catégorie « *administration* » – pour l'utilisation d'un fichier de représentants de parents d'élèves à des fins électorales (*Le Monde* du 15 septembre 2001) – n'était pas attendu à la cérémonie. Pas plus que le patron de la Cégédim, une société de marketing pharmaceutique, favorite dans la catégorie « *entreprises* » pour la collecte et la vente de données médicales.

Grands ordonnateurs de la cérémonie, les représentants français de Privacy International incarnent un nouveau type d'engagement militant. Fondée en 1990 par Simon Davies, professeur de droit à la University of Essex, l'ONG britannique

a été l'une des premières associations à lutter sur le terrain de la protection de la vie privée. Elle a fait des BBA une institution dans six pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis. En France, l'événement cherche encore sa place. Mais ses organisateurs, une kyrielle d'associations comme Souriez vous êtes filmés !, le Collectif pour les libertés individuelles face aux technologies de l'information (Clifti) ou le Réseau Voltairre, tentent de le hisser au niveau de ses homologues étrangers. Avec un goût prononcé pour le spectacle. Le collectif LSI jolite – qui conteste le projet de Loi sur la société de l'information (LSI) – a déjà organisé, le 12 décembre 2001, devant le Conseil constitutionnel, l'« *enterrement des libertés* », cercueil et cortège funèbre à l'appui, pour protester contre la loi sur la sécurité quotidienne.

### « DOSSIERS À CHARGE »

Avec le même sens de la mise en scène, le jury des BBA remettra aux lauréats une sculpture figurant un crâne écrasé par une botte. Mais l'essentiel n'est pas dans la forme. « *Notre but*, explique l'universitaire Sébastien Canevet, membre du jury

et spécialiste des questions juridiques liées à Internet, est non seulement de sensibiliser le public, mais aussi d'ennuyer ceux qui pratiquent l'intrusion dans la sphère privée. » Des violations qui n'inquiètent pas les seuls organisateurs des BBA. Clément Schouler, membre du bureau du Syndicat de la magistrature, y voit « *une exigence à lutter contre les dispositifs législatifs qui renforcent la surveillance des citoyens* ». Et de citer, pêle-mêle, plusieurs nominés : le STIC (système de traitement des infractions constatées), vaste fichier inter-polices donnant accès au nom de toute personne impliquée dans des procédures judiciaires, « *légalisé en catimini par un décret de juillet 2001* ». Ou encore la loi sur la sécurité quotidienne, à laquelle il reproche notamment « *l'obligation de conservation des données de communications téléphoniques ou électroniques* » pendant un an. Le jury s'est également penché sur les nombreux cas que lui ont soumis associations ou simples citoyens sous forme de « *dossiers à charge* », constitués à partir de rapports parlementaires, d'avis de la CNIL, etc. Parmi eux celui de Wanadoo Data (Groupe France Télécom), accusé d'être « *la*

*base de données privées la plus vaste du pays* » et de pouvoir « *effectuer des croisements sur des fichiers de toute nature* ». Ou encore La Poste, devenue, selon les associations, « *l'un des tout premiers opérateurs de marketing direct* » en « *incitant les Français à se créer une adresse de courrier électronique* » « *@laposte.net* », tout en passant « *des partenariats avec des leaders des bases de données comportementales* ». Les organisateurs ont enfin réservé une catégorie aux localités. Sont ainsi nominés, entre autres, le réseau de vidéosurveillance de Lyon, celui mis en place dans les collèges des Hauts-de-Seine, ou encore ce feu rouge à badge que projette d'installer un maire des Alpes-Maritimes.

Ces mises en cause seront-elles suivies d'effets ? « *L'an dernier, nous n'avons pas eu de retour de la part des lauréats* », regrette Sébastien Canevet. A l'heure où les pays européens renforcent leurs dispositifs sécuritaires, les BBA espèrent bien cette fois tenir leur rôle de poil à gratter.

Stéphane Foucart et Stéphane Mandard

Première entreprise de France, aujourd'hui et pour longtemps

2009 2017 2025 ...

161 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 100 000 embauches cette année, des dizaines de milliers de jeunes en formation... "Première entreprise de France", l'Artisanat est bien parti pour le rester ! Dans un monde qui aspire à la meilleure qualité, à plus de service et à davantage de sécurité, pas étonnant que l'Artisanat ait le vent en poupe. Au public, il offre son approche humaine, personnalisée, loin de l'anonymat et des productions uniformisées. A ses acteurs, il propose un accomplissement personnel, aussi bien dans l'encouragement au travail bien fait

que dans la stimulation de l'esprit d'entreprendre : chaque année, grâce à l'Artisanat, 76 000 entreprises nouvelles voient le jour. Aux jeunes, l'Artisanat ouvre les perspectives d'un bel avenir professionnel. La maîtrise des technologies nouvelles apporte de meilleures conditions de travail et donne à ses métiers un nouveau souffle. Détenteur de compétences acquises au cours des siècles et sans cesse renouvelées, l'Artisanat sait s'adapter pour préserver un atout d'avenir : le savoir-faire.

www.artisanat.info

l'Artisanat

## Interpellation de Francis Mariani à Vivario (Haute-Corse)

FRANCIS MARIANI, l'un des trois détenus qui avaient été libérés le 31 mai de la maison d'arrêt de Borgo (Haute-Corse) sur la foi de fausses levées d'écrou envoyées par fax (*Le Monde* du 7 juin 2001), a été interpellé sans incident dimanche 27 janvier dans l'après-midi à Vivario (Haute-Corse). François, dit Francis, Mariani, qui a eu 53 ans lundi 28 janvier, fiché au grand banditisme et soupçonné d'appartenir à la bande dite de la « Brise de Mer », a été interpellé en douceur vers 14 heures dans sa voiture et reconduit à la prison de Borgo. Une de ses amies, dont l'identité n'a pas été révélée, a aussi été interpellée et était entendue par les policiers dimanche après-midi. Francis Mariani avait été remis en liberté aux côtés de Pierre-Marie Santucci et Maurice Costa, deux autres barons de la « Brise de Mer », qui sont toujours en fuite.

Ils avaient été interpellés le 4 juillet 2000 à Sartène, avec plusieurs de leurs hommes qui avaient réussi à s'échapper, après la plainte d'un restaurateur pour racket. Ce dernier avait ensuite fait paraître un mot d'excuse dans la presse quand il avait compris à qui il avait affaire. Les trois hommes avaient été mis en examen et écroués pour « tentative d'extorsion de fonds en bande organisée, association de malfaiteurs et infraction à la législation sur les armes ».

L'interpellation de Francis Mariani, dont le fils est en prison pour une autre affaire, survient quinze jours après celle de Louis Carboni, un trafiquant de drogue évadé en hélicoptère le 25 juin de la maison d'arrêt de Borgo.

## Une base arrière d'ETA découverte dans les Pyrénées-Atlantiques

700 kilos de dynamite provenant du stock dérobé en 1999 à Plévin (Côtes-d'Armor) et un important matériel ont été saisis

BAYONNE

de notre correspondant

Gendarmes de la section de recherche de Pau et policiers de la direction nationale antiterroriste ont découvert, samedi 26 janvier, à Serres-Castet (Pyrénées-Atlantiques), une maison qu'ils ont qualifiée de « base stratégique d'ETA » compte tenu du matériel inventorié : 700 kilos de dynamite provenant du stock dérobé par l'organisation séparatiste basque le 19 septembre 1999 à Plévin (Côtes-d'Armor) et surtout un matériel permettant d'élaborer des voitures et autres objets piégés. Dans ce pavillon banal de la banlieue nord de Pau, des armes de guerre et un lance-roquettes côtoyaient une machine pour imprimer de fausses plaques et des véhicules maquillés.

Les locataires, un couple s'exprimant en espagnol, n'avaient pas payé leur loyer depuis deux mois. La demeure paraissait avoir été abandonnée précipitamment, ce qui a poussé les enquêteurs à faire le lien avec l'arrestation de quatre militants présumés d'ETA, opérée le 12 décembre 2001 à Auch, dans le Gers tout proche. Et il n'y a que quelques kilomètres entre Serres-Castet et Sauvagnon, où un gendarme avait été blessé, le 17 novembre 2001.

« UN COUP SÉRIEUR »

Jean-Pierre Dreno, procureur de la République de Pau, a estimé que cette découverte était « un coup sérieux porté à ETA ». Elle confirme également que l'organisation a concentré des moyens importants dans un triangle com-

pris entre Dax, Auch et Pau. En Béarn, un autre gendarme avait été agressé, le 28 novembre 2001, à Monein, et dans cette zone, plusieurs caches ont été mises au jour ces dernières années : ainsi, à Idron, le 1<sup>er</sup> octobre 1999, avec deux tonnes de dynamite venant de Plévin, ou à Lasseube, le 23 juillet 1996, où Julian Atxurra, dit « Pototo », avait créé, au sud de Pau, « un centre d'entraînement pour commandos », selon la police.

le laboratoire souterrain où était assemblé de l'explosif ammonal, découvert le 14 septembre 1994 à Mouguerre, près de Bayonne.

Tant à Bilbao que sur la côte basque, les services de sécurité rappellent cette traque des caches sans cesse recommencée, et, comme pour donner la dimension de leur adversaire, évoquent l'hypothèse du fameux *zulo*, littéralement un trou. Dans cette planque inviolée depuis des années et quasi mythi-

### Un membre de l'organisation écroué

Un membre présumé de l'organisation séparatiste basque ETA, interpellé mercredi 23 janvier par des gendarmes français à Souprosse, près de Tartas (Landes), a été mis en examen et écroué, samedi, par la juge d'instruction antiterroriste Laurence Le Vert. Alberto Rey Domercq a été identifié comme un ancien collaborateur des commandos « Donosti » et « Madrid » par le ministère espagnol de l'intérieur. Il est poursuivi en France pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, détention d'armes et violences volontaires avec arme sur personne dépositaire de l'autorité publique ».

Mercredi en milieu de matinée, les gendarmes français avaient intercepté une voiture occupée par deux individus qui les avaient menacés de leurs armes. L'un des deux hommes avait été maîtrisé, tandis que l'autre prenait la fuite. L'homme interpellé a affirmé s'appeler Txomin Comin Nunes mais la police française l'a bientôt identifié comme étant Alberto Rey Domercq, alias « Beto », 31 ans, qui avait déjà été arrêté en 1988 et en 1992 pour avoir participé à des actes de violence urbaine au Pays basque espagnol.

Mariano Rajoy, ministre de l'intérieur espagnol, a dès samedi salué « le coup dur » porté, à son avis, à ETA. Si la maison de Serres-Castet paraissait centrée sur la préparation d'explosifs, ce site n'a ni la même ampleur ni la même technicité que l'atelier découvert à Bidart, au sud de Biarritz, le 14 février 1993 (250 m<sup>2</sup> avec stand de tir et outillage pour reconstituer des mitraillettes Uzi), ni que

que, ETA aurait constitué en France une sorte de fabrique-arsenal de vastes dimensions. Sur le même registre, la *guardia civil* avançait, en décembre dernier, qu'ETA pourrait disposer de deux SAM 7 provenant des Balkans et que les Landes françaises attendaient un bon terrain pour apprendre à manier ce lance-missiles.

Michel Garicoix

## M. Schuller serait toujours en République dominicaine

L'ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL (RPR) des Hauts-de-Seine, Didier Schuller, visé par un mandat d'arrêt international depuis 1995 dans l'affaire des HLM des Hauts-de-Seine, n'a pas quitté la République dominicaine, a annoncé dimanche 27 janvier Hipolito Mejia, le président de ce pays. « J'ai chargé les organismes de sécurité de cette affaire, et nous avons déterminé que [Didier Schuller] est ici, qu'il est dans le pays, a déclaré M. Mejia à la radio-télévision dominicaine. Jeudi [24 janvier], des amis m'ont consulté et m'ont informé que ce monsieur était ici, qu'il allait demander conseil. »

Le domicile où résidait M. Schuller jusqu'au 21 janvier, la villa N 70 du complexe Sea-Horse Ranch, a été perquisitionné, vendredi 25 janvier, mais les policiers n'ont trouvé qu'un chien labrador noir et les deux véhicules de la famille. Par ailleurs, la fille aînée de M. Schuller, Lauren, a souhaité se « démarquer » de son frère Antoine, dans une interview au *Journal du dimanche* du 27 janvier. « Dénoncer notre père comme il l'a fait, c'est inadmissible. Il nous a menti et nous a manipulés », a déclaré la jeune fille, qui indique voir « régulièrement » son père. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **PRISONS** : le meurtre d'un homme par un codétenu psychotique, survenu le 15 mars 2001 à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradi-gnan (Gironde) (*Le Monde* daté 27 et 28 janvier), est une « affaire bouleversante, stupéfiante et révoltante », a déclaré Marylise Lebranchu dans une interview au *Journal du dimanche* du 27 janvier. « Une circulaire est en préparation pour rappeler (...) les formalités indispensables à accomplir au moment de l'accueil d'un détenu », a déclaré la garde des sceaux.

■ **LOGEMENT** : Droit au logement a réquisitionné, dimanche 27 janvier, une clinique désaffectée, avenue de la République dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et y a installé 17 familles mal logées ou sans-logis. Le DAL déplore que la campagne électorale soit dominée par le débat sur l'insécurité et escamote les problèmes de pauvreté.

■ **Trois personnes sont mortes à la suite de l'incendie qui s'est déclaré, samedi 26 janvier**, dans un foyer Sonacotra de Colombes (Hauts-de-Seine). Vingt-six autres résidents ont été blessés, dont trois grièvement sans que leurs jours ne soient en danger. L'origine du sinistre semble accidentelle.

■ **RACISME** : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), évoquant un « acte de violence antisémite, irresponsable, de voyous », a l'intention de déposer plainte après l'agression commise, vendredi 25 janvier, en Seine-Saint-Denis contre un car d'élèves juifs. Un bus transportant une soixantaine d'écoliers de l'école Chnéor d'Aubervilliers avait été la cible d'un jet de pierres à La Courneuve.

■ **DROGUES** : Bernard Kouchner a promis un débat sur la dépénalisation des drogues douces, si la gauche remporte les prochaines élections. « Il serait stupide de maintenir une loi qui ne fait pas la différence entre drogue dure et drogue douce », a affirmé, dimanche 27 janvier, le ministre délégué à la santé devant les 2 000 secrétaires de section du Parti socialiste.



Bologne 2002 / 285 jours d'exposition, 365 nuits de loisirs.

## Welcome to BolognaFiere

Bienvenue au coeur des affaires.

Au coeur de l'Europe. Au centre de l'Italie. Au centre de l'une des régions industrielles les plus actives au monde.

Au coeur d'une ville qui a fait de la qualité de vie un art unique et inimitable.

BolognaFiere, c'est tout cela. Une extraordinaire plate-forme d'affaires avec des manifestations de tout premier rang dans le monde, au service de 23.000 exposants et de 1.400.000 opérateurs internationaux.

Un quartier d'expositions relié au monde par un aéroport international, un réseau d'autoroutes rapides et le noeud ferroviaire le plus important d'Europe.

Là où on vit bien, il est facile de travailler mieux...

Bienvenue à BolognaFiere, la Grande Foire avec son atout en supplément: Bologne.



BolognaFiere

Easy fair, easy town

ARTE FIERA FASHION SHOE INTIMARE SAMCA HOSIERY WORKSHOP PACK-MAT FIERARREDO QUADRUM SACA COSMOPROF/COSMOPACK MANUFACTURING IT MCS MOTION CONTROL AND FACTORY AUTOMATION SAIEDUE FIERA DEL LIBRO PER RAGAZZI FUTURSHOW LINEAPELLE SIMAC LA FIERA SANA COM-P.A. CERSAIE SAIE LINEAPELLE TANNING TECH EIMA/EIMA GARDEN MOTOR SHOW SMI AUTOPROMOTEC LAMIERA EXPOSANITÀ EUROPOLIS COSMOFARMA TECNO TMA TEXTIL



**A** droite, il y a la cathédrale, ou ce qu'il en reste : un triangle en béton à ciel ouvert, sa toiture ayant brûlé, des murs nus debout dans une immense pâte noire ridée qui a

tout englouti alentour, le centre pour handicapés, le couvent des Filles de Marie, les maisons et magasins de la principale rue commerçante bordée d'arbres. Sa pointe orientée vers le nord, d'où est venue la coulée de lave, large de 400 mètres environ, la cathédrale fend le magma, toujours fumant, comme l'étrave d'un navire une mer démontée, sombre et brumeuse.

A gauche, le marché central de Goma a disparu sous les flots de mâchefer, la boutique « Dieu est tout-puissant » faite prisonnière, jusqu'à hauteur de son enseigne, par une croûte poreuse dans laquelle est également scellé un semi-remorque calciné, soulevé à la surface comme un jouet. Plus loin, au-delà des ruines des rares bâtiments à étage, les eaux grisâtres du lac Kivu, sous un ciel bas, achèvent, en le nuancant à peine, ce tableau de désolation monochrome.

Mais, au milieu, l'espoir a trouvé un gué inespéré. C'était samedi matin, deux jours seulement après l'éruption du Nyiragongo, jeudi 17 janvier à l'aube. « Quelques personnes qui s'étaient réfugiées au Rwanda sont revenues, pour voir », raconte Honoré Fakage qui, lui, n'est jamais parti. « On marchait sur la lave qui bouillait encore, en sautant d'une pierre à l'autre comme on fait pour traverser une rivière. On a eu peur, aussi, d'être asphyxiés par les gaz. Mais on a trouvé. » Il y avait moyen de traverser les deux coulées de lave qui, du nord au sud, coupaient la ville en deux. Il n'en a pas fallu plus pour que ses quelque 400 000 habitants reviennent à Goma, leur ville maudite mais leur ville quand même.

La première coulée était facile à franchir. Moins large, elle n'avait pas entièrement recouvert une route goudronnée qui permettait de passer. Mais la seconde, celle qui traçait une sente de l'aéroport jusqu'au lac Kivu à travers tout le centre-ville, faisait peur. « Avec les vapeurs qui en sortaient, on n'en voyait pas le bout », se souvient Honoré Fakage. Le dioxyde de carbone et le méthane provoquaient des nausées. « Il y en a qui se sont évanouis et qu'on a dû sortir de là, sur le dos, en sautant sur les pierres. » Il rit, comme on se moque d'une folie. « Mais à un moment, un homme, parti en éclaireur, est revenu. Il a crié : "J'ai trouvé, ça passe, là-bas chez le Père Joël !" Il nous a montré le chemin, à partir de la petite église du pasteur Joël. » Située entre la cathédrale et le grand marché, celle-ci a donné son nom à la passerelle qui, en 48 heures, a repeuplé la ville : le « pont Joël ».

## Balafrée par deux coulées de lave le 17 janvier, Goma se repeuple déjà. La ville maudite grouille et défie « la montagne qui gronde »



AFP/PEDRO UGARTE

A peine trouvé le moyen de traverser la coulée de lave provoquée par l'éruption du Nyiragongo, les habitants ont regagné la ville de Goma qu'ils avaient fui.

# GOMA

## LA VIE AU PIED DU VOLCAN

Tout le monde le connaît, tout le monde l'emprunte. Réfugiée à Gisenyi, la ville rwandaise juste au-delà d'une barrière qui fait frontière, Léontine Baruta en a entendu parler, pour la première fois, samedi 19 janvier en fin de matinée. « Ce n'était qu'un bruit, on ne savait même pas ce que ça voulait dire. Mais comme on était sur le bord du lac, côté rwandais, et que les militaires là-bas nous donnaient l'ordre d'aller nous installer dans un camp, on est reparti chez nous, croyant qu'on pouvait rentrer à Goma par le « pont Joël ». De toutes les façons : tout, sauf un camp au Rwanda ! » L'espace d'un week-end, aussi vite qu'ils avaient fui l'éruption du Nyiragongo, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont revenus à Goma.



Hutus rwandais s'est mis à l'abri ici. Cinquante mille d'entre eux ont péri du choléra, les autres sont restés dans des camps autour de la ville. En octobre 1996, l'armée rwandaise a attaqué ces camps pour les disperser, une partie des réfugiés rentrant alors chez eux, une autre fuyant à travers ce qui était encore le Zaïre où, persécutés par les soldats tutsis du nouveau pouvoir à Kigali, 200 000 ont trouvé la mort.

Avec ses alliés dans la région, le Rwanda avait envahi le pays de Mobutu, chassé le « maréchal-président » du pouvoir et installé à sa place Laurent-Désiré Kabila. Celui-ci voulant s'emanciper de ses parrains, Goma a été le point de départ d'une seconde guerre. Les voisins se sont installés au Congo en y multipliant des mouvements rebelles plus ou moins fantoches, dont le « RCD-

temps de partir et, même, de passer à la maison avant », témoigne Honoré Fakage, quadragénaire. Lequel n'est jamais parti, redoutant plus le pillage de sa mesure que la coulée incandescente. Professeur de français, il a assisté à l'évacuation de la grande base de l'ONU, juste en face de l'aéroport. « Ils se sont sauvés en abandonnant tout. » Pour le plus grand bonheur des pillards. Le responsable de la logistique de l'ONU ne veut quant à lui reconnaître que des « actes de vandalisme » et une « relocalisation d'urgence » des 232 casques bleus à Kigali, la capitale rwandaise.

A Goma, la vie est ailleurs, et déjà de retour. Une compagnie d'aviation régionale a repris le trafic aérien. Mercredi 23 janvier, moins d'une semaine après l'éruption, l'eau et l'électricité étaient déjà rétablies.

« Tout ce qui faisait ville a été détruit », regrette Jackson Kamgain, un Camerounais membre de l'ONG française *Solidarités*. Le centre-ville a été effacé, tous les atouts – la longue piste, la cathédrale, les bâtiments administratifs, la radiotélévision – dont Goma avait été dotée en devenant, en 1988, la capitale provinciale du Nord-Kivu, ont été endommagés ou détruits. D'où viendra l'argent pour réparer, pour reconstruire ? « L'aide d'urgence ne financera pas le développement. D'ici un mois ou deux, Goma sera à nouveau oubliée », craint le Camerounais, admiratif de la « forte psychologie des gens d'ici ». Le jour, les rues grouillent de tout un monde affairé à remettre en ordre, à récupérer ce qui peut l'être dans les décombres. La nuit, l'étourdissante rumba congolaise anime Goma « presque comme avant ».

**I**LS y ont marché, avec leurs sandales en plastique, vite fondues, sur les crêtes tranchantes de la lave, encore brûlante. Puis, une ONG allemande a concassé la roche, aménageant un passage de trois mètres. Ensuite, seau par seau, des jeunes ont déversé du sable fuligineux sur la pierre volcanique. Enfin, le flot continu des piétons a damé le tout. Si bien que quatre jours après sa découverte, le « pont Joël » a été ouvert à la circulation. Depuis, sans interruption, une masse compacte de véhicules et de piétons y avance par à-coups, serpente au milieu d'un désert noir cahoteux, klaxon bloqué ou hurlant pour ne pas se faire écraser. La rage de vivre, qui s'était ici frayé un chemin, est devenue une voie d'enfer.

Identifié par les plaques d'immatriculation de sa voiture, un Rwandais est pris à partie sur le « pont Joël ». Malmené par un groupe de jeunes, il manque de se faire lyncher. « Tuez-le ! On ne veut pas d'eux

ici ! », crie, au passage, le conducteur d'une camionnette, aussitôt acclamé. Certains tournent la tête. D'autres, dont un prêtre, s'interposent au dernier moment. Délesté de tout, de son argent et de ses bagages, le Rwandais peut repartir, hué par la foule, des poings rageurs tambourinant sur la tôle. « En ville, il y a partout des soldats », commente le prêtre, qui préfère qu'on taise son nom. « Mais, ici, vous voyez ce que nous pensons des Rwandais depuis qu'ils sont venus nous occuper. » Sur les braises de la lave, les habitants de Goma rêvent de s'affranchir.

Sans tromper personne, la force d'occupation se cache derrière un mouvement rebelle, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Ce faux nez des Rwandais ajoute une pitrerie à l'histoire tragique de Goma depuis la fin du génocide au Rwanda, l'été 1994. Après le massacre organisé des Tutsis, un million et demi de

« On marchait sur la lave qui bouillait encore en sautant d'une pierre à l'autre, comme on fait pour traverser une rivière »

HONORÉ FAKAGE, HABITANT DE GOMA

Goma », inféodé au Rwanda. Ce mouvement, qui prétendait administrer la région, n'a pu apporter aux habitants sinistrés de sa « capitale » qu'un soulagement : celui de se faire oublier depuis la catastrophe.

Après l'exode provoqué par l'éruption du Nyiragongo, ce sont des soldats rwandais qui ont maintenu l'ordre à Goma. Au prix d'une quarantaine de pillards abattus, les seules victimes au moment du désastre. « Personne n'a été surpris, c'était le jour, et la lave avançait lentement. On a tous eu le

Le même jour a eu lieu une première distribution générale de vivres et de matériel de secours, dont des couvertures. « On nous a proposé des tentes, s'étonne Mafara Sinawatu, alors que personne n'est à la rue. » Avec ses onze enfants et sa femme enceinte, il a fait « comme tout le monde », envahissant des « amis » en attendant son « recasement ». Qu'il envisage pour « bientôt » dans une ville certes balafrée par deux traits de lave, mais à 80 % intacte, notamment dans ses parties résidentielles.

**C'**EST le retour à la normale, à ce qui en tient lieu ici. Le plus curieux, quand on traverse le « pont Joël », c'est qu'on ne s'aperçoit pas tout de suite de son début et de sa fin. On passe de plain-pied des scories de lave, de plus en plus écrasées, au chemin de quartier en terre noire, constellé de gros cailloux. En y prêtant attention, on se rend compte que les murets délimitant les « parcelles » sont un empilement de fragments de roche, souvenirs de précédentes éruptions. Depuis longtemps, Goma survit dangereusement, au pied des volcans. Mais quand on le fait remarquer à Dieudonné Waffula, l'expert local ayant passé sa vie à étudier « la montagne qui gronde », il hausse les épaules : « Que je sache, le Vésuve est toujours en activité et Naples n'a pas été évacuée. »

Stephen Smith

# La dérive du monde

**D**ÉPUIS la seconde guerre mondiale, et par bien des côtés, l'état du monde s'est amélioré. Le progrès de l'agriculture a permis de nourrir le plus grand nombre des hommes, alors que la population mondiale était multipliée par près de trois.

Nombreuses maladies éradiquées, espérance de vie allongée, forte expansion de l'alphabétisation, immenses avancées dans le niveau et les conditions de vie pour les pays « développés » et « émergents », mise à la disposition de l'humanité de savoirs et de technologies qui favorisent les échanges et qui nous donnent une capacité, extrêmement riche et historiquement inédite, de maîtriser notre vie et notre environnement : suivant les paramètres qui sont ceux de la majorité des hommes, à commencer, il est vrai, par nos civilisations occidentales, il y a eu, sur terre, de réels progrès.

Ajoutons la fin des grands conflits armés, l'effondrement de régimes totalitaires, de sérieuses amorces d'une gouvernance mondiale, la construction de l'Europe, l'émergence d'une société civile internationale et, tout autour de la planète, une progression historique de la démocratie. La foi dans le progrès, qui animait nos sociétés au sortir d'épreuves terribles, apparaît, avec quelque recul, largement fondée.

Pourtant, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, quand nous, les Occidentaux, nous envisageons l'avenir, ce n'est plus l'espoir qui nous saisit, l'espoir en la capacité collective des hommes à améliorer le sort de l'humanité, c'est, au contraire, l'angoisse.

Par pans successifs, depuis quelque vingt-cinq ans, l'horizon s'est assombri. Nous avons d'abord éprouvé la fragilité de la mécanique de la croissance : chômage, exclusion, délitement social ont miné nos sociétés. Nous avons également découvert un fossé entre pays riches et pays pauvres, un fossé béant et qui ne cesse de se creuser ; il nous apparaît de plus en plus alarmant ; il crée chez ceux qui en sont les victimes un ressentiment et, souvent, une violence qui peuvent ébranler l'économie du monde, menacer la sécurité et compromettre la paix.

Parallèlement, nous avons commencé à comprendre que nos sociétés de consommation et de gaspillage nous précipitent vers l'assèchement de ressources naturelles et la mise en péril d'écosystèmes indispensables à la survie de notre espèce.

Nous n'avons qu'une planète, et voici que nous vivons au-dessus de ses moyens : nous la pressurons et la dégradons jusqu'à dépasser des points de non-retour, où les capacités de régénération n'existent plus. Nous avons appris à mesurer l'indissociable lien entre pauvreté, développement et environnement : chaque crise financière, chaque catastro-

phe climatique, chaque perte de ressources naturelles frappe bien davantage les groupes vulnérables et accroît l'emprise de la précarité.

Or ces modes de consommation, nous nous y cramponnons, nous, les citoyens des pays industrialisés. Nous pressentons vaguement que le monde dérive vers des horizons invivables. Nous nous inquiétons parfois de l'insécurité environnementale, qu'elle soit alimentaire, climatique ou autre ; elle vient accroître notre angoisse face à d'autres formes d'insécurité.

Mais nous refusons de voir, et plus encore d'assumer, nos responsabilités. Nous nous comportons comme si l'humanité pouvait compter sur une seconde planète pour prendre le relais de celle que nous épuisons. Et nous courons dans le mur.

Ces enjeux sont en fait obscurcis par l'économie, qui est désormais mondialisée et sur laquelle nous avons perdu le contrôle. Des mécanismes anonymes, que nous avons créés, ont pris les commandes. Ainsi se trouve en cause notre capacité globale à conduire notre destin. Ainsi se trouve en danger, au moment où elle paraît gagner du terrain, la plus belle conquête collective des hommes au long des siècles : la démocratie.

Longtemps, les catastrophes ont été exclusivement d'origine naturelle. Désormais, elles sont aussi le fait des hommes. Ils sont en cause quand le sida décime les seuls pays pauvres, quand de nouveaux désordres climatiques multiplient ou aggravent les cyclones, quand s'étendent les déserts ou se dégradent les

laminées, sécurité alimentaire pléiée au « retour » immédiat sur capital.

Le principe de précaution, c'est-à-dire une saine gestion anticipée des risques collectifs, en particulier dans le cas d'incertitudes scientifiques, se trouve chaque jour renié. Le long terme, c'est-à-dire les géné-

**LE « MANIFESTE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE » A DÉJÀ ÉTÉ SIGNÉ PAR PLUS DE 130 PERSONNALITÉS, PARMİ LESQUELLES :**  
**HENRI ATLAN**, BIOLOGISTE ; **MARC AUGÉ**, ETHNOLOGUE ; **RAYMOND BARRE**, ANCIEN PREMIER MINISTRE ; **MICHEL CAMDESSUS**, GOUVERNEUR HONORAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE ; **FRANÇOISE CHADERNAGOR**, ÉCRIVAIN ; **JACQUES DELORS**, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ; **ROGER FAUROUX**, ANCIEN MINISTRE ; **STÉPHANE HESSEL**, AMBASSADEUR DE FRANCE ; **FRANÇOIS JACOB**, PRIX NOBEL DE MÉDECINE 1965 ; **ROBERT LION**, ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ; **PIERRE MAUROU**, ANCIEN PREMIER MINISTRE ; **EDGAR MORIN**, SOCIOLOGUE ; **JEAN PEYRELEVADE**, PRÉSIDENT DU CRÉDIT LYONNAIS ; **MICHEL ROCARD**, ANCIEN PREMIER MINISTRE ; **ALAIN TOURAINE**, SOCIOLOGUE.

rations futures, est sacrifié.

Nos pays dits développés proposent au monde un mode de vie, disons un mode de consommation et donc un système économique, qui fait bon ménage avec le marché global et dérégulé. Or ce mode de vie saccage la planète : il est grave-

Nous n'avons qu'une planète, et voici que nous vivons au-dessus de ses moyens : nous la pressurons et la dégradons

sols, quand les eaux sont polluées et les ressources en poisson écumées, quand des déchets à vie longue sont stockés dans des conditions de sécurité insuffisantes, quand la couche d'ozone est atteinte et quand disparaissent chaque jour des dizaines d'espèces animales et végétales. Non moins catastrophique est l'inégalité à l'échelle du monde, ou l'exclusion qui, au sein de nos pays riches, condamne à l'assistance une large fraction de la population.

Les hommes ont engendré le jeu dérégulé du marché, qui commande l'économie mondiale. Belle aventure que la mondialisation, quand elle accroît les échanges et ouvre l'accès aux technologies et à l'information ! Mais sa version libérale, qui est le mode régnant, secrète de terribles anticorps : droits de l'homme piétinés, précarité sociale répandue sur la planète, agricultures traditionnelles

prédateur du côté des ressources, gravement destructeur du fait des déchets et des rejets. A terme de quelques décennies, il est insoutenable. C'est lui qui nous engouffre dans une impasse planétaire.

Dans l'immédiat, notre société de consommation et la loi qu'elle dicte au monde engendrent des ravages humains. Elles créent les inégalités que l'on sait. Les revenus par tête du cinquième le plus riche de la population mondiale étaient, en 1992, 74 fois plus élevés que ceux du cinquième le plus pauvre ; ce chiffre n'était que de 30 en 1960.

Chaque citoyen d'Europe, et surtout d'Amérique du Nord, contribue 10 à 20 fois plus qu'un Bengali ou un Malien à l'épuisement des ressources et à l'effet de serre. Non moins scandaleuses sont les inégalités dans l'accès au savoir et à la culture, à la santé et à l'emploi, à des conditions

de vie et à un habitat décent et dignes, et tout simplement à la parole – ces inégalités qui, au sein de nos sociétés, vont de pair avec des discriminations irrespectueuses de la personne humaine, ces inégalités qui, à l'échelle du monde, créent une profonde et légitime frustration, ces inégalités qui fabriquent la violence.

Or ce mode de vie et de développement, le nôtre, est le modèle unique vers lequel tendent la majorité des hommes sur terre. Ainsi surgissent deux profondes contradictions :

– la course-poursuite vers ce modèle, de pair avec l'agglomération croissante des hommes dans des zones urbaines inhumaines, embarque chaque jour une fraction croissante de l'humanité dans la dérive vers un monde invivable ; l'impact des hommes sur la planète se fait chaque jour plus lourd ; chaque jour, la régénération des ressources et des milieux menacés devient plus difficile ;

– notre mode de vie n'est pas généralisable : la planète n'a pas la capacité de charge, et beaucoup de pays n'ont pas l'espace qui permettrait à l'humanité entière de puiser dans les ressources et de consommer les sols comme nous, Occidentaux, le faisons. L'accès à notre modèle restera interdit à des milliards de démunis. Mais ceux-là accepteront-ils qu'on leur barre la route du paradis illusoire que nous nous réservons ? Le risque est grand de voir ainsi attisée la révolte qui, déjà, secoue notre planète.

Si l'homme est bien le responsable de cette dérive du monde, une fraction de l'humanité en porte la plus lourde responsabilité. Il s'agit de nous, les plus riches, qui sommes du bon côté de ce fossé dont les bords s'écartent : ici, ceux dont la vie a un prix économique fort ; en face, ceux pour qui ce prix est très bas et qui, n'ayant rien à perdre, sont éventuellement prêts à tout. Ils le seront d'autant plus que les fauteurs du désordre que nous sommes persisteront dans leur égoïsme à courte vue et leur suicidaire incurie.

Ces facteurs sont lourds. Peut-on sans folie imaginer que soit bloquée, ou simplement freinée, cette fuite vers l'impasse ? Mais où est en vérité la folie ? La folie serait de croire que nous pouvons longtemps continuer de faire ce que nous faisons, c'est-à-dire de vivre comme nous vivons. Moins fol est le projet de nous atteler à la construction d'un monde viable.

Nous croyons que, dans un sursaut vital, les hommes peuvent reprendre en main leur destin. Ils peuvent arrêter la dérive du monde. Nous appelons à le faire.

★ Ce texte est l'introduction du « Manifeste pour un développement durable » élaboré par l'association **Convictions**, que préside Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan. L'ensemble du document pourra être consulté à partir du mercredi 30 janvier sur le site [www.convictions.org](http://www.convictions.org)

# Sans Sharon, sans Arafat

par Ilan Greilsammer

**L'**ISSUE du conflit israélo-palestinien est bien connue, et elle est connue de tout le monde, mis à part

les rêveurs invétérés, les nostalgiques inconsolables et les mystiques fanatiques. Un jour, dans cinq, dix ou vingt ans, il y aura un Etat palestinien souverain et totalement démilitarisé à côté de l'Etat d'Israël, sur l'ensemble des territoires occupés en 1967 ; les implantations juives seront évacuées et leurs habitants généreusement réintégrés en Israël ; le droit au retour des réfugiés sera reconnu dans le seul cadre de l'Etat palestinien ; il y aura un partage de souveraineté à Jérusalem.

On peut raisonnablement penser que le Mont du Temple, ou des Mosquées, n'appartiendra à personne, ou aux deux pays à la fois, ou à l'humanité tout entière. Toute autre solution ne saurait satisfaire, ni l'intelligence, ni la morale, ni même l'histoire des religions.

Mais si une chose est encore plus sûre que ce dénouement attendu, c'est qu'il ne surviendra pas du temps d'Ariel Sharon et de Yasser Arafat, deux dirigeants vieillissants dont le rôle historique est achevé, deux personnages de 73 ans enferrés dans des représen-

Le plus désespérant, c'est le fossé incroyable entre l'extrême qualité des populations en présence et l'extrême médiocrité, pour ne pas dire l'imbécillité, des dirigeants qu'elles supportent depuis si longtemps

tations et des idées qui n'ont plus – pour reprendre l'expression de Sharon concernant Arafat – aucune pertinence.

Mais je pense qu'il faut aller plus loin, être beaucoup plus radical que cela : le règlement définitif de ce conflit qui a coûté tant de larmes et de sang ne surviendra que lorsque toute cette génération de dirigeants, israéliens et palestiniens, comme la génération du désert qui n'a pu entrer en Terre promise, aura été chassée du pouvoir. Car ce qui est le plus frappant, le plus désespérant, c'est le fossé incroyable entre l'extrême qualité des populations en présence, leur courage et leur sagesse, et l'extrême médiocrité, pour ne pas dire l'imbécillité, des dirigeants qu'elles supportent depuis si longtemps.

L'observateur extérieur, exaspéré par le jeu stérile des uns et des autres, doit faire un effort et voir, derrière la façade de terrorisme et de répression, de militarisme et de fanatisme religieux, de nationalisme et de violence, les zones de lumière qui existent au sein du peuple israélien et du peuple palestinien.

Pour qui côtoie et aime ces deux peuples, quels élan de fraternité, quelle force de solidarité, quel potentiel de culture trouve-t-on en leur sein ! Les tanks de Sharon et les bateaux bourrés d'armes d'Arafat cachent une culture d'une richesse incroyable, des penseurs, des écrivains, des poètes, un art, un théâtre et une musique de toute beauté.

Et que dire des trésors de

dévouement, d'entraide et de solidarité de ces femmes israéliennes des quartiers pauvres et des villes de développement qui, après leur travail payé au salaire minimum, se portent volontaires dans la nuit, pour aider des enfants à retard scolaire, des handicapés graves, des personnes âgées iso-

ILAN GREILSAMMER EST PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ BAR-ILAN (ISRAËL).

lés, tout comme ces femmes des camps de réfugiés palestiniens qui n'ont strictement rien et qui trouvent encore la force de la solidarité et du partage.

Combien de gens de bonne volonté, de gens de paix rencontré-t-on encore, à Tel-Aviv et à Ramallah, à Haïfa et à Bethléem ! Et face à cela, face à ces jeunes, ces hommes et ces femmes qui suscitent l'admiration, on trouve, de part et d'autre, des « leaders » d'un niveau tellement bas qu'on ne sait ce qui domine chez eux, de l'opportunisme, du fanatisme, de l'arriérisme ou de la courte vue.

Comment en est-on arrivé là ?

Chez les Israéliens, il est certain que c'est le résultat d'un système politique complètement fou, et cela depuis que l'omnipotence du Mapaï de Ben Gourion verrouillait toute possibilité d'ouverture et étouffait toute réflexion politique. Des élections dans lesquelles le système des listes bloquées propulse les personnages les moins intéressants et les moins cultivés au premier rang de la scène politique. Un régime de proportionnelle absolue qui donne aux petits partis sectoriels uniquement intéressés par leur clientèle (qu'elle soit russe, ultra-orthodoxe ou arabe) un poids qui leur permet de monnayer leur soutien et d'imposer leurs intérêts étroits. Des forces politiques qui se méfient instinctivement des intellectuels, des universitaires et de tout homme de culture, mais qui sont prêtes à accueillir tout beau parleur et tout général en retraite au front bas, en mal de seconde carrière. Une vie politique anesthésiée par la rivalité de deux partis « attrape-tout » qui n'ont plus une once d'idéologie, ou même simplement d'idées. Des rivalités personnelles acharnées (Sharon-Nétanyahou, Barak-Péres, Ben-Eliezer-Burg, etc.) qui n'ont aucun intérêt, mais qui remplacent tout débat de fond.

Chez les Palestiniens, la situation est bien loin d'être meilleure : un rais vieillissant et menteur à qui ses conseillers sont obligés de souffler ses bons mots, un autoritarisme qui étrangle toute velléité de pluralisme et de démocratie, une corruption à tous les niveaux, surtout au sommet, le mépris total des droits de l'homme, et notamment des droits des prisonniers, des petits chefs de guerre qui se partagent le terrain et le butin, une « Autorité » composée de ministres qui placent leur argent en Suisse et leur famille à l'étranger et roulent dans leurs luxueuses limousines entre les camps de réfugiés dénués de tout.

Pour un Yossi Beilin en Israël et un Sari Nusseibeh chez les Palestiniens, combien de nullités arrivées au pinacle... Soyons-en sûrs, un jour viendra où les deux populations en auront assez de ces dirigeants et où elles se révolteront. On voit déjà pointer, au-delà du découragement, les signes d'un ras-le-bol généralisé.

C'est toute une génération de dirigeants qu'il faudra mettre définitivement à la retraite ; il faudra surtout faire très attention à ce qu'ils ne reviennent pas par la porte de derrière.

En attendant que ce jour arrive, il serait vain d'espérer quelque solution logique et satisfaisante du conflit israélo-palestinien. Par contre, ce qu'il faut faire, c'est développer des relations au niveau des populations, au niveau des hommes et des femmes, continuer à tout prix à se parler, et pour cela essayer de vaincre la peur, la haine et les préjugés.

# Voter Chirac dès le premier tour

par Jean-Claude Gaudin

**J**E voterai Jacques Chirac dès le premier tour de l'élection présidentielle.

Jacques Chirac est un bon président de la République.

Il affirme et défend le statut de grande puissance de la France, y compris par l'intervention militaire, grâce à l'armée qu'il a professionnalisée. Il est au premier rang des chefs d'Etat de l'Union européenne pour construire une Europe aussi puissante que les Etats-Unis. Il fait la promotion du savoir-faire des entreprises et des travailleurs français dans le monde. Il est proche de toutes les réalités quotidiennes de la vie des gens et de toutes leurs difficultés.

Dans la cohabitation, il respecte les institutions mais il tempère les excès de l'idéologie socialiste et il préserve l'essentiel.

Par rapport aux enjeux et aux défis de la France des cinq ans à venir, il est le président qui a l'expé-

rience, le tempérament et la dynamisme qu'il faut pour redresser l'économie et réformer la société, à partir d'un nouveau projet politique et d'une nouvelle majorité parlementaire.

Je crois que, comme moi, la France « d'en bas » votera largement Jacques Chirac dès le premier tour.

La France des élus locaux, parlementaires, conseillers généraux, régionaux, maires, conseillers municipaux, ceux qui sur le terrain répondent aux préoccupations quotidiennes des citoyens et entendent aujourd'hui le besoin profond de changement des Français.

La France de ces petites mains, des élus du terrain qui savent s'organiser et s'unir dans l'opposition républicaine pour gagner les élections municipales, tandis que d'autres, pourtant grands donneurs de leçons, les perdent par la désunion.

La France d'en bas, qui demande des réformes d'autorité, de liberté et de partage, c'est en particulier celle du Sud, notamment Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a déjà, par le passé, donné une nette majorité à Jacques Chirac.

Les partis politiques sont indispensables à la démocratie, ils concourent à l'expression du suffrage universel et sont un rouage essentiel de la République. Mais l'élection présidentielle échappe à la logique des partis, elle est un dialogue direct entre des candidats, et en particulier deux d'entre eux, et le peuple.

**JEAN-CLAUDE GAUDIN**, ANCIEN MINISTRE, EST MAIRE DE MARSEILLE, SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHÔNE (GROUPE DES RÉPUBLICAINS ET INDÉPENDANTS), VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT.

Les autres candidatures sont légitimes et respectables. Elles doivent anticiper, bien avant le premier tour, la perspective de rassemblement du second.

Aux uns de s'inscrire dans un débat constructif et non pas destructeur, à celui qui arrive en tête au soir du premier tour de tendre la main aux hommes et aux idées pour constituer, au gouvernement, une équipe de travail la plus large

## DANS LA PRESSE FRANÇAISE

## ■ LA TRIBUNE

Pascal Aubert

Autant prendre son mal en patience (...). Non candidats ils sont, non candidats ils entendent demeurer le plus tard possible. Sur le papier au moins. Car les Français ne sont ni candides, ni dupes. Comment pourraient-ils l'être quand l'évidence est là : le pugilat électoral est déjà largement entamé. Pourquoi jouer cette comédie alors que personne ne doute que l'un et l'autre brigreront finalement les suffrages des Français ? En restant en retrait, les deux candidats vedettes prennent le risque de se voir reprocher de refuser au pays le vrai débat d'idées qu'appelle l'occasion voire, pis, de chercher à l'escamoter en quelques semaines de blitzkrieg électoral.

## ■ LCI

Pierre-Luc Séguillon

Si la politique n'est qu'un jeu et si le pouvoir n'est qu'une comédie, Lionel Jospin et Jacques Chirac méritent tout autant l'un que l'autre l'Oscar du meilleur acteur. Ce jeu subtil qui consiste à forger l'évidence de leur candidature sans avoir besoin de la déclarer cache néanmoins une grande lacune. Lionel Jospin tout comme Jacques Chirac savent qu'ils ne seront ni l'un ni l'autre capables, demain, de créer le choc d'un renouveau. Dans l'esprit des électeurs, Lionel Jospin élu ne ferait que traverser la Seine et poursuivre à l'Élysée ce qu'il a fait à Matignon depuis cinq ans. Jacques Chirac réélu ne ferait que demeurer là où il est et l'on voit mal pourquoi il ferait ce qu'il n'a pas su faire précédemment. L'un et l'autre ont donc tout intérêt à jouer l'image et la ruse tactique plutôt que la confrontation des idées et des projets.

## ■ LE FIGARO

Michel Schifres

Comprenez qui pourra. En fait, il n'y a rien à comprendre. Tout est sur la table : la campagne est ouverte, les deux hommes sont candidats, leurs différences de programme sont fortes, le débat existe, ne serait-ce que par le biais des idées du Medef ou d'Attac. Seuls Chirac et Jospin font encore des mystères sur des évidences. Simplement ils gagnent du temps. Car ils se croient, les malins, à l'abri dans l'armure de leur fonction.

## ■ LIBÉRATION

Gérard Dupuy

Les deux hommes qui possèdent les meilleures chances de participer au second tour n'ont rien à gagner à se perdre dans la mêlée des petits. Ils évitent ainsi de recevoir quelques coups dans les chevilles et surtout d'avoir à leur répondre sur le même ton. D'ailleurs, qui dit que Chirac et Jospin ne sont pas en campagne ? L'Élysée ou Matignon offrent suffisamment d'exposition publique pour que leurs occupants bichonnent au jour le jour, et sans lâcher la conduite des affaires, l'image du candidat qui perce sous la chrysalide officielle. Chirac et Jospin mènent deux courses à la fois : celle qui les oppose entre eux et celle qui les oppose aux autres candidats.

## AU COURRIER DES LECTEURS

## LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET LA POLITIQUE

Une fois de plus, le Conseil constitutionnel est accusé de rendre ses décisions en fonction de considérations politiques, au lieu de se placer sur le terrain juridique. (...) L'argument ressort régulièrement chaque fois qu'une décision à fortes implications politiques déplaît. (...) Ce que l'on critique, en définitive, c'est le mode de désignation des membres : puisque ceux-ci sont désignés par des personnalités politiques, ils sont nécessairement amenés à rendre des décisions en fonction de considérations politiques. C'est bien mal connaître le fonctionnement de l'institution et le caractère même du contrôle de la constitutionnalité des lois en France. Si certaines décisions font l'objet de critiques, c'est en raison de leur portée politique et aussi de la rapidité avec laquelle elles sont rendues. Le mode de désignation n'y est pour presque rien. Si les membres du Conseil

**QUI AURAIT DIT**, le 17 janvier 1902, en découvrant les 8 pages de supplément littéraire vendues avec le *Times* du jour, qu'il deviendrait une institution sans pareille ? Le *Times Literary Supplement* (TLS) est pourtant plus le fruit de circonstances économiques que le résultat d'un projet culturel. La critique littéraire au début du XX<sup>e</sup> siècle avait pris énormément d'importance au point d'engorger les pages du *Times* qui, selon un avis à la « une » de ce 17 janvier là, décida « durant la session parlementaire, de faire paraître ce supplément aussi souvent qu'il sera nécessaire afin de tenir au courant ses lecteurs des plus importantes publications en cours ».

En fait, cinq ans plus tôt, le *Times* avait déjà lancé un hebdomadaire littéraire de 32 pages, bourré de publicité et intitulé *Literature*, avec pour objectif de faire



rentrer de l'argent : *The Times* se trouvait en mauvaise posture après avoir dû payer une énorme amende pour avoir publié des faux lors de la célèbre affaire Parnell (le député Charles Stewart Parnell avait été accusé de tort d'avoir participé à l'assassinat du secrétaire pour l'Irlande à Dublin, en 1888).

Literature n'avait pas atteint le but recherché et le directeur financier du *Times*, Charles Frederic Moberly Bell, cherchait un repreneur tout en envisageant de lancer un nouveau supplément, la vente du premier devant forcément précéder le lancement de l'autre. Il semble évident que, dès le départ, Moberly Bell avait l'intention de publier régulièrement

ce supplément afin d'attirer de nouveaux lecteurs. Mais il ne pouvait pas décemment annoncer aux nouveaux propriétaires de *Literature* qu'il était en train de leur concocter un concurrent sérieux, et il devait encore négocier avec le rédacteur en chef du *Times* le fait d'introduire dans le quotidien un supplément gratuit. La légende veut donc que, bien que la session parlementaire se soit terminée, le supplément ait continué à paraître sans que la direction y ait prêté attention. Jusqu'à ce que le numéro du 19 février 1914 annonce fièrement que le *TLS* devenait indépendant du quotidien et serait vendu séparément pour 1 penny.

## ORWELL, ELIOT, RUSHDIE...

Petit à petit, il a réuni sa propre équipe et, parmi eux depuis 1905, Virginia Woolf, George Orwell, T. S. Eliot et, au fil des temps, Anthony Burgess, Gore Vidal, Ani-

ta Brookner, Camille Paglia, Salman Rushdie, Mario Vargas Llosa, Joseph Brodsky, Seamus Heaney ou Martin Amis. Les articles n'étaient pourtant pas signés et on débattait souvent dans les milieux littéraires pour savoir qui avait dit du bien ou du mal de qui.

Depuis le 7 juin 1974, cette pratique a été abandonnée et un livre paru en novembre, *Critical Times : The History of the TLS*, de Derwent May, riche par ailleurs en enseignement sur l'histoire des idées et de la littérature au XX<sup>e</sup> siècle, dévoile l'identité de la plupart des signataires (que l'on peut trouver également dans les archives payantes du site Internet du *TLS*). Le *TLS* (le sigle est apparu pour la première fois le 2 janvier 1969) s'est peu trompé dans sa longue carrière – il a toutefois raté *Ulysse* de Joyce –, a été fâcheusement admiratif des premières heures de Mussolini mais

vigoureusement antinazi. Il traite aujourd'hui dans ses 48 pages de livres en anglais comme en langues étrangères. Le numéro du centenaire consacre ainsi un long article aux œuvres complètes de Jean-Pierre Brisset, ainsi qu'au livre que lui a consacré Marc Décimo.

Jean-Pierre Brisset, prince des penseurs, inventeur, grammairien et prophète, traite de poésie comme de politique, d'économie comme de sciences naturelles, de philosophie, d'histoire ou de religions, sans oublier les célèbres Quiz et mots croisés. Racheté en 1981 avec le *Times* par Rupert Murdoch, il est dirigé depuis 1990, par un ancien conseiller de Margaret Thatcher, Ferdinand Mount.

Martine Silber

★ www.the-tls.co.uk

## Les cent bougies du « Times Literary Supplement »

Le célèbre hebdomadaire littéraire britannique fête son premier siècle d'existence. Plusieurs générations d'intelligence, de rigueur, de curiosité intellectuelle et de débats

## José Maria Aznar vu par la presse espagnole

« Empereur romain » ou « caudillo », le premier ministre suscite enthousiasme et suspicion

« **JOSÉ MARIA AZNAR** est le premier dirigeant politique de l'Espagne contemporaine qui renonce volontairement au pouvoir », souligne *El Mundo*, quotidien madrilène proche de la droite. « Un geste d'autant plus frappant qu'il intervient au faite de sa carrière politique, à la tête d'un parti qui bénéficie de la majorité absolue » au Parlement, renchérit *El País* (gauche). La décision du chef du gouverne-

ment espagnol, au pouvoir depuis 1996, de ne pas briguer un nouveau mandat en 2004 et de ne plus se porter candidat à la présidence du Parti populaire (conservateur), poste auquel il a été réélu pour la cinquième fois, samedi 26 janvier, a été accueillie avec grandiloquence dans les colonnes ibériques. Pedro J. Ramirez, directeur d'*El Mundo*, s'en réfère à Dioclétien, « le premier et dernier empereur

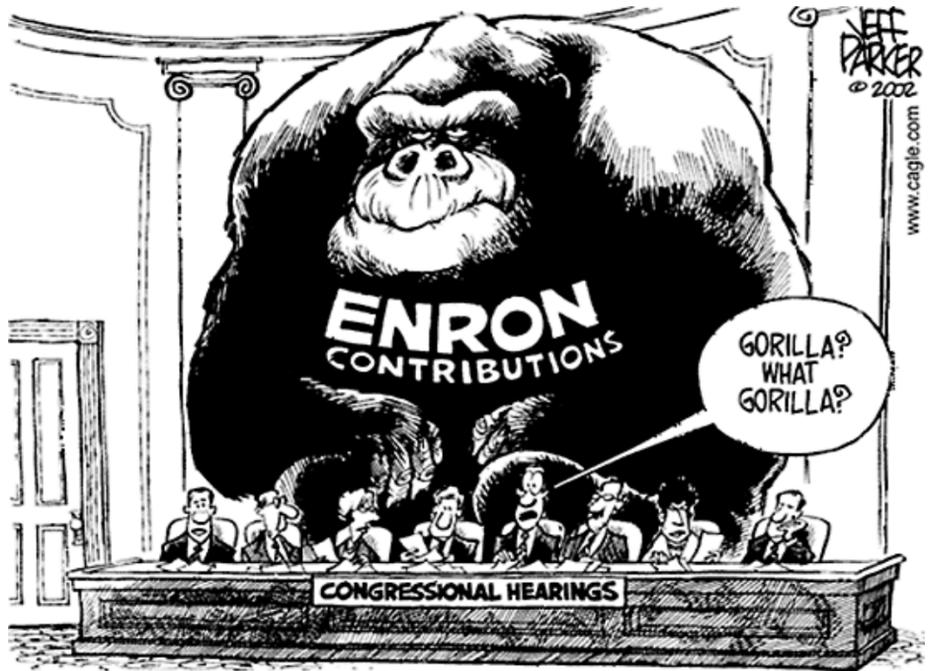
romain à avoir quitté son poste de son plein gré » et cite abondamment l'œuvre de l'historien anglais Edward Gibbon, *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*, qui serait, assure-t-il, l'un des ouvrages préférés de M. Aznar. De son côté, José Antonio Zarlejos, directeur d'*ABC* (droite), rappelle les écueils à éviter en évoquant avec emphase la *Lettre d'amour* comme un supplice chinois de l'écri-

vain Arrabal, histoire d'une famille déchirée par la guerre civile.

Estimant « difficile d'établir avec précision les raisons qui ont poussé M. Aznar, âgé de 48 ans, à ne pas viser un troisième mandat », *El País* se préoccupe plus concrètement de la succession désormais ouverte : « Les clans d'œil d'Aznar dans son discours et la composition de son exécutif donnent suffisamment d'indications sur la grille de départ. En pole position se détachent Rodrigo Rato [ministre de l'économie], Jaime Mayor Oreja [leader du PP au Pays basque], Mariano Rajoy [intérieur] et Angel Acebas [justice] (...). Considérant la façon dont M. Aznar a dirigé son parti, c'est lui qui désignera son successeur, comme le faisaient les Césars de Rome. » « Jamais la droite espagnole n'a pu compter sur un parti aussi uni, jeune, moderne et sûr de lui », concède *El País*, qui reste néanmoins soupçonneux. « L'actuelle exaltation, facilement qualifiable de caudilliste, mène au paradoxe suivant : un caudillo désigne son successeur pour se retirer momentanément dans des quartiers d'hiver encore inconnus, afin de créer les meilleures conditions pour qu'un autre dirigeant du PP le remplace à la Moncloa. Probablement avec l'idée que, si le résultat n'est pas satisfaisant, Aznar serait en réserve pour revenir sur le devant de la scène, avec l'aura du vainqueur des batailles électorales passées ».

« Il ne faut pas s'étonner, commente *La Vanguardia* de Barcelone, que M. Aznar ait clos le congrès du PP en renouvelant son offre à la CiU » (les nationalistes catalans) d'intégrer le gouvernement : « Les divergences idéologiques entre populistes et la CiU tiennent plus de la nuance que du fond. »

## « FLORIDA TODAY » (ÉTATS-UNIS)



« Quel gorille ? » L'enquête du Congrès américain sur la faillite d'Enron risque d'être sérieusement handicapée par le fait que le courtier en énergie est l'un des principaux bailleurs de fonds électoraux. Dessin de Jeff Parker.

étaient désignés, supposons, par le premier président de la Cour de cassation, le vice-président du Conseil d'Etat et le premier président de la Cour des comptes au lieu de l'être par le président de la République et les présidents des Assemblées, cela ne changerait rien à l'affaire ; les décisions auraient toujours un impact politique (...).

Ce qui importe, c'est l'indépendance des juges constitutionnels. Or celle-ci ne dépend pas de l'autorité de nomination, elle est liée au caractère non renouvelable de leurs fonctions. De plus, la plupart des membres désignés ont une indépendance d'esprit suffisante pour se prononcer sur une affaire sans considération de l'autorité de désignation, quelle qu'elle soit. (...) La critique devrait avant tout, pour être crédible, se fonder sur l'analyse de la jurisprudence : la décision se situe-t-elle dans la ligne des décisions précédentes concernant le même principe, ou marque-t-elle un changement ou une nouveauté ? (...)

Loïc Philip  
Marseille

## LA CONSTITUTION ET LA LANGUE CORSE

La décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 2002 sur la question de la langue corse est dans la droite ligne de sa jurisprudence sur les langues régionales. Dès 1991, le Conseil constitutionnel avait dû se prononcer sur le thème de l'enseignement de la langue corse à l'école. A l'époque, il avait considéré que « l'enseignement de la langue corse et de la culture régionale ne saurait recouvrir un caractère obligatoire » sans porter atteinte au principe d'égalité (décision du 9 mai).

Cette jurisprudence a été confirmée depuis lors à de multiples reprises, notamment en 1996, lorsque les sages refusèrent également de reconnaître à l'enseignement de la langue tahitienne en Polynésie française un caractère obligatoire. Entre-temps, la révision de la Constitution du 25 juin 1992 avait introduit le français comme « langue de la République » à l'article 2. L'objectif de cette révision était l'origine d'imposer le français face à une langue anglaise dominante en Europe et dans le monde. Cependant, cette révision a été

très vite interprétée comme constituant une « barrière juridique » supplémentaire pour les langues régionales empêchant leur reconnaissance officielle (...).

La décision du 17 janvier 2002 s'inscrit donc bien dans cette jurisprudence, l'article 7 de la loi énonçant que « la langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et primaires de Corse » a été jugé conforme à la Constitution, sous réserve que cet enseignement ait un caractère facultatif. Par cette « réserve d'interprétation », technique qu'il utilise régulièrement, le Conseil constitutionnel précise l'interprétation qu'il faut faire de cet article 7, bornant ainsi les modalités de sa mise en œuvre. (...) Si l'on souhaite que l'apprentissage des langues régionales ou minoritaires à l'école soit obligatoire ou bien que l'on puisse utiliser ces langues dans les services publics, il faudra réviser la Constitution ! Il est inutile de vouloir insister par la voie législative. Seul le pouvoir constituant est désormais en capacité de modifier la donne. (...)

André Viola  
Bram (Aude)

## VIOLENCES AU BRÉSIL

Pour expliquer la vague d'attentats subis par plusieurs leaders du Parti des travailleurs (gauche brésilienne), vous ne retenez qu'une seule hypothèse : l'action d'un groupe terroriste qualifié « d'extrême gauche », et vous ne citez qu'une seule source : une revendication sur un site Internet ! (*Le Monde* du 22 janvier). C'est sur Internet, donc c'est vrai !

En considérant l'histoire récente du Brésil, on pourrait se hasarder à penser que ces crimes pourraient plutôt profiter à tous ceux qui voient d'un mauvais œil l'éventualité de l'arrivée de la gauche au pouvoir aux prochaines élections : propriétaires terriens, spéculateurs, mafias, certains secteurs de l'armée, etc. Et quand bien même ce groupe terroriste dit d'extrême gauche existerait, mériterait-il d'être considéré comme une résurgence des groupes qui ont utilisé la lutte armée contre la dictature militaire brésilienne dans les années 60 et 70. Et ces derniers méritent-ils d'être qualifiés de terroristes ? De quel côté était la terreur durant cette période ?

Olivier Réchauchère  
Orsay (Essonne)

## LA RUE DES SUISSES

Habitant du 14<sup>e</sup> arrondissement depuis cinq ans, je passe souvent devant le nouvel immeuble des architectes Jacques Herzog et Pierre de Meuron construit rue des Suisses. (...) Je ne suis pas une spécialiste en la matière mais avant de décerner ce fameux prix Equerre d'argent à ces messieurs (*Le Monde* du 17 janvier), a-t-on simplement pensé à demander leur avis aux habitants de cette « prison » aux volets métalliques hideux ? (...)

Je ne suis pas la seule à m'indigner devant cette façade uniforme et inhospitalière. Mais l'opinion de l'homme (ou l'ide a femme) ordinaire importe-t-elle vraiment à la coterie d'intellectuels qui, sous prétexte d'avant-gardisme, laisse défigurer nos rues ? (...)

Anne Dossena  
Paris

vincent.truffly@lemonde.fr

## Putsch télévisuel en Russie

**POUR** la première fois depuis la chute de l'URSS, il y a dix ans, le Kremlin vient de retrouver son ancien monopole des ondes. La mise en liquidation – avec une célérité rarement égale – de TV6, la dernière chaîne de télévision indépendante du pouvoir, propriété (à 75 %) de l'ancien « faiseur de rois » de l'entourage présidentiel, l'homme d'affaires en exil Boris Beresovski, prive le paysage audiovisuel russe de sa seule voix dissonante et porte un coup supplémentaire au principal acquis de l'ère Eltsine : la liberté d'expression.

« Il s'agit d'un immense pas en arrière vers la suprématie de la pensée unique », s'est alarmé Grigori Iavlinski, le chef de l'opposition libérale à la Douma. Les chancelleries occidentales se sont émues. Le département d'Etat américain a dénoncé les « pressions politiques » exercées sur le pouvoir judiciaire ; le Quai d'Orsay a exprimé sa « préoccupation ».

Comble de l'ironie, c'est dans une atmosphère digne des plus belles heures de la censure soviétique que les émissions de TV6 ont été interrompues cette nuit-là, la semaine dernière, laissant place tantôt à un écran noir (en province), tantôt à des manifestations sportives (Moscou) ou – réminiscence de la tentative de putsch des conservateurs en août 1991 – à une interprétation du *Lac des cygnes* de Tchaïkovski à Saint-Petersbourg. Dans la capitale, non loin de la place Rouge, les acteurs du « Loft Story » local (« Derrière la vitre »), une des émissions-phares de TV6, non informés de l'arrêt prématuré de la chaîne, ont continué de s'aimer, de seoucher et de faire la popote dans leur bulle de verre, sous les yeux de milliers de badauds – en plus grand nombre, dit-on, que ceux qui jadis faisaient la queue devant le mausolée de Lénine.

Officiellement, TV6, dont les retransmissions ont été suspendues abruptement dans la nuit du 21 au 22 janvier, a cessé d'exister pour « entraver la réglementation financière », selon les termes employés par la Cour d'arbitrage une semaine plus tôt. Pourtant, l'affaire a tout du règlement de comptes entre Vladimir Poutine et l'oligarchie Boris Beresovski. Ce dernier, tombé en disgrâce après avoir été le principal artisan de l'ascension fulgurante de l'actuel président russe, cherche à apparaître aujourd'hui comme son principal opposant et le défenseur des libertés bafouées. N'est-ce pas lui pourtant qui, au faite de sa gloire, en 1996, mit ses finances et la chaîne ORT qu'il contrôlait alors au service de Boris Eltsine, président affaibli et impopulaire, dont il entendait bien assurer la réélection ?

### TORRENTS DE BOUE

De fait, les récents déboires des empires médiatiques (celui de Beresovski, mais aussi celui de Vladimir Goussinski, dont la chaîne NTV a été supprimée dans des circonstances similaires au printemps 2001) illustrent la faiblesse du système mis en place sous le règne de Boris Eltsine, lorsque des personnalités choisies pour leur loyauté au chef accumulèrent chaînes de télévision et titres, sur fond de pillage institutionnel du pays, de règlements mafieux et de montages financiers douteux. Peu préoccupés de la liberté d'expression, les oligarques russes utilisèrent les médias au gré de leurs intérêts, se renvoyant mutuellement par journaux ou télévisions interposés des torrents de boue, portant leurs différends politiques ou financiers sur la scène publique.

Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que les ennuis de TV6 ne mobilisent guère la population. Malgré ses 80 millions de téléspectateurs aux heures de prime time (TV6 était relayée par

156 chaînes régionales), le professionnalisme de ses journalistes et la popularité croissante de « Derrière la vitre », la chaîne TV6 est avant tout perçue comme l'instrument de Boris Beresovski, en son temps surnommé « La poche » (celle de Boris Eltsine, où il était censé puiser). Selon un sondage effectué en janvier par l'Institut Romir, 26 % des personnes interrogées estiment que la fermeture de TV6 est à mettre au compte d'un « litige d'affaires », 19 % la voient comme l'une des manifestations de la « guerre entre le Kremlin et les oligarques », tandis que 3,8 % seulement la perçoivent comme une « atteinte à la liberté d'expression ».

### « VIP PERSONY »

Pourtant, la reprise en main des médias et les limites posées désormais à la libre expression sont palpables : c'est le journaliste écologiste Grigori Pasko qui est condamné en appel à quatre années d'incarcération pour avoir dénoncé le rejet de déchets nucléaires en mer du Japon ; c'est l'écrivain et journaliste Anna Politkovskaïa qui est aujourd'hui talonnée par un policier et assignée à résidence après ses articles sur la Tchétchénie ; ce sont les nombreux journalistes régionaux qui sont contraints de se soumettre au bon vouloir des barons locaux ; ce sont, enfin, les multiples restrictions à l'exercice de la profession qui sont introduites par Vladimir

Poutine depuis son arrivée au pouvoir, ou les autorisations délivrées par le FSB (ex-KGB) pour accéder à certaines régions, ou encore les consignes données aux fonctionnaires de l'Etat de limiter les contacts avec la presse.

Mais il y a plus inquiétant. Alors que la reprise en main en cours encourage le retour de l'autocensure, dont la mémoire est encore fraîche, les médias russes dans leur quasi-totalité s'adonnent depuis quelque temps déjà à un genre nouveau, celui du « publiereportage » (*zakazoukha*), pratiqué à grande échelle sur tout le territoire de la Fédération de Russie. Un gouverneur ou un maire souhaite écarter l'adversaire en politique à la veille d'une élection ? Un homme d'affaires cherche à ruiner la réputation de son concurrent ou annoncer l'ouverture d'un nouveau magasin ou restaurant ? Il suffit alors à ces *vip persony* (« personnalités importantes »), comme on les appelle dans le jargon actuel, de s'adresser à une agence de communication, laquelle, moyennant finances, trouvera les éléments (compromettants ou non) en vue de l'article de commande qui sera publié – contre rétribution du rédacteur en chef et du journaliste qui le signera – dans le journal de leur choix. La liberté d'expression ou d'information est hors d'atteinte dans la Russie de Poutine.

Marie Jégo

## Cuisine électorale PAR SERGUEI



## Le pseudo-déclin français

Suite de la première page

Le Medef dénonce en particulier le solde négatif des investissements entre la France et le reste du monde et y voit la preuve d'une perte d'« attractivité » du site France. On peut y voir plutôt la marque du dynamisme des firmes françaises parties à la conquête du monde. Il en est du déclin comme de l'insécurité, mal mesurée, et il y a le sentiment qu'en ont, intuitivement, les Français. La droite le sait, qui lance donc une campagne en s'appuyant sur cette impression d'un gouvernement de gauche qui aurait exagérément favorisé les loisirs et les dépenses : les 35 heures, la couverture maladie universelle, les « cadeaux » aux gendarmes et aux professionnels de santé. Mais l'argument est à double tranchant. Les statistiques de Bruxelles font partir le déclin de... 1993, année d'arrivée du gouvernement Balladur. Elles ne marquent pas de rebond entre 1995 et 1997, sous le gouvernement d'Alain Juppé. M. Chirac ne peut donc prétendre donner trop de leçons à M. Jospin.

Qu'en est-il vraiment de la compétitivité française ? Observe-t-on un recul ? La France est-elle en péril économique ? Qu'on se rassure. L'excédent du commerce exté-

rieur aura dépassé sans doute les 30 milliards d'euros en 2001, en hausse nette par rapport à 2000, mauvaise année il est vrai. Le mal dont souffrait le pays dans les années 1970 et 1980, cette fameuse « contrainte extérieure » qui bornait sa croissance sauf à voir son déficit commercial plonger et le franc avec, est bien effacé : la France sait vendre ses voitures, ses téléphones, ses productions agricoles, ses Airbus, preuve de la bonne santé de ses entreprises. L'entrée dans l'euro à un bon taux de conversion du franc (tandis que l'Allemagne serait entrée à un taux trop fort du mark, ce qui pèserait sur ses exports) aide nos ventes dans l'Union.

La faiblesse de l'euro vis-à-vis du dollar les soutient sur les marchés mondiaux. Voilà une récompense monétaire qui couronne les efforts colossaux faits par notre pays pour moderniser ses entreprises depuis le « tournant de la rigueur » de 1983. Les restructurations furent douloureuses mais elles furent payantes. La politique macro-économique de « désinflation compétitive », dans son volet modération des salaires, également. Cet effort constant n'a pas été relâché cette dernière décennie, contrairement à l'impression que peut en donner le classement d'Eurostat.

Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France, qui fut grand partisan et artisan de cette politique, suit au millimètre la compétitivité de la France depuis quinze ans. Il a écrit fin décembre,

dans la lettre qu'il adresse au chef de l'Etat chaque année : « *Au sein du marché unique de l'Union européenne, qui est notre grand marché naturel, nous sommes aujourd'hui dans une situation de compétitivité meilleure que celle, déjà bonne, enregistrée en 1992.* » Il poursuit : « *L'amélioration substantielle de [cette] compétitivité-coût de l'économie française depuis le milieu des années 1980 a apporté une contribution très importante aux succès enregistrés par notre économie au cours de ces dernières années. L'économie française a crû plus vite que les autres grandes économies européennes sur l'ensemble des années 1997, 1998, 1999 et 2000,* c'est-à-dire pendant les années du gouvernement Jospin. La France ne s'endort donc pas.

### CONSERVATISME SÉCULAIRE

Pour autant, le débat n'est pas clos. Les chiffres du gouverneur reposent sur l'analyse des coûts unitaires de production, qui sont donc flatteurs. Ceux de Bruxelles, pour contestés qu'ils sont, pointent une réalité : trop peu de gens sont au travail en France. Trop de chômeurs et trop d'inactifs, le taux d'emploi n'est que de 61,7 % de la population de 15 à 64 ans. Le secteur privé est compétitif mais il est très étroit, autre conséquence peut-être, négative cette fois, des années de rigueur. La France se situe dans la moyenne de l'Union pour ce critère mais c'est toute l'Europe qui est en retrait vis-à-vis des Etats-Unis, où trois quarts des personnes en âge de travailler ont

un emploi. Les Quinze ont prévu lors du Conseil de Lisbonne de prendre des mesures de mise au travail ou de remise au travail pour remonter le taux d'emploi à 70 % en dix ans, ce qui permettrait d'accélérer son potentiel de croissance de 0,5 % ou même 1 %.

Il est un secteur, trop oublié, dont l'évolution menace sûrement la France de déclin : la science. La recherche privée, beaucoup trop faible, ne prend pas le relais d'une recherche publique au budget peu de chagrin. A quoi s'ajoute un contexte mauvais où s'ajoutent un retard dans les secteurs de pointe, un conservatisme séculaire dans l'utilisation des nouvelles technologies et un obscurantisme nouveau contre la science, nourri par une mauvaise écologie.

La France ne décline pas, ou en tout cas pas plus que l'Europe entière. Si la crainte peut se répandre, elle est due, probablement, à l'impression de dégradation qu'ont les Français, non de leur situation personnelle, mais de leur environnement : l'école qui forme mal, les banlieues devenues dangereuses, les trains en grève, les moindres remboursements de la Sécurité, les retraites qui baissent... Le problème est en fait celui de l'efficacité perdue des services de l'Etat. Le débat sur le déclin « en général » devrait s'effacer mais il va, utilement, se concentrer sur la réforme du secteur public qui pèse sur un secteur privé, lui, très compétitif.

Eric Le Boucher

Le Monde  
ÉDITORIAL

## De la sécurité

**LA DÉLINQUANCE** augmente, particulièrement celle qui est accompagnée de violences contre les personnes. En 2001, les infractions enregistrées par la gendarmerie et la police ont progressé de 7,69 %. L'année précédente, la hausse avait été de près de 6 %. Ces chiffres-là ne peuvent laisser indifférents. Ils renvoient au calvaire quotidien que vivent nombre d'habitants des cités. Ils reflètent une réalité faite de peur : cages d'escalier vandalisées, parkings en forme de coupe-gorge, transports en commun nocturnes dangereux, etc. Ils accroissent la perception – exacerbée – d'un climat d'insécurité de plus en plus dégradé.

Il est sain, normal et heureux que cette question de la sécurité soit au cœur de la campagne électorale qui s'annonce : elle est au centre des préoccupations des Français. Il est de bonne pratique démocratique que partis et candidats s'affrontent sur le sujet : l'affaire est complexe et relève de traitements divers. L'Etat français – RPR ou PS, pour simplifier – ne pas avoir cédé à la vulgate libérale anglo-saxonne. Celle-ci laisserait sans protection, sociale ou autre, des pans entiers de la population, faute de ressources fiscales suffisantes pour nourrir des services publics adéquats. La pression fiscale française paraît de nature à financer une police et une justice renforçant le droit à la sécurité que les citoyens sont fondés à exiger de l'Etat. Le célèbre filet de protection sociale commence là. La gauche le reconnaît volontiers, qui relève que les plus faibles sont le plus sou-

vent les plus touchés par l'insécurité.

Mais le thème de la sécurité, ou de son absence, est chargé de TNT politique. Il se prête à toutes les démagogues. Il est un terrain idéal pour tous les adeptes du « y a qu'à ». Il appelle trop facilement les solutions simplistes – et dangereuses. Il peut nourrir des dérives qui viendraient ajouter des accros supplémentaires au tissu social déjà distendu de nombre de banlieues sinistrées. Bref, le discours sur la sécurité, celui des pouvoirs publics comme celui tenu par les médias, doit être manié avec prudence.

Que disent les chiffres ? Au moins trois choses. Ils traduisent d'abord deux tendances lourdes. L'une, amorcée depuis vingt ans déjà, vient confirmer la baisse constante des homicides et crimes graves en France. L'autre, en revanche, traduit la montée, hélas tout aussi constante, des vols avec violences contre les personnes, des vols et d'un climat d'incivilité croissant. Agressions et actes de vandalisme se banalisent. Mais les chiffres mesurent l'activité policière. Ils ne sont pas qu'un baromètre de l'insécurité, qui n'existe pas. Ils sont un indicateur de l'activité de la police et de la gendarmerie. Ils disent donc également que celle-ci est plus et mieux ouverte au public.

En ce sens, leur interprétation doit être multiple. Et c'est ainsi qu'il faut poser le débat sur la sécurité. Avec une approche qui intègre un questionnaire sur les priorités de l'Etat, la nécessité de l'éducation civique, la remise au goût du jour, enfin, de vieilles valeurs républicaines.

### Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeurs généraux adjoints : Edwy Plénel, René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

### Directeur de la rédaction : Edwy Plénel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin

Directeur artistique : François Lolicton

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard

Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Boluier

### Rédaction en chef centrale :

Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman,

Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

### Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ;

Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ;

Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

### Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg

Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

### RECTIFICATIFS

**DIDIER BOULEAU.** Dans l'un de nos articles sur l'affaire Schuller (*Le Monde* du 24 janvier), nous avons qualifié Didier Bouleau de sénateur-maire de Nevers. Le titre de sénateur-maire n'existe pas plus que celui de député-maire. M. Bouleau est sénateur de la Nièvre et maire de Nevers.

**SUNDANCE.** Dans notre article intitulé « Numérique, politique et rondsurs au Festival de Sundance » (*Le Monde* du 23 janvier), une coupe malencontreuse a pu laisser croire que le réalisateur Ludi Boeckel avait tourné son film *Britney Baby-One More Time* durant une

tournée de la chanteuse anglaise Britney Spears. Il s'agit en fait d'une fiction, où le rôle de la pop star est tenu par un sosie masculin.

**PAYS BASQUE.** Le sous-titre de l'article consacré à la saturation du marché immobilier dans les Pyrénées-Atlantiques (*Le Monde* du 11 janvier) était erroné. Ce sont bien 70 % de la population du Pays basque, et non des Pyrénées-Atlantiques, qui résident sur la côte.

**ASSISE.** C'est jeudi 24 janvier qu'a eu lieu à Assise la rencontre interreligieuse à l'initiative du pape, et non le 24 mai, comme indiqué par erreur (*Le Monde* du vendredi 25 janvier).

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

ISSN 0959-2037



Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunschbourg  
94852 Ivry cedex



Le Monde

Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corré

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05

Tel: 01-42-17-39-00 - Fax: 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

# ENTREPRISES

## NOTATION

Même si les **GRANDES ENTREPRISES** mondiales sont d'abord jugées par les marchés en fonction de leurs résultats financiers, d'autres critères d'appréciation, sociaux ou environnementaux, sont de plus en

plus souvent utilisés. **CALPERS**, le fonds de pension californien, demande ainsi aux entreprises des pays émergents dans lesquelles il investit de prendre en compte les critères du Bureau international du tra-

vail. Surfant sur cette vague, un **GUIDE** américain, classant les entreprises où il fait bon travailler, arrive en Europe. L'éthique prend une place de plus en plus importante dans les entreprises ; un observatoire

français élabore un guide européen des agences d'analyse sociétale. De son côté, le groupe français **LAFARGE** vient de publier un rapport dans lequel il s'engage dans la défense de l'environnement.

## Calpers veut corriger son image sulfureuse de fonds de pension

Créé pour faire fructifier l'épargne-retraite des fonctionnaires californiens, ce fonds gère l'équivalent de la moitié du budget de la France. Symbole de la tyrannie des marchés, il est pourtant l'un des rares à commencer à imposer des critères sociaux aux entreprises dans lesquelles il investit

### SACRAMENTO

de notre envoyé spécial

Président de Calpers, l'un des principaux fonds de pension américains, Bill Crist incarne – pour nombre de Français – l'actionnaire-prédateur par excellence. Celui qui, pour accroître le profit de ses mandants, n'hésitera pas à exiger des dirigeants qu'ils licencient massivement dès que des résultats trimestriels décevants font baisser le cours de l'action. Ce n'est pas un hasard s'il vient d'être choisi par un éditeur français pour défendre les retraites par capitalisation face à Jean-Christophe Le Duigou, numéro deux de la CGT, qui défendait, lui, la répartition. L'organisation qu'il préside aligne, il est vrai,

des chiffres impressionnants. Calpers, ce fonds de pension créé pour faire fructifier l'épargne-retraite des fonctionnaires californiens, gère pas moins de 150 milliards de dollars (170,5 milliards d'euros) d'actifs, soit plus de la moitié du budget de la France. De quoi lui permettre, a priori, de faire la pluie et le beau temps dans les entreprises où il investit.

Pourtant, vu de Sacramento – le siège de cette puissante institution est installé à une centaine de kilomètres à l'est de San Francisco –, c'est presque l'inverse qui semble vrai. « Nous gérons la plus grande partie de notre portefeuille en fonction des risques et sans regarder la performance des entrepri-

ses », affirme Mark Anson, responsable de l'investissement et, à ce titre, à la tête d'un département de 130 personnes.

Vouloir limiter les risques, cela signifie diversifier les placements. Les 150 milliards de dollars sont investis dans quatre catégories de placements : les obligations (27,8 %), l'immobilier (8,6 %), les entreprises non cotées (5 %) et des actions (58 %). Mais, pour réduire le risque, Calpers éparpille au maximum ses placements. Le fonds possède des actions de plus de 1 900 entreprises américaines (sur un total de 2 500 sociétés cotées). Seuls les fabricants de tabac et les fonds d'investissement dans l'immobilier sont systématiquement exclus. Toujours dans la logique de minimisation du risque, Calpers ne possède en principe jamais plus de 0,5 % du capital d'une entreprise. Cela ne l'a pas empêché de perdre 200 millions de dollars dans la faillite d'Enron ; néanmoins, les responsables de Calpers se consolent en disant qu'ils gagnent globalement de l'argent dans le secteur de l'énergie. A l'étranger, il en va de même. Le fonds, qui a investi 18 milliards de dollars (dont 2,5 milliards en France, entre autres chez France Télécom, Danone, Michelin...), joue la prudence et la diversification.

Mais cette gestion de « père de famille » – en moyenne, Calpers garde ses actions pendant seize ans – concerne environ 85 % du portefeuille de Calpers. Pour les 15 % restants, le fonds revendique au contraire une gestion active, qu'il sous-traite la plupart du temps à des professionnels externes, mais qu'il gère aussi partiellement en interne, pour ne pas perdre la main. « Nous sélectionnons une dizaine d'entreprises américaines parmi les pires sur les 1 900 dont nous détenons des actions, et nous y jouons un rôle actif en appliquant les règles de la "corporate governance", explique Ted White, responsable de ce "gouvernement d'entreprise". Il suffit de lire les journaux pour voir que les managers ont parfois trop de pouvoir. »

Dans ces sociétés, l'« effet Calpers » est indéniable. Etudiant les 25 entreprises dans lesquelles les responsables du fonds se sont investis entre 1987 et 2000, le consultant Stephen Nebitt a calculé que leur performance en Bourse, qui était nettement sous la moyenne de l'indice du Standard & Poors 500 auparavant – c'est la raison même de l'intervention de Calpers –, l'a dépassée de 15 % après intervention du fonds. Par ailleurs, Calpers investit environ 7 milliards de dollars dans des placements

plus diversifiés, comme les biotechnologies, les start-up non introduites en Bourse, ou dans des fonds d'investissement comme Carlyle (actionnaire du *Figaro*) ou le fonds KKR, jadis baptisé « fonds-vautour » pour avoir racheté des entreprises qu'il revendait ensuite par appartements.

### Les gestionnaires doivent désormais aussi se préoccuper des normes du travail

Calpers se défend pourtant de jouer l'actionnaire contre le salarié. « Nous sommes présents à la fois chez Hewlett Packard et chez Compaq, deux entreprises que le management voudrait fusionner. Mais le nombre de licenciements nous préoccupe et les salariés de Hewlett Packard sont hostiles à la fusion. Il est probable que nous voterons contre », affirme M. White.

A l'étranger, Calpers, qui affirme « vouloir offrir un contrepoint à la gestion court-termiste des analystes », est même allé plus loin. Après de longs débats, dit-on, entre les gestionnaires et les politi-

ques emmenés par Bill Crist, Calpers a décidé d'imposer trois nouveaux critères aux gestionnaires chargés de placer l'argent des fonds dans les pays émergents. Certes, la liquidité du marché, la protection des investisseurs et les coûts de transaction tiennent toujours une place considérable, mais les gestionnaires doivent désormais aussi se préoccuper de la transparence financière, de la stabilité politique et, *last but not least*, des normes du travail. Si les normes fondamentales du Bureau international du travail (BIT) – élimination du travail des enfants, abolition du travail forcé, liberté d'association et non-discrimination – ne sont pas respectées, Calpers n'y investit pas. « C'est une initiative importante, même si elle ne concerne que les marchés émergents. Malheureusement, les autres fonds ne suivent pas », commente Randy Barber, responsable du Center of Economic Organizing, un institut de recherche et de conseil proche du mouvement syndical. « Beaucoup d'investisseurs institutionnels y réfléchissent, mais aucun n'a encore adopté ce genre de ligne de conduite », commente-t-on chez Calpers, où l'on espère jouer les précurseurs.

Frédéric Lemaître

### Bill Crist voterait pour Lionel Jospin

Bill Crist, 63 ans, ancien professeur et syndicaliste, aujourd'hui président de Calpers, déclare dans un entretien à l'hebdomadaire *Paris-Match* (daté du 24 janvier) que, s'il était français, il voterait « pour Jospin, [car] c'est le plus sérieux ». M. Crist « sait » que le premier ministre, « en privé, n'est pas contre » les fonds de pension. Il précise par ailleurs : « Je suis pour les licenciements lorsqu'il y a une véritable motivation économique. Je suis contre lorsqu'il s'agit d'un simple coup de Bourse. J'ai eu l'occasion de le dire à Edouard Michelin lorsqu'il justifiait son plan social par notre présence dans son capital. » Selon lui, on accuse les fonds de pension « d'être à l'origine de milliers de licenciements et d'exiger une rentabilité de 15 % sur les investissements », ce qui est « absurde ». M. Crist ne se montre pas farouchement opposé aux 35 heures. « En réalité, souligne-t-il, nous pratiquons la diminution du temps de travail dans les entreprises en difficulté ou à l'université. La seule différence est que nous privilégions le volontariat des travailleurs. »

## Le classement atypique « Great Place to Work » débarque en Europe

### SAN FRANCISCO

de notre envoyé spécial

Chefs d'entreprise, tenez-vous prêts. Vous allez bientôt être confrontés à une nouvelle mode venue d'Amérique. Dans un premier temps, celle-ci va très certainement vous agacer, mais, au bout d'un an ou deux, vous allez finir par y succomber.

Comme de nombreuses modes managériales, celle-ci nous vient de Californie, plus précisément de Height Ashbury, ce quartier de San Francisco qui fut le berceau du mouvement hippie. C'est là, dans une superbe bâtisse en bois, entourée d'un jardin japonais, que Robert Levering a installé les bureaux du Great Place to Work Institute. L'idée de base est d'une simplicité désarmante. Il s'agit d'établir un classement des entreprises où il fait très bon travailler. Comment faire ? Prenez une liste d'entreprises volontaires, interrogez, pour chacune d'elles, 250 à 500 salariés, choisis de manière aléatoire, sur le climat qui y règne, sur le degré de confiance. Posez aux directions quelques questions sur leur politique sociale et sur le taux de turn-over. Analysez les réponses de manière à obtenir un classement pertinent. Enfin, publiez le tout dans un ouvrage et dans un magazine grand public, et le tour est joué. Grâce aux ventes du livre et aux études plus poussées que vous demandent les entre-

prises, vous pouvez faire travailler une quinzaine de consultants à temps plein.

### AMÉLIORER SON IMAGE

Apparue pour la première fois dans les librairies américaines en 1993, l'enquête a eu suffisamment de succès pour être publiée dans le célèbre magazine *Fortune* à partir de 1997. Croissance économique et pénurie d'emplois aidant, les principales sociétés américaines peuvent difficilement snober cette enquête, qui ne peut qu'améliorer leur image et faciliter leur recrutement. Pour elles, le risque est faible : M. Levering ne publie pas la liste des entreprises qui, au final, n'apparaissent pas dans le peloton final des 100 meilleures. Le seul risque est donc de n'y figurer qu'une année ou deux, puis d'être

dépassé. « Depuis 1993, seules 5 entreprises sur les 100 n'ont pas disparu du classement. Comme, chaque année, de nouvelles sociétés sont candidates, la sélection est de plus en plus exigeante », se félicite M. Levering.

Succès aidant, cet ancien militant contre la guerre du Vietnam a exporté sa méthode au Brésil, en Suisse, au Portugal, au Royaume-Uni et au Danemark. Il espère publier un premier panel d'entreprises françaises en novembre 2002. Surtout, la Commission européenne a décidé de publier, en 2003, le premier classement des 100 sociétés européennes où il fait bon travailler. M. Levering espère qu'un millier d'entre elles se prêteront au jeu. Selon lui, il y va de leur intérêt. Des études indépendantes montrent que les sociétés

sélectionnées ont, dans l'ensemble, des cours de Bourse plus favorables que les autres. « On peut, certes, prétendre que c'est parce qu'une entreprise se porte bien qu'elle est une Great Place to Work, mais mon expérience montre que c'est plutôt l'inverse », affirme M. Levering.

### UN MODÈLE UNIVERSEL

Selon lui, son modèle est universel et ne favorise pas les entreprises les plus riches. « Sur les cinquante-cinq questions que l'on pose aux salariés, la plus déterminante pour le classement est : "Est-ce que le management montre de l'intérêt sincère pour moi en tant que personne, et pas seulement en tant que salarié ?" A une telle question, toutes les entreprises sont à égalité », soutient M. Levering.

A Great Place to Work n'apporte pas de données scientifiques exactes. Ainsi Enron figurait en bonne place dans le classement 2001... Mais, comme l'observe un dirigeant de France Télécom, à qui la démarche était présentée dans le cadre d'une rencontre organisée par l'institut Entreprise & Personnel : « C'est comme le classement Parker des vins » : « On peut le contester, précise-t-il, mais son impact est tel qu'il force les crus qui ne sont pas retenus à améliorer leur qualité. »

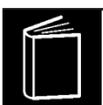
F. Le.

### L'Oréal et ST Microelectronics distinguées

Dans sa dernière édition américaine, le magazine *Fortune* (daté du 4 février) publie le classement annuel des 100 entreprises américaines où il est le plus agréable de travailler. C'est l'agent de change Edward Jones (25 000 salariés aux Etats-Unis) qui arrive en tête du classement. « Pas de licenciement ici malgré une conjoncture difficile, et des bonus ont été accordés avec une semaine d'avance pour aider les courtiers affectés par la baisse de leur activité, résume le mensuel. Les salariés mettent en valeur l'éthique : 97 % disent que leur management est honnête. » Pour la première fois, le magazine publie aussi un classement des « meilleures » entreprises européennes. Au début, 75 ont été analysées, puis 13 ont fait l'objet de visites et d'études plus approfondies. Dix sont retenues : L'Oréal (France), ST Microelectronics (France-Italie), Novo Nordisk (Danemark), Skandia (Suède), Morgan Stanley (Grande-Bretagne), ING Group (Pays-Bas), Porsche (Allemagne), Nokia (Finlande), San Raffaele (Italie), Pret A Manger (Grande-Bretagne).

## Un guide européen des agences de notation sociétale

Elaboré par un observatoire français, il présente les organismes liés au financement éthique



**BIBLIOGRAPHIE**  
*Guide des organismes d'analyse sociétale*

par l'ORSE

Ademe Editions, nov. 2001, 20 euros

**ARESE** (France), **Avanzi** (Italie), **Citizen Advisers** (USA), **Innovest** (USA), **IRRC** (USA), **Serm** (Grande-Bretagne), **Storebraid** (Norvège)... On ne compte plus les organismes qui se proposent d'évaluer le comportement social et environnemental des entreprises. Pour tenter d'y voir clair, de grandes entreprises françaises et des investisseurs ont créé, en juin 2000, l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), qui vient de publier le *Guide des organismes d'analyse sociétale*. Vingt-huit orga-

nismes émanant de douze pays (dix en Europe, ainsi que les Etats-Unis et le Canada) y sont présentés en détail. Ce guide revient également sur l'essor du concept d'investissement socialement responsable (ISR), développé par les fonds dits éthiques.

### UN HÉRITAGE QUAKER

Héritiers d'un fonds créé par les quakers dans les années 1920 (y étaient boycottées les entreprises liées à l'alcool, au tabac, au jeu, à la pornographie) ainsi que des mouvements anti-apartheid et anti-nucléaires dans les années 1970 et 1980, ces fonds représentent une masse considérable – plus de 2 300 milliards de dollars ou 2 613 milliards d'euros, soit 12 % de l'ensemble des investissements

gérés par des organismes institutionnels, selon le Forum de l'investissement social. C'est pour orienter ces fonds que se créent les organismes d'« analyse sociétale ». Si ceux-ci sont loin d'avoir l'impact d'agences de notation comme Fitch ou Moody's, les entreprises ne peuvent plus se permettre de les ignorer et de ne pas répondre à leurs questionnaires.

Mais le concept d'« entreprise responsable » reste flou : favorise-t-on une approche éthique, une préoccupation environnementale, une politique sociale, une démarche citoyenne... ? Du coup, les questionnaires élaborés dans certains pays sont décalés par rapport aux réalités d'autres nations. En outre, les préoccupations évoluent ; ainsi, investir au Pakistan

était mal vu, mais, depuis le 11 septembre 2001, ce n'est plus le cas.

Tout en relativisant l'impact de ces organismes – pour l'instant, aucun ne semble susceptible d'avoir une influence sur les cours de Bourse des sociétés –, les auteurs du guide notent que certains sont capables, par le truchement des médias, d'influer sur l'image d'une entreprise. Mais ils déplorent l'hétérogénéité des questionnaires et la relative opacité des agences de notation sociale. Une chose est sûre : un marché est en train de se constituer. Mais qui va garder les gardiens ? L'affaire Enron-Andersen montre que la question ne concerne pas que les auditeurs sociaux.

F. Le.

## Lafarge prend des engagements publics pour respecter l'environnement

**L'ANECDOTE** est significative. En voyage aux Etats-Unis mi-janvier, Alain Guillen, directeur des affaires sociales du groupe Lafarge, est réveillé par le coup de fil de l'un de ses collaborateurs parisiens. Motif de cet appel matinal : un accident du travail a causé la mort d'un ouvrier de Lafarge en Corée du Sud. Dans un groupe de 85 000 salariés, ce drame n'est malheureusement pas exceptionnel, et peu d'entreprises de cette taille font remonter ce genre d'information, au siège en temps réel. Mais voilà, le leader mondial des matériaux de construction a publié, fin 2001, son premier rapport sur la performance économique, sociale et environnementale du groupe ; et la diminution des accidents du travail figure parmi les engagements chiffrés de la direction. Même si cela ne fait pas forcément leur affaire, les directeurs de site doivent donc communiquer au siège tous les accidents du travail.

Ce n'est évidemment pas par philanthropie – ni par masochisme – que Lafarge s'est imposé cette contrainte. Cette multinationale d'origine française exploite plus de 800 carrières à travers le monde. Autant de sites industriels qui défigurent le paysage lorsqu'ils sont en activité et dont on ne sait que faire une fois qu'ils ont fini d'être exploités. Second problème majeur pour Lafarge : rejetant plus de 45 millions de tonnes de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère, le groupe peut – à juste titre – être accusé de jouer un rôle non négligeable dans le réchauffement de la planète. Le risque est d'autant plus grand que seuls une trentaine de sites ont été certifiés selon les normes internationales en vigueur.

Sentant monter la préoccupation environnementale, en particulier aux Etats-Unis – le groupe est coté à la Bourse de New York depuis l'an 2000 –, Lafarge a préféré être pro-actif pour éviter de se retrouver un jour sur la défensive. Le rapport porte sur trois sujets : l'économie, la société et l'environnement. Dans chacun d'eux, plusieurs thèmes sont déclinés, accompagnés de données chiffrées, de points de vue de personnalités extérieures et d'engagements de la direction. Contrairement à la plupart des chartes édictées ces derniè-

res années par les entreprises, ce rapport ne décrit pas forcément Lafarge sous un jour favorable. Ainsi, dans les trois principaux métiers du groupe (ciment, gypse, tuiles), le nombre d'accidents du travail avec arrêt augmente de manière non négligeable.

### LEVÉE DE BOUCLIERS

Concernant les relations avec les communautés locales, la société scandinave de gestion de portefeuille Storebrand accorde de très bonnes notes au cimentier dans trois domaines, mais un zéro pointé pour l'indifférence de Lafarge face au respect ou non des droits de l'homme chez ses sous-traitants. Le sujet n'est pas anodin. Comme d'autres industriels, en particulier les groupes pétroliers, le cimentier fait parfois garder ses sites de production par des sociétés privées dont les pratiques ne sont peut-être pas toujours au-dessus de tout soupçon.

En matière d'environnement, le projet de Lafarge d'exploiter une carrière en Ecosse a provoqué une levée de boucliers. Le rapport énumère les critiques des opposants et apporte ses propres arguments. Après avoir donné la parole à plusieurs ONG (le World Wild Fund, Robin des Bois) très critiques sur l'industrie cimentière, le rapport publie les engagements de l'entreprise. Si certains ne concernent que des outils de management (création d'un intranet consacré à la mobilité interne), d'autres sont beaucoup plus contraignants.

Le groupe s'engage ainsi à avoir fait auditer 100 % de ses carrières et à avoir établi un plan de réhabilitation pour 80 % d'entre elles d'ici à 2004. Surtout, il s'engage à réduire de 20 % (d'ici à 2010) les émissions de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment produite. Maintenant que ces engagements sont pris, la direction n'a d'autre choix que de les faire respecter. « Il faut convaincre les équipes partout dans le monde qu'il ne s'agit pas d'un gadget du président ou de réflexions de cadres qui cherchent à justifier leur fonction », reconnaît M. Guillen. Celui-ci entend aller plus loin dans le prochain rapport, en particulier en associant les syndicats à son élaboration.

F. Le

# La non-restitution des pièces et billets en monnaies nationales pourrait rapporter environ 40 milliards d'euros aux douze Etats concernés

Une étude du cabinet européen EuroZone Advisors cherche à évaluer la « cagnotte » dont les différents gouvernements vont pouvoir disposer grâce au basculement vers la monnaie unique. L'Irlande a décidé d'affecter ce gain exceptionnel à son fonds de réserve des retraites

**POUR** quel montant les Européens vont-ils conserver des pièces et des billets de leurs anciennes monnaies ? La réponse a une incidence sur le budget des Etats. En effet, les pièces et les billets qui ne seront pas échangés contre des euros seront considérés comme appartenant à la puissance publique. Car tous les billets des douze pays de la zone euro ne seront pas remplacés par des euros, certains ont été détruits, et de nombreuses pièces resteront au fond des poches. Si les monnaies nationales pourront être échangées contre des euros pendant encore plusieurs années (dix ans en France pour les billets), les monnaies n'auront plus cours légal d'ici au 28 février. Le florin, pour sa part, disparaîtra dès lundi 28 janvier à minuit.

Selon une estimation du cabinet d'analystes EuroZone Advisors, composé d'économistes français, anglais ou allemands – parmi lesquels Marc de Scitiaux, ancien chargé de mission auprès d'Alain Madelin au ministère de l'Industrie en 1986-1988 –, le montant global de cette manne inespérée pour les douze pays devrait se situer entre

35 et 40 milliards d'euros, soit l'équivalent de près de 10 % de la masse monétaire en circulation, qui pourrait être reversé aux gouvernements européens par les banques centrales, sous la forme d'un dividende exceptionnel.

Des estimations hautes, de 60 à 70 milliards d'euros non retournés à la fin de l'année 2002, circuleront dans les banques centrales, selon EuroZone Advisors. « Les banques centrales nationales, y compris la Banque centrale européenne (BCE), ont été surprises de la lenteur du retour des vieux billets dans les

banques », souligne Allan Saunderson, auteur de l'étude. Selon les données de la BCE, on comptait 270 milliards d'euros de pièces et billets en monnaies nationales en circulation en janvier 2002. Les analystes d'EuroZone Advisors notent qu'environ 95 % des transactions sont désormais réalisées avec les nouvelles pièces et les nouveaux billets en euros. Or le « ratio de progression de l'euro » calculé par la BCE était de 65 % le 24 janvier : à cette date, la valeur des billets en euros en circulation a atteint 213 milliards d'euros, celle

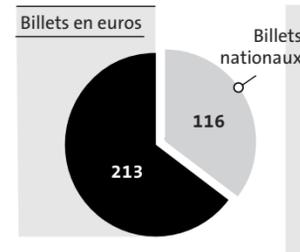
des billets nationaux représentant encore l'équivalent de 116 milliards d'euros. Cet écart entre le stock de billets en devises nationales et leur très faible utilisation prouve qu'une partie importante de ces billets pourrait ne pas revenir dans les caisses des banques centrales, du moins dans les délais impartis par les pouvoirs publics.

## BASSES EAUX BUDGÉTAIRES

In fine, la valeur des pièces et des billets manquant à l'appel constitue donc un profit exceptionnel, qui, loin d'être anecdotique, pourrait faire les affaires des gouvernements européens, en période de basses eaux budgétaires. Dans le bilan des banques centrales, les billets et les pièces sont considérés comme une créance : si les particuliers ne la réclament pas, elle appartient à l'Etat. Au total, le projet de loi de finances pour 2002 prévoit un gain de 240 millions d'euros pour les billets et de 533 millions d'euros pour les pièces. « Ce sont là des estimations très prudentes », reconnaît-on à la Banque de France. Ce qui explique peut-être les prévisions plus généreuses de certains analystes. A la

## L'EURO S'IMPOSE

Billets en circulation le 24 janv. 2002 en milliards d'euros



Source : BCE

BCE, on reconnaît que le sujet a été récemment examiné avec soin.

Selon M. Saunderson, « des liquidités ont été perdues ou détruites au cours des années ». « Un nombre important de billets et de pièces vont être gardés en souvenir et des pièces ne seront pas concernées, vu leur faible valeur, poursuit-il. Enfin, le rôle du liquide dans les transactions a été bien plus faible que les banques centrales ne l'ont supposé depuis des années. »

Le gouvernement irlandais a estimé dès 2001 que le profit du passa-

ge à l'euro représenterait l'équivalent d'environ 5 % de sa masse monétaire, soit 270 millions d'euros, versés pour l'essentiel à son fonds de réserve des retraites, le National Pension Reserve Fund. « Sauf en Irlande, personne n'a annoncé publiquement ce qu'il pensait faire de cette somme à la fin de l'année », rapporte M. Saunderson. Mais il y a beaucoup d'options si l'on veut y toucher dès maintenant, ce qui pourrait être le cas en France, en Italie ou en Allemagne. Soit 100 % de l'argent peut être reversé aux gouvernements, quitte à constater des pertes exceptionnelles les années suivantes si des billets et des pièces reviennent. Soit 90 % peut l'être, en considérant que le coût des retours ultérieurs des pièces et des billets est définitivement couvert. »

La France, l'Italie et l'Espagne devraient être les premières bénéficiaires de ce non-retour des billets et pièces. « L'Italie, compte tenu des dévaluations et du poids du crime organisé, devrait enregistrer l'un des taux les plus importants de non-retour », conclut M. Saunderson.

Pascal Santi et Adrien de Tricornot

## L'OMC étend ses compétences à la protection des marques



EXPERTISE

Droit commercial

**LE DROIT** économique mondial monte en puissance. Tel est le résultat du droit des Etats à saisir l'Organe des règlements des différends (ORD), structure juridictionnelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si un Etat méconnaît, au détriment du demandeur, une obligation issue des traités, l'ORD va lui enjoindre de mettre fin à la violation, par exemple en réformant sa législation. En outre, l'ORD peut accorder à l'Etat victime le droit de faire pression sur le contrevenant en élevant les droits de douane, qu'il opposera aux produits des entreprises de l'Etat condamné. La décision Havana Club, rendue le 2 décembre 2001, atteste cette puissance grandissante. En juin 2000, l'Union européenne (UE) a attaqué les Etats-Unis devant l'OMC, en raison des effets produits par une loi américaine qui interdit l'enregistrement ou le renouvellement, outre-Atlantique, d'une marque abandonnée par un titulaire dont les biens avaient été confisqués par le régime de Cuba.

La mise en œuvre de l'interdiction est plus sévère pour une entreprise à la fois non américaine et non cubaine. Or un des textes principaux de l'OMC est l'accord sur la propriété intellectuelle (dit accord ADPIC, en anglais TRIPS), qui garantit une égale protection des droits de propriété intellectuelle. Plus généralement, un Etat doit régir de la même façon les produits importés que les produits nationaux similaires (règle dite de « traitement national ») ; et s'il accorde un avantage à un Etat étranger, il doit l'accorder aux autres membres de l'OMC (règle dite de « traitement de la nation la plus favorisée »). Pourtant, en août 2001, le panel réuni pour trancher le litige a rejeté la demande européenne, parce que l'accord ADPIC protégerait la propriété intellectuelle au sens strict (principalement les brevets), et non au sens large (incluant les marques). L'Etat insatisfait d'une décision de panel peut saisir l'organe d'appel interne à l'OMC. L'UE le fit, et avec succès, puisque la décision de l'organe d'appel du 2 décembre 2001 a renversé cette position de principe, en affirmant que les marques sont incluses dans les compétences de l'OMC et qu'un Etat viole ses engagements en adoptant une loi qui protège moins bien les marques des entreprises étrangères que celles des entreprises nationales. En outre, il défavorise les entreprises étrangères non cubaines par rapport aux entreprises cubaines.

Trois remarques. Tout d'abord, savoir si telle ou telle question (ici la protection des marques) relève ou non du droit de l'OMC est crucial, parce que cette dernière est la seule institution internationale dotée d'un système de sanction efficace, rendant les droits effectifs. C'est pourquoi les discussions sont si vives dans les négociations périodiques des traités. Ici, c'est à travers un contentieux que l'inclusion du droit des marques dans les obligations internationales des Etats s'est opérée. L'évolution de l'OMC, qui passe par de nouveaux accords entre Etats – ce qui fut relancé à Doha – va également bon train concernant l'interprétation des textes par l'organe juridictionnel. Le choix, dans l'affaire Havana Club, d'une interprétation large plutôt que stricte de l'accord ADPIC illustre ce mécanisme d'innovation jurisprudentielle.

## UN AUTRE LITIGE

Ensuite, même si le contentieux s'est déroulé entre Etats et concernait abstraitement la conformité d'une loi interne à un engagement international, un autre litige était visé d'une façon sous-jacente. En effet, le groupe Pernod-Ricard est titulaire de la marque Havana Club mais n'a pu empêcher son concurrent Bacardi de proposer aux Etats-Unis un rhum portant ce nom commercial. Pernod-Ricard a demandé aux autorités américaines d'enregistrer cette marque, mais pour l'instant sans succès. L'entreprise ayant saisi la justice, le tribunal de New York, dans un jugement du 13 avril 1999, confirmé en appel, a posé que Pernod-Ricard ne pouvait prétendre obtenir la protection de sa marque contre son concurrent, du fait de la loi américaine précitée. L'UE a en quelque sorte pris le relais, passant à l'échelon du droit international public.

Certes, le litige particulier n'est pas tranché mais, lorsque la loi américaine aura été modifiée sur ordre de l'OMC, Pernod-Ricard pourra défendre sa marque aux Etats-Unis, ce qui revient au même. On mesure que, de plus en plus, sous le masque des Etats, les entreprises privées apparaissent. Enfin, on perçoit un subtil affrontement entre organes juridictionnels. D'abord, à l'intérieur de l'OMC entre le panel de première instance et l'organe d'appel, lequel a retourné la solution en usant pleinement de son pouvoir d'interpréter les textes. Ensuite, entre les juridictions nationales et l'OMC car, même si le jugement américain n'est pas visé, de fait sa portée en est infléchie.

Marie-Anne Frison-Roche  
Professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Paris



## RÉSULTATS ANNUELS 2000/2001

RÉSULTAT NET : +11,9 %

### ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONFORMES AUX DERNIÈRES PRÉVISIONS

Millions d'€	Exercices clos		Variation
	le 30/09/01	le 30/09/00	
Chiffre d'affaires	2 067,2	1 819,9	13,6 %
Excédent Brut d'Exploitation (Ebitda)	154,5	153,7	0,5 %
Résultat d'exploitation (Ebita)	108,0	111,5	(3,1) %
Résultat net part du Groupe (avant amortissements des survaleurs)	43,9	36,7	19,6 %
Résultat net part du Groupe (après amortissements des survaleurs)	16,0	14,3	11,9 %

Les activités de Restauration Collective enregistrent une hausse de 12,7 % de leur chiffre d'affaires à 1 440,5 millions d'€. L'Ebitda est en baisse de 4,7 % à 88,9 millions d'€.

Le chiffre d'affaires des activités de Restauration de Concession progresse de 15,7 % à 626,7 millions d'€. L'Ebitda progresse de 7,9 % à 99,4 millions d'€.

### UNE ANNÉE DE CROISSANCE DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

En Restauration Collective, les activités françaises ont été affectées par la hausse du prix des produits alimentaires intervenue au début du 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice et par la sortie des accords de modération salariale ayant accompagné la mise en place des 35 heures.

A l'international, le Groupe enregistre des progrès significatifs, notamment en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

En Restauration de Concession, la bonne performance générale des activités tant en France qu'en Espagne et au Mexique est amoindrie par le démarrage difficile des activités autoroutières en Grande-Bretagne. En fin d'exercice, les événements du 11 septembre ont par ailleurs légèrement pesé sur les activités aéroportuaires du Groupe.

### UNE STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION RÉUSSIE ET POURSUIVIE

Les ventes réalisées à l'International ont contribué à hauteur de 35 % au chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice contre 15 % seulement il y a deux ans. Cette contribution atteindra 40 % dès le prochain exercice.

### N°3 DE LA RESTAURATION SOUS CONTRAT EN EUROPE

Elior intervient sur les deux activités de la Restauration sous Contrat : en Restauration Collective (Entreprises, Enseignement, Santé) et en Restauration de Concession (aéroports, autoroutes, gares, musées, parcs d'expositions). Le Groupe compte 45 000 collaborateurs et 10 600 restaurants, en France et dans onze autres pays (dont Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas et Portugal...).



**Elior**

INVENTER LES NOUVEAUX PLAISIRS DE LA TABLE

Informations Actionnaires : 01 40 19 47 70 · www.elior.com



Les opérations de croissance externe réalisées ces dernières années à l'international vont largement contribuer à accroître la performance du Groupe.

Les prises de participation intervenues en mai 2001 dans le capital des sociétés Areas et Serunion permettent à Elior de s'assurer du leadership de la Restauration sous Contrat en Espagne. Elior affirme aussi ses ambitions de croissance au Mexique grâce à l'acquisition par Areas de la société Latinoamericana de Duty-Free (LDF). Il renforce par ailleurs le potentiel d'amélioration de ses marges en regroupant les activités préexistantes du Groupe en Espagne au sein d'Areas et Serunion.

### LES PERSPECTIVES

Pour l'exercice en cours, le Groupe anticipe une progression de son chiffre d'affaires de l'ordre de 15 %, qui résultera d'une croissance organique attendue entre 4 et 6 % et de la consolidation sur un exercice complet des acquisitions réalisées en 2001.

La marge d'Ebitda du Groupe devrait de nouveau progresser compte tenu de la stabilisation des prix des denrées alimentaires en France, du redressement déjà amorcé des activités autoroutières en Grande-Bretagne et de la performance des activités nouvellement acquises.

Sur le marché aéroportuaire, les derniers chiffres connus montrent que les effets des événements du 11 septembre se dissipent rapidement. Le marché en France reste toutefois affecté par des facteurs négatifs plus durables, tels que les conséquences des difficultés d'AOM Air Liberté et la situation déprimée que connaît le secteur de la restauration à bord.

Commentant les résultats de l'exercice, les Co-Présidents d'Elior, Francis Markus et Robert Zolade, ont déclaré : « Malgré un environnement difficile en France, Elior a maintenu son développement dans ses deux métiers complémentaires et a conforté encore sa position stratégique en Europe. Plus que jamais, le Groupe poursuit avec détermination sa double stratégie de croissance rentable et d'internationalisation rapide. Les succès de nos récents partenariats confortent notre confiance en notre modèle de développement original. »

### DIVIDENDE

Le gérance d'Elior SCA, après avis favorable du Conseil de Surveillance, proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui sera convoquée le 27 mars 2002, la mise en paiement le 3 mai 2002 d'un dividende net de € 0,07 par action.



## Sur Internet, Bill Gates a été assassiné à Los Angeles le 2 décembre 1999

La fausse information a pour but d'assurer la publicité d'un « documentaire » de fiction, « Nothing So Strange »

**L'INFORMATION** électronique, revêtue du logo de la chaîne CNN, est datée du 2 décembre 1999 : « *Bill Gates a été assassiné aujourd'hui à Los Angeles, au cours d'un gala de charité dans le MacArthur Park. Il a été touché par deux balles apparemment tirées du Park Plaza Hotel. Une ambulance a immédiatement transporté le patron de Microsoft au St Vincent Medical Center. Il est mort à son arrivée, à 12 h 46. Un suspect, du nom d'Alek Hidell, a été tué par un agent de police dans le hall de l'hôtel. Selon de nombreux témoins, le deuxième coup de feu aurait été tiré par un inconnu sur le toit du bâtiment.* » Depuis deux ans, cet événement a échappé à la connaissance du Monde, et à celle du monde.

Toute ressemblance avec l'assassinat de Kennedy n'est évidemment pas fortuite, d'autant plus que les obsédés de la théorie de la conspiration savent qu'Alek Hidell était le pseudonyme de Lee Harvey Oswald... La fausse information propagée sur Internet n'a en fait qu'un but : assurer la publicité d'un « documentaire », *Nothing So Strange*, projeté le 13 janvier au festival de Slamdance, organisé à Park City (Utah). Une manifestation programmant des œuvres à petit budget, alternative anarchisante au festival du film indépendant de Sundance, qui a lieu au même moment dans cette ville.

Réalisé avec une caméra numérique par l'obscur Brian Flemming, *Nothing So Strange* tente d'éclaircir les circonstances du « dernier grand crime du XX<sup>e</sup> siècle ». Il relate la campagne de Citizens for Truth, un groupe de pression qui refuse de croire la version officielle contenue dans le « rapport Garcetti », pastiche du rapport Warren de l'affaire Kennedy. *Nothing So Strange* était en gestation avant l'été 2001 au moment de la sortie de *Antitrust*, une fiction dans laquelle Tim Robbins incarne Bill Gates (*Le Monde* du 27 juin 2001). Et le « documentaire » était relayé par le site Internet macarthurpark.com, fréquenté par les détracteurs de l'homme d'affaires. Lorsque Microsoft eut vent du projet, une porte-parole du groupe déclara

que son patron était dépité « de voir qu'un réalisateur puisse faire une telle chose ».

### SYNOPSIS, PHOTOS, EXTRAITS

Le site Internet de Citizens for Truth présente le film (avec synopsis, photos et extraits). Un autre site, billgatesisdead.com vend en ligne des produits dérivés – tee-shirts et mugs ornés de l'inscription « *Bill Gates is dead* » – impossibles à commander. On y découvre aussi une « une » bidon du *Los Angeles Times* et des pages estampillées CNN ou MSNBC, le site conjoint de Microsoft et de la chaîne de télévision NBC, relatant « *l'affaire* ». Mais celles-ci ne sont jamais mentionnées sur la page d'accueil des grands organes d'information. Etrange pour une nou-

velle aussi stupéfiante. C'est que la rumeur n'est pas hébergée par le serveur. Le faussaire reproduit la maquette et modifie le code-source de la page. Il peut alors changer un titre, détourner l'objet et le publier sur son site personnel.

Les auteurs de *Nothing So Strange* ont médité l'exemple du *Projet Blair Witch*, un thriller conçu comme un documentaire qui a connu en 1999 un succès inattendu dans les salles grâce au Net. Haxan Films, la société productrice de *Blair Witch*, aurait d'ailleurs joué le rôle de conseiller. Cela suffira-t-il ? Pour le moment, aucun distributeur américain ne s'est déclaré intéressé par *Nothing So Strange*.

Bruno Lesprit et Vincent Truffly

## Un an après leur fusion amicale, bioMérieux et Pierre Fabre divorcent à l'amiable

**UN AN** après leur union, les deux laboratoires pharmaceutiques à capitaux familiaux, bioMérieux et Pierre Fabre, sont sur la voie du divorce. Vendredi 25 janvier, ils reconnaissent « *réfléchir* » à une éventuelle séparation, après qu'un tel projet a été dévoilé dans *Les Echos* du jour. « *Un an après le rapprochement, on se rend*

*compte qu'il y a peu de synergies [entre les deux sociétés], a indiqué une porte-parole. Une réflexion est en cours qui inclut la scission, mais on ne perd pas complètement espoir de préserver la fusion.* »

Le groupe bioMérieux-Pierre Fabre est issu du rapprochement, fin 2000, des laboratoires éponymes. L'idée était de promouvoir

une médecine à la carte, en associant les diagnostics du lyonnais bioMérieux avec les médicaments de Pierre Fabre, le groupe de Castres (Tarn). La fusion avait donné naissance à la première entreprise pharmaceutique française dite « *indépendante* », devant Servier, avec 1,63 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 11 400 salariés. Elle avait vocation à jouer sur un échiquier mondial qui fait la part belle aux mastodontes, et à entrer en Bourse dans les deux ans à venir.

### SANS LOGIQUE INDUSTRIELLE

Il est cependant très vite apparu qu'il n'y avait pas de logique industrielle réelle entre, d'une part, les activités de bioMérieux, un groupe impliqué dans les biotechnologies et internationalisé, d'autre part, la pharmacie et la dermo-cosmétique de Fabre, également présent dans l'homéopathie avec Dolisos, racheté en 1998. Plus encore, Alain Mérieux, 62 ans, et Pierre Fabre, 75 ans, amis de longue date, auraient découvert la difficulté d'être associés en affaires.

Le premier, en tant que président du directoire, souhaitait moderniser l'entreprise, ce qui aurait impliqué des changements de périmètres auxquels M. Fabre, président du conseil de surveillance, s'opposait. « *Tous ces messieurs qui ont fondé leur entreprise n'ont pas envie de se dissoudre dans d'autres autorités* », souligne un observateur. Les relations n'étaient pas meilleures à l'intérieur des équipes, confrontées à des situations de gestion difficile. « *Il fallait demander des autorisations en trois exemplaires. Cela a rendu infernal le fonctionnement au quotidien* », raconte un cadre. Pendant des mois, les deux entreprises, confiées à une direction bicéphale (Jean-Luc Bélingard, ex-Fabre, et François Guinot, ex-bioMérieux), se sont contentées de fonctionner indépendamment. La cohabitation des deux directeurs généraux a explosé en décembre 2001, avec la démission de M. Bélingard (aujourd'hui président de Beaufour-Ipsen).

Les proches de M. Mérieux sont convaincus qu'« *il vaut mieux couper les ponts avant qu'il ne soit trop tard* ». Parmi eux, la Compagnie générale d'Industrie et de participations (CGIP), la holding d'Ernest-Antoine Seillière, qui était actionnaire à 33 % de bioMérieux Alliances avant la fusion, et détient aujourd'hui 16,7 % de bioMérieux-Pierre Fabre. Interrogée, vendredi par l'AFP, la CGIP s'est déclarée « *pas du tout inquiète* » s'il fallait arriver à un « *retour à la situation antérieure* », car bioMérieux est « *très rentable, en plein développement* » et est restée « *très distincte de Pierre Fabre* ».

Du côté de l'entreprise de Castres, on hésite entre soulagement et consternation. Avec la fusion, Pierre Fabre avait montré que les entreprises familiales savaient parfois s'allier pour grandir. Sans héritier, il réglait aussi sa succession. « *C'est dommage, lâche un proche, si Pierre Fabre n'a pas réussi avec Alain Mérieux, il ne le fera avec personne d'autre.* »

Véronique Lorelle

## Schneider aura neuf mois pour se séparer de Legrand

**LES MODALITÉS** du divorce entre Schneider et Legrand sont arrêtées. Mercredi 30 janvier, la direction de la concurrence européenne doit annoncer officiellement le dispositif qu'elle a retenu pour la séparation des deux groupes d'équipements électriques dont elle a interdit la fusion. Selon nos informations, Schneider aura neuf mois pour réaliser son divorce avec Legrand. La séparation pourra prendre la forme d'une scission, d'une cession à un groupe financier ou à un concurrent, ou d'une reprise par la direction, mais elle ne pourra pas se faire par appartements, ce qui limite le nombre de candidats potentiels à la reprise.

En cas de difficulté liée à la conjoncture ou au dossier, la Commission se réserverait le droit d'accorder quelques semaines supplémentaires pour permettre aux deux camps de trouver une issue favorable.

## Le gouvernement ne touchera pas à la loi sur le blanchiment

« **NOUS DEMANDONS** à l'ensemble des acteurs économiques d'être vigilants afin de ne pas être complices d'opérations de blanchiment », a déclaré Marylise Lebranchu dans un entretien au *Figaro*, lundi 28 janvier. La ministre de la justice explique que le gouvernement va préconiser des « *systèmes d'alerte* » permettant d'effectuer un tri des chèques, mais ne compte pas toucher à la loi sur le blanchiment, et qu'« *un dispositif de déclaration de soupçons* » va être mis en place. Après la mise en examen pour blanchiment du PDG de la Société générale, Daniel Bouton, et de plusieurs cadres de son établissement dans une affaire de circuit suspect de chèques entre la France et Israël, les banques demandent une clarification des règles. Selon M<sup>me</sup> Lebranchu, « *faut-il revoir le code pénal parce que les dispositions sur le contrôle des chèques, qui datent de 1935, sont peut-être inadaptées ? Je ne le crois pas. Nous ne toucherons pas à cette loi, car cela voudrait dire que tous les autres dossiers de blanchiment à l'instruction en cours – on en compte 200 – pourraient être annulés.* »

## 1 200 salariés de Goldman Sachs quittent New York pour Jersey City

**LE GROUPE** financier américain Goldman Sachs a décidé de déménager 1 200 emplois de Manhattan à Jersey City, dans le New Jersey. En 2004, quinze étages du building One New York Plaza seront libérés. Selon une note révélée par l'agence de presse Bloomberg, cette traversée de la rivière Hudson devrait réduire la concentration du groupe dans le quartier des affaires de Manhattan et favoriser l'intégration du courtier Spear Leeds & Kellogg LP, racheté en 2000 par Goldman Sachs.

« *Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le sud de Manhattan* », a déclaré Sean Hutchinson, président du cabinet immobilier Integra Realty Resources. Depuis les attaques du 11 septembre 2001 qui ont détruit les Twin Towers, la part des bureaux vides dans le quartier a dépassé les 5 %.

### INDUSTRIE

■ **PANCANADIAN ENERGY/ALBERTA ENERGY : les deux compagnies pétrolières et gazières canadiennes ont annoncé**, dimanche 27 janvier, leur fusion et la création d'EnCana Corporation, qui aura une capitalisation de plus de 27 milliards de dollars canadiens (19,4 milliards d'euros) et des réserves équivalent à 2,6 milliards de barils de pétrole.

■ **ASF : l'Etat devrait introduire en Bourse 49 % du capital d'Autoroutes du Sud de la France (ASF), premier réseau autoroutier français**, au début du mois d'avril et assortira l'opération d'une augmentation de capital, indiquait le *Journal du dimanche* du 27 janvier. Le gouvernement avait annoncé, le 16 octobre 2001, l'ouverture du capital d'ASF, aujourd'hui détenu à près de 99 % par l'Etat.

■ **BOMBARDIER : la division transport du groupe canadien va maintenir son site de production de wagons de Ammendorf**, menacé de fermeture depuis le 13 janvier, « *sous réserve de quelques petits ajustements en personnel* », a annoncé le gouvernement allemand, dimanche, à l'issue d'un entretien à Berlin entre le chancelier Gerhard Schröder et le président de Bombardier, Laurent Beaudoin.

### FINANCES

■ **BANQUES : selon le rapport trimestriel de la Banque des règlements internationaux (BRI) publié dimanche, les banques ont réduit leur activité au troisième trimestre 2001 et n'ont « accordé aucun nouveau crédit international »**. Le montant des engagements des banques au troisième trimestre 2001 s'élevait à 13 403 milliards d'euros. Il s'agit d'une hausse apparente, indique la BRI, qui ne reflète que l'appréciation du yen et de l'euro face au dollar. Les événements du 11 septembre 2001 ont provoqué une « *hausse des demandes de liquidités des compagnies d'assurances, qui se sont surtout manifestées aux Bermudes, un important centre financier pour l'assurance internationale* ».

■ **CRÉDIT LYONNAIS : le président du Lyonnais, Jean Peyrelevade, a indiqué**, vendredi sur LCI, qu'il n'était « *pas convaincu que l'Etat veuille vendre à court terme* » les 10 % qu'il détient encore dans la banque.

### SERVICES

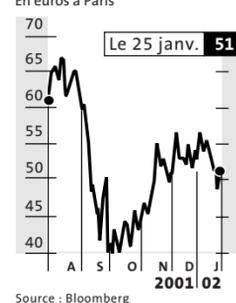
■ **TAXIS : les syndicats CFDT, Sud et les associations ADCLT et le collectif Taxis ont appelé** les chauffeurs locaux des taxis parisiens à manifester, mardi 29 janvier, à La Plaine-Saint-Denis, contre l'augmentation sans concertation des prix de location de taxis. La compagnie Slota (plus de 800 taxis) aurait ainsi décidé de faire passer le prix de la location de 716,51 à 731,76 euros par semaine.

■ **MCDONALD'S : des salariés grévistes et des membres de leur collectif de solidarité ont occupé**, samedi 26 janvier, deux restaurants parisiens de l'enseigne, à Bonne-Nouvelle et Opéra, pour réclamer la réintégration de leurs collègues du McDonald's Strasbourg-Saint-Denis, licenciés en octobre 2001 par leur gérant, qui les accuse d'avoir détourné environ 150 000 euros (*Le Monde* du 26 janvier).

■ **KRALOWETZ : 120 camions de la firme de transports internationaux étaient immobilisés au Luxembourg**, samedi. Kralowetz, qui emploie 700 chauffeurs, est au cœur d'une procédure judiciaire dans huit pays européens. Une centaine de chauffeurs ont été pris en charge par le syndicat OGBL-Acal, par la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'association caritative Caritas. Nombre d'entre eux circulerait avec des visas touristiques et n'auraient pas été payés depuis deux ou trois mois.

### VALEUR SCHNEIDER

En euros à Paris



Source : Bloomberg

**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E**

**PRÉFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE**  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
Bureau de l'administration générale et des expropriations

**PRÉFECTURE DU VAR**  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau de l'urbanisme et affaires foncières.

**AVIS D'ENQUÊTES**

**Menés, sur le territoire des communes de Marseille, La-Penne-sur-Huveaune, Aubagne et Saint-Cyr-sur-Mer, en vue de la réalisation, par la Société Nationale des Chemins de Fer et Réseau Ferré de France, des travaux d'augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire Marseille – Aubagne – Toulon, incluant notamment l'aménagement d'une troisième voie entre Marseille et Aubagne, la création d'un double évitement en gare de Saint-Cyr-sur-Mer, l'aménagement des gares existantes de la Pomme, Saint-Marcel, La-Penne-sur-Huveaune, Aubagne et Saint-Cyr-sur-Mer, la création de la gare nouvelle de la Barasse sur la commune de Marseille, ainsi que la suppression des passages à niveau n°1, 2 et 5 sur la commune de Marseille.**

En application du Code de l'expropriation modifié par le décret n°85.453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et du Code de l'urbanisme.

En exécution de l'arrêté n°2002-07 du 21 janvier 2002, il sera procédé sur le territoire des communes de Saint-Cyr-sur-Mer, Aubagne, La-Penne-sur-Huveaune et Marseille, en mairies de celles-ci et au siège de la Communauté Urbaine de Marseille Métropole à l'ouverture conjointe :  
– d'une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet précité ;  
– d'une enquête portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées en résultant.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif de Marseille : M. FAVILLA Georges, chef de section des Ponts et Chaussées en retraite, en qualité de président, M. BERTREUX Gérard, agent immobilier et aménageur foncier en qualité de titulaire, M. BRANELLEC Jacques, ingénieur atomique et ingénieur mécanicien de la marine en retraite, en qualité de titulaire, et M<sup>me</sup> FERIAUD Elisabeth, conseiller technique et juridique DDE et DRTE en retraite, en qualité de suppléante.

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commission d'enquête seront déposés en mairies de Saint-Cyr-sur-Mer, Aubagne, La-Penne-sur-Huveaune et Marseille, ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine de Marseille Métropole pendant 33 jours consécutifs du 18 février au 22 mars 2002 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi :  
– **ville de Marseille** : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ;  
– **Communauté Urbaine Marseille Métropole** : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45 ;  
– **La-Penne-sur-Huveaune** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;  
– **Aubagne** : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;  
– **Saint-Cyr-sur-Mer** : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Et consigner ses observations sur les dits registres ou les adresser, par écrit, au président de la commission d'enquête en mairies des communes concernées et au siège de la Communauté Urbaine de Marseille Métropole.

Il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par les chambres d'agriculture, chambres de métiers et chambres de commerce et d'industrie des Bouches-du-Rhône et du Var.

Les observations faites sur les opérations seront également reçues par les membres de la commission d'enquête qui se tiendront à cet effet, en mairie ou au siège de :  
– **Marseille** :  
• le 18 février de 13 h 30 à 16 h 30,  
• le 28 février de 9 h à 12 h,  
• le 22 mars de 13 h 30 à 16 h 30 ;  
– **Communauté Urbaine Marseille Métropole** :  
• le 18 février de 9 h à 12 h,  
• le 28 février de 13 h 30 à 16 h 30,  
• le 22 mars de 9 h à 12 h ;  
– **La-Penne-sur-Huveaune** :  
• le 20 février de 14 h à 17 h,  
• le 4 mars de 14 h à 17 h,  
• le 12 mars de 9 h à 12 h ;  
– **Aubagne** :  
• le 22 février de 14 h à 17 h,  
• le 6 mars de 9 h à 12 h,  
• le 15 mars de 14 h à 17 h ;  
– **Saint-Cyr-sur-Mer** :  
• le 25 février de 13 h 30 à 16 h 30,  
• le 8 mars de 9 h à 12 h,  
• le 18 mars de 13 h 30 à 16 h 30.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête relatifs à l'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées seront, à l'issue des enquêtes, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en mairies de Marseille, La-Penne-sur-Huveaune, Aubagne et Saint-Cyr-sur-Mer, au siège de la Communauté Urbaine de Marseille Métropole, ainsi qu'en préfecture des Bouches-du-Rhône et en préfecture du Var pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Pourront être également consultés à la préfecture des Bouches-du-Rhône, jusqu'à l'achèvement de la procédure, outre les conclusions de la commission d'enquête, les dossiers d'enquête, les documents ou observations déposés au cours des enquêtes et les réponses du maître d'ouvrage à ces observations.

Les adresses des services intéressés sont les suivantes :  
– **MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-MER** – place Estienne-d'Orves 83270 SAINT CYR SUR MER ;  
– **MAIRIE D'AUBAGNE** – Service urbanisme – bd Marcel-Pagnol 13400 AUBAGNE ;  
– **MAIRIE DE LA-PENNE-SUR-HUVEAUNE** – 14, bd de la Gare 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE ;  
– **MAIRIE DE MARSEILLE** – Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat  
2, rue François-Mireur 13001 MARSEILLE  
– **COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE MÉTROPOLÉ** – Les Docks Atrium 10.7 – 4<sup>e</sup> étage – 10, place de la Joliette 13002 MARSEILLE ;  
– **PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE** – Direction de l'administration générale – Bureau de l'administration générale et des expropriations – Bâtiment annexe – 11, rue Edmond-Rostand (4<sup>e</sup> étage, porte 410) – 13006 MARSEILLE, Adresse postale : boulevard Paul-Peytral 13282 MARSEILLE CEDEX 20 ;  
– **PRÉFECTURE DU VAR** – Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières – bd du 112<sup>e</sup>-Régiment-d'Infanterie 83070 TOULON CEDEX.

Toulon le 21 janvier 2002  
pour le préfet et par délégation le secrétaire général  
Signé Jean-Luc NEVACHE

Marseille le 21 janvier 2002  
pour le préfet et par délégation le secrétaire général.  
Signé Emmanuel BERTHIER.

Pour copie conforme, par délégation l'adjoint au chef du bureau de l'administration générale et des expropriations.  
Frédéric SALVATORI.

# La privatisation de France 2, éternel dossier préélectoral

Un passage au privé de la chaîne publique rapporterait entre 1,16 et 3,61 milliards d'euros à l'Etat. Pour l'heure, aucun candidat n'est officiellement en lice et les politiques semblent plutôt hostiles à un tel projet

**LA QUESTION** d'une éventuelle privatisation de France 2 n'empêche pas TF1 et M6 de dormir. Interrogés, les dirigeants des deux chaînes privées affirment, la main sur le cœur, ne pas croire une seconde à une telle hypothèse. Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6, considère qu'un tel projet ne trouvera pas de volonté politique pour être mené à bien. Au ministère des finances, ce projet figurerait pourtant déjà en bonne place dans un train de nouvelles privatisations. Chez TF1, la concurrente, cette privatisation serait un non-sujet. Pour preuve : la Une « n'aurait même pas fait une estimation de la valorisation de France 2 ». Pour être vendue, France 2 devrait trouver un acheteur. A quelques mois de l'élection présidentielle, les candidats potentiels

ne sont pas légion. Les trois le plus souvent cités font profil bas. « La stratégie du groupe se fait sans l'option de la privatisation de France 2 », déclarait le 12 décembre 2001 au Monde Arnaud Lagardère, président des activités médias du groupe Lagardère, lors du lancement de la chaîne Match TV. Il ne fermait toutefois pas complètement la porte : « Le jour où France 2 sera privatisée nous regarderons, comme d'autres, le dossier. »

Le groupe Bolloré, lui, se veut hors course : « Nous ne sommes en rien candidat à la privatisation de France 2 », se défend sa direction, qui « ne croit pas que la question se pose en 2002 ni même plus tard ». Elle signale qu'elle n'a pas les moyens de cette acquisition. Bolloré compte « investir au maximum 10 % des actifs du groupe, soit 1 mil-

liard de francs (152 millions d'euros) » pour constituer un pôle de communication. Moins direct, le groupe Pathé n'oppose pas de réponse définitive. Pour Michel Crépon, directeur général adjoint du groupe, ce sujet « n'est pas d'actualité. Nous regardons les questions quand elles se posent ». Quant à Jean-Marie Messier, président de Vivendi Universal, un simple « non » lors d'un entretien à Paris Match du 24 janvier est censé mettre fin à d'éventuelles spéculations.

## EXERCICE DE VALORISATION

Hypothèse incertaine et lointaine, la privatisation de la chaîne a pourtant été prise en compte, en mars 2001, notamment par Edouard Tétreau, analyste financier du Crédit lyonnais Securities Europe. A l'occasion d'une étude sur le groupe Lagardère, alors candidat déclaré à la reprise de France 2, M. Tétreau s'est attelé à un « exercice théorique » de valorisation de la chaîne publique. Selon lui, « il n'était possible de valoriser France 2 qu'au travers d'une comparaison avec TF1, la seule autre grande chaîne généraliste avec une structure similaire d'obligations ». M. Tétreau a estimé TF1 seule, sans les apports de TPS et des chaînes thématiques, à 5,6 milliards d'euros.

L'analyste financier a employé deux méthodes comparatives. La première évalue France 2 à l'aune des parts d'audience. Avec une part d'audience moyenne en 2001 de 21,1 % auprès des téléspectateurs de quatre ans et plus, contre 32,7 % à TF1, l'audience de la chaîne publique équivaut à peu près aux deux tiers de celle de la Une. France 2 vaudrait donc 3,61 milliards



## Déjà, en 1974...

- **Dès 1974**, au lendemain de l'éclatement de l'ORTF, le bruit court que l'une des chaînes sera destinée au privé. Antenne 2 est visée.
- **En 1984**, Pierre Desgraupes, alors PDG d'Antenne 2, déclare : « La privatisation d'Antenne 2 aurait l'immense avantage de permettre une grosse rentrée d'argent et de nous libérer des contraintes multiples qui pèsent à la fois sur le coût et sur la gestion de la chaîne. »
- **En 1986**, le gouvernement Chirac entreprend une réforme de l'audiovisuel public et met en œuvre la procédure de privatisation. Antenne 2 est donnée favorite, mais, le 14 mai 1986, TF1 sera privatisée en priorité. François Léotard déclare qu'Antenne 2, « celle des trois chaînes qui contribue de la manière la plus consistante à la création dans

le secteur public, restera la chaîne de référence ».

● **En 1991**, le député UDF François d'Aubert préconise la privatisation de la deuxième chaîne, alors en pleine crise. La ministre déléguée à la communication, Catherine Tasca, se déclare hostile au projet.

● **En 1993**, des voix s'interrogent sur la place de France 2 dans le service public : la chaîne est en effet accusée de dénier sa mission en jouant sur le même terrain que TF1.

● **En 1999**, la droite serre les rangs autour de Laurent Dominati (DL), qui préconise la privatisation.

Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, déclare qu'une telle décision serait « un coup mortel porté à tout le paysage audiovisuel français ».

## Pour les politiques, le débat s'amplifie à l'approche des élections

**DEPUIS 1974**, il en va ainsi. A chaque scrutin présidentiel ou législatif, la question revient : faut-il privatiser France 2 ? A l'heure où certains, dans les rangs de la gauche, ne cachent pas leur intérêt pour une ouverture du capital d'entreprises publiques telles que La Poste ou EDF (Le Monde du 24 janvier), le passage au privé de la chaîne dirigée par Michèle Cotta rassemble pourtant peu de suffrages.

A droite comme à gauche, une large majorité d'élus se déclarent hostiles à un tel projet. Il s'agit bien souvent d'une « question de principe ». L'extrême gauche et le Parti communiste, qui dénoncent tous deux la « marchandisation des services publics », défendent sans condition le maintien de la 2 dans le giron public. Une position largement répandue sur les bancs de la majorité : « Je suis farouchement opposé à la privatisation des diffuseurs télévisés, j'ai le plus grand regret que TF1 l'ait été en 1987 », indique le député Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), tandis que Jean-Michel Marchand (Vert, Maine-et-Loire) assure qu'il « ne suivra jamais un tel projet ».

### PAS D'ACTUALITÉ

Le candidat à la présidentielle Jean-Pierre Chevènement a déclaré le 19 janvier, lors d'un discours de campagne, que, s'il était élu le 5 mai, « le service public à la télévision [aurait] les moyens de faire vivre

son originalité, parce que son financement aura été modifié et délié des contraintes abusives de l'Audimat ».

Constitué de ressources publiques (redevance audiovisuelle, aides d'Etat) et commerciales (publicité), le financement de France 2 est régulièrement montré du doigt. Certains déplorent l'ambigui-

(RPR, Hauts-de-Seine) se prononce pour une privatisation. Dans les rangs de la droite, les élus partagent en majorité l'opinion de M. Fillon. Roselyne Bachelot (RPR, Maine-et-Loire) se dit « favorable au maintien d'un service public télévisé », son confrère gaulliste Bernard Pons (Paris) assure qu'il ne

## Nicolas Sarkozy, chantre du passage au privé

Dans son livre *Libre*, publié en 2001 chez Robert Laffont, Nicolas Sarkozy écrit : « Je suis convaincu que nous ne pourrions maintenir tout à la fois France 2, France 3, Arte et la Cinquième. (...) Ces chaînes se concurrencent entre elles sur le terrain de l'audience et (...) s'épuisent à se partager un budget qui n'est forcément pas extensible à l'infini. »

« Sans vouloir faire de procès à quiconque, et étant moi-même un téléspectateur assez assidu, on peut vraiment se poser la question de la différence théorique de nature entre les programmes du privé et ceux de la plus importante des chaînes publiques. Il n'y en a aucune (...), ajoute-t-il.

Le député RPR des Hauts-de-Seine affirme clairement : « La privatisation de France 2 est de mon point de vue inscrite dans les faits à court terme. Il existe (...) depuis de nombreux mois en France une demande d'écrans publicitaires télévisés par les annonceurs supérieure à l'offre de l'ensemble des télévisions hertziennes. Ce n'est donc pas la redevance qu'il faut supprimer, mais France 2 qu'il conviendra de privatiser. »

té qu'il induit pour la chaîne, chargée de remplir sa mission de service public mais obligée de faire de l'audience pour attirer les annonceurs.

« En proposant des programmes proches de ceux de TF1, France 2 pose elle-même la question de sa privatisation », regrette François Fillon (RPR, Sarthe), qui préconise « un financement entièrement public », là où Nicolas Sarkozy

voit « pas l'intérêt d'une privatisation de France 2 ».

La candidate à la présidentielle Christine Boutin (apparentée UDF, Yvelines) affirme que « la France a besoin d'un service public de communication » et qu'elle « ne votera jamais pour sa suppression ». L'ancien ministre de la culture Jacques Toubon (RPR) a été plus nuancé, dimanche 27 janvier : « Il y a des

d'euros. Une somme flatteuse, qui l'est beaucoup moins lorsque ce sont les parts de marché publicitaire qui sont prises comme paramètres. En 2001, selon les chiffres Secodip, France 2 a rassemblé 11,4 % des investissements publicitaires contre 54,9 % pour TF1. La chaîne publique ne vaudrait, dans ce cas, plus que 1,16 milliard d'euros.

Marc Tessier, président de France Télévision, ne veut pas commenter une telle hypothèse. « La présidence de France Télévision considère qu'elle n'a pas à intervenir dans un débat qui relève de la décision politique », fait-on savoir à la présidence. A France 2, une telle éventualité « n'est pas impossible en termes économiques. Mais elle aurait pour conséquence de faire fortement

baisser la rentabilité de TF1 et de M6 ». Cette privatisation « serait un frein au développement du numérique hertzien », analyse Christine Pouquet, directrice commerciale de l'agence de conseil en achat d'espaces publicitaires Initiative Média. Notamment parce que « France 2 couperait ses émissions par de la publicité », poursuit-elle, privant les chaînes thématiques d'une partie de leurs ressources. La chaîne publique devrait aussi composer « une grille qui visera les 20-60 ans, et non plus les 4 ans et plus », comme le lui impose son cahier des charges, prévient M<sup>me</sup> Pouquet.

Simple éventualité aujourd'hui, la privatisation de France 2 devrait soulever un concert de protestations de la quasi-totalité des diffuseurs. Tout d'abord dans un contexte de baisse des investissements publicitaires à la télévision. Aujourd'hui, le budget 2001 de France 2 est évalué à 6,1 milliards de francs (930 millions d'euros), dont seulement 35 %, sont apportés par la publicité. Privatisée, elle devra trouver la totalité de ses revenus auprès des annonceurs. Pour M<sup>me</sup> Pouquet, le passage au privé de France 2 reposera « la question de l'interdiction de certains secteurs à la publicité à la télévision ». Notamment pour venir en aide à la télévision numérique hertzienne. Hypothèse d'école, la privatisation pourrait redevenir d'actualité après la présidentielle.

Guy Duthell

Un 7 milliards de m<sup>2</sup>,  
avec vue sur la mer.

Respirez en Australie pour 885 €.

La plus grande île de la planète au prix d'un loyer, c'est avec Qantas. Contactez votre agence de voyages ou Qantas au 0 820 823 500 (0,12 €/min).  
The Spirit of Australia™

\*Taux au départ de Paris, hors taxes d'aéroport, validé pour les prochains départs directs par Qantas. Offre soumise à conditions. Les tarifs de disponibilité \*\*30 jours d'avance.

## TROIS QUESTIONS À... ALAIN MADELIN

**1 Vous êtes président de Démocratie libérale et candidat à l'élection présidentielle. Pour quelle raison êtes-vous favorable à la privatisation de France 2 ?**

Dans tous les pays, l'importance du secteur public audiovisuel recule, il n'y a qu'en France où il a progressé, avec la création d'Arte et La Cinquième. Le secteur public est surreprésenté et sous-financé : nous sommes dans l'impasse, il va falloir revoir le secteur public à la baisse. France 3 me semble à même, aujourd'hui, d'avoir un vrai rôle de mission publique. Elle a une vitalité formidable en régions. Pour ce qui est de France 2, on peut avoir des interrogations quant à sa mission de service public.

**2 Comment expliquez-vous que la droite, qui avait inscrit dans son**

**programme de 1986 la privatisation de deux chaînes, soit aujourd'hui majoritairement opposée à une privatisation de France 2 ?**

L'opposition a fait un pas en arrière. TF1 et M6 ne veulent pas de l'élargissement de la concurrence, le personnel de France 2 est opposé à la privatisation : politiquement, il est donc plus sage de dire que tout va pour le mieux. Ce recul illustre l'incapacité des élites françaises à réformer, du fait de leur appartenance à une certaine intelligentsia. Il y a quinze ans, il s'agissait d'un enjeu politique, qui était la pluralité de l'information alors qu'il y avait un quasi-monopole. Aujourd'hui, le pluralisme politique ne pose plus problème. La question de la privatisation d'une deuxième chaîne est seulement un problème économique, qui n'intéresse pas les politiques.

**3 L'arrivée de la télévision numérique terrestre (TNT) va-t-elle enfouir ce débat ou le relancer ?**

Le contrat d'objectifs et de moyens prévoit une progression des ressources des chaînes publiques de 3 % par an, alors que les chaînes privées connaissent une croissance deux fois à trois fois supérieure. Ce sera difficile de faire face aux nouveaux besoins. Toutes ces questions vont réapparaître en même temps que la TNT. On va passer d'une pénurie de fréquences à une abondance, qui va nous obliger à repenser complètement le paysage. Quelle sera la justification du service public dans un secteur d'abondance ? Quelles seront ses missions ? On peut esquiver ces questions dans un débat présidentiel, mais pas à terme.

Propos recueillis par J. B.

José Barroso

## Coup de fouet sur le Kabuto-Cho

TOKYO

correspondance

En hausse ce lundi de 0,76 %, à 10 220,85 points, l'indice Nikkei enregistre sa troisième séance d'affilée de progression, mais il devrait pourtant rester autour de la barre des 10 000 points cette semaine. L'annonce par NTT DoCoMo, le numéro un de la téléphonie mobile au Japon, que la valeur nominale de son action serait divisée par cinq, ainsi que la décision de Toyota de procéder à un rachat d'actions portant sur 150 milliards de yens (1,3 milliard d'euros) ont donné un coup de fouet au Kabuto-Cho, NTTDoCoMo et Toyota étant les deux premières capitalisations boursières de la place.

L'opération sur le titre de NTTDoCoMo le rend plus accessible pour les investisseurs individuels. Comme beaucoup de so-

### INDICE NIKKEI

Depuis un mois



Source : Bloomberg

ciétés récemment introduites en Bourse, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, NTTDoCoMo avait placé la barre très haut : l'action s'échangeait lundi à 1,48 million de yens, en hausse de 7,25 % sur la séance.

### SONY A SURPRIS

Les valeurs des groupes électroniques vont retenir l'attention des opérateurs car plusieurs sociétés annonceront cette semaine leurs résultats pour le dernier trimestre 2001. Sony, le premier des groupes électroniques à le faire, vendredi 25 janvier, a plutôt surpris par des chiffres meilleurs que prévu grâce au succès de sa PlayStation2 et de sa ligne d'ordinateurs. Son résultat d'exploitation a grimpé de 10 %, à 158,6 milliards de yens, alors que les analystes s'attendaient à le voir plafonner à 100 milliards de yens. Avec 70 % de ses ventes à l'étranger, Sony a aussi bénéficié de la baisse du yen face au dollar. L'action est souvent à la hausse depuis le creux atteint en octobre 2001.

Toshiba et Fujitsu, notamment, annonceront leurs résultats mardi. Mais les incertitudes entourant leur stratégie à venir et les coûts estimés des restructurations en cours chez ces deux géants de l'électronique risquent de les empêcher de profiter pleinement de la baisse du yen et de l'amélioration attendue du marché des semi-conducteurs.

Brice Pedroletti

QUELLE va être la position du Conseil d'Etat sur Canal + ? Le gouvernement va bientôt le saisir pour lui demander son avis sur la conformité de l'actionnariat de la chaîne cryptée par rapport à la loi audiovisuelle, comme le lui a demandé le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

### BOÎTE DE PANDORE

La démarche est inédite et soulève de multiples interrogations auprès des investisseurs et des experts du droit boursier. Comment faut-il s'y prendre pour déterminer si le groupe audiovisuel n'a pas plus de 20 % d'actionnaires étrangers, comme le stipule la loi ? Faut-il étudier l'actionnariat déclaré de Vivendi Universal, son actionnaire de contrôle, ou l'ensemble du capital de ce dernier y compris le flottant ? Le Conseil d'Etat, pour se prononcer, va-t-il se contenter des déclarations du groupe de Jean-Marie Messier ou va-t-il enquêter auprès de la Sicoвам, la société chargée d'enregistrer les mouvements du capital, et qui contrôle donc Vivendi Universal ? Ce choix serait une première sur la place de Paris, la composition de l'actionnariat étant considéré comme un secret professionnel à la seule disposition des groupes. Devant tant d'éléments inconnus, beaucoup se disent perplexes. Les plus sceptiques pensent que le Conseil d'Etat adoptera un profil bas, par peur d'ouvrir la boîte de Pandore du monde audiovisuel et de mettre à bas le dispositif législatif français, déjà fort branlant.

### M6 CONVOITÉE

L'allemand Bertelsmann a déjà pris le pari. A ses yeux, la loi française sur l'audiovisuel, limitant la détention du capital d'une chaîne à 49 %, ne pourra tenir longtemps. Présent dans M6, il attend son heure et enregistre avec satisfaction

## Spéculations autour de l'audiovisuel

### CHRONIQUE DES MARCHÉS



Source : Bloomberg

l'effacement progressif de Suez (actionnaire de la chaîne à hauteur de 35,05 %), du monde de la communication. Mardi 29 janvier, le groupe de Gérard Mestrallet aurait prévu d'annoncer, lors du conseil de surveillance de M6, son retrait du bouquet numérique TPS, qu'il détient à 25 % aux côtés de RTL group (25 %) et de TF1 (50 %). Les marchés verraient cette opération d'un bon œil. « Si M6 fait le même mouvement que TF1 dans TPS, ce sera une opération très positive », apprécie un analyste financier. A une condition, selon lui, « les deux actionnaires devront faire la preuve de leur bonne entente pour mener le bouquet numérique ». Les marchés financiers estiment qu'un contrôle de TPS par TF1 et M6 redynamiserait le bouquet numérique au moment où son concurrent Canal+ fait face à la baisse du nombre de ses abonnés.

Pour l'heure, le dernier frein au retrait de Suez du capital du bouquet numérique viendrait de RTL Group, contrôlé par Bertelsmann. M6 aimerait obtenir une ristourne puisque Suez est son actionnaire. Payée en cash, cette opération impliquerait « une sortie importante »

de liquidités. Un règlement par échange d'actions pourrait entraîner une dilution de RTL Group dans le capital de M6, ce qui irait à l'encontre de la volonté du groupe allemand, qui a plusieurs fois signalé sa volonté de contrôler, dans un avenir proche, 100 % du capital de la chaîne privée.

### SUEZ EN ARBITRE

Suez risque de peu goûter l'argument. Depuis l'arrivée de Bertelsmann dans M6, le groupe de services collectifs doit de plus en plus composer avec cet actionnaire très entreprenant. Suez s'accommode plus ou moins de la situation. Il est prêt à sortir du bouquet numérique, mais à condition de pouvoir réaliser une bonne opération financière. La volonté de Bertelsmann et de M6 de récupérer sa participation dans TPS au rabais n'est pas du tout dans le schéma retenu par Suez. D'autant qu'il n'a pas envie de créer un précédent et d'envoyer un message erroné aux marchés.

Depuis qu'il a renoncé à entrer dans la téléphonie mobile, Suez ne cache plus que l'audiovisuel n'est plus une de ses priorités. Le groupe avoue que ses participations dans Noos, Paris Première, M6 et TPS constituent son périmètre maximum dans ce secteur. La Bourse a compris qu'il était disposé, à terme, à vendre tous ses actifs dans le domaine de la communication. Estimant qu'il a une position forte, notamment en cas d'évolution de la loi sur l'audiovisuel, Suez est décidé à monnayer chèrement ses participations et sa position d'arbitre. TPS est la première mouvement dans ce sens. S'il veut l'emporter, Bertelsmann devra en payer le prix.

Guy Dutheil et Martine Orange

## LES BOURSES DANS LE MONDE 28/1, 10h11

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
<b>UNION EUROPÉENNE</b>									
ALLEMAGNE	DAX Index	5191,26	28/1	0,67	5318,73	4/1	4984,20	16/1	22,01
	Euro Neu Markt Price IX	1123,82	28/1	0,24	1205,43	9/1	1093,15	16/1	
AUTRICHE	Austria traded	1161,48	28/1	0,15	1159,79	25/1	1114,42	9/1	11,31
BELGIQUE	Bel 20	2812,73	28/1	0,80	2810,67	24/1	2622,36	14/1	13,60
DANEMARK	Horsens Bnex	260,89	28/1	0,17	272,94	3/1	260,37	16/1	16,18
ESPAGNE	Ibex 35	8279,60	28/1	1,16	8554,70	3/1	7800,30	14/1	15,99
FINLANDE	Hex General	8532,99	28/1	1,64	9036,08	4/1	7902,93	21/1	22,04
FRANCE	CAC 40	4543,85	28/1	1,33	4682,79	4/1	4423,80	21/1	18,74
	Mid CAC	2044,61	25/1	0,16	2051,78	11/1	1939,27	2/1	12,75
	SBF 120	3139,40	28/1	1,23	3224,08	4/1	3063,56	21/1	18,18
	SBF 250	2921,11	25/1	-0,42	3028,35	4/1	2885,40	21/1	17,89
	Indice second marché	2367,04	25/1	0,20	2377,35	11/1	2299,52	2/1	13,41
	Indice nouveau marché	1109,14	28/1	0,46	1170,90	7/1	1086,98	21/1	
GRÈCE	ASE Général	2615,37	28/1	-0,10	2646,38	4/1	2502,18	16/1	15,72
IRLANDE	Irish Overall	5522,18	28/1	-0,27	5665,18	7/1	5488,78	21/1	11,96
ITALIE	Milan Mib30	32313,00	28/1	0,79	32622,00	3/1	31244,00	16/1	
LUXEMBOURG	LuxX Index	1150,97	28/1	-0,47	1169,48	14/1	1115,25	3/1	10,77
PAYS-BAS	Amster. Exc. Index	508,70	28/1	1,06	503,85	3/1	487,96	14/1	16,42
PORTUGAL	PSI 30	7723,47	25/1	-0,15	7958,46	4/1	7606,60	14/1	15,47

## EUROPE LUNDI 28 JANVIER 10h11

### INDICES

#### SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
AUTOMOBILE	219,89	-0,96
BANQUES	368,15	-1,03
PRODUITS DE BASE	262,60	-0,45
CHIMIE	289,36	-0,21
TÉLÉCOMMUNICATIONS	320,90	-0,65
CONSTRUCTION	204,92	-0,70
CONSOMMATION CYCLIQUE	149,98	-0,77
PHARMACIE	438,33	-0,61
ÉNERGIE	343,04	-1,67
SERVICES FINANCIERS	288,39	-1,06
ALIMENTATION ET BOISSON	239,66	-0,31
BIENS D'ÉQUIPEMENT	236,53	-0,64
ASSURANCES	314,83	-1,03
MÉDIAS	290,46	-0,95
BIENS DE CONSOMMATION	280,77	-0,69
COMMERCE ET DISTRIBUTION	242,75	-0,41
HAUTE TECHNOLOGIE	414,51	-1,37
SERVICES COLLECTIFS	275,44	-0,67

### LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HLDGS	20,88	-1,90
AEGON NV	28,64	-1,42
AHOLD KON.	30,00	-1,01
AIR LIQUIDE	157,00	-0,39
ALCATEL	17,25	-2,19
ALLIANZ AG	270,24	1,44
GENERALI ASS.	30,24	-0,93
AVENTIS	81,00	-1,13
AXA	23,00	-2,18
BASF AG	45,04	-0,57
BAYER AG	37,49	-0,35
HYPOVEREINSBANK	36,80	-2,76
BVBA	13,59	-0,89
BSCH	9,47	-1,50
BNP PARIBAS	108,90	-1,78

CARREFOUR	57,50	-0,88
DAIMLERCHRYSLER	47,70	-1,17
DEUTSCHE BANK N	75,00	-0,20
DT TELEKOM N	17,92	-0,11
E.ON AG	59,22	-0,51
ENDESA	17,20	-0,58
ENEL	6,44	-0,36
ENI	15,23	-0,99
FORTIS	27,89	-1,31
FRANCE TELECOM	38,95	-0,66
DANONE	132,40	-0,46
ING GROEP	30,16	-1,38
L OREAL	79,75	-1,79
L.V.M.H.	47,84	-1,77
MUENCH. RUECK N	280,70	-1,63
NOKIA	27,08	-2,58
PHILIPS KON	32,20	-1,16
PINAULT-PR RED	125,30	-2,12
REPSOL YPF	14,07	-1,44
ROYAL DUTCH	58,00	-1,84
RWE ST A	43,70	-0,92
SAINT-GOBAIN	168,80	-1,87
SAN PAOLO-IMI	11,35	-1,48
SANOFI-SYNTHELAB	79,65	-1,21
SIEMENS N	71,43	-0,46
SOITE GENERALE	69,25	-0,58
SUEZ	34,15	-1,94
TELECOM ITALIA	9,56	-0,81
TELEFONICA	14,35	-1,06
TIM	5,84	-1,00
TOTAL FINA ELF	162,30	-1,76
UNICREDITO	4,66	-1,53
UNILEVER CER	64,35	-0,16
VIVENDI UNIVERS	53,85	-1,70
VOLKSWAGEN AG	51,90	-0,78
ZONE EURO - FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).		
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).		

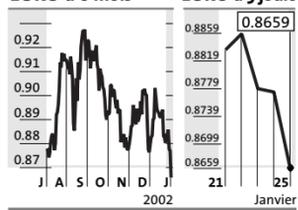
## MARCHÉ DES CHANGES 28/1, 10h11

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franç S.
NEW YORK (\$)		0,74820	0,86360	1,40660	0,58640
TOKYO (¥)	133,63000		115,44000	187,92000	78,32000
PARIS (€)	1,15750	0,86570		1,62780	0,67840
LONDRES (£)	0,71070	0,53170	0,61380		0,41670
ZURICH (FR. S.)	1,70580	1,27570	1,47290	2,39770	

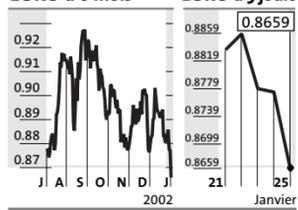
### LE COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4288	7,4295
COURONNE NORVÈGE	7,8390	7,8440
COURONNE SUÉDOISE	9,2203	9,2299
COURONNE TCHÈQUE	31,7730	31,8030
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6729	1,6743
DOLLAR CANADIEN	1,3918	1,3931
DOLLAR HONGKONG	6,7361	6,7396
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0411	2,0435
FORINT HONGROIS	244,0700	244,5700
LEU ROUMAIN	27469,0000	27512,0000
ROUBLE	26,4897	26,5192

### EURO à 6 mois



### EURO à 5 jours



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
<b>ROYAUME-UNI</b>									
	FTSE 100 index	5233,30	28/1	0,78	5323,80	4/1	5113,50	14/1	16,95
	FTSE techMark 100 index	1395,30	28/1	0,24	1552,00	4/1	1391,90	25/1	
SUÈDE	OMX	792,86	28/1	0,42	869,45	4/1	784,45	21/1	21,17
<b>EUROPE</b>									
HONGRIE	Bux	8086,89	28/1	-0,12	8096,88	25/1	7123,33	2/1	10,48
ISLANDE	ICEX 15	1235,66	28/1	0,00	1255,17	18/1	1148,47	3/1	
POLOGNE	WSE Wig	16317,84	28/1	0,04	16311,60	25/1	13995,24	2/1	12,14
RÉP. TCHÈQUE	Exchange PX 50	423,30	28/1	0,40	421,60	25/1	387,80	2/1	11,48
RUSSIE	RTS	279,81	28/1	0,53	301,45	22/1	267,70	3/1	1,31
SUISSE	Swiss market	6418,90	28/1	0,73	6416,40	11/1	6231,10	21/1	17,14
TURQUIE	National 100	12634,51	28/1	-1,84	14999,51	7/1	12629,37	21/1	
<b>AMÉRIQUES</b>									
ARGENTINE	Merval	406,50	25/1	-0,72	470,55	21/1	323,69	2/1	5,64
BRÉSIL	Bovespa	13162,26	24/1	-0,53	14378,59	7/1	13003,93	22/1	
CANADA	TSE 300	7659,29	25/1	0,02	7870,25	7/1	7559,29	22/1	
CHILI	Ipsa	97,61	25/1	-0,25	101,71	4/1	96,18	16/1	7,02
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	9840,08	25/1	0,45	10259,74	4/1	9712,27	16/1	20,46
	Nasdaq composite	1937,70	25/1	-0,25	2059,38	4/1	1882,53	22/1	
	Nasdaq 100	1558,26	25/1	-0,44	1675,03	4/1	1501,78	22/1	41,21
	Wilshire 5000	10576,52	25/1	0,10	10932,32	4/1	10425,14	22/1	
	Standard & Poor's 500	1133,28	25/1	0,10	1172,51	4/1	1119,31	22/1	20,26
MEXIQUE	IPC	6831,43	25/1	0,93	6831,43	25/1	6388,27	14/1	

## FRANCFORT

25/1 : 205 millions de titres échangés

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

LUNDI 28 JANVIER 10h11

Table of French stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists various companies like ACCOR, AFFINE, AGF, etc.

Table of international stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists various international companies like F.F.P., FAURECIA, FIMALAC SA, etc.

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists various international companies like SALVEPAR, SANOFI-SYNTHELAB, SCHNEIDER ELECTRO, etc.

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Table of international stock market data for the Euro zone including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists various companies like ALTADIS SA, AMADEUS GLOBAL, BAYER, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

27/1 : 21,93 millions d'euros échangés

Table of new market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var. 31/12, and % var. Meilleures performances. Lists companies like REGINA RUBENS, SOFT COMPUTING, etc.

Table of new market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var. 31/12, and % var. Plus fortes volumes d'échange. Lists companies like BRIME TECHNOLOG, MEMSCAP, EGIDE, etc.

Advertisement for 'Le Monde' magazine featuring the text 'Chaque vendredi avec Le Monde DATÉ SAMEDI retrouvez LE MONDE TELEVISION'.

SECOND MARCHÉ

27/1 : 29,35 millions d'euros échangés

Table of second market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var. Meilleures performances. Lists companies like COCOON, DIGIGRAM, SOFCO, etc.

Table of second market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var. Plus fortes volumes d'échange. Lists companies like SABATE DIOSIOS, PCAS, COLETICA, etc.

SICAV ET FCP

SÉLECTION

Dernier cours connu le 28/1 à 10h

Table of SICAV and FCP data including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like AGIPI, ANTIHON, BNP PARIBAS, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like ÉCUR. MONÉTAIRE C, ÉCUR. MONÉTAIRE D, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like OPTALIS ÉQUILIB. C, OPTALIS ÉQUILIB. D, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like CIC OBLI. LG TERME C, CIC OBLI. LG TERME D, etc.

Advertisement for 'LA POSTE' financial services including 'Sicav Info Poste' and 'www.lapostefinance.fr'.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like TRÉSORSYS C, Fédérations de placements, etc.

Table of bank and financial institution data including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like Banque populaire Asset Management, BP OBLI. HAUT REND, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like CDC IXIS, CDCIAXIS-AM.F, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT, EUROCO SOLIDARITÉ, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like CREDIT MUTUEL FINANCE, CM EUROPEA C, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like AMPLITUDE AMÉRIQUE C, AMPLITUDE AMÉRIQUE D, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) including columns for Valeur, Cours, % var. /préc., % var. 31/12. Lists companies like CADENCE 1 D, CADENCE 2 D, etc.

# AUJOURD'HUI

## SPORTS

**CASTRES** s'est qualifié pour les demi-finales de la Coupe d'Europe de rugby grâce à sa **VICTOIRE (22-21)** devant Montferrand, samedi 26 janvier, en quarts de finale. C'est la première fois que le club tarnais atteint

ce stade de la compétition. Il doit ce succès à la performance des jeunes Romain Teulet et Romain Froment. Le troisième club français, le **STADE FRANÇAIS**, s'est incliné (14-16), à domicile, samedi, face au Munster

(Irl). Cette défaite, accueillie avec fatalité par les joueurs parisiens et leur président, **MAX GUAZZINI**, souligne un peu plus les maux qui affectent le club. Les deux autres rencontres ont vu les victoires de Bath

(Ang) devant Llanelli (PdG) (27-10) et Leicester (Ang) face au Leinster (Irl) (29-18). Le **TIRAGE AU SORT** des demi-finales aura lieu le 5 février, les matches se jouant samedi 27 et dimanche 28 avril.

## Le collectif de Castres dicte sa loi aux stars de Montferrand

En quarts de finale de la Coupe d'Europe, les Tarnais, handicapés par l'absence de plusieurs joueurs, ont dominé in extremis (22-21) des Auvergnats au comportement apathique, malgré la présence dans leurs rangs de six joueurs retenus pour l'ouverture du Tournoi des six nations, le 2 février

### CASTRES

de notre envoyé spécial

La Coupe d'Europe est désormais abonnée à son quart de finale franco-français. Usage dont la Section paloise et l'AS Montferrand furent victimes ces deux dernières années, battus respectivement à ce niveau de la compétition par le Stade Français (19-36) et Toulouse (18-31). Pour les Auvergnats, l'histoire se répète : samedi 26 janvier, le Castres Olympique a décroché son billet pour le dernier carré européen en dominant in extremis l'ASM (22-21).

Ce nouvel échec, les Montferrandais le doivent moins à la malédiction qu'à une troublante apathie, un comportement indigne d'une équipe que l'on croyait taillée pour l'exploit. Le déficit d'enthousiasme de l'ASM, qui a vu ses derniers espoirs s'envoler dans les arrêts de jeu, sur un en-avant de son ailier international, Aurélien Rougerie, agace passablement l'ouvreur Gérald Merceron : « Le résultat comptait, bien entendu, mais la manière aussi. On palabre sans cesse sur le jeu, alors que nous manquons avant tout d'envie. C'est dommage, parce que, vraiment, on n'a rien à envier à personne. »

Bernard Laporte ne peut le contredire. A la veille de l'ouverture du Tournoi des six nations, et sur la foi des victoires glanées à l'automne face à l'Afrique du Sud (20-10) et à l'Australie (14-13), l'entraîneur du XV de France a prélevé le plus lourd contingent tricolore dans les rangs montferrandais. Il a accordé toute sa confiance à six joueurs qui, en club, semblent en manquer : Elvis Vermeulen, Aurélien Rougerie, Tony Marsh, Gérald Merceron, David Bory et Olivier Magne, remis de sa déchirure au mollet droit.

Face à eux, les stars de Montferrand ont trouvé un Castres olym-



PASCAL PAVANI/AFIP

pique, donné favori par les bookmakers anglais, mais fortement handicapé par le forfait de son capitaine, Raphaël Ibanez, seul Bleu en exercice sur les rives de l'Agout, et par les absences de titulaires tels Arnaud Costes ou Ugo Mola, meilleur marqueur d'essais de cette Heineken Cup (sept réalisations). Les Tarnais étaient également affectés par l'injustice dont fut l'objet leur flanker d'origine ivoirienne, Ismaël Lassissi. Soupçonné d'avoir mordu le bras droit de Peter Clohessy, pilier de

l'équipe d'Irlande et du Munster, le 12 janvier, le troisième ligne castrais avait écopé d'un an de suspension, avant d'être finalement réhabilité, à la veille du quart de finale.

### UN GROGNARD AU SECOURS

Ce pataqués, qui ébranle la crédibilité de la commission de discipline de l'European Rugby Cup (ERC), n'a pas vraiment facilité la tâche des entraîneurs castrais, obligés de titulariser José Diaz sur le flanc de la mêlée. Ce grognard, bientôt 39 ans,

n'avait pas disputé le moindre match cette saison. « Une histoire de fou. Même si je m'entretenais physiquement, je ne pensais pas rejouer un jour en équipe première. Surtout pas un quart de finale de Coupe d'Europe », confessait-il avant ce rendez-vous.

En début de partie, les offensives sont toutes castraises. José Diaz doit souvent se porter au soutien de Romain Froment, son partenaire de la troisième ligne, au style aussi rageur qu'efficace, de quinze ans

son cadet. Les Tarnais prennent les Montferrandais à la gorge, les sèvent de munitions. Les Auvergnats se maintiennent à flot par les coups de pied de Gérald Merceron. Ils sont tout heureux que le sifflet vétélique de l'arbitre M. White refuse l'essai aux deux centres Castrais, Norm Berryman (31) et Eric Artiguste (34). C'est au seul Romain Teulet, 23 ans, qu'il incombe de concrétiser, au pied, la domination castraise. Jusqu'à l'essai de Romain Froment (56), sur mêlée enfoncée. « Les deux Romain sont les stars de cette équipe. Je suis heureux, parce qu'ils montrent aux autres joueurs, étrangers ou non, que ce statut se gagne d'abord sur le terrain », se félicite l'entraîneur Rémi Trémolet.

Il y a sept mois, Romain Teulet évoluait en Fédérale 1, à Bergerac, à quatre divisions de Castres. Pierre-Yves Revol, le président castrais, avoue que sa venue correspond à un recentrage régional du recrutement. « Car depuis le passage au professionnalisme, le public a du mal à s'identifier à nos équipes constellées de joueurs étrangers », assure-t-il. Castres peut désormais s'engager sans crainte sur la route des demi-finales.

François Aubel

### LA FICHE TECHNIQUE

#### CASTRES - MONTFERRAND : 22-21

Coupe d'Europe (quart de finale) - Stade Pierre-Antoine, à Castres ; beau temps ; bon terrain ; 9 000 spectateurs environ ; Arbitre : M. White (Angl.)

### LES POINTS

**CASTRES** : 1 essai : **Froment** (57°), 1 transformation : **Teulet**, 4 pénalités : **Teulet** (26°, 10°, 19°, 33°), 1 drop : **Townsend** (26°).

**MONTFERRAND** : 7 pénalités : **Merceron** (8°, 16°, 29°, 41°, 45°, 66°, 75°)

### EXCLUSIONS TEMPORAIRES

**CASTRES** : Spanghero (16°).

**MONTFERRAND** : Bory (40°).

### REMPLACEMENT TEMPORAIRE

**MONTFERRAND** : Audebert par Machacek (40°, 49°)

### LES ÉQUIPES

**CASTRES** (entraîneurs : Tremoulet et Beltran) : Teulet (Sarraméa, 80°) • Plisson, Artiguste, Berryman, Longstaff • (o) Townsend (cap.), (m) Albouy • Diaz (Lassissi, 44°), Fernandez-Lobbe, Froment • Spanghero, Bourdet (Chinarro, 66°), Moyle, Vigneaux, Reggiardo.

**MONTFERRAND** (entraîneurs : Nance et Travers) : Marlu • Rougerie, Ngauamo, Marsh, Bory • (o) Merceron, (m) Troncon • Magne, Vermeulen, Audebert (Dongieu, 75°) • Boome, Barrier (cap.), Galasso (Gomez, 61°), Caputo, Reidy (Tolofua, 15°, Galasso, 75°).

## Face au Munster, le Stade français paie ses incohérences

Le club parisien a été battu (14-16), sur son terrain, par la province irlandaise

**JUSQUE-LÀ**, tout va bien. Le Stade français va devoir cravacher et batailler jusqu'au bout pour s'assurer une place en phase finale du championnat de France de rugby, et il a également laissé filer son « objectif numéro 1 » en s'inclinant (14-16) face aux Irlandais de la province de Munster, en quarts de finale de la Coupe d'Europe, samedi 26 janvier, à Paris. Le pack parisien manque de puissance et les arrières de tranchant. Ces lacunes sont apparues au grand jour face au Munster. Mais, officiellement, tout va bien.

« Il n'y a pas à rougir de cette défai-

te », a répété Max Guazzini avec une curieuse insistance. Aux yeux du président du Stade français, que l'on a connu moins détendu après un échec aussi malvenu, cette nouvelle déconvenue n'est « pas un coup d'arrêt », et l'heure n'est « pas à la révolution ».

### TRAGI-COMÉDIE EN TROIS ACTES

Depuis des mois, le club parisien, habitué à mener un train de vie à la marge du rugby français, s'est installé dans une étonnante situation de vraie-fausse crise, un happening permanent proche du vaudeville. Le pre-

mier acte a eu lieu au printemps 2001. Au lendemain de la défaite des joueurs entraînés par l'Australien John Connolly, face aux Anglais de Leicester, Max Guazzini avait vertement rappelé à son coach les vertus du roulement de l'effectif. L'Australien, un ancien talonneur de nature plutôt placide et taciturne, avait courbé le dos, laissé passer les critiques et promis d'offrir plus de temps de jeu aux remplaçants. Le deuxième acte s'est joué tout au long de l'automne, où les Parisiens ont fait preuve d'une belle inconstance, notamment dans le championnat de France, qu'ils ont entamé, à l'extérieur, par une défaite inattendue chez les promus de Montauban (24-21). Il s'est achevé sur un premier coup de théâtre, avec l'en-

Une défaite à Toulouse (10-21), le 19 janvier, a rejeté le Stade français hors de la zone des qualifiés pour la phase finale du championnat.

Après un bref intermède international - le Tournoi des six nations débute le 2 février avec France-Italie -, les joueurs parisiens devront se coltiner une série de deux matches en quatre jours, face à Biarritz et à La Rochelle. Pas l'idéal pour recoller au peloton des qualifiés. L'heure sera ensuite venue pour Nick Mallett d'effectuer son entrée en scène en vedette américaine : il est attendu en février. Il devra effectuer « un inventaire » des effectifs, selon les termes de Fabrice Landreau.

Jusque-là, tout va bien, donc. Christophe Juillet, l'auteur du seul essai du Stade français face au Muns-

### Leicester favori

Après les victoires des Gallois de Llanelli à Bath (27-10) et des Anglais de Leicester sur la province irlandaise de Leinster (29-18), dimanche 27 janvier, le dernier carré de la Coupe d'Europe de rugby mettra aux prises des clubs issus de quatre nations. Si Leicester et le Munster étaient déjà présents en demi-finales lors de la saison 2000-2001, Castres et Llanelli « remplacent » le Stade français et Gloucester (Angleterre). Finaliste en 1997, battu par le Stade toulousain, et tenant du titre grâce à sa victoire en finale sur le Stade français, en mai 2001, Leicester aborde la fin de la compétition en position de favori. Pour sa part, le Munster accède aux demi-finales pour la troisième fois d'affilée. Le tirage au sort des rencontres aura lieu le 5 février, et les matches se joueront les 27 et 28 avril, sur terrains neutres.

trée en scène, virtuelle, d'un homme de l'ombre, le Sud-Africain francophone et francophile Nick Mallett. Une fuite, évidemment malencontreuse, est venue apporter un supplément de piquant à la mise en scène : John Connolly a appris la venue de son successeur en regardant un match de rugby à la télévision, entouré de ses joueurs. L'homme est solide et, sans doute, muni d'un bon contrat. Il n'a pas bronché. Le troisième acte a débuté avec l'hiver. Fin décembre 2001, John Connolly a découvert que son talonneur, Fabrice Landreau, avait été promu manager exécutif. « Tiens, j'ai un nouvel assistant », a-t-il pensé.

ter (47°), a même tiré « une satisfaction » dans la défaite : « On s'est vidés. On est tombés sur plus forts que nous, on a commis une seule erreur et on l'a payée très cher. » La faute, sur le terrain, c'est d'avoir laissé l'ailier irlandais Anthony Horgan transpercer en courant d'air la défense parisienne (20°), souvent bousculée par les vents de l'attaque du Munster. L'autre faute, en coulisses, c'est peut-être d'avoir laissé s'installer un manque d'appétence et une désorganisation qu'on ne saurait imputer au seul John Connolly, même si c'est un ressort de comédie commode.

Eric Collier

### LA FICHE TECHNIQUE

#### STADE FRANÇAIS - MUNSTER : 14-16

Coupe d'Europe (quart de finale) - Stade Jean-Bouin, à Paris ; temps frais et doux ; terrain abîmé ; 10 000 spectateurs environ ; arbitre : M. Whitehouse (P. de G.)

### LES POINTS

**STADE FRANÇAIS** : 1 essai : **Juillet** (47°), 3 pénalités : **Dominguez**, (21°, 55°, 64°).

**MUNSTER** : 1 essai : **Horgan** (19°), 1 transformation : **O'Gara** (19°), 2 pénalités : **O'Gara** (5°, 37°), 1 drop : **O'Gara** (25°).

### EXCLUSIONS TEMPORAIRES

**STADE FRANÇAIS** : Rabadan (62°).

### REMPLACEMENT TEMPORAIRE

**MUNSTER** : Hayes par Blaney (6°-10°)

### LES ÉQUIPES

**STADE FRANÇAIS** (entraîneur : Connolly) : Jonnet • N. Williams, Comba, Raffault, Poulain • (o) Dominguez, (m) Galthié (cap.) • Martin (Moni, 79°), Juillet, Rabadan • James, Auradou • De Villiers, Blin, Marconnet (Lemoine, 67°).

**MUNSTER** (entraîneur : Kidney) : Crotty • Kelly, Henderson, Holland, Horgan • (o) O'Garra, (m) Stringer • D. Wallace, Foley, Williams • O'Connell, Galwey (cap.) • Hayes, Sheahan, Clohessy.

Ecoutez...  
et entrez dans  
La Légende !

**NOSTALGIE**  
La Légende

Retrouvez toutes les fréquences sur 3615 NOSTALGIE ou au 08 36 68 05 05... [nostalgie.fr](http://nostalgie.fr)

➤ À L'OCCASION DE SA  
100<sup>ÈME</sup> INTERVIEW SUR BFM,  
**CHRISTOPHE BARBIER**  
REÇOIT LAURENT FABIUS,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES,  
MARDI 29 JANVIER À 8H05.



ETES-VOUS SÛR D'AVOIR  
LA BONNE INFO ?



Les autres fréquences sont sur [www.bfmbiz.com](http://www.bfmbiz.com)

## Lionel Daudet a débuté sa trilogie alpine « à la dure » par la face nord des Grandes Jorasses

**Alpinisme** • En quinze jours, le Français a gravi, seul et sans assistance technique, une voie extrême. L'Eiger et le Cervin sont également à son programme

### CHAMONIX

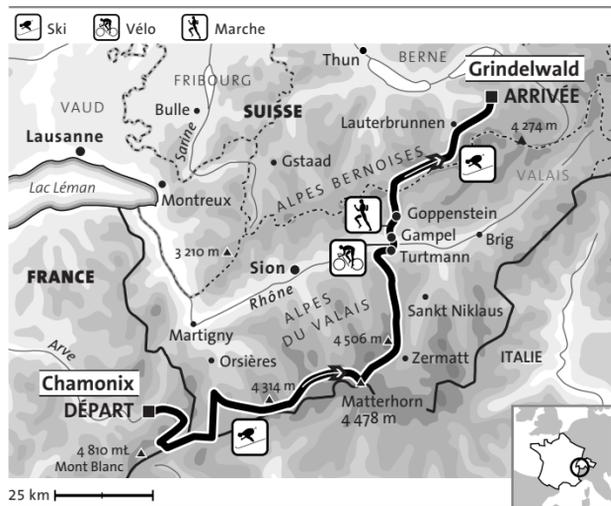
de notre envoyé spécial

En mars 1987, lorsque Christophe Profit avait bouclé en quarante heures la trilogie des trois grandes faces nord des Alpes, il semblait ne rien laisser à ses successeurs : que restait-il aux alpinistes des années 1990, sinon quelques lointains défis himalayens, une fois que l'Eiger, le Cervin et les Grandes Jorasses avaient été gravés par un homme seul, empruntant leurs versants les plus raides ?

Quinze ans plus tard, Lionel Daudet, 33 ans, revient sur ce terrain de jeux épique. En parvenant au sommet des Grandes Jorasses, mercredi 23 janvier, il a conclu la première des trois étapes d'une trilogie alpine dont, ténor d'une génération d'alpinistes voyageurs, il a réinventé les règles. Lionel Daudet s'est donné jusqu'à deux mois et plus (l'hiver s'achève le 19 mars) pour gravir en solitaire les trois faces nord mythiques. Il a choisi des itinéraires de haute difficulté, fruits de l'escalade moderne, qui n'ont jamais été répétés, a fortiori en hiver et par un solitaire. Et il s'interdit toute liaison radio ou mécanique : seul, il ne peut compter que sur lui-même en cas de pépin dans les parois. Refusant les téléphériques et, bien sûr, l'hélicoptère, il reliera à pied, à ski ou à vélo les trois montagnes distantes de plus de 200 kilomètres.

Ces piments lui permettent de retrouver un « inconnu fabuleux » au cœur des Alpes. Seul au monde, il se perd dans ces « océans de granite », en Patagonie comme pendant ces deux semaines d'ascension dans la face nord des Grandes Jorasses, où il a réussi la première répétition

### UN ITINÉRAIRE EN TROIS ÉTAPES



de la voie Eldorado, ouverte en juillet 1999 par le Russe Valeri Babanov. Samedi 26 janvier au soir, « Dod » est parvenu au refuge de Leschaux, au pied des Grandes Jorasses. C'est là que *Le Monde* l'a joint au téléphone tandis que, épuisé par quinze jours d'ascension, il soignait de légères engelures aux orteils dans une baignoire d'eau tiède et se remettait de l'émotion qui l'avait submergé le matin lorsqu'il avait retrouvé les deux compagnons venus l'attendre au pied de la paroi.

« Lorsque j'ai vu les deux petits points noirs sur le glacier, raconte-t-il, j'ai fondu en larmes. J'avais passé quinze jours seul, assailli de doutes : jamais, jusqu'à 50 mètres du sommet, je n'ai été sûr de réussir. » Il

raconte les conditions très dures qu'il a rencontrées dans la paroi, le froid (-24°C le seul matin où il a pensé à regarder le thermomètre : « En Alaska ou en Patagonie, je n'ai pas eu aussi froid... »), le vent qui lui couvrait le visage d'une carapace de givre et « séchait » ses lentilles de contact. Les nuits, dans sa petite tente plate-forme, lui apportaient ses seuls instants de répit. A ses 80 kg de « bagages » répartis dans deux sacs de hissage, Lionel, comme pour chacune de ses ascensions, avait ajouté un livre : *L'Inespérée*, de Christian Bobin, qui lui avait porté chance au Groenland. Cette fois, il n'a pas réussi à en lire une page.

Le 23 janvier, jour du sommet, il a mis son réveil à 5 heures. Le mau-

vais temps s'annonçait, il fallait le prendre de vitesse. Comme René Desmaison, trente-cinq ans avant lui, Lionel a foncé. En pleine tourmente, il est arrivé au pied de la corniche sommitale, dans laquelle il a dû ouvrir une véritable tranchée. A 14 heures, il s'est dressé sur la crête, à 20 mètres du sommet de la pointe Whymper (4 184 mètres). Le visage dans une carapace de givre, il a grignoté un peu, regardé les pentes crevassées du versant sud et replongé en rappel dans la face nord.

### 1 200 MÈTRES D'ESCALADE

« Ce n'était pas un moment spécialement important, dit-il. Juste un point dans mon voyage. » A la nuit, lorsqu'il est revenu au-dessus de sa tente, il ne voyait plus qu'un énorme amas de neige, qu'il lui a fallu déblayer. Et, le lendemain, la paroi n'était plus qu'un immense rideau blanc : Lionel a dû patienter une journée avant de poursuivre sa descente.

Lionel Daudet parle avec respect de cette montagne : « Elle ne m'a laissé passer qu'au dernier moment, cette grande froide devant moi où je trace mon chemin au fil des jours. » Aucun mot guerrier, pas de victoire ni de conquête, quelques précisions techniques qui permettent aux connaisseurs d'apprécier l'ampleur de l'entreprise : 1 200 mètres d'escalade soutenue, principalement artificielle, dans une zone très raide de la face nord des Grandes Jorasses. « Techniquement, c'était en dessous de mon niveau », dit-il sobrement.

Lionel Daudet avait tenté sans succès cette aventure. L'hiver 1999, un météo médiocre l'avait cloué sur la ligne de départ. L'année suivante, surpris par la tempête au premier tiers de la paroi, il avait abandonné, victime d'engelures. « Cette fois, dit-il, la montagne m'a ouvert ses portes. » Mardi, tel un marin au sortir des « 40° rugissants », Lionel fera escale à Chamonix, pour réviser son matériel et soigner ses engelures. Puis il chaussera ses skis pour gagner le Cervin, où l'attend la deuxième étape de son défi : la voie « Aux amis disparus », dans les surplombs du Nez de Zmutt.

Charlie Buffet

## Finale de la coupe du monde : Bruno Mingeon, prince des pilotes, roi des mécanos

**Bobsleigh** • Le Français s'impose à La Plagne

**SON GRAND-PÈRE** partageait son existence entre le métier de mécano et une passion pour le bobsleigh. Son père faisait, lui aussi, profession de mécanicien. Et il s'en échappait, comme l'autre, pour enfiler un casque, se glisser dans une combinaison de nylon et piloter un bob. Bruno Mingeon, le fils, avoue sans embarras « vivre à temps plein de son sport ».

Médaillé de bronze en bob à 4 aux Jeux olympiques de Nagano, en 1998, puis champion du monde, l'année suivante, sur la piste de Cortina d'Ampezzo (Italie), vainqueur de la finale de la Coupe du monde, dimanche 27 janvier, à La Plagne (Savoie), ce Savoyard à la voix douce et au regard timide se sert d'une simple évidence pour expliquer sa vocation. « Personne n'a eu à me forcer pour m'initier au bobsleigh, souffle-t-il. A 18 ans, j'ai seulement poursuivi la tradition familiale, sans vraiment me poser de questions. »

« Mon grand-père et mon père avaient la passion du bob et de la mécanique, dit-il. Moi aussi. D'ailleurs, avant de pouvoir gagner ma vie dans ce sport, je travaillais à mi-temps comme mécano, sur les voitures ou les poids lourds. » Aujourd'hui, il avoue passer parfois plus de temps, dans une année, à bricoler son engin qu'à soigner sa condition physique ou s'abrutir en salle de musculation. « J'ai toujours essayé d'améliorer mon matériel, explique-t-il. Les autres pilotes, surtout les Allemands et les Suisses, peuvent compter sur l'aide d'une véritable écurie. Nous, en France, on se débrouille souvent seuls. Mais j'aime effectuer moi-même mes réglages. Je veux connaître mon engin par cœur, tout savoir de ses possibilités. »

### NOUVEL ENGIN

Un nouvel engin lui a été livré pour la saison 2001-2002, sorti des usines d'un constructeur allemand. Préparé comme une pièce d'orfèvrerie, plus léger de 27 kg que le précédent modèle (221 kg, contre 248 kg), il aurait dû conduire l'équipage français vers les sommets. « Les premiers essais ont été décevants, raconte Bruno Mingeon. Il était effectivement beaucoup moins lourd, mais il n'avancait pas plus vite. » Sa déception passée, le pilote a repris ses outils de mécano. Et

il a démonté, puis remonté, les parties les plus suspectes, jusqu'à trouver un compromis plus performant. « J'ai changé pas mal de choses, explique-t-il, un ou deux ressorts, des supports de patin, des lames de ressort. Je me suis également beaucoup impliqué dans les essais en soufflerie. Aujourd'hui, j'en suis plutôt satisfait. Mais j'y ai laissé une énergie considérable. »

En début d'hiver, un mécanicien professionnel a été détaché à temps plein pour le soulager des tâches les plus routinières. « Je n'avais jamais connu un tel luxe, même à l'époque des Jeux d'Albertville », assure-t-il. Mais la tentation de se retrousser les manches et de piocher dans la boîte à outils ne l'a pas encore abandonné. « Je m'occupe toujours de certains réglages, lâche-t-il. Je ne pourrais pas faire autrement. »

A 34 ans, ce père de famille installé dans le village d'Aime (Savoie), tout près de la piste olympique de La Plagne, n'avait plus goûté au succès en Coupe du monde depuis son titre mondial de 1999. « J'ai mal supporté le départ de notre entraîneur, l'Italien Ivo Ferriani, avance-t-il comme une excuse. Il savait tirer le meilleur de moi-même. Avec son successeur, l'Allemand Leopold Gerd, la complicité est moins forte. » Du coup, il promène sur les JO de Salt Lake City (8-24 février) un regard vague et incertain. « Le matériel est enfin performant. La forme arrive. Il reste maintenant à retrouver la confiance pour aborder les Jeux dans les meilleures conditions », dit-il.

La suite ? Il hésite. On lui parle de retraite, il avoue ne pas savoir. Champion du monde, médaillé olympique, il a tout connu, et presque tout gagné, dans l'univers étroit du bobsleigh. Mais il garde encore au chaud un rêve de gamin : construire seul, de ses propres mains, un bob 100 % français. « Je ne sais pas si j'en serai capable, mais j'ai envie d'essayer, ose-t-il. Pour moi, c'est l'objectif suprême, son propre matériel, conçu et fabriqué par un pilote pour lui-même. » La tâche ne l'effraie pas. On croit même deviner, en observant son regard, qu'il bout d'impatience.

Alain Mercier

## Paris-Nice persiste à croire en son avenir

**Cyclisme** • Laurent Fignon espère trouver des investisseurs pour 2003

**STOP ET ENCORE.** Telle pourrait être résumée la stratégie finalement adoptée par Laurent Fignon à propos de Paris-Nice, la course cycliste dont il est l'organisateur depuis deux ans. Selon toute vraisemblance, l'ancien champion devrait confirmer, en ce début de semaine, que l'édition 2002 de la « Course au soleil », comme elle est surnommée, ne devrait pas avoir lieu du 10 au 17 mars. Après avoir cherché à vendre cette compétition-phare du calendrier français et international du début de saison, l'ambition du double vainqueur du Tour de France semble être dorénavant de repartir en quête de moyens financiers pour relancer l'épreuve en 2003.

Les moyens, c'est bien ce qu'il manque à Paris-Nice depuis que Laurent Fignon a racheté la course, en juin 1999, pour environ 600 000 euros, à Josette Leulliot, la fille du fondateur, Jean Leulliot. En 2000, comme en 2001, les maillots distinctifs de l'épreuve sont ainsi restés vierges de toute publicité pour un quelconque sponsor. Le nouveau propriétaire a dû remettre la main au portefeuille pour combler les déficits. La situation se reproduisant à l'identique en 2002, Laurent Fignon, décidé à ne plus faire d'avances personnelles, s'était résolu à chercher un acquéreur. Début janvier, il avait engagé des pourparlers avec la société Amaury Sport Organisation (ASO), filiale du groupe de presse Amaury et organisatrice, entre autres, du Tour de France, qui avait elle-même été candidate au rachat de Paris-Nice en 1999.

Vendredi 25 janvier, Laurent Fignon a brutalement coupé les ponts avec ASO. La proposition de « reprise immédiate de l'événement, moyennant le prix auquel Laurent Fignon l'avait lui-même acquis en 1999 (...), n'a finalement pas été acceptée par Laurent Fignon », a expliqué la direction d'ASO dans un communiqué. « Nous étions parvenus à un accord avec ASO, mais ils voulaient que je signe sans rien me donner en échange,

pas même un acompte, ils voulaient déposer la somme sous séquestre », a déploré Laurent Fignon.

« La mise sous séquestre est quasi systématique en cas de cession de fonds de commerce. Nous étions prêts à lui donner immédiatement un chèque pour une partie de cette somme et à placer l'autre partie sous séquestre, mais chez son propre avocat », a précisé Daniel Baal, directeur de la branche cyclisme d'ASO, qui dit avoir « ressenti », depuis quelques jours, que Laurent Fignon « n'avait plus envie de vendre ». « Je commençais à me dire que c'était peut-être dommage de vendre après seulement deux ans d'exploitation, que je n'étais pas allé au bout de l'expérience », a déclaré l'intéressé.

### VERS UNE INTERVENTION DE LA LIGUE

Hein Verbruggen, le président de l'Union cycliste internationale (UCI), a fait savoir que la Fondation Arc-en-Ciel de l'UCI a vocation à intervenir sur ce type de dossier – elle n'organise pas de courses, mais rachète des épreuves en difficulté pour les revendre – et qu'il connaît des sociétés intéressées par Paris-Nice, en Allemagne (l'organisateur du Tour d'Allemagne) ou en Espagne (Unipublic, organisateur de la Vuelta). « Mais si Fignon ne veut plus vendre il n'y aura personne pour mettre de l'argent », a prévenu Hein Verbruggen dans un entretien à *L'Equipe*, dimanche 27 janvier.

Laurent Fignon pourrait être tenté de voir ce que peut lui apporter l'intervention de la Ligue du cyclisme professionnel français. Cette dernière veut essayer de convaincre les organisateurs français de courses par étapes – outre Paris-Nice, le Grand Prix du Midi-libre ou le Critérium du Dauphiné libéré, eux aussi en situation financière difficile – de s'unir pour proposer une offre « globale » aux sponsors et aux télévisions.

Philippe Le Cœur

### TROIS QUESTIONS À... YVON SANQUER

**1 Yvon Sanquer, vous êtes président de la Ligue de cyclisme professionnel français. Comment réagissez-vous face aux difficultés de différents organisateurs de courses cyclistes dans l'Hexagone ?**

Il y a un problème de moyens. Nous sommes sur un marché concurrentiel. Il y a aussi une redistribution des cartes médiatiques : francetélévision s'est désengagée par rapport au calendrier français. Or, pour bénéficier de moyens, donc de sponsors, il faut une exposition télévisuelle, c'est incontournable. Le risque, à terme, c'est un appauvrissement du cyclisme français. Notre calendrier est cohérent. Ne démolissons pas ce que l'on a. La Ligue va organiser une réflexion avec les organisateurs de nos trois ou quatre belles épreuves par étapes. Il faut les fédérer sur des actions visant à péren-

niser une médiatisation, notamment télévisuelle, de manière à trouver des partenaires plus facilement.

**2 La diffusion par francetélévisions constitue-t-elle un passage obligé ?**

A la Ligue, nous avons négocié un accord avec Pathé Sport pour des épreuves du calendrier national de deuxième plan. C'est un bon accord. Mais, lorsque l'on monte dans de plus grandes épreuves, il y a un besoin d'audience plus large. Cela dit, raisonner uniquement télévision publique, hertzienne, serait un erreur. Nous avons besoin de réfléchir à tout cela avec des gens qui ont une vision large de l'audiovisuel. Nous allons notamment en parler avec ASO [organisateur, entre autres, du Tour de France et de Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège et Paris-Tours, épreuves de

la Coupe du monde]. Ce serait irréaliste de ne pas les englober dans cette réflexion.

**3 Ne pensez-vous pas que, d'ici là, ASO, qui contrôle déjà un bon nombre d'épreuves en France, puisse étendre encore son emprise à la faveur des difficultés des uns ou des autres ?**

Il ne serait pas bon qu'il y ait une concentration extrême. L'objectif de la Ligue n'est pas l'affrontement avec ASO, mais il n'est pas non plus de laisser se créer une hégémonie. Pour Paris-Nice, les solutions alternatives à ASO n'étaient pas nombreuses. Que la course ne soit pas organisée en 2002 n'est pas une bonne chose pour le cyclisme français.

Propos recueillis par P. L. C.

### REPRODUCTION INTERDITE

## EMPLOI OFFRES

**L'Association du Côté des Femmes**  
(budget global annuel 1,7 millions d'euros, 47 salariées)  
cherche à pouvoir son poste de

## Direction Générale

pour fédérer, dans le cadre de son projet militant, les différents secteurs d'activité : hébergements, accueil, animation, emploi et formation.

Envoyer CV et lettre de candidature à  
**L'Association Du Côté des Femmes**  
31, rue du Chemin de Fer  
95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE  
ou par E-mail :  
cfemmes@ducotedesfemmes.asso.fr

Pour vos annonces dans

## L'EMPLOI

Tél. : 01-42-17-39-33  
Fax. : 01-42-17-39-25

**Groupe scolaire privé haut niveau. Le Caire**

recrute

- Directeur pédagogique (expérience 10 ans)
- Professeurs de maternelle
- Professeurs de primaire
- Professeurs de collège et lycée (français, mathématiques, physique-chimie, biologie)

Expérience de 5 ans

Salaires français, avantages en nature

Envoyer candidatures (CV + lettre de motivation) par fax (00 202) 7545280.

### Appel d'offres

**LA FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENÈVE**  
met au concours le poste suivant :

### DIRECTEUR-TRICE GÉNÉRAL-E du

**NOUVEAU THÉÂTRE DE POCHE, Genève**

Qualifications requises :

Bonne expérience artistique et de gestion administrative et financière, dans le domaine de l'art dramatique. Les candidats-tes devront présenter, avec leur candidature, un projet artistique précis qu'ils devront élaborer après s'être procuré auprès de la FAD une note à leur intention qui leur sera adressée sur demande.

Entrée en fonctions :

Le 1<sup>er</sup> juillet 2003, étant précisé que le-la futur-e directeur-trice général-e devra être à disposition durant les six mois précédant son entrée en fonctions pour préparer sa première saison.

Les candidatures doivent être adressées au :  
Secrétariat de la FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENÈVE,  
10 bis, rue du Vieux-College,  
Case postale 3194  
CH - 1211-Genève 11  
d'ici au 15 mars 2002.

## Vainqueur surprise des Internationaux d'Australie, Thomas Johansson a su profiter des circonstances

Tennis • Ce Suédois de 26 ans, deux fois quart de finaliste de l'US Open, n'a rencontré aucun joueur mieux classé que lui avant la finale, où il a dominé le Russe Marat Safin

### MELBOURNE

de notre envoyé spécial

Si quelqu'un lui avait prédit, il y a quinze jours, qu'il s'imposerait en finale des Internationaux d'Australie, il lui aurait « conseillé d'aller voir un médecin ». Mais le Suédois Thomas Johansson aurait été plus avisé d'envoyer cet ami visionnaire chez un bookmaker. Car les parieurs ne donnaient pas au quart de finaliste de l'US Open (en 1998 et 2000) plus d'une chance sur soixante et une de remporter le premier tournoi du Grand Chelem de l'année. Le succès de la tête de série numéro 16 contre le grand favori, le Russe Marat Safin (3-6, 6-4, 6-4, 7-6), dimanche 27 janvier, est donc l'ultime surprise de ce tournoi qui restera comme l'un des plus étranges de l'histoire du tennis.

Ce joueur de 26 ans, originaire de Linköping, à deux heures de route au sud de Stockholm, a fait preuve de nerfs d'acier face à un adversaire qui l'avait battu lors de leur dernière rencontre, en septembre, en seizièmes de finale de l'US Open. Ses services canons et ses revers profonds et puissants ont gêné le Russe, qui a commis pres-

que autant de fautes directes que de points gagnants. « C'est lorsque j'ai mené 6 points à 1 dans le jeu décisif [de la quatrième manche] que j'ai su que j'avais vraiment une bonne chance de gagner, avouait le Scandinave en ébauchant l'un de ses rares sourires. Et c'est à ce moment que mes jambes ont commencé à trembler. »

### COUP DE POUCE

Thomas Johansson, qui est le premier Suédois à décrocher une victoire dans un tournoi du Grand Chelem depuis Stefan Edberg en 1992 à l'US Open et n'avait remporté en 2001 que deux tournois sur gazon, à Halle (Allemagne) et à Nottingham (Grande-Bretagne), n'a jamais été un grand ambitieux. « Je n'avais jamais pensé que je pourrais gagner un jour un tournoi du Grand Chelem, reconnaît cet amateur de golf et de hockey sur glace. Je ne peux pas trouver les mots pour décrire ma joie. Je viens de traverser les deux plus belles semaines de ma vie. »

Le Suédois doit aussi son succès à un bon coup de pouce du destin : pour accéder à la finale, il n'a eu à battre aucun joueur classé par-

mi les vingt meilleurs mondiaux. Les poids lourds du bas de tableau, dont le Brésilien Gustavo Kuerten, le Russe Evgueni Kafelnikov et le Britannique Tim Henman, ont tous été éliminés avant qu'il ne les affronte. Il faut remonter à la victoire de l'Australien Mark Edmondson, en 1976, pour voir un joueur encore plus mal classé enlever le tournoi. Thomas Johansson, qui participait aux antipodes à son vingt-cinquième tournoi du Grand Chelem, avait profité de la pause hivernale pour parfaire sa condition physique. « Nous avons vraiment beaucoup travaillé, avec mon entraîneur, en novembre et en décembre. J'ai énormément couru, j'ai soulevé des poids et nous avons beaucoup joué au squash. C'est ce qui a fait la différence, estime ce joueur de 74 kg pour 1,80 m. Ma condition physique a toujours été ma faiblesse, mais en Australie, je ne me suis jamais senti fatigué. »

Marat Safin, qui mesure 1,93 m pour 88 kg, s'est aperçu à ses dépens que la préparation de son adversaire avait porté ses fruits. « Thomas a été plus puissant que moi au fond du court, ce qui est

inhabituel pour moi, avouait le Russe. Je n'ai jamais eu la moindre petite chance de revenir. » Thomas Johansson a de plus été soutenu pendant le tournoi par une vingtaine de compatriotes coiffés de casques de Vikings et arborant de fausses barbes jaunes. Pour les remercier, le vainqueur des Internationaux d'Australie a passé une partie de la nuit de dimanche à leur payer des tournées de bières dans un bar de Melbourne.

Marat Safin n'avait pas emmené avec lui de horde de supporters scandant son nom. Pour tenter de remporter un second tournoi du Grand Chelem (après l'US Open 2000), le Moscovite aurait plutôt eu besoin à ses côtés de son entraîneur à temps partiel, Mats Wilander, qui avait préféré rester en Europe. L'ancien numéro mondial était le dernier Suédois en date à s'être imposé à Melbourne, en 1988. « A l'époque, je m'étais levé au milieu de la nuit pour le regarder », se souvient Thomas Johansson. Son illustre prédécesseur a dû faire de même dimanche, aux premières heures.

Frédéric Thérin

## La victoire de Clément Morel souligne la richesse de la relève dans le tennis français

Trois juniors étaient en demi-finales du tournoi

### MELBOURNE

de notre envoyé spécial

Il n'en revient pas. Clément Morel était arrivé à Melbourne avec le vague espoir de réaliser une bonne performance, mais ses attentes avaient été si souvent déçues ces dernières années qu'il ne se faisait pas de grandes illusions.

Ce Lyonnais âgé de 17 ans est pourtant parvenu, dimanche 27 janvier, à enlever le tournoi juniors des Internationaux d'Australie en battant de manière convaincante (6-4, 6-4) le favori australien, Todd Reid. « Je ne réalise toujours pas, c'est incroyable, se félicitait, quelques minutes après son triomphe, la tête de série numéro 16 de la compétition. Avant ce résultat, je n'avais rien gagné, hormis la Coupe Gerdau, en mars 2001, au Brésil. »

La relève est bien là. A Melbourne, trois jeunes Français ont disputé les demi-finales du tournoi masculin juniors. Champion d'Europe et du monde des 13-14 ans en 1999, Richard Gasquet, prodige de quinze ans, avait succombé, samedi 26, à la chaleur australienne en s'inclinant 9 jeux à 7 dans la dernière manche contre Todd Reid.

Ce match-marathon a été une aubaine pour Clément Morel. « Richard m'a bien aidé car l'Australien était cuit physiquement en arrivant en finale », reconnaît ce fils de médecins, qui aimerait bien réussir en juin son bac scientifique afin « d'en finir avec les études ». L'intéressé confirme : « Mes jambes ne pouvaient plus me porter dans le second set. »

Pour se hisser en finale, Clément Morel a dû battre son copain d'entraînement à Paris, Jo-Wilfried Tsonga. « Avant cette rencontre, j'étais stressé, car lors de nos quatre matches précédents, Jo m'avait mis des « tôles » en deux sets secs, se rappelle ce grand admirateur de Pete Sampras. Notre partie à Melbourne n'était pas belle à voir, car nous avons commis beaucoup de fautes

directes tous les deux. Je prenais aussi du temps entre les points pour tenter de la déstabiliser. »

Avant à ses côtés des joueurs très talentueux et plus jeunes que lui a aidé Clément Morel à progresser. « Richard et Jo m'ont poussé vers le haut, analyse-t-il. A l'entraînement, j'avais l'impression de jouer aussi bien qu'eux, mais je ne réussissais pas à obtenir de bons résultats dans les grands tournois. J'avais les coups pour gagner, mais je n'avais pas confiance en moi. J'ai donc décidé de travailler mon mental. A Melbourne, j'ai pris les matches un par un sans me mettre de pression sur les épaules. »

Cette victoire aux antipodes constitue un cap pour le Lyonnais, mais il devra encore améliorer la qualité de son jeu pour avoir une chance

« J'espère que cela sera un tremplin, mais j'ai conscience que je dois encore beaucoup travailler »

de percer l'année prochaine dans le tableau seniors. Les excellents juniors qui ont sombré dans les profondeurs des classements une fois parvenus dans la catégorie supérieure ne se comptent plus.

En 1998, un autre Français, Julien Jeanpierre, avait remporté les Internationaux d'Australie juniors avant de disparaître dans l'anonymat du circuit professionnel. « Julien n'était peut-être pas assez sérieux, explique Clément Morel. Moi, je sais que cette victoire ne marque que le début dans ma carrière. J'espère que cela sera un tremplin, mais j'ai conscience que je dois encore beaucoup travailler. »

F. T.

## EUROPE 1

publicité

# La radio la plus économique

Europe 1 est aujourd'hui la radio "la plus économique".

Avec un dispositif ultra pointu, des journalistes de choc.

Et une vraie volonté d'informer: simple, pratique, utile et accessible.

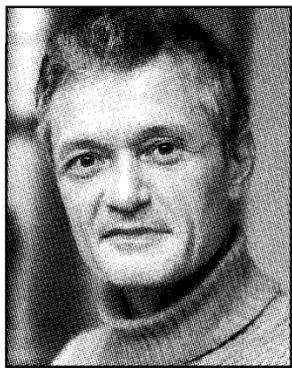
Luc Evrard présente chaque jour sur Europe 1 le journal de l'économie de la mi-journée. Il a une idée très précise de sa mission: « On explique à nos auditeurs en quoi, pourquoi et comment ça concerne leur vie. L'économie, sur Europe 1, nous la traitons à notre façon. La question est toujours: qu'est-ce que les gens qui m'écoutent peuvent comprendre à ce que je dis, et en quoi sont-ils intéressés? C'est un décryptage, par les experts les mieux informés. Voilà pourquoi le public nous suit, de plus en plus nombreux. »

### Europe 1 a inventé l'info économique à la radio

« Il faut savoir que cette maison a une forte légitimité en la matière, poursuit-il. D'abord, Europe 1 a toujours été historiquement la radio des cadres et des dirigeants. Mais surtout, c'est Europe 1 qui a inventé l'info économique à la radio, qui a fait un vrai travail d'explication, presque de pédagogie, au moment où l'intérêt du grand public s'est manifesté dans ce domaine. Pendant longtemps les gens entendaient parler d'économie sans se sentir vraiment concernés. L'économie, c'était pour les autres. Et puis, tout à coup, on a compris que la bourse n'était pas réservée aux agents de change et que l'économie avait des répercussions sur notre vie à tous, notre vie de tous les jours. Dans le grand mouvement général de l'antenne qu'il a déclenché, Jérôme Bellay a eu l'idée de ramener Europe 1 à sa vocation première. »



Sur Europe 1, 6h55 Axel de Tarlé, l'actualité économique, 7h20 Nicolas Beytout, le fait économique du jour, 7h55 Jean-Louis Gombeaud, l'édition économique, 8h40 Pierre Thivolet, la chronique de l'euro, 13h10 Luc Evrard, le journal de l'économie.

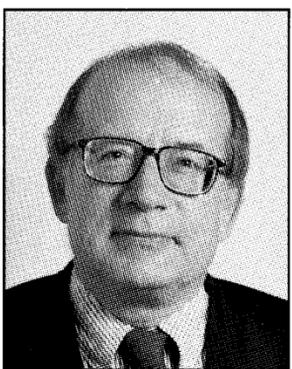


De renforcer ce pôle. On a à présent la plus forte densité d'info économique.

### Sur Europe 1, chaque matin, l'info exclusive de la journée

Pour l'économie, Europe 1 propose sans doute le meilleur dispositif, avec les meilleurs journalistes dans leur domaine. A 6h55, Axel de Tarlé passe en revue les quatre ou cinq infos qui comptent. Traitées par un expert qui s'y connaît, c'est bien. Mais si cet expert est aussi un journaliste qui a le sens de l'image, de la comparaison, qu'il donne toutes les clefs pour

qu'on se fasse une idée, c'est mieux. Et tout devient évident, accessible, et même exploitable. 7h20: Nicolas Beytout nous révèle le fait marquant de l'actualité économique, commente l'info exclusive de la journée. Une chronique indispensable pour décrypter tous les codes de l'économie et y voir clair dans ses méandres. 7h55: Jean-Louis Gombeaud, l'économiste maison, se livre à son exercice de style préféré: il décortique un thème, le démonte, l'analyse. Et parce qu'il a de l'humour, de l'esprit, une vraie ironie, c'est purement jubilatoire. 8h40: la chronique de l'euro, par Pierre Thivolet, grand spé-



cialiste de l'Europe, pour une info ludique, pratique, et parfois même anecdotique.

A 13h10, Luc Evrard, pour son journal: « Toute l'équipe, y compris nos correspondants dans le monde, travaille trois ou quatre sujets, avec un maximum de reportages. En quelques minutes, on sait tout sur tout. Ensuite, chaque jour, on reçoit un grand patron. Ce qui est formidable, c'est qu'à cette heure-là, c'est le grand public qui est à l'écoute. Et qu'il est intéressé. Les PDG sont heureux de pouvoir s'expliquer en direct. Et nos auditeurs, ravis d'être informés à la source. Un vrai pari gagné. »

### DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME**: l'Allemand Dieter Baumann, 36 ans, qui effectuait son retour en compétition après une suspension de deux ans pour dopage à la nandrolone, a terminé deuxième du 3 000 m en 7 min 47 s 54 derrière le champion olympique du 5 000 m en titre, l'Éthiopien Million Wolde, victorieux en 7 min 47 s 22. Dieter Baumann, qui n'était pas satisfait de sa tactique de course, a déclaré espérer « réaliser pour son premier marathon un temps de 2 h 10 min ».

■ **FOOTBALL**: le président de la commission médicale de la Fédération internationale (FIFA), le docteur Michel D'Hooghe, révèle, dans un entretien publié, lundi 28 janvier, par le quotidien L'Equipe, que l'érythro-poïétine (EPO) sera détectée lors de la Coupe du monde (31 mai-30 juin) et que la méthode employée sera celle du test urinaire français malgré « les risques juridiques importants ». Il annonce également que toutes les équipes engagées dans la compétition seront contrôlées au moins une fois lors des matches précédant le tournoi.

■ Une dizaine de supporters radicaux du FC Barcelone ont fait irruption dans la loge présidentielle du stade du Camp Nou, dimanche 27 janvier, après la défaite de leur équipe (0-1) contre Osasuna, en championnat d'Espagne de football. Les individus ont cassé une porte et agressé un cameraman vant d'être repoussés par le service d'ordre.

■ **LOTTO**: résultats des tirages n° 8 effectués samedi 26 janvier. Premier tirage: 3, 10, 14, 23, 33, 40; complémentaire: 4. Rapports pour 6 numéros: 471 007 €; 5 numéros et le complémentaire: 19 306,90 €; 5 numéros: 1 209,60 €; 4 numéros et le complémentaire: 48 €; 4 numéros: 24 €; 3 numéros et le complémentaire: 4,60 €; 3 numéros: 2,30 €. Second tirage: 7, 18, 24, 27, 41, 47; complémentaire: 44. Rapports pour 6 numéros: 675 726 €; 5 numéros et le complémentaire: 7 551,40 €; 5 numéros: 889,80 €; 4 numéros et le complémentaire: 37,40 €; 4 numéros: 18,70 €; 3 numéros et le complémentaire: 4 €; 3 numéros: 2 €.

## CONCERTS

PIANO\*\*\*\* 01.44.17.93.25  
les solistes de l'Orchestre Philharmonique de Berlin  
**Timmquartett**  
Nelson  
**FREIRE** piano  
Jeudi 14 février - 20h00  
Brahms: op.34 et op.115

Andras  
**SCHIFF**  
Lundi 4 février - 20h00  
Bach - Mozart - Scarlatti - Chopin  
GAVEAU 01.49.53.05.07

Daniel  
**BARENBOÏM**  
Lundi 25 février - 20h00  
Beethoven - Albaniz  
CHATELET 01.40.28.28.40

cité de la  
**musique**  
musée, concerts,  
centre d'information

**Zsolt Nagy, dir.**  
**Orchestre du Conservatoire de Paris**

**Bartok, Ives Strauss et Berg**  
7 février > 20h

**Esa Pekka Salonen, dir.**  
**Philharmonia Orchestra**

**Sarah Chang, violon**  
**J.S. Bach, Lindberg et Berg**  
9 février > 20h

www.cite-musique.fr  
01 44 84 44 84

## AUJOURD'HUI SPORTS

## Football : quatre clubs de division 1 se qualifient pour les demi-finales de la Coupe de la Ligue

LE PARIS-SG s'est hissé en demi-finales de la Coupe de la Ligue après un match difficile contre Nancy (D2), dimanche 27 janvier. Les Parisiens ont été menés au score dès la 12<sup>e</sup> minute, après un coup franc botté par Nicolas Florentin. Mais, près de vingt minutes plus tard, Didier Domi reprenait un tir repoussé de Jérôme Leroy pour offrir l'égalisation. Après une deuxième période largement maîtrisée mais stérile, où les hommes de Luis Fernandez ont tiré à quatre reprises sur les montants nancéiens, le score est resté inchangé (1-1) et le PSG a dû attendre la séance des tirs au but. Là, son gardien, Jérôme Alonzo, a détourné trois tirs (contre deux pour Johnny Schutt, son

homologue nancéien), qualifiant ainsi son équipe pour les demi-finales (4 t.a.b. à 3).

Lorient a aussi dû en passer par la prolongation puis les tirs au but avant de venir à bout d'une équipe de Bastia réduite à dix après l'expulsion de Morlaye Soumah en milieu de deuxième période. Les Merlus avaient ouvert le score par Pascal Feindouno (43') avant l'égalisation de la tête de Bernard Lambourde (58'). Dans la séance de tirs au but, deux Bastiais ont frappé sur la transversale, permettant aux Bretons de se qualifier (4 t.a.b à 2).

Mené 2-1, Rennes a décroché sa qualification face à Strasbourg (D2) en fin de match, grâce à des buts signés Christophe Le Roux (81<sup>e</sup> s.p.) et

Lucas, l'attaquant brésilien (86'). La veille, Bordeaux avait éliminé Monaco (2-1) grâce à Eduardo Costa et Pauleta, auteurs d'un but dans chaque mi-temps.

Le tirage au sort des demi-finales devait avoir lieu lundi 28 janvier, les matches devant se jouer les 2 et 3 mars.

P. L.

## COUPE DE LA LIGUE (quarts de finale)

Bordeaux (D1)-Monaco (D1)	2-1
Rennes (D1)-Strasbourg (D2)	3-2
Lorient (D1)-Bastia (D1)	1-1 a.p. (Lorient 4 t.a.b. à 2)
Paris-SG (D1)-Nancy (D2)	1-1 a.p. (Paris-SG 4 t.a.b. à 3)

## RÉSULTATS

## FOOTBALL

## France

DIVISION 1 (20<sup>e</sup> journée, match en retard)

Troyes-Marseille	1-0
<b>Classement</b> : 1. Lens, 45 pts ; 2. Lyon, 40 ; 3. Paris SG, 35 ; 4. Auxerre, 35 ; 5. Lille, 35 ; 6. Troyes, 34 ; 7. Bordeaux, 32 ; 8. Sochaux, 31 ; 9. Montpellier, 30 ; 10. Monaco, 27 ; 11. Marseille, 24 ; 12. Bastia, 24 ; 13. Sedan, 23 ; 14. Nante, 23 ; 15. Guingamp, 21 ; 16. Metz, 20 ; 17. Lorient, 20 ; 18. Rennes, 20.	

COUPE DE FRANCE (16<sup>e</sup> de finale, match en retard)

Sedan-AC Ajaccio	1-0
<b>Tirage au sort des 8<sup>e</sup> de finale (9 et 10 février)</b>	
Paris-SG (D1)-Marseille (D1) ou Lens (D1) ; US Montagnarde (DH)-Monaco (D1) ; Libourne Saint-Seurin (CFA)-Châteauroux (D2) ; Saint-Maur Lusitanos (Nat)-Troyes (D1) ou Strasbourg (D2) ; Bastia (D1)-Nancy (D2) ; Louhans-Cuseaux (Nat)-Lorient (D1) ; Reims (Nat)-Sedan (D1) ; Amiens (D2)-Nîmes (D2).	

## DIVISION 2 (matches en retard)

Saint-Etienne-Créteil	1-0
Châteauroux-Gueugnon	1-0
Le Havre-Nîmes	3-0

NATIONAL (21<sup>e</sup> journée)

Angers-Racing Club Paris	2-2
Pau-Sète	3-2
Boulogne-sur-Mer-Besançon	1-0
Saint-Maur Lusitanos-Angoulême	1-1
La Roche-sur-Yon-Dijon	3-1
Reims-Calais	2-0
Clermont Foot-Valence	0-0
Alès-Cannes	1-2
Louhans-Cuseaux-Toulouse	0-0
Brest-Noisy-le-Sec	reporté

## Classement : 1. Toulouse, 46 pts ; 2. Valence, 43 ; 3. Clermont Foot, 43 ; 4. Reims, 42 ; 5. Angoulême, 38 ; 6. Cannes, 3 ; 7. Boulogne-sur-Mer, 29 ; 8. La Roche-sur-Yon, 29 ; 9. Angers, 28 ; 10. Alès, 27 ; 11. Louhans-Cuseaux, 25 ; 12. Sète, 24 ; 13. Besançon, 23 ; 14. Saint-Maur Lusitanos, 22 ; 15. Noisy-le-Sec, 22 ; 16. Racing Club Paris, 21 ; 17. Brest, 21 ; 18. Dijon, 19 ; 19. Pau, 18 ; 20. Calais, 9.

## Allemagne

BUDESLIGA (19<sup>e</sup> journée)

Schalke 04-Bayern Munich	5-1
Sankt-Pauli-Wolfsburg	3-1
Fribourg-Nuremberg	2-0
Stuttgart-Hambourg	2-0
Munich 1860-Cologne	3-0
Moenchengladbach-Kaiserslautern	0-2
Leverkusen-Rostock	2-0
Dortmund-Berlin	3-1
Cottbus-Werder Brême	2-1

## Classement : 1. Leverkusen, 42 pts ; 2. Dortmund, 42 ; 3. Kaiserslautern, 38 ; 4. Werder Brême, 36 ; 5. Bayern Munich 34 ; 6. Schalke 04, 32 ; 7. Herta Berlin, 32 ; 8. 1860 Munich, 30 ; 9. Stuttgart, 28 ; 10. Wolfsburg, 25 ; 11. Fribourg, 21 ; 12. Hambourg, 20 ; 13. Rostock, 19 ; 14. Moenchengladbach, 17 ; 15. Cottbus, 17 ; 16. Cologne, 14 ; 17. Nuremberg, 13 ; 18. St-Pauli, 12.

## Espagne

LIGA (22<sup>e</sup> journée)

Celta Vigo-Real Sociedad Saint-Sébastien	3-1
Las Palmas-Valence	0-1
Valladolid-Malaga	0-0
Athletic Bilbao-La Corogne	1-1
Alaves Vitoria-Majorque	0-4
Villarreal-Tenerife	2-1
FC Barcelone-Osasuna	0-1
Saragosse-Rayo Vallecano Madrid	3-2
FC Séville-Espanyol Barcelone	3-0
Real Madrid-Betis Séville	1-1

## Classement : 1. Real Madrid, 40 pts ; 2. Celta Vigo, 37 ; 3. La Corogne, 37 ; 4. Valence, 36 ; 5. Alaves Vitoria, 36 ; 6. Athletic Bilbao, 35 ; 7. Betis Séville, 34 ; 8. FC Séville, 33 ; 9. FC Barcelone, 33 ; 10. Valladolid, 32 ; 11. Las Palmas, 27 ; 12. Villarreal, 27 ; 13. Malaga, 27 ; 14. Osasuna, 27 ; 15. Saragosse, 27 ; 16. Majorque, 26 ; 17. Espanyol Barcelone, 26 ; 18. Tenerife, 22 ; 19. Rayo Vallecano Madrid, 20 ; 20. Real Sociedad Saint-Sébastien, 19.

## Italie

SÉRIE A (20<sup>e</sup> journée)

Parma-Bologne	2-1
Atalanta Bergame-Fiorentina	2-0
Lecce-Brescia	1-3
Milan AC-Udinese	2-3
Pérouse-Hellas Vérone	3-1
AS Rome-Plaisance	2-0
Venise-Inter Milan	1-0
Chievo Vérone-Juventus Turin	1-1
<b>Classement</b> : 1. AS Rome, 43 pts ; 2. Inter Milan, 42 ; 3. Juventus Turin, 40 ; 4. Chievo Vérone, 33 ; 5. Milan AC, 32 ; 6. Bologne, 31 ; 7. Lazio Rome, 28 ; 8. Hellas Vérone, 28 ; 9. Torino, 26 ; 10. Udinese, 25 ; 11. Pérouse, 25 ; 12. Atalanta Bergame, 25 ; 13. Plaisance, 22 ; 14. Brescia, 22 ; 15. Parme, 21 ; 16. Lecce, 19 ; 17. Fiorentina, 16 ; 18. Venise, 11.	

## COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS, au Mali

Groupe B : Burkina Faso-Maroc	1-2
Groupe C : RD Congo-Togo	0-0
Groupe D : Sénégal-Zambie	1-0

## RUGBY

## COUPE D'EUROPE (quarts de finale)

Castres (Fra)-Montferrand (Fra)	22-21
Stade français(Fra)-Munster(Irl)	14-16
Bath (Ang)-Llanelli (PdG)	10-27
Leicester (Ang)-Leinster (Irl)	29-18

## TOP 16 (matches en retard)

<b>Poule 1</b>	
La Rochelle-Colomiers	19-20
<b>Classement</b> : 1. Biarritz, 25 pts ; 2. Stade toulousain, 24 ; 3. Béziers, 24 ; 4. Colomiers, 20 ; 5. Montauban, 20 ; 6. Stade français, 17 ; 7. La Rochelle, 14 ; 8. Dax, 12.	

**Poule 2**

Agen-Bordeaux-Bègles	33-6
<b>Classement</b> : 1. Perpignan, 26 pts ; 2. Agen, 22 ; 3. Montferrand, 20 ; 4. Bourgain, 20 ; 5. Pau, 20 ; 6. Castres, 18 ; 7. Narbonne, 18 ; 8. Bordeaux-Bègles, 16.	

## BASKET-BALL

## EURO 2003 MASCULIN (qualifications)

<b>Groupe A</b> : Lituanie-Turquie 100-62 ; Bulgarie-Ukraine 109-86 ; Suisse-Pays-Bas 81-64.
<b>Groupe B</b> : Grèce-Espagne 86-73 ; Roumanie-Israël 56-72 ; Danemark-Belgique 60-73.
<b>Groupe C</b> : Croatie-Allemagne 71-78 ; Irlande-Bosnie 59-74 ; Chypre-Macédoine 63-93.
<b>Groupe D</b> : Lettonie-France 81-87 ; Hongrie-Estonie 94-71 ; Biélorussie-Pologne 78-67.

## Classement : 1. France, 9 pts ; 2. Hongrie, 8 ; 3. Lettonie, 8 ; 4. Estonie, 7 ; 5. Pologne, 7 ; 6. Biélorussie, 6.

## Groupe E : Italie-Russie 86-66 ; République tchèque-Slovenie 71-70 ; Portugal-Angleterre 74-70.

LIGUE FÉMININE (15<sup>e</sup> journée)

Aix-en-Provence-Bordeaux	77-79 a.p.
Tarbes-Sceaux	92-55
Mondeville-Valenciennes	58-81
Calais-Villeneuve d'Ascq	81-71
Bourges-Nice	76-55

## Classement : 1. Valenciennes, 30 pts ; 2. Bourges, 29 ; 3. Tarbes, 26 ; 4. Bordeaux, 25 ; 5. Mondeville, 23 ; 6. Aix-en-Provence, Calais, 21 ; 8. Nice, Reims, 20 ; 10. Villeneuve d'Ascq, 19 ; 11. Montpellier, 18 ; 12. Sceaux, 15.

## HANDBALL

EURO 2002 (1<sup>er</sup> tour), en Suède

<b>Groupe A</b> : République tchèque-Ukraine 30-27 ; Suède-Pologne 28-20 ; Suède-République tchèque 31-22 ; Ukraine-Pologne 30-23.
<b>Classement final</b> : 1. Suède, 6 ; 2. République tchèque, 4 ; 3. Ukraine, 2 ; 4. Pologne, 0.
<b>Groupe B</b> : Russie-Israël 27-26 ; Danemark-Portugal 27-20 ; Russie-Portugal 28-19 ; Danemark-Israël 29-26. <b>Classement final</b> : 1. Danemark, 5 ; 2. Russie, 5 ; 3. Portugal, 2 ; 4. Israël, 0.

Groupe C : Islande-Slovenie 31-25 ; Espagne-Suisse 24-22 ; Islande-Suisse 33-22 ; Espagne-Slovenie 25-20. **Classement final** : 1. Islande, 5 ; 2. Espagne, 5 ; 3. Slovenie, 1 ; 4. Suisse, 1.

## Groupe D : France-Yougoslavie 22-20 ; Allemagne-Croatie 26-21 ; Allemagne-Yougoslavie 27-21 ; France-Croatie 29-27.

## Classement final : 1. Allemagne, 5 ; 2. France, 5 ; 3. Yougoslavie, 2 ; 4. Croatie, 0.

## VOLLEY-BALL

PRO A (18<sup>e</sup> journée)

Toulouse-Cannes	0-3
Montpellier-Ajaccio	3-0
Tourcoing-Sète	3-1
Nice-Paris	0-3
Tours-Poitiers	3-2
Dunkerque-Asnières	3-2
Exempt : Martignes	

## Classement : 1. Paris, 24 pts ; 2. Cannes, 29 ; 3. Sète, 28 ; 4. Nice, 27 ; 5. Tourcoing, 27 ; 6. Tours, 26 ; 7. Poitiers, 26, 8. Montpellier, 25 ; 9. Dunkerque, 22 ; 10. Asnières, 21 ; 11. Ajaccio, 21 ; 12. Martignes, 19 ; 13. Tours, 19.

## BOBSLEIGH

## FINALE DE LA COUPE DU MONDE à La Plagne (Savoie), vendredi et samedi

**Bob à 4** : 1. France 1 (Mingone, Le Channony, Fouquet, Arbez), 1 min 56 s 12 (57 s 88+ 58 s 24) ; 2. Suisse 1 (Reich, Anderhub, Acklin, Aeberhard), 1 min 56 s 22 (57 s 98+ 58 s 24) ; 3. France 2 (Thomas, André, Pavio, Giroud), 1 min 56 s 28 (57 s 95+ 58 s 24).

## Classement final de la Coupe du monde : 1. Annen (Sui), 204 pts ; 2. Lange (All), 199 ; ... 5. Mingone (Fra), 166.

## SKI ALPIN

## Super-G masculin de Garmisch (All), samedi 1

1. Fritz Strobl (Aut), 1 min 20 s 10 ; 2. Cuche (Sui) 1 min 20 s 60 ; 3. Eberharter (Aut) 1 min 20 s 79 ; ... 12. Dalcin (Fra) 1 min 22 s 05.

## Deuxième super-G, dimanche 1

1. Stephan Eberharter (Aut), 1 min 22 s 11 ; 2. Cuche (Sui) 1 min 22 s 13 ; 3. Schifferer (Aut) 1 min 22 s 30 ; ... 12. Dalcin (Fra) 1 min 23 s 56.

## Coupe du monde de super-G (après 4 épreuves)

1. Eberharter (Aut), 360 pts ; 2. Cuche (Sui), 300 ; 3. Strobl (Aut), 217 ; ... 11. Dalcin (Fra), 100.

## Classement général de la Coupe du monde (après 27 épreuves)

1. Stephan Eberharter (Aut), 1192 pts ; 2. Aamodt (Nor), 936 ; 3. Miller (USA), 820 ; ... 9. Covill (Fra), 413.

## Descente féminine de Cortina d'Ampezzo (Ita), samedi 1

1. Renate Goetschl (Aut), 1 min 33 s 66 ; 2. Kostner (Ita), 1 min 33 s 87 ; 3. Ceccarelli (Ita), 1 min 33 s 99 ; 4. Suchet (Fra) 1 min 34 s 5.

## Coupe du monde de descente (après 6 épreuves)

1. Isoldé Kostner (Ita), 460 pts ; 2. Gerg (All), 336 ; 3. Berthod (Sui), 321 ; ... 8. Montillet (Fra), 148.

## Géant féminin de Cortina d'Ampezzo (Ita), dimanche 1

1. Stina Hogfard Nilsen (Nor), 2 min 44 s 37 (1 min 19 s 53+ 1 min 24 s 84) ; 2. Flemmen (Nor), 2 min 44 s 97 (1 min 19 s 46+ 1 min 25 s 51) ; 3. Putzer (Ita), 2 min 45 s 28 (1 min 20 s 10+ 1 min 25 s 18) ; ... 27. Montillet (Fra), 2 min 49 s 18 (1 min 21 s 44+ 1 min 27 s 74).

## Coupe du monde de géant (après 7 épreuves)

1. Sonja Neef (Sui), 414 pts ; 2. Dorfmeister (Aut), 354 ; 3. Flemmen (Nor), 335 ; ... 10. Montillet (Fra), 134.

## Classement général de la Coupe du monde (après 25 épreuves)

1. Michaela Dorfmeister (Aut), 826 pts ; 2. Gerg (All), 707 ; 3. Goetschl (Aut), 707 ; ... 8. Péquegnot (Fra), 452.

## BIATHLON

## COUPE DU MONDE MASCULIN

**Relais 4 x 7,5 km, à Anterselva (Italie)** : 1. Norvège (Hanevold, Gjelland, Andresen, Bjoerdalen), 1 h 23 min 20 s 6 ; 2. France (Marguett, Cannard, G. Poirée, Robert), à 1 min 33 s 9 ; 3. Slovenie (Ozoltb, Dolenc, Globocnik, Graj), à 2 min 19 s 6.

## 12,5 km poursuite, à Anterselva, dimanche 1

Raphaël Poirée (Fra), 36 min 3 s 6 ; 2. Bjoerdalen (Nor), à 12 s 9 ; 3. Mesotitsch (Aut), 1 min 19 s 6.

## Coupe du monde (après 14 épreuves)

1. Raphaël Poirée (Fra), 430 pts ; 2. Rostovtsev (Rus), 425 ; 3. Luck (All), 376.

## COUPE DU MONDE FÉMININE

**10 km poursuite à Anterselva** : 1. Liv Grete Poirée (Nor), 35 min 8 s 7 ; 2. Andreassen (Nor), à 1 min 57 s 3 ; 3. Tjoerhom (Nor), à 2 min 14 s 7 ; ... 7. Burlet (Fra), à 3 min 11 s 1 ; ... 9. Baverel-Robert (Fra), à 3 min 40 s 3 ; ... 14. Niogret (Fra), à 4 min 24 s

## Coupe du monde (après 14 épreuves)

1. Magdalena Forsberg (Sue), 519 pts ; 2. Zubrilova (Ukr), 447 ; 3. Pyleva (Rus), 433 ; ... 14. Baverel-Robert (Fra), 219.

## SAUT À SKIS

## Epreuve de Coupe du monde, à Sapporo (Japon)

**K 120** : 1. Andreas Widhölzl (Aut), 259,9 pts ; 2. Koch (Aut), 250,6 ; 3. Kasai (Jap), 244,6.

## Coupe du monde 2002 (après 18 épreuves)

1. Malysz (Pol), 1210 pts ; 2. Hannawald (All), 1059 ; 3. Widhölzl (Aut), 815 ; ... 41. Dessum (Fra), 61.

## K 120 par équipes

1. Autriche, 1 006,7 pts (Hornbacher, Loitzl, Koch, Widhölzl) ; 2. Japon, 947,8 (Miyahira, Yamada, Kasai, Funaki) ; 3. Finlande, 912,3 (Hautamaeki, Salminen, Vilriesto, Viljaeva).

## SNOWBOARD

## Coupe du monde masculine, à Kreichsberg (Autriche)

**Snowboardcross** : 1. Bourgault (Fra) ; 2. Mermoz (Fra) ; 3. Malusa (Ita).

## Coupe du monde de snowboardcross (après 5 épreuves)

1. Anderson (Can), 2 700 pts ; 2. Steggall (Aus), 2 690 ; 3. Bourgault (Fra), 2 490.

## Coupe du monde féminine, à Kreichsberg

**Snowboardcross** : 1. Anthonioz (Fra) ; 2. Fingerlos (Aut) ; 3. Krings (Aut).

## Coupe du monde de snowboardcross (après 5 épreuves)

1. Laissus (Fra), 2 500 pts ; 2. Fingerlos, 2 420 ; 3. Krings, 2 340.

## ESCRIME

## Coupe du monde femmes (épée, tournoi de Budapest), samedi. Finale : Laura Flessel (Fra)

-Adrien Hormay (Hun) 15-12. **Classement** : 1. Flessel (Fra) ; 2. Hormay (Hun) ; 3. Zalaffi (Ita), Vrbornova (Ukr).

Coupe du monde hommes (fleuret, Paris), dimanche. Finale : Brice Guyart (Fra)-André Wessels (All) 15-10. **Classement** : 1. Guyart (Fra) ; 2. Wessels (All) ; 3. Boidin (Fra) ; Ramacci (Ita).
Coupe du monde hommes (épée, Lisbonne), dimanche. Finale : Jean-Michel Lucenay (Fra)-Hugues Obry (Fra) 15-14. **Classement** : 1. Lucenay (Fra) ; 2. Obry (Fra) ; 3. Delhomme (Fra) ; 4. Di Martino (Fra) ; 5. Boisse (Fra) ; 6. Janvier (Fra) ; 7. Abajo (Esp) ; 8. Pillac (Fra) ; 9. Jeannet (Fra) ; 10. Peter Vanky (Sue).

## NATATION

## FINALE DE LA COUPE DU MONDE (petit bassin, Berlin)

## FEMMES

**50 m brasse** : 1. Zoe Baker (Gbr), 30 s 31 (record du monde) ; **100 m papillon** : Martina Moravcova (Slo), 56 s 55 (record du monde) ; **100 m brasse** : 1. Emma Igelstroem (Sue), 1 min 6 s 14 (record d'Europe).

## HOMMES

**50 m papillon** : 1. Geoff Huegill (Aus), 22 s 74 (record du monde) ; **50 m brasse** : 1. Oleg Lisogor (Ukr), 26 s 20 (record du monde) ; **100 m papillon** : 1. Thomas Rupprath (All), 50 s 10 (record du monde) ; **200 m des messieurs** : 1. Simon Dufour (Fra), 1 min 54 s 14 (record de France) ; **200 m brasse** : 1. Ed Moses (USA), 2 min 3 s 17 (record du monde).

## TENNIS

## OPEN D'AUSTRALIE, À MELBOURNE

**Simple messieurs** : Thomas Johansson (Sue) b. Marat Safin (Rus) 3-6, 6-4, 6-4, 7-6 (7-4) ; **simple dames** : Jennifer Capriati (USA) b. Martina Hingis (Sui) 4-6, 7-6 (9/7), 6-2 ; **double messieurs** : Mark Knowles (Bah)-Daniel Nestor (

# AUJOURD'HUI

## Temps très doux, nuageux au nord

**MARDI 29 JANVIER :**  
Lever du soleil à Paris : 8 h 27  
Coucher du soleil à Paris : 17 h 42

Les hautes pressions se trouvent sur l'Afrique du Nord, l'Espagne et le sud de la France. Les régions proches des côtes de la Manche sont en marge du flux perturbé qui circule sur les îles Britanniques. Les températures sont très douces pour la saison.

### Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie.

Le ciel sera souvent nuageux sur les côtes de la Manche et plus lumineux sur les autres régions. Quelques gouttes tomberont sur les côtes de la Manche. Il fera très doux, entre 12 et 14 degrés. Le vent de sud-ouest sera modéré.

### Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.

Le ciel est souvent nuageux, surtout sur le Nord-Picardie, et plus lumineux ailleurs. Il fera très doux, entre 12 et 15 degrés.

### Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.

Après un ciel nuageux avec quelques brumes ou brouillards en matinée, le ciel devient de plus en plus lumineux. Les températures sont très douces pour la saison, entre 11 et 13 degrés.

### Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.

Après quelques brumes ou brouillards matinaux, le ciel est ensoleillé mais voilé par moments. Les températures sont printanières, jusqu'à 20 à 22 degrés près des Pyrénées.

### Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.

Le soleil va briller, mais dans un ciel voilé par moments. Il va faire très doux, entre 11 et 17 degrés.

### Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.

La journée sera printanière avec du soleil et des températures très douces, entre 16 et 19 degrés.

### 29 JAN. 2002 PRÉVISIONS

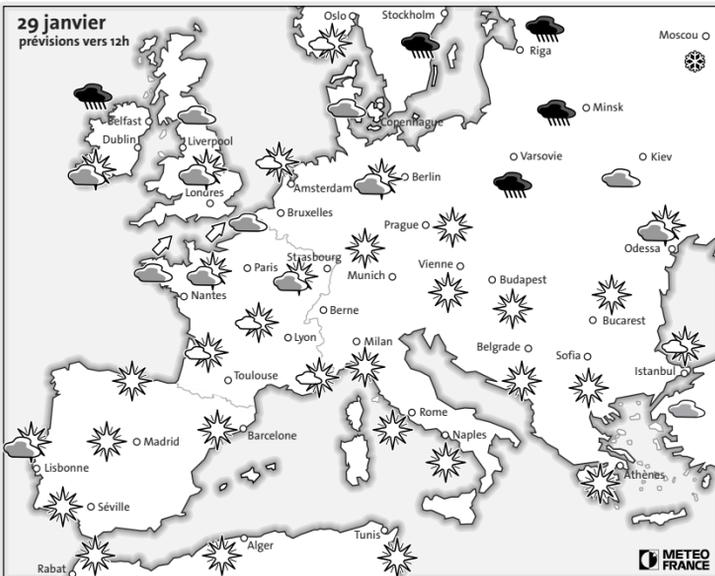
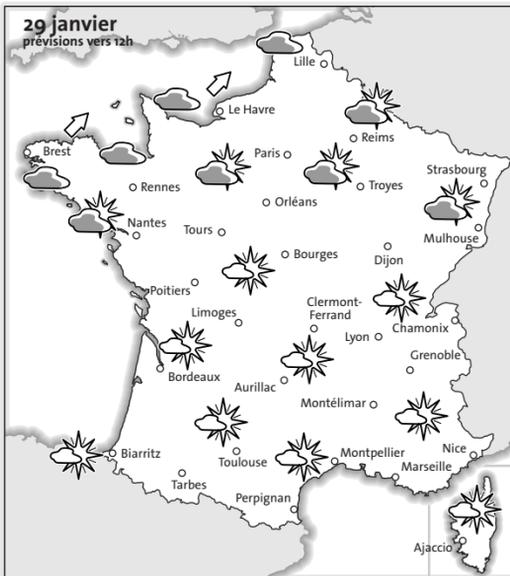
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAINE		
Madrid	4/14 S	
Ajaccio	7/18 S	
Biarritz	7/18 S	
Bordeaux	5/16 S	
Bourges	6/15 S	
Brest	8/13 C	
Caen	8/14 C	
Cherbourg	7/12 C	
Clermont-F.	4/16 S	
Dijon	0/9 N	
Grenoble	1/15 S	
Lille	7/13 C	
Limoges	5/14 S	
Lyon	1/13 S	
Marseille	5/17 S	
Nancy	2/10 N	
Nantes	8/14 N	
Nice	7/16 S	
Paris	6/14 N	
Pau	2/19 S	
Perpignan	4/16 S	
Rennes	8/13 C	
St-Etienne	4/15 S	
Strasbourg	3/10 N	
Toulouse	1/15 S	
Tours	7/14 N	

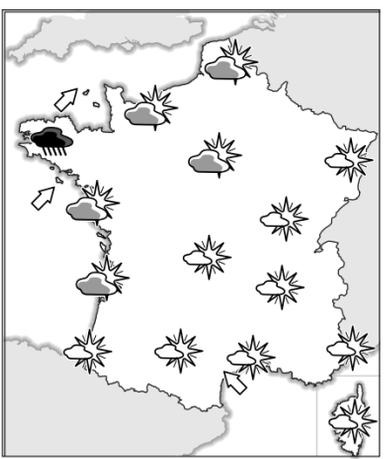
AMÉRIQUES		
Brasilia	19/26 P	
Buenos Aires	19/32 S	
Caracas	22/28 S	
Chicago	1/6 C	
Lima	19/23 P	
Los Angeles	5/9 S	
Mexico	8/24 S	
Montréal	-2/3 C	
New York	7/14 S	
San Francisco	4/8 S	
Santiago Ch.	14/29 S	
Toronto	2/6 C	
Washington DC	6/19 S	

AFRIQUE		
Alger	7/18 S	
Dakar	21/26 S	
Kinshasa	21/30 C	
Le Caire	9/18 N	
Nairobi	15/27 S	
Pretoria	21/31 S	
Rabat	10/21 S	
Tunis	11/18 S	

ASIE-OcéANIE		
Bangkok	25/33 S	
Beyrouth	12/18 P	
Bombay	15/28 S	
Djakarta	26/29 C	
Dubaï	15/24 S	
Hanoï	12/15 C	
Hongkong	11/18 S	
Jérusalem	9/13 S	
New Delhi	5/20 S	
Pékin	-6/6 S	
Séoul	-7/-2 S	
Singapour	25/30 C	
Sydney	22/27 S	
Tokyo	3/8 S	



**Soleil** **Peu nuageux** **Couvert**  
**Brèves éclaircies** **Averses** **Pluie**  
**Orage** **Neige** **Brouillard** **Vent fort**



PRÉVISIONS POUR LE 30 JANVIER

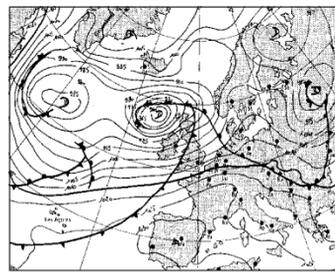
**Pour éviter les orages, partez en amoureux.**

**Tarifs Couple**

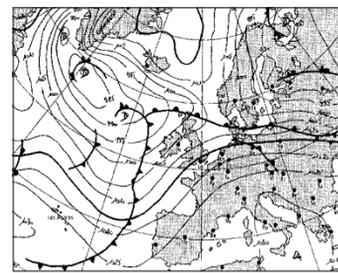
Valables en France métropolitaine

**AIR FRANCE**

**Le 30 janvier**  
Il pleuvra sur le nord-ouest de la France et le temps sera encore ensoleillé sur les autres régions. Les températures seront toujours d'une grande douceur, parfois proches des valeurs record.



SITUATION LE 28 JANVIER À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 30 JANVIER À 0 HEURE TU

## Ciel de février

**ASTRONOMIE**  
Tous les lundis datés mardi, la vie des astres

**UN DES CIEUX** les plus purs de la Terre recouvre les Andes chiliennes, où plusieurs télescopes se sont installés. Il y a quinze ans, dans la soirée du 23 février 1987, Ian Shelton, un jeune astronome canadien, photographia le firmament. Sur le cliché attendait une surprise, un point brillant qui n'existait pas auparavant. Au même moment, deux autres personnes dans l'hémisphère Sud faisaient la même découverte. Quelque part, une étoile géante était morte dans une colossale explosion, se transformant en ce que les spécialistes nomment une supernova.

Aussitôt baptisée SN 1987A, la « bête » attirera l'attention des astronomes du monde entier, car on n'avait pas enregistré de supernova proche depuis... 1604, date à laquelle Johannes Kepler avait noté l'apparition d'une nouvelle étoile

dans le ciel. Contrairement à la supernova du savant allemand, qui s'était allumée dans la Voie lactée, SN 1987A était apparue dans une galaxie voisine, le Grand Nuage de Magellan, distant de quelque 160 000 années-lumière. Ce que Ian Shelton avait photographié s'était en fait produit aux alentours de l'an 158 000 avant notre ère.

Avant de s'embraser et de devenir un monstre énergétique, SN 1987A était une géante bleue cataloguée sous le nom de Sanduleak 69-202, une étoile très chaude qui brûlait sa vie par les deux bouts. Elle brillait 10 000 fois plus que le sage Soleil, mais ce n'était rien car, en explosant, Sanduleak 69-202 vit son éclat

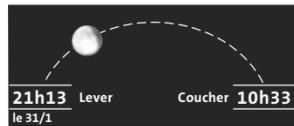
multiplié par 1 000, apparaissant ainsi dans le ciel austral. Il s'agissait malheureusement de son chant du cygne. Un an après son apparition, SN 1987A devint invisible à l'œil nu. Les supernovae sont les éphémères de la famille stellaire.

A défaut de découvrir la flamboyante étincelle d'une supernova, on se contentera de peu en février. Dans la nuit du 20 au 21, Saturne manquera d'un rien d'être cachée par la Lune dont elle frôlera le pôle Nord. En revanche, Jupiter réussira son occultation et disparaîtra derrière notre satellite le 23, aux alentours de 3 heures du matin (heure de Paris). Mais le spectacle sera délicat à observer, car il aura lieu à une poignée de degrés seulement au-dessus de l'horizon nord-ouest. Les astronomes courageux se donneront donc rendez-vous sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche pour guetter le phénomène juste avant que la Lune ne se couche dans le froid océan.

Pierre Barthélémy

### LUNE DE LA SEMAINE

vendredi 1<sup>er</sup> février 2002 (à Paris)



## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 019

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

### HORIZONTALLEMENT

I. Plus concrètes en Bourse qu'en tête. - II. Mélange de choix et d'anchois. Couleur vache. - III. S'il devient fou, n'essayez pas de le contrôler. Attendent les dames au salon et les caillies à la cuisine. - IV. Surface de base. Impossible de la contrôler quand elle devient folle. - V. Cousin germain. Plate et allongée dans le cours. - VI. Convient. Bonnes dispositions intérieures. -

VII. Coup de froid dans les précipitations. Violent retour en bord de mer. - VIII. Romains. S'accroche par le haut. Bien attrapée. - IX. Traillaillai sur la grappe. Pris les pieds dans l'eau, plus difficile à atteindre dans l'autre sens. - X. Très violents amateurs de rouge.

### VERTICALEMENT

1. Difficiles à suivre quand il y en a plusieurs, une bonne serait suffi-

sante. - 2. Petit ensemble. Belle lettonne. - 3. Pour juger ou corriger. En rouge sur les cartes. - 4. L'Europe à ses débuts. Ligne de fond venue d'Allemagne. - 5. Départ vers l'infini. Bout de rôle. Complètement dépouillé. - 6. Coupure dans le texte. Comme un cheval ou un champignon. - 7. Tout allait bien pour lui jusqu'au moment où il a fait des bêtises. Grand ensemble. - 8. Empire très mal fréquenté. - 9. Massif algérien. Dur et blanc. - 10. N'a qu'une envie, vous écraser. - 11. Rejette. Fait tourner la roue. - 12. Valait un peu plus de deux as.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 02 - 024

#### Horizontalement

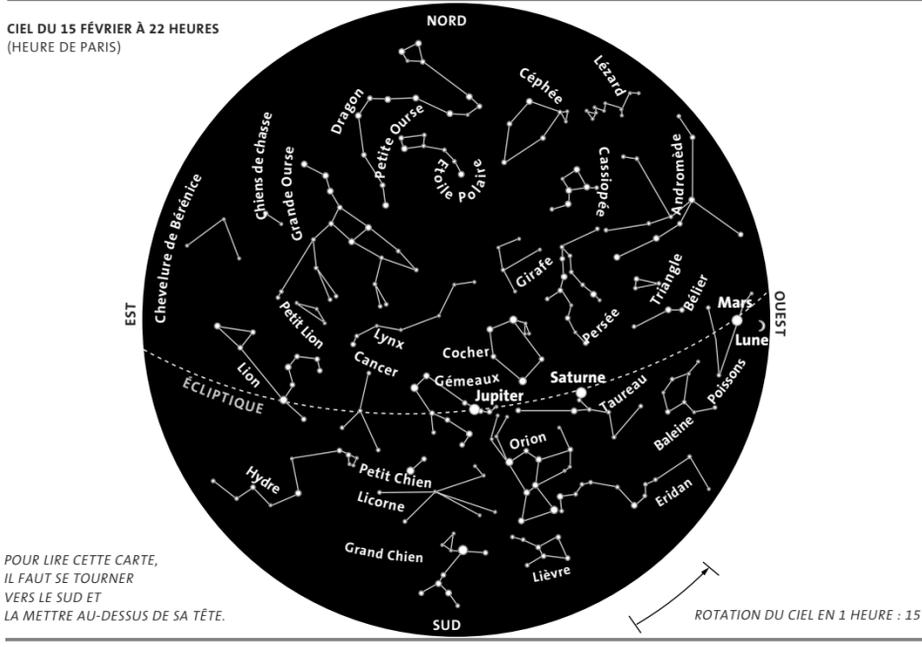
I. Répercussion. - II. Etiquette. Nô. - III. Bagués. ADN. - IV. Amie. Franco. - V. Résulte. Ob. - VI. Betteraviers. - VII. Eau. Livret. - VIII. Ta. Gré. Gé. - IX. Idée. OEN. Dan. - X. Foisonnement.

#### Verticalement

1. Rébarbatif. - 2. Etamée. Ado. - 3. Pigiste. Ei. - 4. Equeutages. - 5. Rue. Leur. - 6. Ces. Tr. Eon. - 7. Ut. Féal. En. - 8. Star. Vigne. - 9. Sédative. - 10. Nn. Erode. - 11. On. Coré. An. - 12. Nonobstant.

### SATURNE SUR LA CORNE DU TAUREAU

CIEL DU 15 FÉVRIER À 22 HEURES (HEURE DE PARIS)



POUR LIRE CETTE CARTE, IL FAUT SE TOURNER VERS LE SUD ET LA METTRE AU-DESSUS DE SA TÊTE.

ROTATION DU CIEL EN 1 HEURE : 15°

## AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 259

### Addition-miroir

L'ADDITION ci-dessous (où les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I et J représentent les dix chiffres de 0 à 9) a la particularité de se lire de gauche à droite, mais aussi de droite à gauche.

$$\begin{array}{r} A B C \\ + D E \\ + F G \\ \hline = H I J \end{array}$$

mais aussi

$$\begin{array}{r} C B A \\ + E D \\ + G F \\ \hline = J I H \end{array}$$

Reconstituez-la.

Pour éviter les solutions « interchangeables », nous vous précisons que A n'est pas zéro et que les nombres de deux chiffres sont dans l'ordre suivant : DE > ED > GF > FG.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen  
© POLE 2002

Solution dans *Le Monde* du 5 février.

### Solution du jeu n° 258 paru dans *Le Monde* du 22 janvier.

Diane a battu Alex et Babette.  
Alex a battu Babette et Claude.  
Claude a battu Diane.  
Babette a battu Claude.  
Classement final : Diane (5 points), Alex (4 points), Claude (3 points), Babette (2 points).

# CULTURE

## ENQUÊTE

Le point de vue de la ministre de la culture publié dans « Le Monde » du 26 janvier témoigne de l'incompréhension entre tutelle et institutions

# La sourde colère des patrons des musées français

**LA CHARGE** est sévère, violente même, inédite dans la forme ; elle a provoqué un vif émoi dans les musées comme dans l'ensemble des sphères culturelles. Beaucoup la jugent « inacceptable ». Sous le titre « L'étrange offensive du directeur du Louvre », Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, signe un point de vue le 26 janvier dans *Le Monde*. Elle vise notamment Henri Loyrette, président-directeur du Louvre, ancien directeur du Musée d'Orsay, et scientifique respecté.

La colère de M<sup>me</sup> Tasca trouve son origine dans un rapport de la Cour des comptes, divulgué par *Le Figaro* du 17 janvier, qui épingle « la gestion » du Louvre : « carences préoccupantes » dans l'organisation de ses services, « défaillances » dans les missions. Faute de moyens, le musée, l'un des premiers « grands chantiers présidentiels », doit fermer 26 % de ses sal-

les au public. Le rapport précise que cette situation « trouve pour une large part son origine dans le fait que l'autonomie accordée à l'établissement public depuis sa création est encore dans les faits largement fictive ». Ainsi, la gestion du personnel, pilotée par le ministère, provoque des « errements inadmissibles ». De plus, le Louvre est tenu de verser 45 % de ses droits d'entrée à la Réunion des musées nationaux (RMN), chargée notamment de la gestion commerciale des musées nationaux (expositions, publications, boutiques) ; cette manne, redistribuée à 33 musées nationaux, permet aux « petits » établissements de bénéficier du succès des « gros ». Mais le Louvre donne trop à la RMN, affirme le rapporteur, qui propose des relations « plus équilibrées ».

En poste depuis six mois, Henri Loyrette confie au *Monde*, le 19 janvier, qu'il partage « très large-

ment » les conclusions du rapport et, en des termes mesurés, confirme que les difficultés du Louvre tiennent effectivement à la tutelle du ministère. Les déclarations de M. Loyrette provoquent les foudres de la ministre. Elle lui reproche un « long et virulent réquisitoire mettant en cause » son ministère et la Direction des musées de France (DMF). Elle l'accuse de manquer à son devoir de réserve et d'alimenter « la guerre picrocholine » contre la RMN. Enfin, elle se demande si cette « offensive » est celle d'un « fonctionnaire vivant des crédits de l'Etat », qui rêve « de toujours plus d'autonomie », voire de « privatisation ». Pourtant, M. Loyrette a dit au *Monde* qu'il était « attaché », en l'ajustant, au système de mutualisation de la RMN et il a signé la pétition contre le projet de privatisation des musées italiens.

Les nombreux responsables de musées ou d'institutions culturel-



les, Henri Loyrette en tête, sollicités par *Le Monde*, n'ont pas voulu réagir à la charge de Catherine Tasca. « Nous entrons dans une période électorale, et le moment est délicat », affirme un haut fonctionnaire socialiste, qui craint que la réaction « sans nuance » de Catherine Tasca, probablement mal vécue dans les milieux culturels, ait des « effets négatifs » pour la gauche. Par ailleurs, Henri Loyrette et les autres directeurs de musées se trouvent désormais affaiblis face à leurs personnels et aux syndicats.

#### BAISSES DE RECETTES

Cette passe d'armes survient alors que les musées traversent une crise de structure et sont asphyxiés par leur manque de moyens au regard de la montée de leurs charges. Plusieurs faits récents ont accentué le climat tendu entre le ministère de la culture et les principaux musées nationaux, ce qui

pourrait expliquer la réaction de M<sup>me</sup> Tasca. Il y a d'abord eu les difficiles négociations sur l'application de la loi sur les 35 heures, qui ont provoqué une grève dure, à partir de septembre 2001, dans les principaux musées nationaux. Beaucoup reprochent au ministère d'avoir lâché trop de lest pour éteindre le conflit. Ces grèves ont provoqué une chute de la fréquentation en 2001, aggravée par les attentats du 11 septembre 2001 : 30 % à Orsay, 20 % au Louvre, 17 % à Versailles. Les baisses de recettes qui en découlent compliquent un peu plus la gestion et les projets culturels des musées.

Au même moment, le rapport de l'inspecteur des finances Guillaume Cerutti sur « Les moyens d'acquisition d'œuvres d'art par l'Etat » agace le ministère tant il est sévère sur la gestion de la RMN, pointant son « déficit chronique » - 6,1 millions d'euros en 2001,

7,6 millions d'euros en 2002 et en 2003 - dont les musées font indirectement les frais. Un autre rapport, qui avance des propositions pour une réforme de la RMN et de la DMF, est « bloqué » au ministère de la culture. La dernière source d'irritation du ministère est une tribune que fait paraître Guillaume Cerutti dans les colonnes du *Monde* du 3 janvier sous le titre : « Les occasions manquées de la loi sur les musées ». Cette loi, votée en décembre 2001 par le Parlement, fortement amendée par les parlementaires, contre l'avis de la Rue de Valois, apparaît aux yeux de beaucoup comme « inachevée ». Bref, le système des musées est en crise. Mais jusqu'à la présidentielle, rien ne doit bouger et tout le monde doit se taire, semble dire Catherine Tasca.

Michel Guerrin  
et Emmanuel de Roux

## Derrière la grogne des institutions, l'immobilisme du ministère

**LA SITUATION** des musées en France est paradoxale. En moins de deux décennies, ils se sont multipliés. Presque toutes les grands établissements muséaux existants, à

#### ANALYSE

**Le ministère semble paralysé alors que le paysage culturel évolue très vite**

Paris ou en région, ont été rénovés, leurs collections ont été largement renouvelées. Un public plus nombreux fréquente désormais ces institutions dont beaucoup sont devenus de véritables centres culturels polyvalents. On est loin de ces mausolées, orgueilleusement repliés sur eux-mêmes, désertés par les artistes vivants, cauchemar des lycéens. Aussi, pour nombres d'élus, maires, conseillers généraux ou régionaux, les musées sont-ils devenus des vitrines. Point d'orgue de cette mutation, une loi des musées, méditée pendant dix bonnes années, a été votée par le parlement en décembre 2001.

#### ÉTRANGLEMENT FINANCIER

Pourtant, crise de croissance ou impasse, les musées sont presque tous étranglés financièrement : expositions revues à la baisse, espaces fermés, projets culturels paralysés. La Cour des Comptes épingle la gestion du plus fameux de tous, le Louvre, où un quart des salles, rénovées à grand frais, sont closes. Ces dysfonctionnements sont dus à la lourdeur de la tutelle du ministère de la culture, note le rapporteur. Le constat est confirmé par Henri Loyrette, président de l'établissement, qui a déclaré tout haut au *Monde* ce que répètent tout bas les responsables des musées. Du coup, M. Loyrette est tancé par Catherine Tasca, par voie de presse - une procédure inédite.

Il est pourtant vrai que la loi

adoptée en décembre n'a pas été jusqu'au bout de sa logique. L'autonomie des musées - même pour le Louvre et Versailles - reste de pure forme. La gestion de leur personnel leur échappe largement. Le regroupement de certains musées nationaux et leur transformation en établissement public n'est pas à l'ordre du jour. Le rôle de la Direction des musées de France, totalement inadapté à la mutation des musées, n'est pas redéfini. Pas plus que celui de son bras armé commercial, la Réunion des musées nationaux.

Mais ce malaise des musées n'est que le reflet de la paralysie qui menace une bonne partie des établissements relevant du ministère de la culture. Comment faire fonctionner des machines de plus en plus nombreuses, de plus en plus lourdes, alors que le budget de la Rue de Valois stagne depuis 1993 ? Les coups de pouces du gouvernement Jospin rattrapent à peine les déficits budgétaires creusés par ses prédécesseurs de droite. Si Catherine Tasca peut s'enorgueillir d'avoir atteint, en 2002, pour son ministère, le fameux 1 % du budget de l'Etat (2,6 milliards d'euros) réclamé en son temps par Jean Vilar, ce chiffre fatidique est obtenu grâce à l'élargissement, depuis 1993, du périmètre de la rue de Valois. Le ministère a « bénéficié » du transfert d'un certain nombre d'institutions dépendant d'autres tutelles, qui ont artificiellement « enrichi » son budget de 460 millions d'euros.

Enfin, si l'Etat sait trouver les fonds nécessaires pour investir, le financement du fonctionnement suit difficilement. Quand le fonctionnement de la vieille Bibliothèque nationale nécessitait 69 millions d'euros, celui de la BNF exige 168 millions d'euros. Le « petit » Louvre tournait avec près de 45 millions d'euros ; le « grand » a dévoré 119 millions d'euros en 2001. L'Opéra de Paris, désormais doté de deux salles (Garnier et Bastille), a vu ses subventions (près de 91 millions d'euros) pratiquement doubler en dix ans.

En dépit d'un public plus nom-

breux, les charges augmentent toujours plus vite que les rentrées, limitant ainsi la capacité de création. La Cour des Comptes note qu'au Centre Pompidou, la distorsion entre l'évolution des charges et des produits a tenu à la croissance des dépenses de personnels qui ont augmenté de 36 % en sept ans. « Ces mamouths deviennent ingérables », constate un haut-fonctionnaire.

#### TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Pourtant, l'ouverture de nouveaux équipements continue : après le Centre d'art du Palais de Tokyo viendront la Cité de l'architecture de Chaillot, la Maison du cinéma à Bercy et le musée du quai Branly. Il faudra bien assurer leur fonctionnement. Comment ? Jack Lang avait réclamé en son temps que les crédits d'investissements des grands travaux soient transformés en crédits de fonctionnement. Il n'a jamais été entendu.

Cette dérive budgétaire n'est pas le seul point noir d'un ministère durablement installé dans la routine alors que le paysage culturel évolue très vite. La décentralisation va imposer des transferts de compétences beaucoup plus importants que ne l'imagine la Rue de Valois, restée très jacobine et d'ailleurs confortée dans sa position par les syndicats et les acteurs du monde culturel, pour qui dévolution est proche d'abandon.

Les limites budgétaires imposent aussi un dialogue avec le privé, qu'il s'agisse de favoriser les fondations ou le mécénat. Mais, là encore, le ministère, arc-bouté sur ses certitudes régaliennes, estime que l'ouverture d'un dialogue équivalait à une démission, voire à une privatisation. Or la crise des musées met en évidence la fragilité d'un ministère dont on se demande si, à court terme, il sera capable de répondre à ses missions. La réponse appartient à Matignon et à Bercy. Le coup de sang de Catherine Tasca est, dans un contexte électoral, un aveu de faiblesse.

E. de R.

**JAZZ** • Carte blanche au violoncelle à la Maison des cultures d'Amiens, les 25 et 26 janvier, dans une salle euphorique

## Bumcello, Sclavis et Reijseger, rares serviteurs du violoncelle

PEU de violoncelle en jazz : Harry Babasin, quelques contrebassistes. Le violoncelle s'étouffe comme le violon : en pizzicato, un son jamais bien long. « Pouip, pouip, pouip » : une impression de pluie tropicale sur tôle ondulée. Rien de l'infinie rondeur des contrebasses. Cette rondeur alanguie des cordes longues et souples de la basse lui permet de bondir et d'aller de l'avant à grandes enjambées. D'où son rôle central dans la musique afro-américaine.

Donc, à partir du free jazz, sur fond d'éthnique et de contemporain, le violoncelle connaît son heure de libération et de gloire (Tristan Honsinger, Jean-Charles Capon, Irene Aebi). Très intelligent, de la part de la Maison des cultures d'Amiens, que de lui donner carte blanche en deux soirées. Et très fort, de remplir deux soirs une salle aux proportions parfaites, d'un public intelligent : ouvert, drôle, musicien, d'un éventail d'âges qu'on ne voit nulle part. Sur scène,

armés d'instruments de toutes les couleurs et de toutes les formes (y compris le modèle électronique pratiquement réduit à son manche, que Vincent Segal rend, premier exploit, éminemment élégant), des solitaires (Eric Longworth, Didier Petit) et des duos : Ernst Reijseger et Louis Sclavis, anches ; Vincent Segal et Cyril Atef, percussions, soit le groupe Bumcello.

Bumcello (rythmique de M, alias Mathieu Chedid), violoncelle plus électronique, percussions, vocodeurs, boîtes de trafics divers, pratique un « bass and drums » de classe : instrumentistes de haut niveau, attitude très classe, distante et impliquée, l'un en modèle de prêt-à-porter (complet anthracite de bonne coupe), l'autre en sosie parfait du Grand Inca dans *Le Temple du soleil*, page 48. Dosage parfait, avec juste ce qu'il faut de pompier moderne, de techno et de flashes, de bricolage et de sophistication, de finesse et de déblocage. Réception cinq sur cinq chez les

moins de quinze ans debout du haut de la salle à gauche (danses et youyous), prestation tonique et euphorique pour les assis.

Routiers des musiques improvisées, Sclavis et Reijseger, illustres à Berlin, bien aimés à Amiens (une école primaire porte le nom de Louis Sclavis), pratiquent un art acoustique très heureux et discret, avec des pointes de délire qui ont pris une ride, mais beaucoup de délicatesse d'écoute. La succession des deux duos, datable, passionnante du point de vue musical et de celui de Bourdieu, crée un événement divertissant mais qui dit des choses, qui accroche sans gêner la pensée ; un vendredi soir à Amiens.

Francis Marmande

**CARTE BLANCHE AU VIOLONCELLE.** Maison des cultures d'Amiens. Vendredi 25 janvier : Sclavis/Reijseger duo ; Bumcello. Samedi 26 janvier : Didier Petit ; Eric Longworth.

**MUSIQUE** • Durant le week-end, des dizaines de milliers de personnes ont célébré l'amitié de Mozart et d'Haydn...

## Des moments d'enchantement à la Folle Journée de Nantes

**RIEN N'AURA** réussi à altérer la Folle Journée, pas même le ciel jaloux qui refusa de décoller durant trois jours. On arrive un vendredi soir dans la grande Halle Joseph II avec l'étrange sentiment d'être attendu. Tout est calme : la marée des 1 968 bambins venus écouter qui un concerto de Mozart, qui une symphonie de Haydn s'est retirée. L'Ensemble des percussions du Conservatoire de Nantes vous a concocté un cocktail Mozart version velours et marimbas. La Cité des Congrès, ruche musicale, bourdonne de ses dix salles emplies du miel de la musique. C'est à la fois banal et extraordinaire.

Quelques-uns sont là qui vaquent, profitant de ce moment d'acalmie pour se promener dans l'Espace culturel E.-Leclerc, entièrement dévolu aux disques : on s'amuse de ce CD siglé « Folle Journée 2002 » qu'il faut acheter vide (et pour cause, les œuvres n'ayant pas encore été enregis-

trées), pour en acquérir ultérieurement le contenu-souvenir moyennant le renvoi du bon qui se trouve à l'intérieur.

Au stand librairie d'en face, le *Haydn et Mozart* du musicologue Marc Vignal récemment paru aux éditions Fayard trône en majesté : « Livre officiel de la Folle Journée ». Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les rapports entre les deux monstres sacrés du classicisme viennois. Filiations musicales et affinités électives entre le « divin Mozart » et « Papa Haydn ». Une poignée de rencontres entre 1784 (Haydn a 52 ans, Mozart 28) et 1791 ayant suffi à faire naître l'une des confrontations les plus fructueuses de l'histoire de la musique.

Il est bientôt 21 h 15. Dans la salle Da Ponte, le pianiste hongrois Dezsö Ranki a rendez-vous avec le 27 concerto de Mozart et l'English Chamber Orchestra dirigé par Ralf Gothoni. C'est énergique, c'est vivant, avec un côté « fraîcheur de vivre, Hollywood chewing-gum ». L'acoustique y est ingrate, qui met tout sur le même plan et rend caduque toute tentative de nuance un peu fine. Dans la salle en dessous, au contraire, intimité, concentration. Entre Alain Planès et Haydn aussi, il y a toujours eu affinités. Pour preuve, la série d'enregistrements que le pianiste vient de commencer pour Harmonia Mundi. A 22 h 45, il faut un certain courage pour s'asseoir devant un piano et attaquer la *Sonate N° 43* Hob. XVI.28. Le discours est d'emblée magnifique, libre de ton et de forme, à la fois discursif et théâtral, d'une grande variété de toucher, de couleurs et d'intentions. Du grand Planès.

Le lendemain, le programme de Christophe Coin attise la curiosité, qui propose un florilège d'œuvres symphoniques jouées dans des versions remaniées à des fins d'usage domestique. Si la *103<sup>e</sup> Symphonie* de Haydn, dite du « Roulement de timbales », arrangée par Solomon pour 10 instruments, résiste parfaitement à l'éviction des dites timbales, la nervosité et l'allègement du trait palliant la réduction de la masse orchestrale), il n'en est pas de même pour la *Symphonie concertante* de Mozart transcrite pour sextuor à cordes. Trop de bienveillance nuit, qui décourage toute subtilité. En parlant de *Symphonie concertante* justement, il y en avait une aussi à l'auditorium Esterhazy en début d'après-midi. Une vraie de vraie, avec Augustin Dumay, Gérard Caussé et le Sinfonia Varsovia dirigé par Peter Csaba. Du

beau linge. Seulement voilà, Augustin Dumay avait décidé de jouer un concerto pour violon. Reste que l'alto généreux et délicat de Gérard Caussé limita la casse en répondant sans lui emboîter le pas.

### CONCERT SANS CONCESSION

On eut enfin la *Concertante* dont on rêvait quelques heures plus tard avec un superbe Orchestre de Poitou-Charentes (qui se confirme comme l'un des tout meilleurs) conduit par Christophe Coin, et les deux membres du Quatuor Ysaye, Guillaume Sutre et Miguel Da Silva. Cette fois, tout y était, lyrisme, fluidité, dynamique, à la fois concerto grosso et musique de chambre. Il fallait bien cela pour se remettre des *Sept dernières paroles de notre sauveur sur la croix* de Haydn donné dans une interprétation très habitée, entre conscience tragique et foi lumineuse, par le Choeur Accentus et le Sinfonia Varsovia dirigés par Laurence Equilbey. Un petit coup de *Concerto N° 1* de Haydn joué à la hussarde par la violoncelliste Natalia Gutman pour chasser les derniers miasmes, et enfin l'épanouissement et la joie roborative d'un *Concerto Jeune-homme* de Mozart interprété par Nelson Freire : le pianiste brésilien prouva une fois de plus qu'il avait des doigts, et, comme Rodrigue, du cœur.

Du cœur, et aussi un supplément d'âme, le piano d'Anne Queffélec et de Frank Braley, l'alto de Gérard Caussé et la clarinette de Florent Héau en avaient pour mille en ce dimanche après-midi dans le Centre pénitentiaire de Nantes. Un vrai concert sans concession devant une cinquantaine de ceux que l'on appelle des détenus. Qualité d'écoute, terrible exigence et densité exceptionnelle : un de ces moments rares et miraculeux où la musique est là, qui rouvrent les abîmes de nos consciences, nous unit et nous apaise.

Marie-Aude Roux

« LA FOLLE JOURNÉE HAYDN ET MOZART », Cité des congrès de Nantes, les 25, 26 et 27 janvier

Sean O'Casey

## Nannie sort ce soir

Mise en scène, Marc François

24 janvier - 17 février  
Théâtre de Gennevilliers C.D.N.  
Réservations 01 41 32 26 26

## Colloque L'architecture appliquée aux enfants



**PARIS** On s'interroge en haut lieu : « Depuis 1986, le transfert des compétences de l'Etat vers les régions pour les lycées, et vers les départements pour les collèges, ainsi que la confirmation des compétences des communes pour les écoles, a-t-il été un moteur d'expériences et d'initiatives ? » Telle est la première question que se pose l'Institut français d'architecture, organisateur du colloque, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, dont l'homme fort, Jack Lang, sera d'ailleurs présent. Au vu de l'exposition qui, huit jours durant, va prolonger les échanges, on serait tenté de répondre : mais si, c'est épatant, cette créativité, que prennent d'ailleurs plaisir à célébrer les revues ; en témoignent un magnifique numéro de *Technique et architecture* (septembre 1999, n° 444), révélateur de l'assagissement général des architectes

face à la question de l'enseignement. Car la vraie question est : quelles sont les limites imposables aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage, lorsqu'il s'agit d'édifices destinés à accueillir une population à la fois fragile et possiblement turbulente. Pendant les années 1980, écoles, collèges et lycées avaient été, pour les uns, transformés en projections trois dimensions de bandes dessinées futuristes, ce qui plaisait aux grands enfants, pour les autres en laboratoires pour futurs petits clones, ce qui plaisait moins aux intéressés. De 1986 à 2001, 608 collèges et 294 lycées ont été mis en chantier en France métropolitaine, chiffre impressionnant auquel il faut ajouter 10 cités scolaires, cumulant les fonctions de l'une et l'autre catégories, et 79 établissements dans les DOM-TOM. Soit

997 établissements, plus de mille avec les projets en cours. De quoi donner matière à penser pour un ministre qui reste en charge des études.

Est-ce d'ailleurs les propos sous-jacents à la deuxième question : l'Etat doit-il « redéfinir, dans le cadre de la décentralisation, ses missions » et envisager « un accompagnement du processus de conception de l'établissement scolaire afin de garantir sa parfaite adéquation aux demandes pédagogiques » que lui-même formule ? La réponse serait plus simple si la pédagogie n'était elle-même si fluctuante, quand l'architecture, aussi aérienne soit-elle, doit s'inscrire au minimum dans le cadre de la garantie décennale, voire envisager une bonne centaine d'années à travers vents et tempêtes.

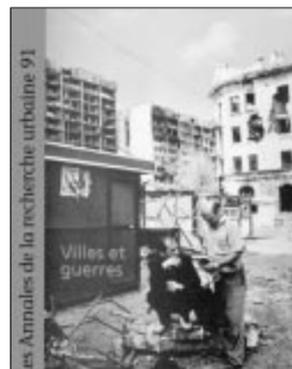
Dix-sept œuvres ont été sélectionnées sur les mille nouveaux navires de la flotte pédagogique. Trop peu certes pour une appréciation fondée, mais l'on appréciera la diversité des noms, des écoles et des générations. Pierre Lombard et l'agence Dubosc et Lansowsky en caciques ; Rudy Ricciotti, Manuelle Gautrand ou Mathieu Poitevin pour le secteur « branché » ; l'agence Dusapin et Leclercq, l'atelier Laurent Salomon, ou encore le groupe bordelais Brochet Lajus et Pueyo pour les amateurs d'angles droits.

F. E.

« Architecture et pédagogie ». Colloque le jeudi 31 janvier 2002, de 8 h 30 à 18 heures. Entrée place de la Sorbonne, Paris-5°. M<sup>m</sup> Luxembourg, Cluny et Odéon. Inscription obligatoire : IFA, tél. : 01-46-33-94-88. Exposition : chapelle de la Sorbonne, du 31 janvier au 8 février. Tous les jours de 9 heures à 18 heures. Entrée libre. Photo : Brochet et Lajus à Bordeaux. © Hervé Abbadie.

## Sélection revues urbanisme et architecture

par Frédéric Edelmann



Annie Fourcaut, la spécialiste de ces zones à demi urbaines qu'elle ne veut plus entendre appeler « banlieues » hors du cadre de l'histoire. Le concours European 6 est également au sommaire. En complément, un hors-série plomb, collection de signatures de ministres, d'auto-satisfecits et de bonnes intentions, reflet hexagonal du sommet mondial de New York en juin dernier sur l'avenir des villes. Chassez le naturel...

« Urbanisme », n° 322, janvier-février 2002, 18 € (+ hors-série : 9 €). Abonnements : « Urbanisme », 8, rue Lecuqrot, Paris-14°. Tél. : 01-45-45-45-00. En vente dans les librairies spécialisées.

## Annales de la recherche urbaine

« L'emprise croissante de la guerre sur la ville » : ce sous-titre d'un texte synthétique de Rémi Baudouin sur les différents types de menace pesant sur un monde de plus en plus urbanisé pourrait être le résumé du dernier numéro de ce trimestriel à vocation thématique – aujourd'hui, « Villes et guerres ». L'approche de ce thème, vieux au moins comme Jéricho, est ici renouvelée par les effets des temps de paix qui suivent les conflits : « appétits fonciers », splendide condensé d'Eric Verdeil, relevé dans son texte consacré aux tristes lendemains de la capitale libanaise.

Les zones refuges (les camps), les villes-frontières, les pillages, les cités lentement modelées par d'incessants conflits locaux, les utopies pacifistes, rien n'est omis dans cette publication riche de références. Pas même l'humour noir : « Si vous avez aimé Beyrouth, vous adorerez Mogadiscio », disait un ancien ambassadeur américain, quittant la Somalie dévastée.

« Les Annales de la recherche urbaine », n° 91, décembre 2001, 30,48 €.

## Urbanisme

Pris entre les pressions politiques et, soyons polis, les rituels de la recherche, l'urbanisme est longtemps resté le territoire d'une langue de bois chargée de plomb. Fidèle miroir de la situation, *Urbanisme* s'est longtemps trouvée freinée dans ses efforts pour rejoindre l'univers du réel. Avec l'avènement du projet urbain, les choses ont changé, et *Urbanisme* aussi, qui, dans une nouvelle formule, livre un état de cette évolution, concis et limité avec prudence à l'épopée des Grands Ensembles : « Comment transformer un échec en moindre mal, sinon en réussite ? » Un dossier remarquable, « concocté », précise Thierry Paquot, son principal maître d'œuvre, avec

## Portrait de ville : Beyrouth

*Portrait de ville* est le supplément plus ou moins annuel de la revue *Archiscopie*, publiée chaque mois par l'Institut français d'architecture (IFA) pour guider les amateurs dans l'archipel périlleux des rendez-vous avec la ville. Entre mer et montagne, entre guerre et paix, Beyrouth est allée de Charybde en Scylla. Peu de gens la connaissent avec autant de d'intelligence et d'émotion que l'architecte Jade Tabet. Il en livre ici un guide exemplaire, sagement dépassionné pour laisser chacun voguer à sa guise, et rehaussé d'un flot d'images et de cartes singulièrement parlantes. En conclusion, le guide de 167 bâtiments repères, beaucoup issus de la meilleure modernité, augmenté, *in memoriam*, de sept grands repères disparus...

« Beyrouth », supplément à « Archiscopie », 20 €. Ed. IFA, 6, rue de Tourmon, Paris-6°. Tél. : 01-46-33-90-36.

## AMC Le Moniteur architecture

Vieille revue, nouveaux usages. Deux numéros : l'un spécial, consacré aux aménagements des édifices du secteur tertiaire, version III<sup>e</sup> millénaire : bureaux, sièges sociaux, projets de tours, « mutation » des postes de travail, bref tout ce qui rend la vie impossible aux ronds-de-cuir, mais permet à ceux qui ne tiennent pas sur leur siège d'exiger de nouveaux mobiliers. L'autre, ordinaire (n° 121) mais véritablement spatial, consacré, comme chaque début d'année, à la remise de l'Equerre d'argent et à un bilan quasi exhaustif de la vie architecturale : bâtiments, expositions, moments marquants, nominations, décès. « AMC Le Moniteur », n° 121 (décembre 2001-janvier 2002), 34 €. « AMC » spécial aménagement tertiaire 2002, 24,39 €. Ed. Le Moniteur, 17, rue d'Uzès, Paris-2°. Tél. : 01-40-13-30-30.

## NOUVEAUX FILMS

## Les Cent Pas

Il y a, dans les premières séquences des *Cent Pas*, la promesse d'un film qui ne se fera finalement pas. L'enfance de Peppino Impastato, petit Sicilien qui grandit dans les années 1950, son adolescence même, donnent au réalisateur Marco Tullio Giordana l'occasion d'ébaucher la description intrigante des relations entre un père (Luigi Maria Burruano) qui aime tant son fils (Luigi Lo Cascio) qu'il veut en faire un dignitaire de la Mafia et un rejeton qui rejette ce destin sans faire la part de son dégoût moral et de sa révolte filiale. Mais Peppino Impastato a vraiment existé, il est devenu animateur de radio libre et a été probablement (l'enquête n'a jamais

abouti) assassiné par la Mafia. Ce poids du souvenir transforme assez rapidement *Les Cent Pas* en hagiographie, certes instructive, mais compassée.

Thomas Sotinel

Film italien de Marco Tullio Giordana. Avec Luigi Lo Cascio, Luigi Maria Burruano, Lucia Sardo. (1 h 54.)

## La Prison de verre

Après la mort accidentelle de leurs parents, une adolescente et son jeune frère sont adoptés par un couple d'amis de la famille, logeant dans une incroyable maison de verre et d'acier sur les hauteurs de Los Angeles. Rapidement, le doute et la peur s'insinuent dans l'esprit de la jeune fille, qui soupçonne ses tuteurs d'entre-

nir de troubles desseins. Ecrit par Wesley Strick, habile scénariste qui fut l'adaptateur de la version des *Nerfs à vif* réalisée par Scorsese, *La Prison de verre* est un thriller psychologique qui fonctionne assez habilement sur les ressorts de la paranoïa adolescente. Lorsque les contraintes du genre reprennent leurs droits jusqu'à l'obligatoire final grand-guignolesque, les auteurs décrivent avec délectation des méchants qui, loin de témoigner d'une maîtrise totale et diabolique de la machination qu'ils mettent en branle, apparaissent plus perdus et maladroits que leur victime. Une manière d'augmenter la terreur.

J.-F. R.

Film américain de Daniel Sackheim. Avec Leelee Sobieski, Stellan Skargard, Diane Lane. (1 h 41.)

## L'Ascenseur niveau 2

Ce film est le remake, par son propre auteur, d'un film de terreur imaginant la transformation d'un ascenseur banal en machine à

tuer. Superproduction néerlandaise, *L'Ascenseur niveau 2* se situe à New York dans une gigantesque tour et s'applique, avec succès, à ressembler à un pur produit hollywoodien.

Pour un film de terreur, il faut pourtant avouer que ce remake peine à maintenir ses promesses, que les scènes-chocs, quoique impressionnantes, sont rares et que le récit patine à plusieurs reprises. Plus intéressant sans doute est le cauchemar paranoïaque et prémonitoire qui s'y exprime. Tourné avant les événements du 11 septembre (les tours jumelles du World Trade Center apparaissent dans le plan de New York vu d'hélicoptère qui illustre le générique), le film se délecte d'images de corps tombant dans le vide alors qu'une bribe de dialogues évoque l'éventualité d'une attaque terroriste qui viserait la gratte-ciel de la ville. A force de parler de choses horribles...

Jean-François Rauger

Film néerlandais de Dick Maas. Avec James Marshall, Naomi Watts, Eric Thal. (1 h 50.)

MILLE ET UNE PRODUCTIONS PRÉSENTE

# L'AFRANCE

un film de ALAIN GOMIS

LOCARNO 2001 Léopard du meilleur 1<sup>er</sup> film  
ANGERS 2002 - SUNDANCE 2002

**LE 30 JANVIER**

INVITATIONS et CD À GAGNER sur [www.lafrance-lefilm.com](http://www.lafrance-lefilm.com)

CHAI-LILOT DU 29 AU 31 JANVIER 2002

## KADAVRESKY

CHORÉGRAPHIE  
LIONEL HOCHÉ

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT  
01 53 65 30 00 · [www.theatre-chaillot.fr](http://www.theatre-chaillot.fr)  
1 place du Trocadéro 75116 Paris · métro Trocadéro

CHAI-LILOT DU 29 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2002

## L'HOMME MAUVAIS

ÉMILIE VALANTIN

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT  
01 53 65 30 00 · [www.theatre-chaillot.fr](http://www.theatre-chaillot.fr)  
1 place du Trocadéro 75116 Paris · métro Trocadéro

**jazz**

**Antoine Hervé**  
*Absolute Dream* (création) samedi 2 février à 20h

**Joëlle Léandre**  
**George Lewis**  
**Octet Satiemental Journeys**  
dimanche 3 février à 16h30

cité de la musique

01 44 84 44 84  
[www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)

# Joey Starr, le rappeur affranchi de NTM

Après une série d'ennuis judiciaires, le chanteur commence une carrière solo... inaugurée par un procès, et fédère de nouvelles voix du hip-hop au sein de sa maison de production, B.O.S.S.

**SANS GRILLER** de feu rouge ni brûler l'asphalte, Joey Starr gare son break bleu devant l'entrée de Com-8, boutique des Halles - streetwear but chic - qui diffuse la marque de vêtements du même nom créée par lui et deux associés. Une crise de sciatique empêche le rappeur de déployer avec l'assurance habituelle sa carcasse de bad boy. Il fait le tour du proprio, embrasse une mamma italienne, plaisante avec un complice sur les costumes qu'ils devront porter pour la bar-mitsva du fils d'un copain. Pour l'heure, Didier Morville a bien le look Joey Starr, son double tapageur depuis la création de NTM au milieu des années 1980. Battledress stylisé, bagouse et bracelet de montre massifs sur mains battoirs, bridge en or qui signe ce visage d'un sourire carnassier.

Malgré les cicatrices - la plus récente provoquée, au cou, par un morceau de verre tenu par une ancienne fiancée -, le bonhomme a l'air en forme et apaisé. Sa célèbre voix de jaguar des cités s'est faite plus douce, comme si moins de cailloux roulaient au fond de sa gorge. Un effet de ses activités extramusicales ? « Je ne vois pas ça comme une coupure, rectifie Joey Starr. Je m'implique dans le stylisme, nous investissons aussi dans l'image, avec Com-8 Production, pour des courts métrages, des clips, des projets de cinéma, mais je me suis toujours intéressé à ça. Il y a là quelque chose ancré dans l'énergie du hip-hop. »

Moins « culture de rue » peut-être, ses récentes apparitions dans Burger Quiz, le jeu grand public de Canal+, ou le morceau *Gazelle*, figurant sur la bande-son d'*Astérix et Obélix : mission Cléopâtre*. Après avoir incarné le grand méchant loup du rap, Joey Starr deviendra-t-il l'ami des enfants ? Mais il était dit que ce grand costaud attirerait la foudre. Une semaine avant la sortie d'*Astérix*, une procédure en référé était engagée par les producteurs de *Féroce*, un film de Gilles de Maistre, pour interdire l'utilisation de *Gazelle*, la société du réalisateur affirmant avoir acquis l'exclusivité des droits de la chanson. Le 25 janvier, les producteurs des deux films annonçaient être parvenus à un accord provisoire pour ne pas entraver la sortie d'*Astérix*, en attendant un jugement sur le fond.

Cette affaire fait figure de petite bière en comparaison des épisodes judiciaires qui, ces deux dernières années, ont rythmé la vie du chanteur. L'an dernier, Joey Starr a même écopé d'un mois de prison ferme pour détention d'arme illégale. Il appréhendait son séjour à Fleury-Mérogis. « Je me suis dit : "Ça va être ma fête." Toutes les deux heures, jour et nuit, les gardiens venaient voir ce que je foutais. Par

## BIOGRAPHIE

### ► 1967

*Naissance de Didier Morville à Paris.*

### ► 1986

*Formation de NTM.*

### ► 2001

*Condamnation de Joey Starr à un mois de prison ferme.*

### ► 2002

*« Gazelle », premier single solo.*

*crainte peut-être du suicide. Mes codétenus, par contre, ont été supers. Avec NTM, je faisais des dédicaces aux gens que je connaissais en prison, je ne pensais pas que cela pouvait toucher autant de monde dans la population carcérale. Ecouter cette musique représentait pour eux une petite parcelle de liberté. »*

Groupe emblématique et pionnier du rap français, héros pour certains, repousseur absolu pour d'autres, Suprême NTM est muet depuis quatre ans. Après quatre albums, vendus à plus de deux millions d'exemplaires, le duo formé en Seine-Saint-Denis par Kool Shen et Joey Starr s'est déclaré en stand-by sans qu'on sache si les deux rappeurs pourrissent un jour renouer les fils distendus par les ennuis judiciaires et leur implication dans des structures concurrentes, les maisons de productions IV My People, créée par Kool Shen, et B.O.S.S. of Scandalz Strategyz, pilotée par Joey Starr et ses copains.

## « AU COEUR DE LA MOUVANCE »

Car, même en solo, l'animal fraie encore en bande. Son pavillon de Saint-Ouen abrite les activités d'une vraie communauté hip-hop. Ses partenaires de B.O.S.S. - DJ Spank, DJ James, Naughty J et Terror Seb - y vivent quasiment à plein temps, et son studio d'enregistrement comme l'émission de radio dif-

fusée de là-bas, tous les jeudis, sur Skyrock, de minuit à cinq heures du matin, fédèrent une nuée d'apprentis rappeurs et de grandes gueules confirmées. « Certaines nuits, on se retrouve à cinquante. Cela me permet de rester au cœur de la mouvance. »

On imagine le club réservé aux lascars. « Chaque corde de guitare a sa propre vibration, sans distinction de sexe. A partir du moment où quelqu'un crée l'émulsion, je ne me pose pas la question meuf/mec. Je produis d'ailleurs le prochain album de Lady Laïste. A partir du moment où tu as le mord, tu es imbattable, fille ou garçon. » Si les chansons de NTM n'ont jamais cédé au mépris machiste, les victimes des « pétages de plomb » de Joey Starr - de l'hôtesse de l'air d'Air France à la petite amie, Jennifer Galin - ont parfois été des femmes. Mais le hurlleur du 93 a aussi pu être proche ou intime de Françoise Sagan, Florence Artaud ou Béatrice Dalle.

A cheval entre deux mondes - celui de la notoriété et celui de ses racines -, Didier Morville a plus d'une fois perdu l'équilibre. « Je suis tombé dans la musique par accident. C'était presque plus simple de ne vivre que d'un côté, celui de la caille, des vandales. En passant de l'autre côté, tu as parfois des impressions d'accalmie, mais le sac à dos de la banlieue reste accroché à toi. Ça fait d'autant plus

mal. » Le charisme de Joey Starr, l'urgence de ses mots ont aussi été ceux d'une agressivité et de frustrations qui ont pu s'exprimer jusqu'à l'autodestruction. « Il m'est arrivé d'aller embrasser le ciel pour suspendre le temps, pour me libérer de mes phobies, de mon malaise. On est des combattants de l'ennui. On ne sait pas toujours agencer nos émotions et on se prend des retours de bâton. Quelque part, quand j'ai dit : "Qu'est ce qu'on attend pour foutre le feu ?", ça parlait d'amour. Mais on n'a jamais su me décrire ou m'entendre de la sorte. »

Un déclin a-t-il pu se produire grâce aux thérapies imposées par les tribunaux ? « J'ai fait acte de présence, mais à partir du moment où ces séances sont imposées, cela ne peut pas fonctionner avec moi. Ce travail, je l'ai surtout fait en parlant beaucoup à des amis très proches. En même temps, mes douleurs sont mes tremplins, je n'ai pas envie de perdre cette source de spontanéité. » Le hip-hop reste un exutoire et une bouée. « Sans l'écriture, je serais aussi à cran que les mecs de chez moi. Avec le recul, je comprends encore mieux le pourquoi de cette tension. Le malaise n'est pas propre aux jeunes, on l'a vu avec les manif de gendarmes et de keufs. Quand tu ne peux rien extérioriser, c'est la mort à petit feu. »

Stéphane Davet



PHILIPPE GARCIA POUR LE MONDE

## LES GENS DU MONDE

■ Le Grand Prix 2002 de la ville d'Angoulême, plus prestigieuse récompense du Festival international de la bande dessinée que la ville accueille, a été décerné, samedi 26 janvier, au dessinateur belge **François Schuiten**, auteur de la saga des *Cités obscures*. Choisi par ses pairs, les membres de l'Académie des Grands Prix ayant reçu cette distinction depuis les débuts de la manifestation, en 1974, François Schuiten succède à **Martin Veyron** et présidera l'édition 2003, qui marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire du festival.

■ La comédienne **Nathalie Baye** sera la présidente de la 27<sup>e</sup> Nuit des Césars, les trophées français du cinéma, qui seront proclamés le 2 mars au Théâtre du Châtelet à Paris, a annoncé le 25 janvier Canal+, qui diffusera la cérémonie. Les nominations seront annoncées le 4 février.

■ Le peintre et sculpteur colombien **Fernando Botero**, 69 ans, a inauguré samedi 26 janvier à Medellin, sa ville natale, une place à son nom, ornée de 23 de ses bronzes. Elevé au rang d'officier de la Légion d'honneur le 23 janvier à l'ambassade de France à Bogota, Fernando Botero se rendra le 30 janvier à Copenhague pour l'inauguration d'une exposition de ses œuvres les plus récentes, qui devrait être aussi présentée à Dinard, à Venise et à Genève.

■ Candidat déclaré à l'élection présidentielle, **Dieudonné** va publier le 6 février au Cherche-Midi Editeur un recueil de lettres anonymes dont il a été le destinataire. Dans *Lettres d'insultes*, l'humoriste reproduit intégralement une trentaine de missives et prend la plume pour répondre aux épistoliers furieux ou racistes. Selon un sondage réalisé par téléphone les 11 et 12 janvier 2001 par l'institut ISL auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, Dieudonné est crédité de 6,5 % des intentions de vote pour l'élection présidentielle, mais, selon son entourage, il ne parvient pas à recueillir les 500 parrainages d'élus pour valider sa candidature. Dieudonné sera à l'affiche de Bobino du 7 février au 7 avril.

■ Député au Parlement européen et ancien maire de Quimper, **Bernard Poignant** a écrit au président de TF1 et de TV Breizh, **Patrick Le Lay**. Il lui demande d'exclure du capital de la chaîne bretonne **Silvio Berlusconi**, qui y détient une participation, après les prises de position antieuropéennes du président du conseil italien.

■ L'acteur italien **Alberto Sordi** a reçu le 25 janvier le titre honorifique d'ambassadeur de la culture italienne dans le monde, décerné par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, **Mario Baccini**. Alberto Sordi et Mario Baccini ont eu un entretien le même jour pour définir les formes que pourrait prendre leur collaboration.

## DOMINIQUE DHOMBRES

### Un fils attentionné

**IL A UN DRÔLE** de petit sourire, un visage poupin et des lunettes de jeune homme sage. Antoine Schuller était samedi soir l'invité de Thierry Ardisson à « Tout le monde en parle » sur France 2. Pourquoi a-t-il « balancé », comme il dit, son propre père, Didier Schuller, en fuite depuis 1995 ? On a du mal à le croire quand il affirme compatir avec les voleurs de mobylettes qui n'échappent pas aussi facilement à la loi que les escrocs qui jonglent avec les fausses factures. Il y a autre chose.

Son père, conseiller général RPR des Hauts-de-Seine, ancien directeur de l'office d'HLM de ce département, a pris le large par peur de l'enquête sur les marchés truqués d'Ile-de-France. Il avait d'autant plus à craindre de la justice qu'il s'était moqué d'elle en participant à une machination contre le juge Halphen qui instruisait son dossier. Le jeune Antoine Schuller se dit « écaillé » par l'impunité dont jouit son père, qui menait jusqu'à ces derniers jours grande vie au Sea Horse Ranch, une résidence pour milliardaires, à Saint-Domingue. Golf le matin, bar à vins et dîner au restaurant le soir. « Ce n'est pas la même trip que les HLM à côté de Paris », dit-il. Certes. Est-ce pour cette raison qu'il

s'est démené pour révéler à tout le monde l'endroit où se cachait son père ?

On commence à comprendre un peu mieux quand il parle de son ami Diego, le fils d'Eric de Lavandeyra, un agent de change proche de son père. Il a été en pension en Suisse avec lui, révélait hier *Le Journal du dimanche*. Il a beaucoup fait la fête avec ce Diego, apparemment cousu d'or, et puis il s'est fâché avec lui. Il a aujourd'hui le sentiment que l'ami en question était surtout chargé par son père de le surveiller.

Est-ce qu'il souhaite que son père soit jeté en prison ? « Déjà, qu'il parle ! » Le châtimement doit-il être sévère ? « Il mérite tout de même une petite punition ! », affirme ce bon fils. C'est alors qu'Antoine Schuller donne le fin mot de son geste. Il a fait tout cela pour le bien de son père. « Depuis que je l'ai balancé, il risque moins qu'avant. » Bref, si son père vide son sac, il sera enfin en sécurité. Ceux dont il connaît les petits secrets « n'essaieront plus de le buter ». Pourquoi ? Par peur du scandale, pardi ! On avait mal compris le sens profond de la démarche, a priori étrange, de ce jeune homme qui dénonçait son père. Un fils attentionné, en fait.

## TÉLÉVISION

### « Mahomet », trois ans de travail

« La série sur Mahomet sera peut-être à l'islam ce que "Corpus Christi" a été aux Ecritures », a déclaré lundi 21 janvier Jérôme Clément, président d'Arte France, au cours de ses vœux annuels aux réalisateurs et producteurs. Comment ne pas penser à la grande enquête au cœur des Evangiles menée par Gérard Mordillat et Jérôme Prieur, qui eut un tel impact en 1997 qu'elle fut rediffusée (et prolongée) plusieurs fois ? La série « Mahomet » (cinq fois 55 minutes), conduite par T. Celal, Chema Sarmiento et Youssef Seddik, tombe à point après les événements du 11 septembre, mais cela fait trois ans que la chaîne travaille sur ce chantant avec la Compagnie des phares et balises, coproducteur du projet. Plus qu'une simple histoire du Prophète, cette série documentaire, qui nous place au cœur de la foi musulmane, fait défiler les paysages du monde arabe, les mosquées, confronte les discours du peuple, des représentants de l'islam et des savants profanes, pour nous inviter à un retour direct au Coran. Ces cinq émissions exceptionnelles sont programmées trois soirs de suite en prime time. - C. H.

« Mahomet », les 29 (à 20 h 40), 30 (20 h 40) et 31 janvier (20 h 45), sur Arte. Mardi 29, épisodes 1 (« Vers la prophétie ») et 2 (« La révélation »). Mercredi 30, épisode 3 (« Médine et la loi »). Jeudi 31, épisodes 4 (« Le pouvoir ») et 5 (« Le Coran »).

## RADIO

► **Tous les coups sont permis** 11 h 00, France-Culture Depuis lundi, la radio culturelle propose un feuilleton qui se moque des politiques et de la vie électorale. Ecrit par Françoise Giroud, *Tous les coups sont permis* relate les malheurs d'Estelle Turpin, candidate étiquetée « gaulliste écologique » aux élections législatives d'une circonscription rurale du Lot inférieur,

interprétée par Arielle Dombasle, entourée de Michel Robin, Bernadette Laffont, Maurice Antoni, etc. Une description satirique du monde politique, de ses mœurs et de ses cruautés, à suivre également mercredi à la même heure. ► **Un mardi idéal** 20 h 00, France-Musiques En direct et en public du studio Charles-Trenet, carte blanche au violoncelliste Jérôme Pernoo.

## NE PAS MANQUER

► **Crumb** 20 h 45, Planète Robert Crumb, pape de l'underground américain, est célèbre en France au point d'avoir présidé le Festival de la bande dessinée d'Angoulême en 2000. Cet Américain très politiquement incorrect est un des grands dessinateurs de la BD. Dans ce portrait-entretien réalisé par Terry Zwigoff, Robert Crumb se livre avec pudeur. ► **Music Planet 2Nite** 23 h 00, Arte La New-Yorkaise Suzanne Vega est de retour. Ce beau moment de « Music Planet 2Nite »,

élégamment filmé par Richard Valverde, a eu lieu à Paris, fin 2001, au Réservoir. En meneur de jeu, Ray Cokes participe de l'émotion générale, dans la rencontre de Suzanne Vega et du duo britannique néo-folk Turin Brakes. ► **Die Nacht-La Nuit** 23 h 55, Arte Paul Ouazan a imaginé « un moment de télévision de nuit », construit comme ces cabinets d'amateur pleins d'objets éclectiques témoignant des goûts du maître de maison. Ni magazine d'informations culturelles ni programme sur l'art, « Die Nacht-La Nuit » se nourrit d'images venues de l'art vidéo et du cinéma expérimental.

(Personkrets)

**CATÉGORIE 3:1**

Lars Norén  
Jean-Louis Martinelli

«Catégorie 3:1 force les normes par sa durée et son ampleur. Elle commence au ras du bitume et s'élève jusqu'au lyrisme.» **Le Monde**

télérama

Libération

France Culture

arte

THE ATRE  
NANTERRE  
AMANDIERS

5 JANVIER - 24  
FÉVRIER 2002

01 46 14 70 00

## RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 28 JANVIER

## TF1

14.45 Une inconnue au téléphone Téléfilm. Andy Wolk. Avec Tori Spelling (EU, 1997).  
16.30 Alerte à Malibu Série 17.25 Melrose Place Série 18.15 Exklusif 18.50 L'euro ça compte 18.55 Le Bigdil 19.55 Météo, Journal, Météo.



20.55 JOSÉPHINE, ANGE GARDIEN Une santé d'enfer. Série. Henri Helman. Avec Mimie Mathy, Elisabeth Vitali, Eva Mazauric, Gabrielle Forest (1999). 1757954  
*Un femme, médecin du travail, se bat pour faire interdire un solvant dont elle a pu constater les effets toxiques sur la santé d'ouvriers. Joséphine va l'aider dans son combat...*

22.50 CONFESSIONS INTIMES Présenté par Géraldine Carré. Vais-je retrouver mon fils ? Sandie, vingt-cinq ans, souffre d'amnésie. Je veux devenir la nouvelle Miss. Je ne veux pas me faire exproprier. etc. 1933683

0.30 Exklusif 1.05 Sept à huit 1.55 Reportages Les Belles du Lido 2.20 Très chasse La chasse du cerf 3.10 Histoires naturelles A la recherche de la mouche exacte. La chasse aux oies au Québec. 4.35 Musique (20 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

13.00 Jugé coupable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, v.m., 125 min) ○  
CineCinemas 3  
15.05 Les Yeux noirs ■■ Nikita Mikhalkov (Italie, 1987, v.m., 115 min) ○  
CineCinemas 3  
16.55 Les Ailes du désir ■■ Wim Wenders (France - Allemagne, 1987, 125 min) ○  
Cinéféz  
17.05 Règlements de comptes à OK Corral ■■ John Sturges (Etats-Unis, 1957, 120 min) ○  
Cinétoile  
17.45 Les Vestiges du jour ■■ James Ivory (Etats-Unis, 1993, 135 min) ○  
TPS Star  
18.20 La Caravane héroïque ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 115 min) ○  
CineClassics  
19.05 Témoin à charge ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1957, 115 min) ○  
Cinétoile  
21.00 French Cancan ■■ Jean Renoir (France, 1954, 100 min) ○  
Cinétoile  
21.00 Les Démons de Jésus ■■ Bernie Bonvoisin (France, 1997, 110 min) ○  
Paris Première  
22.40 La Haine ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 100 min) ○  
Cinéstar 2  
23.50 Le Fantôme de l'opéra ■■ Dario Argento (Italie, 1998, 100 min) ○  
Cinéféz  
0.20 Personne ne parlera de nous quand nous serons mortes ■■ Agustín Díaz Yanes (Espagne, 1995, v.o., 100 min) ○  
Cinéstar 2

## FRANCE 2

14.55 Un cas pour deux 16.00 Commissaire Lea Sommer 16.50 Un livre 16.55 Des chiffres et des lettres Jeu 17.25 Qui est qui ? 18.05 Friends 19.00 On a tout essayé 19.50 Un gars, une fille Série 20.00 Journal, Météo.



20.55 ÇA S'EN VA & ÇA REVIENT Présenté par Thierry Ardisson. 8904003  
*Thierry Ardisson s'intéresse au phénomène de la gloire éphémère. Nombreux nous les chanteurs, les acteurs, les sportifs, les politiciens ou encore les présentateurs de télévision qui ont accédé soudainement à la célébrité, pour aussitôt retomber dans l'oubli.*

23.05 COMPLÈTMENT D'ENQUÊTE Magazine présenté par Benoît Duquesne. Les Français au travail : sont-ils performants ? 4423374  
0.30 Journal, Météo.

0.55 Musiques au cœur de la danse Nicolas Le Riche 2.15 A la recherche de Karine Saporta 2.40 On aura tout lu ! 3.25 J'ai rendez-vous avec vous 3.45 Journal, Météo 4.05 La Fatalité ou les Secrets de la salle d'ambre (30 min).

## FRANCE 3

16.35 MNK Magazine 17.35 A toi l'actu@ 17.50 C'est pas sorcier Les phares 18.15 Un livre, un jour 18.20 Questions pour un champion 18.45 La Santé d'abord 18.50 Le 19-20 de l'Info, Météo 20.10 Tout le sport 20.20 Foot 3.



20.55 LE BOITEUX Téléfilm. Paule Zajdermann. Avec Vincent Winterhalter, François Berléand, Audrey Tautou, Brigitte Rouan, Nicolas Siberg (France, 1998) ○ 7243732  
*Après la découverte d'un squelette de nouveau-né, deux policiers aux méthodes très personnelles mènent l'enquête.*  
22.30 Météo 22.35 Soir 3

23.00 LA VIE COMME UN ROMAN - LE DÉFI DE JAMIE Documentaire. 30732  
*Amputé de ses mains et de ses pieds, l'alpiniste écossais Jamie Andrews n'a pas renoncé pour autant à sa passion.*

23.55 Ombre et lumière Magazine présenté par Philippe Labro. Invité : Jean d'Ormesson (Voyez comme on danse). 0.20 La Case de l'opocle Doc Valduc, le silence de l'atome Documentaire (60 min).

## CANAL+

17.00 D'un rêve à l'autre Film. Alain Berliner. Avec Demi Moore (EU, 2000) ○ ► En clair jusqu'à 20.44 18.40 Daria Série 19.05 Le Journal 19.20 + de cinéma, + de sport 19.50 Le Zapping 19.55 Les Guignols 20.05 Burger Quiz Jeu.



20.45 LA LIGNE VERTE Film. Frank Darabont. Avec Tom Hanks, David Morse, Bonnie Hunt (Etats-Unis, 1999) ○ 47290503  
*Un directeur de prison découvre qu'un des détenus est capable de réaliser des miracles. Eloge déplaçant de la résignation carcérale. D'après le roman de Stephen King paru sous la forme d'un feuilleton.*

23.45 LA SAGESSE DES CROCODILES Film. Po-chih Leong. Avec Jude Law, Elina Löwensohn, Timothy Spall (Grande-Bretagne, 2000, v.o.) ○ 5480393  
1.20 Stick Nocturne. Dennison Romalho ○

1.35 Le Quartier interdit de Jean-Pierre Dionnet : Massacres dans le train fantôme (M) Film. Tobe Hooper (EU, 1981) ○ 3.05 Esther Kahn (M) Film. Arnaud Desplechin. Avec Summer Phoenix (Fr. - GB, 2000) ○ (45 min).

## FRANCE 5 / ARTE

16.05 Un ticket de bains-douches 17.05 Gaïa 17.35 100 % question 18.05 C dans l'air 19.00 Nature Au secours du guépard : L'artiste et le félin 19.45 Arte info, Météo 20.15 Reportage L'Homme transparent.



20.40 BREAKING THE WAVES ■■ Film. Lars von Trier. Avec Emily Watson, Stellan Skarsgård, Katrin Cartlidge (France - Danemark, 1996, v.o.) ○ 70185472  
*Devenu infirme à la suite d'un accident, un homme demande à sa femme de coucher avec d'autres hommes. Une relecture du mélodrame qui débouche sur une expérience mystique.*

23.15 GRAND FORMAT - J'ÉTAIS UN TRAVAILLEUR ESCLAVE Documentaire. Luke Holland (Fr. - GB, 1999). 2424848  
*L'industrie nazie employait des « esclaves » venant des camps de concentration.*

0.30 Court-circuit (le magazine) Magazine. Didier Bivel. Guy Maddin. The Heart of the World. Guy Maddin. L'Artiste du soufflé. Marco Kreuzpaintner. 1.20 La Dette Téléfilm. Fabrice Cazeneuve (Fr., 2000, 25 min).

## M 6

17.30 Malcolm Série 17.55 Largo Winch Série 18.55 The Sentinel Pour solde de tout compte. Série 19.54 6 Minutes, Météo 20.05 Mode six 20.10 Notre belle famille Série 20.40 Caméra Café Série.



20.55 L'HOMME TRAQUÉ Téléfilm. Geoff Murphy. Avec Eric Roberts, Sarah Wynter, Cary Elwes, Chris Sarandon, Sean Devine (Etats-Unis, 2000) ○ 8554409  
*Le père d'un petit garçon se retrouve pris dans un engrenage infernal lorsqu'il lui faut, en quelques heures, rassembler une somme colossale pour sauver son enfant.*

22.40 MISERY ■■ Film. Rob Reiner. Avec James Caan, Kathy Bates, Lauren Bacall, Richard Farnsworth (EU, 1990) ○ 7563664  
*Une comédie d'humour noir qui tourne au cauchemar horripilant.*

0.30 Jazz 6 Magazine. Spécial janvier jazz piano. Jazz à Vienne 1999 : Chucho Valdés. 1.29 Météo 1.30 M6 Music 2.30 Fréquentstar Alain Souchon. 3.25 Matmatah Enregistré aux Eurockéennes 2001 (65 min).

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

19.30 L'Economie en question.  
20.30 Décibels. Petite et grande saga de l'harmonica.  
22.00 Journal.  
22.10 Multipistes.  
22.30 Surpris par la nuit.  
0.05 Du jour au lendemain.

## FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Œuvres de Haydn, Nielsen, Elgar.  
22.00 En attendant la nuit.  
23.00 Jazz, suivez le thème. Jorju.  
0.00 Extérieur nuit.

## RADIO CLASSIQUE

19.30 Classique affaires soir.  
20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Chabrier, Vieuxtemps, Fauré.  
20.40 Concert. Œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Franck et Chopin, Pierre, Veress, Bartok.  
22.10 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Haydn, Beethoven.  
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

## DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Un écrivain face à Berlusconi. Invité : Antonio Tabucchi. LCI

## MAGAZINES

17.00 Les Lumières du music-hall. Boris Vian. Dick Rivers. Paris Première  
18.15 Thalassa. Voyage au pays des baleines. TV 5  
19.00 Explorer. Rendez-vous avec la baleine du Pacifique. Le Jitterbug. Montagnes russes. National Geographic  
23.05 La Route. Invités : Clémentine Célarie et Boris Cyrulnik. Canal Jimmy

## DOCUMENTAIRES

17.10 Histoire du monde. Cinq cents ans d'histoire égyptienne. La Chaîne Histoire  
18.00 Au zoo de Melbourne. A l'école de la vie sauvage. National Geographic  
18.30 La Plongée avec papa. La vie en plein hiver dans le Grand Nord. Odyssee  
18.30 Boulots de chien. Kavik, star du petit écran. National Geographic  
19.05 La Fusée Ariane, un succès de l'Europe. Odyssee  
20.00 Le Taj Mahal. Les intendants du rêve. Voyage  
20.00 Les Mystères de l'Histoire. Hannibal, le soufflé de génie. La Chaîne Histoire

20.15 Histoires de la mer. [2/13]. Les spécialités de plongée.

20.30 Lundi Foot. Invité : Claude Puel.  
20.45 L'Islam en questions. Les Etats-Unis. Chaîne Histoire  
20.55 Au royaume des chats sauvages. Odyssee  
21.00 Les Voyages d'Alexandre le Grand. [4/4]. Voyage  
21.40 Les Zèbres, chevaux sauvages d'Afrique. Odyssee  
21.55 Ile de Sein, compagnon de la Libération. Histoire  
22.00 Libres éléphants du Botswana. National Geographic  
22.25 Les Vikings de Moesgaard. Odyssee  
22.35 California Visions. [10° volet]. Canal Jimmy  
23.10 La Vie des oiseaux. Limites de l'endurance. Planète  
23.25 Le Plan Marshall en action. Des films pour l'Europe. La Chaîne Histoire  
23.45 Benny Goodman. Mezzo  
0.00 Les Requins-Marteaux, nomades de la mer. Voyage  
0.50 Marconi. Histoire

## MUSIQUE

17.40 From Russia for Omagh. Enregistré à Belfast, en l'église du Sacré-Cœur, en juin 1999. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra du Kirov, dir. V. Gergiev. Muzik  
17.45 Et 20.35, 23.00 Bach. Préludes et fugues BWV 846 et 862. En 1989. Avec Davitt Moroney (clavessin). Mezzo  
18.00 Classic Archive. Enregistré en 1959 et 1966. Emil Gilels (piano), Stanislas Neuhaus (piano). Mezzo

## Planète

## L'Equipe TV

## Chaîne Histoire

## Odyssee

## Voyage

## Odyssee

## Histoire

## Canal Jimmy

## Planète

## La Chaîne Histoire

## Mezzo

## Voyage

## Histoire

## Festival

## Paris Première

## Festival

## Série Club

## RUE

## Série Club

## Canal Jimmy

## Canal Jimmy

## Mezzo

## Canal Jimmy

## Mezzo

## TF1

12.05 Attention à la marche ! 13.00 Journal, Météo 13.55 Les Feuilles de l'amour Feuilleté 14.45 Le Dernier X Téléfilm. Stanley Donen. Avec Steven Weber, Laura Linney (Etats-Unis, 1999). 16.30 Alerte à Malibu Escapade périlleuse. Série 17.25 Melrose Place Ruptures. Série 18.15 et 0.00 Exklusif Magazine 18.50 L'euro ça compte Magazine 18.55 Le Bigdil 19.55 Météo, Journal, Météo.



20.55 QUI VEUT GAGNER DES MILLIONS ? Spéciale Pièces Jaunes. Jeu présenté par Jean-Pierre Foucault. Invités : Michel Leeb, Mimie Mathy, David Douillet, Véronique Genest, Marc Lavoine, Jean d'Ormesson, Mathilde Seigner, Gérard Jugnot. 7156252  
22.40 Le Temps d'un tournage Magazine.

22.45 LE DROIT DE SAVOIR Enquête sur les dérives du tourisme sexuel ○ Magazine présenté par Charles Villeneuve. 615829  
*Le reportage de Pol Gornek et Céline Hue nous apprend que les destinations paradisiaques telles que Cuba, Saint-Domingue et le Cambodge sont des lieux où femmes, hommes mais aussi enfants se prostituent pour survivre.*

0.30 Mode in France 1.32 Météo 1.35 Reportages Une famille formidable 2.05 Très chasse Le chevreuil 2.50 Histoires naturelles Balades ramboitaines. Savoir chasser avec son chien. L'œil du lynx. Documentaire (145 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

13.35 Les Légions de Cléopâtre ■■ Vittorio Cottafavi (It. - Fr. - Esp., 1959, v.o., 100 min) ○  
CineClassics  
14.00 Mort à Venise ■■ Luchino Visconti (It. - Fr., 1971, 125 min) ○  
Cinétoile  
15.35 Jugé coupable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, v.m., 120 min) ○  
CineCinemas 1  
16.50 Paris, Texas ■■ Wim Wenders (Fr. - GB - All., 1984, v.o., 145 min) ○  
Cinéféz  
17.10 Les Vestiges du jour ■■ James Ivory (Etats-Unis, 1993, v.o., 130 min) ○  
Cinéstar 2  
17.20 The Verdict ■■ Don Siegel (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 90 min). TCM  
20.45 La Rivière ■■ Mark Rydell (Etats-Unis, 1984, v.m., 120 min) ○  
CineCinemas 3  
22.15 Le Roman de Mildred Pierce ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min) ○  
CineClassics  
22.40 La Vingt-Cinquième Heure ■■ Henri Verneuil (Fr. - It. - All., 1967, 115 min). TCM  
22.45 Dernières heures à Denver ■■ Gary Fleder (Etats-Unis, 1995, 110 min) ○  
TF 6  
22.50 Journal intime ■■ Nanni Moretti (Fr. - It., 1994, v.o., 95 min). Paris Première  
23.20 A mort l'arbitre ! ■■ Jean-Pierre Mocky (France, 1984, 80 min) ○  
Canal Jimmy  
23.50 Jugé coupable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, v.m., 125 min) ○  
CineCinemas 2  
0.20 America, America ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 170 min) ○  
Cinétoile

## FRANCE 2

12.20 Pyramide 12.55 Météo, Journal, Météo 13.50 Derrick Témoin oculaire. Série 14.55 Un cas pour deux Noir, impair et meurt. Série 16.00 Commissaire Lea Sommer Le nid abandonné. Série 16.50 Un livre Magazine. 16.55 Des chiffres et des lettres 17.30 Qui est qui ? 18.00 CD'aujourd'hui 18.05 Friends 19.00 On a tout essayé 19.50 Un gars, une fille Série 20.00 Journal, Météo.



20.55 WORKING GIRL Film. Mike Nichols. Avec Melanie Griffith, Harrison Ford, Sigourney Weaver (EU, 1988) ○ 1659368  
*Une employée (Melanie Griffith) prend la place de sa patronne (Sigourney Weaver) pour négocier brillamment un accord commercial. Une comédie de mœurs qui fait un éloge de l'ambition individuelle.*

22.50 Y'A UN DÉBUT À TOUT Magazine présenté par Daniela Lumbroso et Nathalie Corré. 4900287  
*Reportages à l'appui, Daniela Lumbroso revient, tout au long de cette soirée, sur la naissance de grands mythes, mais aussi sur des inventions, des carrières, des chansons célèbres, ainsi que tous les événements qui ont marqué notre mémoire collective.*

0.55 Journal, Météo 1.25 Alex Métayer au Casino de Paris Famille, je vous aime 2.35 Chanter la vie 3.25 L'Art dans les capitales Budapest 3.55 24 heures d'info 4.15 Double-Je Présenté par Bernard Pivot (100 min).

## MAGAZINES

13.15 Zig Zag café. Adolescence, délinquance et renaissance : « La Fontanelle » au quotidien. TSR  
16.05 Courts particuliers. Jamel Debouze. Paris Première  
17.00 Les Lumières du music-hall. Téléphone. Julien Clerc. Paris Première  
19.00 Explorer. Moments extrêmes, quand tout s'arrête. Les cygnes, voyageurs infatigables. Sylvia Earle : portrait d'une aquanaute. National Geographic  
21.05 Temps présent. Le jeu de l'avion. TV 5  
22.15 Ça se discute. Désir, humour, physique, sommes-nous gouvernés par nos hormones ? TV 5

## DOCUMENTAIRES

17.00 La Momie perdue. Histoire  
17.05 Evasion. Corse : les Agriates. Odyssee  
17.05 Les Mystères de l'Histoire. [1/2]. La crise des missiles de Cuba. La Chaîne Histoire  
17.35 Les Réalisateurs. Clint Eastwood. CineCinemas 1  
18.00 Géants des grands fonds. Les roquais bleus. National Geographic  
18.00 Boat people, les oubliés de l'espoir. Histoire  
18.25 24 heures de la vie d'une ville. Paris. Planète  
18.30 Mammifères marins. La société des dauphins. National Geographic  
19.00 Biographie. Alexandre I<sup>er</sup> de Russie. La Chaîne Histoire  
19.00 Pilot Guides. L'Afrique australe. Voyage  
19.15 Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. [10/12]. Planète  
19.55 De bien robustes canards. Odyssee  
20.00 Andalousie, lumière d'Espagne. Voyage  
20.15 Hollywood Stories. [2/2]. John Belushi. Paris Première  
20.15 Histoires de la mer. Surfer la furie de l'océan. Planète  
20.30 Les Messagers de l'ombre. [2/2]. De la Libération à l'épuration. La Chaîne Histoire  
20.45 Crumb. Planète  
21.00 Une odyssee africaine. National Geographic  
21.50 Robert Doisneau. Histoire  
22.00 La Route Panaméricaine. De Fairbanks à Juneau. Voyage  
22.00 Vol tragique en Arctique. National Geographic  
22.15 Biographie. Salvador Dali, holographie d'un peintre. La Chaîne Histoire  
22.40 George Harrison et Ravi Shankar. « All Things Must Pass ». Canal Jimmy  
23.05 Pilot Guides. L'Equateur. Voyage  
23.15 Quelle est notre espérance de vie ? [2/3]. La fontaine de jeunesse. Odyssee  
0.10 Les Incas, un destin écrit dans le ciel. Odyssee  
0.50 Anciennes civilisations. La Chine. La Chaîne Histoire  
0.55 Le Grand Jeu, URSS-EU. [4/6]. 1954-1964 : Printemps précocé. Histoire

## FRANCE 3

13.55 C'est mon choix 14.50 Le Magazine du Sénat 15.00 Questions au gouvernement Karin Viard, Antoine Chappay, Eric Savin (France, 1993) ○ 4578981  
17.41320  
*Les huit meilleurs candidats de l'année écoulée s'opposent. Après l'intermède musical, les quatre Masters de bronze en titre feront leur entrée en lice.*  
22.40 Météo 22.50 Soir 3



20.55 QUESTIONS POUR UN CHAMPION Spéciale Vénus d'argent. Divertissement présenté par Julien Lepers. Invité : Nuttea. 7141320  
*Les huit meilleurs candidats de l'année écoulée s'opposent. Après l'intermède musical, les quatre Masters de bronze en titre feront leur entrée en lice.*  
22.40 Météo 22.50 Soir 3

23.15 LA NAGE INDIENNE ■■ Film. Xavier Durringer. Avec Gérard Laroche, Karin Viard, Antoine Chappay, Eric Savin (France, 1993) ○ 4578981  
*Deux paumés décident, avec une ancienne strip-teaseuse, de s'installer au bord du tranquille lac d'Anney avec l'intention de commencer une nouvelle vie.*

0.45 Libre court Spécial Festival de Clermont-Ferrand. Magazine. Peau de vache. Court métrage. Gérard Hustache-Mathieu 1.15 Ombre et lumière Magazine présenté par Philippe Labro. Invité : Julien Clerc (60 min).

## CANAL+

14.00 Un de trop Film. D. Santostefano. Avec Matthew Perry. Comédie dramatique (EU, 1999) ○ 15.30 Surprises 15.40 Le Vrai Journal 16.30 et 19.20 + de cinéma 16.50 La Noce ■■ Film. P. Lounguine. Avec Marat Basharov. Comédie (Fr. - All. - Russ., 2000) ○ ► En clair jusqu'à 20.45 18.40 Daria La folle farandole. Série 19.05 Le Journal 19.40 + de sport 19.50 Le Zapping 19.55 Les Guignols de l'Info.



20.45 FOOTBALL Championnat de France D1. Match décalé de la 23<sup>e</sup> journée : Nantes - Lyon. 20.45 Coup d'envoi en direct du stade de la Beaujoire, à Nantes. 698287  
*Nantes, qui vient de réaliser un bon match nul à Sedan (0-0), reçoit une équipe lyonnaise, qui après une période de doutes, vient de se relancer avec un large succès (4-0) sur l'OM.*

22.50 MON VOISIN LE TUEUR Film. Jonathan Lynn. Avec Bruce Willis, Matthew Perry, Natasha Henstridge, Rosanna Arquette. Suspense (Etats-Unis, 2000, v.o.) ○ 1812

## DISPARITIONS

## Dorothy Carrington

« Ethnohistoriographe » de la Corse

AVEC DOROTHY CARRINGTON, décédée à son domicile adjacent vendredi 25 janvier à l'âge de 91 ans, c'est l'une des figures les plus attachantes de la Corse contemporaine qui disparaît. Un regard des plus aigus, des plus lucides aussi, qu'on ait portés sur les réalités et les mythologies insulaires aujourd'hui.

Rien ne la prédisposait pourtant à troquer l'île de Grande-Bretagne pour celle de Pascal Paoli – dont elle proposa la première traduction moderne de la Constitution de 1755. D'une famille dont la noblesse remonte au Moyen Age, Dorothy Frederica naquit à Cirencester le 6 juin 1910 et reçut l'éducation au grand air dans la campagne du Gloucestershire qui convient aux membres d'une lignée de chasseurs à courre et de soldats au service du rêve colonial victorien – son père, Sir Frédéric, fut le compagnon de Cecil Rhodes. Orpheline à 10 ans, elle grandit en pension et s'affranchit des tutelles qui d'ordinaire briment les jeunes filles de son rang. Rien ne freinera désormais son audace. Entrée à Oxford – cas rare alors –, elle abandonne tout pour filer le parfait amour avec un aristocrate autrichien ruiné ; ses oncles interviennent : elle épouse le séducteur et quitte l'Europe, toujours plus violente, des

années 1930 pour les terres familiales de Rhodésie.

Par l'Anschluss, Dorothy Carrington devient citoyenne du Reich nazi. Elle le refuse, divorce, conclut un mariage de convenance pour récupérer au plus tôt la citoyenneté britannique, et, libre de nouveau, défend dans une galerie londonienne un art tournant le dos à la propagande qui contamine la création dès l'entrée en guerre, même si elle s'engage aussi comme infirmière volontaire pour participer à l'effort collectif.

## BOHÈME PAUVRE

C'est alors qu'elle rencontre le peintre surréaliste Sir Francis Rose, qui devient son troisième époux. Courtisée par Picasso, familière de Gertrude Stein, Francis Bacon et Cyril Connolly, elle vit cette bohème pauvre que ses maigres ressources d'écrivain – elle compile les récits de voyageurs – assurent à peine. Le couple fait la connaissance d'un résistant français, qui lui suggère, à la fin du conflit, de visiter la Corse. Jean Cesari adresse les deux Anglais à un cousin qui les guide dans la découverte de l'île, dont la variété naturelle et humaine, entre excès et absolu, subjugué Dorothy. De quelques mois par an dès 1948, le séjour devient quasi permanent en 1952.

Avec une soif de connaître et de comprendre inextinguible, Dorothy Carrington parcourt la Corse en car, à pied aussi : les transports comme les voies d'accès, rudimentaires, lui offrent une Corse archaïque dont elle reste le plus sûr témoin, le plus empathique aussi. Des « verticalités sublimes » des montagnes aux émotions impossibles à endiguer des forêts de Castagniccia, elle rencontre un pays qui ne cessera jamais de l'enthousiasmer, sans compromettre son sens critique. Car Lady Rose écrit cette Granite Island dont elle fixe le « portrait ». Mieux ! Pionnière du renouveau archéologique dans l'île, captivée par le site de Filittosa, notamment, elle se fait « ethnohistoriographe autodidacte », étudiant les vuceratrics (pleureuses) et les mazzeri (sorcières), les sources de l'histoire de l'île, l'œuvre de Pascal Paoli comme la famille Bonaparte avant Napoléon (tous ses livres sont édités à La Marge ou chez Alain Piazzola, éditeurs ajacciens). Conscience vigilante d'une incroyable bienveillance – ce qui ne tempéra jamais ses jugements, étonnement tranchés sans souci des susceptibilités –, Dorothy Carrington a servi la Corse avec une passion et une noblesse qui la rendent inoubliable.

Philippe-Jean Catinchi

## Kenneth Armitage

Un maître de l'école anglaise de sculpture moderne

LE SCULPTEUR ANGLAIS Kenneth Armitage est mort mardi 22 janvier, à Leeds, à l'âge de 85 ans. Il était de cette génération intermédiaire entre Henry Moore et Anthony Caro, qui, après 1945, a contribué à faire la réputation de l'école anglaise de sculpture moderne.

Né à Leeds le 18 juillet 1916, Kenneth Armitage commence ses études artistiques dans sa ville natale et les poursuit, de 1937 à 1939, à la Slade School de Londres. Ses premières sculptures, qu'il n'a pas voulu garder, sont taillées dans la pierre et fortement influencées par l'art de l'Égypte ancienne. Il commence son œuvre comme Henry Moore, avec qui il va d'ailleurs lier des liens d'amitié après la guerre.

En 1945, après avoir cessé de sculpter pendant six ans, Armitage, désormais attiré par les formes coulantes du bronze, abandonne la taille de la pierre pour le modelage. Il peaufine sa recherche d'expression, souffle de l'humanité sans âge, en pratiquant une figuration réduite, aux formes effilées, aux volumes aplatis rapelant les idoles cycladiques. Il commence alors à s'imposer.

## RECONNU DE BONNE HEURE

Les années 1950 sont particulièrement fructueuses pour Armitage. En 1952, il réalise sa première exposition personnelle chez Gimpel et, la même année, il est présent avec un grand bronze à la Biennale de Venise. En 1958, il y sera désigné comme étant le meilleur sculpteur international de moins de 45 ans. En 1959, il est invité à la Documenta de Kassel. Né au lendemain de la guerre, le British Council pour les arts avait pris en charge la promotion de l'artiste, et il a fait circuler pendant des années une exposition de ses sculptures.

En France, le sculpteur a été reconnu de bonne heure : le Musée national d'art moderne a en effet été l'une des premières institutions à acheter une de ses œuvres. La plus importante exposition rétrospective, montrant à la fois la sculpture de Kenneth Armitage et son œuvre graphique de qualité, a eu lieu au Japon en 1978.

Geneviève Breerette

## Marcel Pacaut

La passion du Moyen Age

L'HISTORIEN MÉDIÉVISTE Marcel Pacaut est mort samedi 19 janvier à Lyon à l'âge de 81 ans.

Né le 30 octobre 1920 à Lyon, fils de pharmacien, Marcel Pacaut fit ses études à l'institution Saint-Gildas à Charlieu (Rhône), puis à la faculté des lettres de Lyon. La guerre – et son engagement personnel qui lui vaut la croix du combattant volontaire de la Résistance –, n'interrompt pas un parcours des plus classiques. Après l'agrégation d'histoire, il entreprend une carrière d'enseignant – il sera toujours un pédagogue investi, si vivant, que ses élèves se souviennent de ses mises en scène, capable de faire aussi d'un cours un spectacle – qui le conduit très vite du lycée de Rennes (1947) à la faculté des lettres de Paris, où il obtient un poste d'assistant (1948). Attaché de recherche au CNRS (1952), il fait une nouvelle incursion dans le secondaire (au lycée Janson-de-Sailly à Paris (1953), puis à Saint-Germain-en-Laye (1954), avant de retrouver sa ville natale, titulaire de la chaire d'histoire du Moyen Age à la faculté des lettres et sciences humaines de Lyon (1956), l'année même où il publie sa thèse, consacrée à une grande figure du XII<sup>e</sup> siècle, Alexandre III : étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre.

## OUVERTURE ET TOLÉRANCE

Dès l'année suivante, sa brillante synthèse, *La Théocratie : l'Église et le pouvoir au Moyen Age*, révèle chez un médiéviste aux curiosités jusque-là prévisibles – il n'avait publié que sur *Les Institutions religieuses* (1951) et *L'iconographie chrétienne* (1952) – un engagement sur le champ des idées politiques qui lui vaut d'être dès 1960 nommé directeur du jeune Institut d'études politiques de Lyon, poste qu'il occupera plus de vingt ans, jusqu'en 1981. Sans doute les cloisons sont-elles alors moins étanches et le regard que les disciplines portent sur elles-mêmes plus ouvert, toujours est-il que le médiéviste va durablement œuvrer pour que la recherche en sciences politiques prenne corps à Lyon, jouant du réseau de ses collègues universitaires, historiens et philosophes, pour encourager la fusion d'une réflexion aigüe sur le monde contemporain et une nécessaire culture historique.

Parallèlement à son travail de spécialiste – il publie *Louis VII et son royaume* (1964), dépassant le jeu étié de la biographie, *Frédéric Barberousse* (1968), *Ordres monastiques et ordres religieux au*

*Moyen Age* (1970), *Une histoire de la papauté jusqu'au concile de Trente* (1976) et le premier tome d'une *Histoire générale de l'Europe* (1980) –, Marcel Pacaut assure un cours d'histoire des idées politiques, dont le polycopié, devenu un classique, fait référence sans même être édité. D'un tempérament affable, cet homme chaleureux et accessible fut aussi un dirigeant sans faiblesse, tranchant avec vivacité les débats, tout en conservant, malgré des convictions intimes très profondes, une ouverture et une tolérance remarquées. Toujours soucieux des problèmes de ses collègues comme de ses élèves – conditions de travail, crédits et allocations de recherche –, Marcel Pacaut fut de ces professeurs dont les universités (Lyon-II-Lumière dans son cas) gardent le souvenir en référence.

Ph.-J. C.

## A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde ([www.lemonde.fr/carnet](http://www.lemonde.fr/carnet)) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

## JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du samedi 26 janvier sont publiés :

● **Mission temporaire** : François Liberti, député (PCF) de l'Hérault, est chargé d'une mission temporaire auprès de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

## NOMINATION

Bernard Frimat (PS) a été appelé à siéger au Sénat pour remplacer Dinah Dericque, sénatrice du Nord décédée le 19 janvier (*Le Monde* du 23 janvier).

## DOCUMENTS OFFICIELS

Christophe Caresche et Robert Pandraud ont remis au premier ministre le rapport de la mission parlementaire relative à la création d'un observatoire de la délinquance.

★ <http://lesrapports.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/024000053/0000.pdf>  
Le site de l'Assemblée nationale reproduit l'appel des présidents de l'Assemblée nationale (Raymond Forni), de la Knesset (Avraham Burg) et du Conseil législatif palestinien (Ahmed Qurie).  
★ <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/proche-orient-3.asp>

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

– Montpellier, le 25 janvier 2002.

Après

Jade et Mathis,

chez

Eric et Valérie,

quel bonheur de t'accueillir, petite

Kim.

Merci à

Hélène et Jérôme.

Mamillon et papillon t'offrent ce petit bout du Monde.

## Anniversaires de naissance

Alexis

« La goutte d'eau sent que toute la mer est occupée à la solliciter. »  
Paul Claudel.

## Décès

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Jacques DESFORGES, née Cécile GOUDCHAUX,

survenu à son domicile, le 25 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

De la part de

Mme Pascale DesforGES,  
M. et Mme Pierre DesforGES,  
M. et Mme Denis DesforGES,  
M. Francis DesforGES,  
M. et Mme Antoine DesforGES,  
ses enfants,

Ses vingt-trois petits-enfants et arrière-petits-enfants.

M. et Mme Henri Goudchaux,  
Sœur Miriam de l'Annonciation,  
Mme Michel Daum,  
son frère, ses sœur et belles-sœurs.

Mme Caridad Giron.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 31 janvier 2002, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule.

28, rue Parmentier,  
92200 Neuilly-sur-Seine.

– D'AJaccio et de Grande-Bretagne,  
Ses amis et sa famille  
ont le regret de faire part du décès de

**Frederica LADY ROSE,**  
(Dorothy CARRINGTON),  
écrivain et historienne,  
chevalier de l'ordre  
des Arts et Lettres,  
docteur honoris causa  
de l'université  
de Corse - Pascal-Paoli,  
member  
of the British Empire,  
fellow of the Royal Society of Literature,  
fellow of the Royal Historical Society,

survenu à son domicile, le vendredi 25 janvier 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 29 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Roch, à Ajaccio.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons seront acceptés ultérieurement pour une stèle.

42, cours Napoléon,  
20000 Ajaccio.  
(Lire ci-contre.)

– Alain Casabona,  
secrétaire général,  
Les membres du conseil  
d'administration du Comité national pour  
l'éducation artistique,  
ont la tristesse d'annoncer la disparition  
de leur cher

**Georges RAYNAUD,**  
président fondateur  
du CNEA, en 1966,  
professeur honoraire  
de l'Ecole Boule,

le 1<sup>er</sup> janvier 2002, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Un hommage lui sera rendu par la Société des beaux-arts de Choisy-le-Roi, salle Le Royal, rue Anatole-France, à Choisy-le-Roi, le samedi 9 mars, à 17 heures.

– Claire et Jean-Luc Larzillière,  
Pénélope, Capucine, Timothée,  
Adélaïde,  
Jean-Donatien, Victoire et Angélique,  
ont la tristesse de faire part du décès de

Anne VIOT,

survenu le 25 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17<sup>e</sup>.

9, rue de Bizy,  
27200 Vernon.

## Anniversaires de décès

– 28 janvier 1993.

Assassinat de l'ambassadeur

Philippe BERNARD,

à Kinshasa.

Douleur indélébile pour nous !

Amis fidèles, priez avec nous.

Mme Philippe Bernard,  
Anne et Luc.

« Je n'ai qu'à baisser les voiles  
pour pénétrer dans le port. »  
(Agrippa d'Aubigné.)

Il y a trente ans, le 29 janvier 1972,

Laurence FOURNIAU

quittait tout ce qu'elle aimait, la vie, les siens, avec le serin courage qui l'avait portée durant la longue attente de sa mort, ne pensant qu'aux autres, comme elle l'avait toujours fait.

Charles Fourniau,  
son fils,  
Sa belle-fille et ses cinq petits-enfants,  
Mady Ménier,  
sa fille,  
Son gendre et ses trois petites-filles.

En souvenir de son petit-fils.

année 2001-2002  
**TARIF ÉTUDIANTS**  
**SOUTENANCES DE THÈSE**  
**13,35 € - 87,55 F TTC la ligne**

**CARNET DU MONDE**  
**TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne**

**DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC**  
**TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC**  
**NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS**  
**FORFAIT 10 LIGNES**  
**120 € - 787,15 F TTC, ligne suppl. 12 € - 78,71 F TTC**  
**TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC**  
**La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC**  
**THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC**  
**COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter**  
**☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96**  
**Fax : 01.42.17.21.36 e-mail : carnet@mondepub.fr**  
**Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.**

Abonnez-vous au Monde pour **26,35 € (172,84 F)** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :  
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

**Oui**, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 € (172,84 F)** par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : ..... 201MQPAE

Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

<b>Autorisation de prélèvements</b>	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : <b>Société Editrice du Monde</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER		
Nom .....		
Prénom .....		
N° .....rue .....		
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)		
N° .....rue .....		
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....		
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER		
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Clé RIB		

**Pour tout renseignement concernant** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :  
**Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.**

**Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/mois)**

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

PIERRE GEORGES

## Scoop du lundi

TOUT de même, tous ces gens de qualité, ces barons, ces alliés, ces fidèles et le meilleur et moins critique ami de Jacques Chirac, Philippe Séguin, réunis à l'Elysée, c'est un peu étrange. S'agissait-il, samedi, dimanche des journées du patrimoine électif de la droite ? Doit-on tenir l'Elysée pour un quartier général de précampagne affecté à un camp ?

On sait bien, la réplique est en route, que d'autres avant l'actuel président de la République, à commencer par François Mitterrand, ne répugnèrent pas à utiliser ce lieu de pouvoir à des fins partisans. Il n'empêche. Dans l'idée qu'on s'en fait, et au motif même que son occupant s'affirme et se doit le président de tous les Français, l'Elysée reste un palais et non l'enseigne d'une écurie ou le château d'un candidat. De même d'ailleurs que Matignon ne saurait être autre chose qu'un lieu d'exercice du pouvoir et d'un mandat de gouvernement. Or là aussi, parfois, des réunions s'y tiennent qui n'ont rien à voir avec la gestion du pays.

Ces choses-là vont sans dire et mieux en le disant. Non pas qu'on se soit levé de la main gauche ce matin, d'une humeur de crabe républicain. Mais simplement parce qu'il nous semble là y avoir dans cette appropriation, et cette affectation de ces lieux, une manière d'abus de position dominante. Elysée contre Matignon, président contre premier ministre, Etat-RPR contre Etat-PS, parfois les autres candidats constatent, voire caricaturent, et dénoncent toujours ce jeu en biseau qui fait qu'à l'égalité des chances certains sont nettement plus égaux que d'autres. Peut-on leur donner tort ?

Car telle est la situation désormais qu'à force d'être candidats,

sans l'être tout en l'étant, mais pas encore, mais pas tout de suite, mais bientôt, à la mi-carême plutôt qu'à Pâques, les deux cohabitants donnent le sentiment de faire de leur état, de leur Etat et du nôtre, leur dernière complicité objective de super-candidats.

Un peu comme ces coureurs cyclistes sur piste qui font interminablement du surplace, au motif, le moment venu, de placer un sprint fulgurant et définitif, l'un et l'autre jouent des nerfs de l'adversité. Mais aussi des nerfs du public. Et c'est là un jeu lancinant autant que dangereux. Car des poulaillers du vélodrome comme des travées de France, commence à s'exprimer partout le sentiment que les préliminaires les moins longs sont les meilleurs. Et qu'ils commencent à être un peu fatigués, les spectateurs-électeurs, de ces faux-semblants de faux-départs.

Jacques Chirac et Lionel Jospin, obéissant aux règles ancestrales de la guerre politique qui commande de ne pas sortir trop tôt la tête de la tranchée sous peine d'y laisser des plumes et des points, veulent faire comme si. Comme s'ils n'étaient pas définitivement décidés. Comme si avant l'heure ce n'était point leur heure. Comme si leur propre compte à rebours, avant lancement, en était encore à J-40, J-35.

Le motif peut être le bon : vaquer aux affaires du pays. Le calcul peut être délibéré : laisser l'arène aux « moindres » candidats, présumés, un peu légèrement, comme simples boute-en-élection. La manœuvre est de grossière corde. Ils sont candidats. Ils ne pensent qu'à cela. Ils n'organisent plus que cela. Ils ne gouvernent plus que cela, leurs chances. C'était notre admirable scoop du lundi.

## Demandeurs d'asile, bouches cousues derrière les barbelés

WOOMERA

de notre envoyé spécial  
« C'est pas un centre d'accueil ici, c'est un centre de détention » : le gardien, Des Sylva, ne semble pas apprécier l'outrecuidance du visiteur pakistanais qui lui demande, après deux heures et demie d'attente, si son proche a bien été averti de sa venue. L'importun à peine parti, le maton lâche une grossièreté, suffisamment fort pour être entendu. Bienvenue à Villawood...

Le centre de détention pour les immigrants illégaux de Sydney a tout d'une prison, sauf le nom. Deux grillages de près de six mètres de haut surmontés par des barbelés entourent les trois sections réservées aux hommes, aux familles et aux détenus « difficiles ». Les demandeurs d'asile supportent mal cet univers carcéral. Près de 500 clandestins dans le camp de Woomera, dans l'Etat d'Australie méridionale, ont entamé, le 17 janvier, une grève de la faim pour protester contre la lenteur du gouvernement à traiter leur demande de visa et pour obtenir des conditions de détention plus confortables.

Quarante personnes ont déjà dû recevoir des soins médicaux après s'être évanouis sous une chaleur de près de quarante degrés. Entre 62 et 120 immigrants ont été jusqu'à coudre leurs lèvres. De nombreux enfants participent à cette campagne d'automutilation et menacent même de se suicider. Un adolescent de quinze ans a bu du détergent et huit mineurs ont avalé du shampoing. « Nous sommes prêts à mourir », expliquait un demandeur d'asile dans une lettre publiée dans le quotidien *The Age*. Nous demandons seulement au peuple australien de nous aider. »

Ce désespoir est palpable pour le visiteur qui se rend dans un des six centres de détention éparpillés aux quatre coins de l'île. « C'est une torture d'être ici », se lamente une Irakienne venue retrouver un membre de sa famille récemment arrivé à Villawood. Pour améliorer le quotidien de son « cousin » (elle préfère ne pas être plus précise), elle a emporté plusieurs sacs remplis de vêtements et de nourriture.



Manifestation de soutien aux détenus du camp de Woomera, le 3 juin 2001.

Les visiteurs arrivent rarement les mains vides dans le centre surnommé Villawood Ritz ou Planet Villawood. Plusieurs Asiatiques étaient venus ce jour-là avec des sachets de nouilles déshydratées, un Chinois avait apporté deux boîtes de chocolat pour sa petite amie qui lui tiendra la main pendant les trois heures de sa visite, et un Fidjien dévora de bon cœur un plat que lui avait préparé une femme venue avec son bébé. Certains étaient également passés chez McDonald acheter des Happy Meals pour les enfants incarcérés avec leurs parents.

La plupart des 500 prévenus n'ont pas la chance de voir des visages amis lors de leur séjour dans ce centre. Pour tuer le temps, ils tournent en rond entre les petits bâtiments en brique d'un étage où ils dorment dans des chambres de une à quatre personnes. Certains jouent au ping-pong, d'autres au billard. Les moins actifs s'abrutissent des heures durant devant la télévision. Tous attendent le jugement du ministère de l'im-



migration concernant leur statut de réfugié.

Certains sont là depuis plus d'un an. Sam, le Koweïtien, depuis bientôt deux ans. Les « chanceux » qui obtiendront un visa de résident temporaire devront le renouveler tous les trois ans, sans espoir de faire venir en Australie leur famille, en accord avec une nouvelle loi. Même les cas les plus simples se perdent dans un labyrinthe administratif kafkaïen.

Joseph Polet ne décolère pas. Ce Belge de 66 ans est arrivé aux antipodes en février 1987 avec un visa de trois mois. « J'ai obtenu une extension d'un mois, puis le gouvernement m'a refusé un nouveau visa, dit-il. Malgré cela, je suis parvenu à trouver un emploi de chauffeur de bus. J'ai toujours payé mes

impôts et j'ai même obtenu ma carte d'assuré social. » Clandestin, Joseph ne nie pas l'avoir été. C'est parce qu'il demandait le versement d'une retraite que les services de l'immigration l'ont retrouvé : « Des agents gouvernementaux sont venus chez moi le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2001 pour me conduire à Villawood. » Joseph finira par contacter le consulat de Belgique le 6 novembre. En apprenant la détention d'un de ses concitoyens, le consul demanda au ministère australien de l'immigration de lui fournir deux photos d'identité pour lui délivrer un passeport. Les gardiens enverront les clichés... deux semaines plus tard. « J'ai dû attendre six jours pour avoir un oreiller et j'ai dû porter les mêmes vêtements non lavés pendant onze jours », se plaint celui qui est surnommé le « Vieux » par ses codétenus.

Après plus de trois semaines à Villawood, qui est géré par une entreprise américaine spécialisée dans la construction de prison, la Wackenhut Corrections Corporation, M. Polet a été renvoyé, vendredi 23 novembre, dans son pays, qu'il n'a pas vu depuis quinze ans, avec une facture du gouvernement australien qui lui demande de rembourser au plus vite son billet d'avion de 1 000 euros et son séjour au « Villawood Ritz » : 35 euros par jour.

Frédéric Therin

 IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

### Parler clairement

IL Y A DIX-HUIT MOIS, la France a été mise en demeure d'accepter le réarmement de l'Allemagne, et c'est de cette crise aiguë des relations franco-américaines que naquit le projet transactionnel d'armée européenne. Qu'allait être cette armée européenne ? La solution heureuse d'un problème en apparence insoluble, permettant une défense efficace de l'Europe contre une agression éventuelle tout en excluant un retour offensif du natio-

nalisme et du militarisme germaniques ? Ou bien ne serait-ce au contraire qu'un paravent à l'aide duquel les éléments les plus turbulents de l'éternelle Allemagne pourraient se livrer à toutes les surenchères avec le consentement volontaire ou forcé de ses anciens vainqueurs ?

Il faut savoir si le concours immédiat de l'Allemagne doit être payé n'importe quel prix, en dépit des doutes que l'on peut légitimement avoir sur son comportement futur,

et si l'on tient à remettre en place, contre le mouvement démocratique et pacifique qui pour la première fois se manifestait sérieusement en Allemagne, tout l'appareil autocratique et militariste qui a été à l'origine de deux guerres et de la ruine de l'Europe. L'Amérique, la France et l'Allemagne peuvent encore dire ce qu'elles veulent et ce qu'elles ne veulent pas. Elles doivent le dire clairement.

(29 janvier 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



le kiosque du monde.fr, le jour même de parution en début d'après-midi, au prix de 1 euro. <http://kiosque.lemonde.fr>  
■ **Le meilleur des journaux internationaux.** Du lundi au vendredi, lemonde.fr scrute l'ensemble de la presse mondiale de qualité. Retrouvez cette revue de presse dès 8 h 30 sur la page d'accueil du monde.fr

CONTACTS

► **RÉDACTION**  
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris  
CEDEX 05. Tél : 01-42-17-20-20 ;  
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;  
téléc : 202 806 F  
► **ABONNEMENTS**  
Par téléphone : 01-42-17-32-90  
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>  
Par courrier : bulletin p. 34  
Changement d'adresse et suspension :  
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)  
► **INTERNET**  
Site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>  
Site nouvelles technologies :  
<http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>  
Marché de l'emploi :  
<http://emploi.lemonde.fr>  
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>  
Marché de l'immobilier :  
<http://immo.lemonde.fr>  
► **TÉLÉMATIQUE**  
3615 lemonde  
► **DOCUMENTATION**  
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>  
► **COLLECTION**  
Le Monde sur CD-ROM :  
01-44-88-46-60  
Le Monde sur microfilms  
03-88-71-42-30  
► **LE MONDE 2**  
Abonnements : 01-42-17-32-90  
En vente : « Histoires d'euros ».

Tirage du Monde daté dimanche 27-lundi 28 janvier 2002 : 605 024 exemplaires. 1 - 3

## Demain dans *Le Monde*

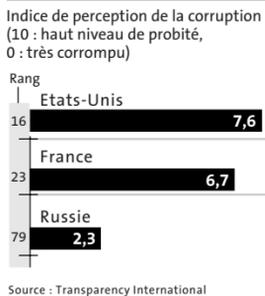
# BUSH : Un an après, le bilan

Dans un monde plus complexe, *Le Monde* est plus complet

FOCUS

Habituellement réunis à Davos, les partisans de la globalisation tiendront leur Forum à New York du 31 janvier au 4 février. A Porto Alegre, au Brésil, les antimondialisation risquent de leur souffler la vedette **p.V**

LA FRANCE DÉÇOIT



TRIBUNES

L'Hexagone est épinglé dans le « Rapport moral sur l'argent » publié par l'Association économique et financière. Depuis le 11 septembre, les Etats coopèrent pour combattre la délinquance financière **p. VI**

EMPLOI

• Selon le sondage de la Sofres pour Le Monde/ Le train de l'emploi, diplômés et jeunes cadres veulent une mondialisation régulée **p. VII**  
 • La productivité reste un concept mal compris des entreprises **p.VIII**

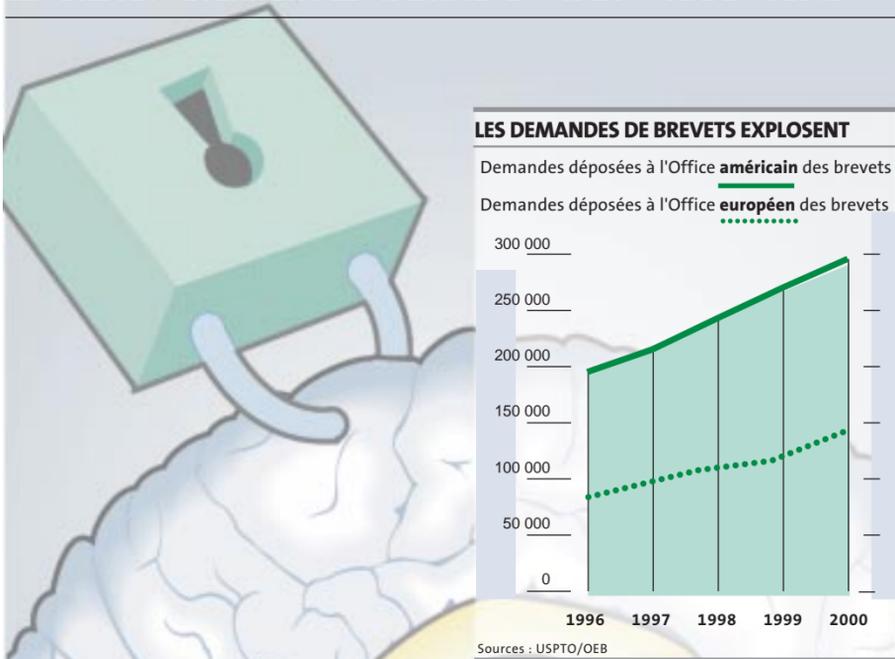
OFFRES D'EMPLOI

- Dirigeants p. IX
- Gestion et administration p. X
- Ingénieurs p. XI à XIII
- Banques assurances p. XIV
- Marketing p. XIV et XV
- Carrières internationales p. XV
- Collectivités territoriales p. XVII et XVIII

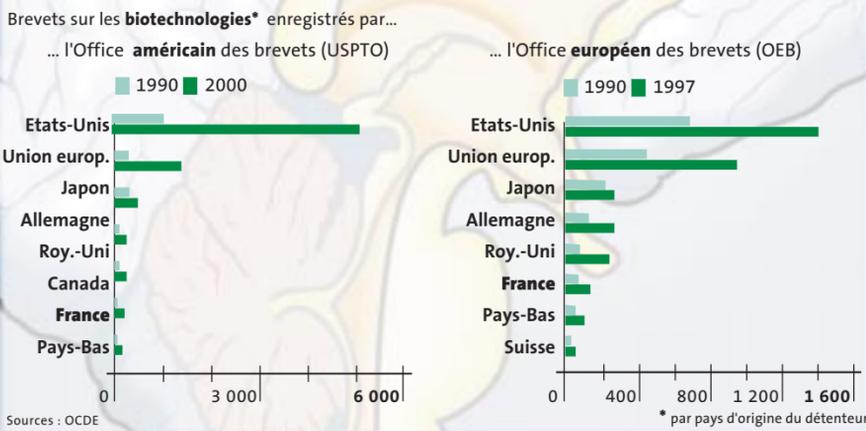
LA BREVETABILITÉ DES GÈNES EST UN ENJEU FINANCIER MAJEUR. IL OBLIGE À RÉVISER LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

# Le vivant, une marchandise pas comme les autres

LES BREVETS ÉTENDENT LEUR EMPRISE SUR LA CONNAISSANCE



LES AMÉRICAINS, PREMIERS DÉTENTEURS DE DROITS SUR LE VIVANT



A peine décrypté, le génome humain est l'objet d'une course aux brevets de la part des laboratoires publics et privés. Cette frénésie touche aussi les ressources végétales susceptibles d'acquiescer une valeur commerciale, les plantes ou animaux transgéniques.

Mais la brevetabilité du vivant suscite de plus en plus de contestation. Les opposants à la mondialisation réunis à Porto Alegre du 31 janvier au 5 février, les pays du Sud, mais aussi de plus en plus de personnalités politiques et scientifiques des pays industrialisés

expriment leurs réserves sur le sujet et réclament d'encadrer davantage cette pratique, à la fois pour des raisons éthiques et d'équité.

« Les données fondamentales sur le génome humain (...) devraient être librement accessibles aux scientifiques du monde entier », avaient déclaré en mars 2000 Tony Blair, le premier ministre britannique, et Bill Clinton, alors président des Etats-Unis. Au motif que le décodage de la carte d'identité génétique humaine devrait permettre de « réduire le fardeau des maladies, améliorer la santé dans le monde ainsi que la qualité de la vie de toute l'humanité ».

Le génome humain patrimoine de l'humanité, c'est aussi ce que réclament des scientifiques et politiques contestant la brevetabilité du vivant. Le droit de la propriété intellectuelle ne saurait être un et indivisible. On l'a vu à Doha (Qatar), à l'occasion de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 2001 : les pays en développement ont obtenu que soit affirmé dans les textes internationaux qui régissent la propriété intellectuelle (Adpic), le droit à avoir accès à des médicaments à faible coût, même s'ils sont protégés par un brevet.

Aujourd'hui de nombreux pays du Sud s'inquiètent également du

« biopiratage » dont ils s'estiment victimes. Ils accusent les multinationales des pays industrialisés de piller leurs ressources naturelles et leur savoir traditionnel sans en percevoir un juste retour. Le commerce des médicaments élaborés sur la base des médecines traditionnelles représente à lui seul plus de 32 millions de dollars (37 millions d'euros) par an. Le curare, le poison des flèches des chasseurs amazoniens, utilisé pour ses propriétés anesthésiques, est le cas le plus célèbre.

La Convention sur la biodiversité biologique a pour la première fois reconnu la valeur des connaissances et ressources autochtones, établit un cadre d'accès aux ressources génétiques et un moyen de partage des bénéfices. Mais quelles règles priment ? Celle de la Convention ou celles de l'OMC ? A Doha, les pays membres de l'OMC ont décidé d'ouvrir des négociations sur la hiérarchie des règles environnementales et de commerce en cas de conflit. Mais les conclusions ne s'appliqueront qu'aux Etats membres signataires des traités environnementaux.

Dans ce contexte, les pays africains ainsi que le Brésil et l'Inde réclament une clarification des règles qui régissent le brevetage du vivant, comme ce fut le cas pour les médicaments. L'Organisation de l'unité africaine a même élaboré un modèle de législation à l'intention de ses membres « pour la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et pour les règles d'accès aux ressources biologiques ». Mais ce besoin de clarification concerne aussi les pays du Nord, réunis à Berlin par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur ce sujet les 24 et 25 janvier, alors que la polémique sur une directive de la Commission européenne censée définir les règles du brevetage du vivant bat son plein.

A vrai dire, les règles de la propriété intellectuelle offrent d'ores et déjà nombre d'aménagements possibles. Chaque Etat peut refuser la délivrance de brevets si l'exploitation commerciale de ces derniers attente à la « moralité » ou à l'ordre public. De même, il peut, sous certaines conditions, imposer au détenteur d'un brevet d'accorder une licence ou en abaisser le coût : c'est cette possibilité que le gouvernement français voudrait étendre aux tests génétiques. Autre pratique susceptible d'un regain d'intérêt : le rachat d'un brevet par l'Etat pour le reverser dans le domaine public. C'est ainsi que le gouvernement français a pu généraliser au XIX<sup>e</sup> siècle l'usage de la photographie en rachetant son brevet à M. Daguerre ! La

Fondation Rockefeller, aux Etats-Unis, envisage de suivre cette voie, plutôt que de subventionner des laboratoires de recherche.

Des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, organisent ou soutiennent des programmes de description sous forme de bases de données, des innovations et des savoir-faire des communautés traditionnelles, en

Il est donc possible de construire des instruments techniques et juridiques pour moduler les droits de la propriété intellectuelle, afin d'obtenir une formule de protection adéquate au contexte : niveau de développement ; domaine d'activité, comme l'éducation ou la santé. Parallèlement à l'extension des brevets s'impose la nécessité de maintenir l'accès à la connaissance. Le bre-

Le commerce des médicaments élaborés sur la base des médecines traditionnelles représente à lui seul plus de 32 millions de dollars (37 millions d'euros) par an

Inde ou au Venezuela par exemple, afin, de faire annuler, au nom de la non-nouveauté, des brevets qui viseraient à les exploiter. Mais une telle démarche ne peut être équitable qu'à condition de protéger, par le droit d'auteur ou l'indication d'origine géographique, le savoir passé ainsi dans le domaine public. Ce qui reste à négocier au niveau international.

vet pourrait alors, en se banalisant et en s'amendant, perdre sa nature de droit de propriété exclusive, pour devenir un droit d'accès rémunéré. Mais il faudra pour cela encore bien des empoignades juridico-diplomatiques et une véritable volonté politique qui a du mal à s'imposer.

Martine Laronche et Antoine Reverchon



VIENT DE PARAÎTRE

QUESTIONS-RÉPONSES

# Législation

## 1 Qu'est-ce qu'un brevet ?

Le brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire, inventeur ou entrepreneur, un droit exclusif sur une période généralement de vingt ans. Il permet à son titulaire d'interdire à tout autre d'exploiter commercialement l'invention sans son autorisation et, le cas échéant, de poursuivre les contre-facteurs.

Le détenteur du brevet peut, en vertu d'une licence, permettre aux tiers d'utiliser l'invention à des conditions convenues d'un commun accord. Il peut aussi vendre son droit sur l'invention. A l'expiration du brevet, la protection prend fin et l'invention tombe dans le domaine public. Tous les titulaires de brevets sont tenus de divulguer publiquement des informations sur leurs inventions pour enrichir le fonds des connaissances techniques mondiales.

## 2 Quelles sont les conditions d'octroi d'un brevet ?

Trois conditions sont en général nécessaires pour pouvoir breveter une invention : la nouveauté, l'activité inventive et l'application industrielle.

En France, la loi du 2 janvier 1966 sur les brevets exige une nouveauté absolue : toute publicité donnée à l'invention antérieurement au dépôt rend le brevet nul. Ce n'est pas le cas aux Etats-Unis où existe un délai de grâce d'un an. L'invention se définit comme une solution technique à un problème technique, susceptible d'application industrielle. On ne peut donc pas breveter une idée. La demande doit impliquer également une activité inventive. L'invention qui pour « l'homme du métier » découle de manière évidente de la technique connue, ne peut donner lieu à un brevet. Tout n'est donc pas brevetable. Dans de nombreux pays, les théories scientifiques, les méthodes mathématiques, les variétés végétales ou animales non transgéniques, les découvertes de substances naturelles, les méthodes commerciales et les méthodes de traitement médical sont exclues de la protection par les brevets.

## 3 A quand remonte le débat actuel sur le brevetage du vivant ?

Le brevet pris en 1988 sur un ver-tébré transgénique, Myc-Mouse (la souris-Myc), a probablement lancé le débat de part et d'autre de l'Atlantique. Deux chercheurs

de l'université de Harvard avaient introduit dans l'animal un gène impliqué dans la cancérisation. Parce qu'il offrait un modèle inédit pour la science, ce mammifère est devenu le premier animal supérieur à être considéré juridiquement comme une propriété de l'homme.

Certes, une levure avait bien fait l'objet d'un brevet en 1873 par l'office américain des brevets au profit de Louis Pasteur. Un siècle plus tard, en 1987, l'instance d'appel de l'Office des brevets américains avait même accepté de breveter une huître « produit de l'ingéniosité humaine », mais on n'était jamais allé aussi loin. La décision américaine de 1988 n'a pas été étendue à l'Europe, car l'Office européen des brevets (OEB) a refusé, en juillet 1989, de breveter Myc-Mouse. Mais le demandeur ayant fait appel de cette décision, le brevet a finalement été délivré en 1992.

Si l'article 53 de la convention de Munich (1978) exclut que des brevets soient délivrés pour « les variétés végétales ou les races animales, ainsi que les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux », l'OEB a finalement considéré que Myc-Mouse ne résultait pas d'un procédé biologique puisqu'elle était génétiquement modifiée.

## 4 Et pour le génome humain ?

En 1987, la communauté scientifique mondiale s'était accordée pour dire que le patrimoine génétique n'était pas brevetable. En juin 1991, le National Institute of Health a rompu cet accord tacite en déposant des brevets aux Etats-Unis. Mais, en décembre 1991, en France, le Comité national d'éthique affichait son opposition à de tels brevets. Le 15 mai 1992, la Commission européenne s'était également prononcée contre le brevetage du génome.

Un long débat devait suivre, dont la directive de 1998 est l'aboutissement. Elle prévoit « qu'un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène peut constituer une invention brevetable ». En juin 2000, le ministre français de la recherche Roger-Gérard Schwartzberg a défendu la possibilité de breveter les inventions issues de la recherche génétique. « Quand on identifie la fonction particulière d'un gène et qu'à partir de là on met au point de nouveaux tests diagnostiques ou de nouveaux moyens thérapeutiques, cela devient une invention biotechnologique. »

# La directive européenne sur le brevetage du vivant divise les Quinze

LA FRANCE N' A PAS ENCORE ADOPTÉ LA RÉGLEMENTATION DE BRUXELLES

Le 17 janvier, les députés français ont, à l'occasion de l'examen du projet de loi de bioéthique, décidé à l'unanimité d'interdire qu'un élément du corps humain, y compris un gène, même isolé, soit « une invention brevetable ». Alors que les brevets sur les biotechnologies se multiplient, la France n'a toujours pas transposé la directive européenne du 6 juillet 1998 sur la protection de ce type d'inventions.

Elle n'est pas la seule dans ce cas, même si les Quinze auraient dû le faire avant le 30 juillet 2000. A ce jour, cinq pays sont en règle : le Danemark, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande. La procédure est en cours en Espagne et au Portugal. Dans de nombreux pays européens, dont l'Italie, les Pays-Bas, la France ou l'Allemagne, le débat est vif, relancé par l'affaire Myriad Genetics, du nom de la société américaine accusée de disposer d'un monopole sur les tests de dépistage de prédisposition aux cancers du sein et de l'ovaire.

Amsterdam, qui avait intenté un recours en annulation de la directive auprès de la Cour de justice européenne, a vu son action rejetée en octobre. Les magistrats ont considéré que la crainte selon laquelle n'importe quel gène ou séquence de gène peut être breveté est incorrecte. « Seules peuvent faire l'objet d'une demande de brevet les inventions qui associent un élément naturel à un procédé technique permettant de l'isoler ou de la produire en vue d'une application industrielle. » Cette décision n'a pas rassuré les opposants.

« La génétique sera de plus en plus importante en médecine, d'un point de vue diagnostique, thérapeutique, préventif mais aussi prédictif. Nous considérons que le génome humain appartient à tous. Sur ce point, la directive européenne n'est pas claire », a expliqué le docteur Otmar Kloiber, secrétaire de l'association médicale allemande lord d'une réunion organisée par l'association Agir Ici à l'origine d'une campagne contre les brevets sur le vivant avec d'autres ONG comme Greenpeace. Au cœur de toutes les controverses se trouve l'article 5 de la directive européenne. Ses détracteurs considèrent qu'il ouvre une brèche permettant la brevetabilité des gènes en raison de son ambiguïté. Il stipule dans son alinéa 1 que le corps humain ainsi que la simple découverte d'un de ses éléments, y compris les gènes et séquences de gènes, ne peuvent constituer des inventions brevetables mais ajoute dans son alinéa 2 qu'un élément iso-

lé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence partielle d'un gène, le peut.

Aujourd'hui, la frontière entre une découverte non sujette à brevet, et une invention brevetable apparaît ainsi de plus en plus ténue. Aux Etats-Unis, jusqu'à la fin 2001, il était possible de breveter un gène ou une séquence de gène. Mais depuis que le séquençage des gènes est devenu plus simple la législation américaine impose désormais d'identifier en plus une fonction de ce gène. Cela n'empêche pas pour autant les chercheurs qui auraient découvert une autre fonction et d'autres applications d'un gène déjà breveté de dépendre, pour le bre-

L'innovation risque-t-elle de faire les frais de cette législation ? Le génome risque-t-il de se retrouver privatisé ? Certains le redoutent. Une pétition remise au président de la République par le professeur et député Jean-François Mattéi (DL) s'oppose à « l'appropriation des séquences génétiques qu'induit la logique des brevets » et réclame une renégociation de la directive.

La France a présenté, fin octobre, un projet de loi visant à transposer la directive de 1998 mais en omettant l'article 5. La question est désormais renvoyée à l'après-présidentielle.

Une des solutions pourrait être d'introduire dans la législation française la possibilité de licences d'office qui permettrait, dans un souci de santé publique, d'empêcher le détenteur initial d'un brevet sur un gène de bloquer le dépôt d'autres brevets sur d'autres applications de ce gène. Cette disposition existe déjà en France et dans le droit international pour les médicaments.

Pour Alain Claeys, député socialiste de la Vienne et auteur d'un rapport sur le sujet pour l'office parlementaire d'évaluation des choix technologiques, il est urgent d'organiser un débat au Parlement sur la brevetabilité du vivant. « Il faut modifier la directive européenne, mais aussi les accords internationaux sur la propriété intellectuelle de telle sorte qu'ils prennent en compte la spécificité du vivant », estime-t-il.

Martine Laronche

## Myriad Genetics contre l'Institut Curie

**LES CANCERS DU SEIN** et de l'ovaire sont héréditaires dans 5 % à 10 % des cas. Pour être à même de prédire si l'on est, ou non, un sujet à risque, des tests ont été mis au point. Ils permettent de repérer des altérations de certains gènes, qui indiquent une prédisposition à ce cancer. En France, l'Institut Curie a développé ce type de tests. Mais depuis le 10 janvier 2001, lorsque cet Institut utilise son test basé sur les altérations du gène BRCA1 (BR pour Breast Cancer), il prend le risque d'être accusé de contrefaçon.

La société américaine Myriad Genetics a, en effet, obtenu la délivrance d'un brevet auprès de l'Office européen des brevets (OEB), qui couvre toute méthode utilisée pour comparer la séquence de ce gène chez une personne à risque avec la séquence de référence. Ce brevet empêche donc le développement d'autres tests, alors que sa fiabilité peut être mise en cause, estime l'Institut Curie (il ne couvrirait pas certaines altérations du gène). En outre, le test de Myriad Genetics coûte cher. Aux Etats-Unis le prix est de 2 680 dollars (3 057 euros) pour le premier membre d'une famille testée et de 295 dollars (336 euros) pour les suivants. A l'Institut Curie, un test coûte 700 à 900 euros environ.

Pour l'instant un seul laboratoire européen, la

société Bioscientia, basée à Ingelheim, en Allemagne, a négocié un accord d'exclusivité pour l'utilisation des tests de Myriad Genetics dans son pays, mais aussi en Suisse et Autriche. « Nous avons pris cette décision pour des raisons juridiques, parce qu'il faut respecter le brevet si on ne veut pas être poursuivi en justice. Mais aussi pour des raisons techniques, parce que le test de Myriad est le meilleur », explique le docteur Lentes, chef du département de biologie moléculaire de Bioscientia. Les prélèvements sont envoyés au laboratoire Myriad à Salt Lake City pour y être analysés, ce qui augmente encore le prix du test. « Quand nous aurons des clients en quantité suffisante en Europe, nous envisagerons la construction d'un laboratoire en collaboration avec une société publique ou privée », prévoit Bill Hockett, vice-président communication de Myriad Genetics.

### DÉMARCHE D'OPPOSITION

Pour tenter de bloquer ce monopole, l'Institut Curie a engagé une procédure d'opposition auprès de l'OEB le 9 octobre 2001. L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et l'Institut Gustave-Roussy s'y sont associés. La Société belge de génétique humaine et deux laboratoires italiens se sont également

opposés au brevet. Les ministères français de la santé et de la recherche ainsi que le Parlement européen soutiennent la démarche d'opposition de l'Institut Curie.

Les principales raisons juridiques invoquées par l'Institut pour contester le brevet américain sont le « défaut de nouveauté » (des tests de prédispositions basés sur des méthodes indirectes existaient avant celui de Myriad), le « défaut d'invention » (Myriad a bénéficié de résultats de recherche d'un consortium de laboratoires publics rassemblant des Européens, des Américains et des Canadiens), et « l'insuffisance de description ». Ce qui n'a pas empêché Myriad de déposer entre-temps deux autres brevets, donnant alors la bonne description du gène et couvrant encore plus largement les applications diagnostiques et thérapeutiques associées. Selon Bruno Flesselles, avocat au cabinet Regimbeau, défenseur de Curie, « l'affaire ne se règlera qu'en 2005-2006 », compte tenu des recours possibles. « Nous avons de très bons arguments pour faire révoquer le brevet en totalité », estime-t-il. Mais, à Salt Lake City, on s'estime aussi « très confiant quant à la validité du brevet ».

Annie Kahn

# Le brevet, un outil de financement pour la biotechnologie

LES START-UP VEULENT RÉMUNÉRER LEURS INNOVATIONS

En tant que citoyen, je ne trouve pas souhaitable qu'une séquence de gène puisse être brevetée. Mais en tant qu'entrepreneur, étant donné le flou juridique actuel qui règne au niveau international et ce qui se passe sur le marché américain, je n'hésiterai pas une seconde à prendre un tel brevet. » Le dilemme de Pascal Azadian, président fondateur de Mendel, une société spécialisée dans le soutien et le financement des start-up de biotechnologies, est effectivement corrélatif : comment concilier le développement d'un secteur économique prometteur (205 milliards d'euros en 2005 pour la seule Union européenne, selon la Commission) avec les effets pervers qu'engendre l'extension du domaine des brevets à des technologies censées bénéfi-

cialiser à la santé et à l'alimentation humaine ?

« Si on ne rémunère pas l'innovation, il y a moins d'innovation, note, réaliste, Noëlle Lenoir, avocate spécialisée dans le domaine des sciences du vivant au cabinet Herbert Smith et ancien membre du Conseil constitutionnel. Or les biotechnologies exigent, avant d'obtenir un produit commercialisable, des durées de recherche-développement (R & D) longues et coûteuses. L'exploitation du brevet est alors le seul retour sur cet investissement. Et il n'y a pas de raison que, sous prétexte qu'un tel produit est à base de protéine humaine et non d'une synthèse chimique, le copier soit gratuit ! » « Il est indispensable de protéger l'entrepreneur et l'investisseur contre le risque de copie, renchérit Pascal Azadian. De plus, le portefeuille de brevets est le seul actif à valoriser auprès d'investisseurs, dans un secteur où 90 % des entreprises perdent de l'argent pendant des années. »

Les abus actuels en matière de brevet témoigneraient seulement du manque de maturité du marché des biotechnologies. Tant qu'il n'y a pas suffisamment de produits commercialisés, chacun essaie de générer des investissements à coups de

brevets. Mais lorsque ces produits seront plus nombreux, l'enjeu de la propriété intellectuelle devrait diminuer, et une meilleure régulation juridique se mettre en place. L'office des brevets américains (USPTO) a annoncé la révision de ses pratiques en la matière dans son Livre blanc annuel paru en février 2001.

### NOUVEAUX USAGES

Certes, mais Maurice Cassier, chercheur au Centre de recherche médecine, sciences, santé et société (Cemmes), estime que le modèle de propriété défini par le brevet ne peut fonctionner que « si tout le monde coopère, car la découverte de nouveaux usages d'une même séquence d'un gène ne rompt pas la dépendance au premier brevet ». Contrairement à Myriad Genetics, dont la revendication est extrêmement large, les universités du Michigan et un hôpital de Toronto, qui ont breveté en 1989 la séquence du gène de la mucoviscidose, ne demandent ainsi qu'une licence symbolique ou s'abstiennent de poursuivre ceux qui exploitent leur brevet.

Mais le problème du financement de l'innovation reste alors entier. Il n'existe aujourd'hui que

trois sources d'incitation à l'invention : les fonds de la recherche publique, les budgets de R & D des grandes firmes et le brevet. Tant que les premiers diminuent, le recours aux marchés financiers et aux brevets abusifs augmente. « Aux gouvernements de déterminer une position cohérente en la matière », remarque Noëlle Lenoir. Si l'Allemagne est devenue leader sur les biotechnologies en Europe, c'est parce que d'importants financements publics y ont été consacrés. » La recherche médicale aux Etats-Unis vient ainsi de se voir octroyer pour l'année 2002, 23,6 milliards de dollars, soit 15,7 % de plus qu'en 2001, à comparer aux

2,15 milliards d'euros sur cinq ans que la Commission a annoncés le 23 janvier pour son programme en faveur des biotechnologies, ou encore aux 500 millions d'euros que le gouvernement français va consacrer à son plan Biotech pour 2002.

Pour Dominique Forey, expert de l'OCDE en économie de l'innovation, « le brevet a été chargé de trop de fonctions dans l'économie de la connaissance. Il est temps de trouver d'autres mesures de l'inventivité, d'autres types d'actifs à valoriser auprès des investisseurs, comme la qualité de l'université ou du labo dont la start-up est issue ». Il est également possible, ajoute-t-il, de trou-

### Pour en savoir plus...

- > **Le Siècle biotech**, de Jeremy Rifkin (La Découverte, 1998, 348 p., 22,11 €).
- > **La Brevetabilité du vivant**, d'Alain Claeys (rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, 2002, 118 p., 5 €).
- > **L'OMC a-t-elle perdu le Sud ?**, de Jean-Claude Lefort (Document d'information de l'Assemblée nationale n°2750, 299 p., 6,10 €).
- > **Des brevets et des marques - Une histoire de la propriété industrielle**,

- d'Alain Beltran, Sophie Chauveau, Gabriel Galvez-Behar (Fayard, 2002, 309 p., 24,30 €).
- > **www.wipo.org**, site de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
- > **www.inpi.fr**, site de l'Institut national de la propriété industrielle.
- > **www.uspto**, site de l'United States Patent Trade Office, Office américain des brevets.
- > **www.european-patent-office.org**, site de l'Office européen des brevets.

ver des modes d'incitation à l'innovation moins « durs » que le brevet, comme le droit d'auteur ou encore des « primes » qui ne confèreraient pas de droit à la propriété.

John Barton, professeur de droit à Stanford, a calculé que le nombre d'avocats et les budgets consacrés à la défense des brevets croissaient aux Etats-Unis plus vite que celui des chercheurs et des budgets de recherche ! Il préconise par conséquent dans un article de Science paru en mars 2000 (n°5460) de réduire drastiquement le nombre de brevets en vigueur en révisant à la hausse leurs critères d'attribution, en interdisant la brevetabilité des outils de la recherche et en facilitant les procédures de révision. « Si le brevet retrouve sa fonction originelle, à savoir protéger des applications réellement utiles à la société, nombre de start-up devraient changer de modèle économique, en abandonnant à la recherche fondamentale le séquençage et l'exploration des fonctionnalités du génome pour se consacrer enfin aux médicaments », conclut Pascal Azadian. Qui se trouverait soulagé du même coup de son cas de conscience...

Antoine Reverchon

Frédérique Sachwald, responsable des études économiques à l'IFRI

# « La concurrence par l'innovation amène les entreprises à protéger leur capital intellectuel »



FRÉDÉRIQUE SACHWALD

► Frédérique Sachwald est responsable des études économiques à l'Institut français des relations internationales (Ifri) ([www.ifri.org](http://www.ifri.org)) et professeur associée à l'université Paris-Nord.

► Elle travaille sur la mondialisation et l'innovation, et particulièrement leurs conséquences pour les économies nationales.

## Comment s'explique la forte augmentation des dépôts de brevets depuis les années 1980 ?

Elle résulte de l'interaction entre deux tendances fondamentales, la mondialisation, d'une part, et l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance, d'autre part.

Confrontées à une concurrence croissante sur des marchés globalisés, les entreprises s'appuient sur leurs capacités d'innovation pour préserver leur compétitivité. Dans ce contexte, la valeur des ressources technologiques et des connaissances en général tend à s'accroître. Même si les prises de brevets sont concentrées dans les pays développés, des pays émergents comme la Corée et Taïwan sont à la pointe de l'innovation dans divers domaines – y compris de haute technologie. D'où un accroissement de la concurrence par l'innovation à l'échelle mondiale. Les entreprises des secteurs les plus engagés dans l'industrie de l'information et de la connaissance souhaitent logiquement que leur capital intellectuel soit mieux protégé, au moyen du droit d'auteur pour les industries des médias et du loisir, et au moyen du brevet pour les industries de haute technologie.

Dès la fin des années 1970, les firmes américaines, souvent leaders dans ces deux domaines, ont engagé un puissant lobbying visant à renforcer les droits de propriété intellectuelle et ont obtenu au cours des années 1980 d'importantes évolutions législatives et juris-

prudentielles. En 1982, la création d'une juridiction d'appel unique en matière de brevets avait pour objectif d'homogénéiser la jurisprudence, mais elle a aussi eu pour effet de renforcer la capacité de défense des droits des détenteurs de brevets. Alors que ces derniers se trouvaient auparavant déboutés dans la majorité des cas de litige, les décisions leur sont devenues plus souvent favorables.

En 1980, les Etats-Unis ont officialisé la protection des logiciels par le copyright. Par la suite, l'office des brevets américain (Uspto) a renforcé leur protection en accordant un nombre croissant de brevets logiciels. D'autres nouvelles technologies sont aussi désormais protégées par des brevets, notamment les biotechnologies et les méthodes commerciales mises en œuvre par ordinateur, qui ont pris une importance croissante avec Internet et le commerce électronique.

Cette tendance à l'extension de la protection de nouveaux domaines technologiques a été moins prononcée en Europe, à la fois pour des raisons éthiques dans le cas des biotechnologies, et du fait d'une conception traditionnellement plus restrictive des conditions qui permettent d'accorder un brevet. L'Union européenne a, en revanche, instauré un droit spécifique pour protéger les bases de données, ce que les Etats-Unis n'ont pas fait. Un certain niveau de protection a par ailleurs été introduit dans les pays en développement appartenant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à travers les accords internationaux sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (Adpic).

**Cette extension du champ du brevet est aujourd'hui l'objet de vives contestations. Elle est en particulier accusée de bloquer l'innovation...**

A la fin des années 1990, il y a eu un emballement de la prise de brevets aux Etats-Unis, qui n'est peut-être pas sans relation avec la bulle de la nouvelle économie. En conséquence, le nombre de brevets contestables a sans doute augmenté. Certains évoquent la surcharge de travail des examinateurs de l'Uspto, ou le fait qu'ils seraient incités à délivrer des brevets plutôt qu'à les refuser.

Il faut aussi souligner qu'il est difficile de déterminer le degré de « nouveauté » et d'« inventivité » dans des domaines technologiques émergents et en rapide évolution. En effet, « l'état de l'art » est beaucoup moins bien connu que

dans les domaines plus traditionnels comme la mécanique ou la chimie, pour lesquels les examinateurs disposent de bases de données très complètes. Dans les nouveaux domaines, les revendications des inventeurs ont tendance à être floues, ce qui donne lieu à des brevets trop « larges ». Ces derniers peuvent créer des rentes de monopole excessives, mais risquent aussi de bloquer la route à des innovations voisines, comme l'illustre le litige qui oppose actuellement la firme américaine Myriad Genetics à l'Institut Curie. Le risque de blocage de l'innovation est particulièrement élevé dans les domaines où la connaissance est cumulative, où chaque avancée s'appuie sur de nombreux brevets antérieurs, comme dans les semi-conducteurs. Les offices de brevets doivent être, dans ces domaines, particulièrement attentifs à la qualité des demandes.

**Faut-il alors limiter le recours au brevet dans les nouvelles technologies ?**

L'histoire de la propriété intellectuelle suggère qu'il ne faut pas aller trop vite, que ce soit pour breveter dans de nouveaux domaines technologiques – comme ce semble être aujourd'hui le cas aux Etats-Unis – ou au contraire pour exclure toute possibilité de protection.

Le droit de la propriété intellectuelle s'est progressivement construit comme une des institutions de promotion de la connaissance et de l'innovation. En tant qu'insti-

aurait-elle été trop rapide, notamment aux Etats-Unis ?

Cette hypothèse mérite d'être examinée. La course aux brevets a tout de même bénéficié aux start-up, dont la valeur et l'avenir dépendent souvent de leur seul capital intellectuel. Mais, à terme, la multiplication des brevets dans certains domaines pourrait fermer des voies d'innovations nouvelles et favoriser la formation de positions dominantes. Les effets anticoncurrentiels dépendent cependant de divers paramètres, et notamment des stratégies des entreprises. Dans les semi-conducteurs par exemple, la pratique des licences croisées de portefeuilles de brevet permet d'éviter le blocage de l'innovation... malgré la prolifération des brevets.

**Le renforcement de la protection par les brevets ne risque-t-il pas de gêner l'accès des pays en voie de développement à la connaissance et à l'innovation ?**

Les accords Adpic tiennent compte de ce souci, en évoquant les cas d'urgence pour la sécurité ou la santé publique. La déclaration des pays membres de l'OMC à Doha en novembre 2001 a clarifié et légitimé le recours à ces clauses de sauvegarde, en particulier dans le cas des médicaments. Cette clarification était apparue nécessaire à propos de la lutte contre le sida.

Le délai de mise en œuvre des accords Adpic a aussi été allongé pour les pays les moins avancés. L'institution de la propriété intel-

« Dans les nouveaux domaines technologiques, les revendications des inventeurs ont tendance à être floues, ce qui donne lieu à des brevets trop "larges". Ces derniers peuvent créer des rentes de monopole excessives, mais risquent aussi de bloquer la route à des innovations voisines »

lectuelle doit s'inscrire dans le processus de développement. Comme dans le cas des nouvelles technologies, la propriété intellectuelle renforce l'incitation à apprendre et à innover, mais elle peut avoir des effets pervers en matière d'accès aux connaissances.

**Propos recueillis par Martine Laronche et Antoine Reverchon**

## CHRONIQUE

par Serge Marti

## Refondation planétaire

### LA PERSPECTIVE DU FORUM

social mondial de Porto Alegre et de son challenger désigné, le Forum économique mondial, dit de Davos, exceptionnellement délocalisé cette année à New York, entretient la polémique entre ces deux manifestations placées désormais en concurrence idéologique autour d'un thème pourtant commun – la mondialisation – et qui se tiennent aux mêmes dates, fin janvier.

Cette approche délie la parole ; elle libère aussi la plume. En effet, c'est le moment qu'a choisi le Conseil d'analyse économique (CAE) pour publier un volumineux rapport (« La gouvernance mondiale ; les institutions économiques de la mondialisation ») qui, à travers ses dix-sept contributions analytiques, aborde la plupart des thèmes du moment. Et du débat. Ce rapport sur lequel le « Monde Economie » reviendra plus en détails car il le mérite, compte tenu du bien-fondé – et de la diversité des sujets abordés –, repose sur six principes susceptibles de garantir la cohérence d'une « gouvernance hybride » et débouche sur quatre propositions considérées comme autant de priorités.

Les principes de base sont d'abord la nécessaire spécialisation des institutions multilatérales, seul moyen de spécifier le mandat qui leur est confié ; ensuite la responsabilité politique, complémentaire du point précédent, qui vise à déterminer la façon dont les Etats exercent leurs responsabilités d'actionnaires et déterminent les priorités de l'action gouvernementale ; puis le principe d'équilibre, à savoir que le primat de l'économique, sur lequel s'est longtemps bâti l'ordre international, apparaît décalé à l'heure où de nouvelles préoccupations – environnement, santé, sécurité – s'imposent. Quatrième principe, celui de transparence et de démocratisation, lequel passe par l'ouverture aux acteurs de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales. Viennent ensuite le principe de subsidiarité qui peut réhabiliter la démarche régionale ou plurilatéra-

le, lorsque s'essouffle le multilatéral et, enfin, le principe de solidarité qui passe notamment par un réexamen des fondements de l'aide au développement et par un financement adéquat des biens publics.

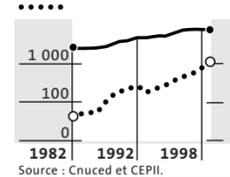
Comparativement, les propositions de gouvernance rénovée retenues par les auteurs du rapport peuvent apparaître plus cation – et qui se tiennent aux mêmes dates, fin janvier.

### LÉGER ACCROISSEMENT

En milliards de \$ courants

## Échanges directs

## Investissements directs



Source : Cnucead et CEPII.

tenu des questions, hautement politiques, de rapports de force entre Etats qu'elles soulèvent. La première consiste à instaurer « une instance politique légitime de gouvernance mondiale » qui exercerait la fonction de pilotage d'ensemble à la place de l'actuel G7-G8, lequel serait recentré sur sa fonction macro-économique et monétaire pour laquelle il reste « l'instance pertinente ». Le deuxième objectif est de « rééquilibrer l'architecture institutionnelle » en commençant par créer une Organisation mondiale de l'environnement et en dotant les organisations « faibles » de moyens juridiques, à l'image de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'Organisation mondiale du commerce. Troisième orientation ; « impliquer les sociétés civiles » en facilitant leur accès à l'information et en développant la surveillance des institutions multilatérales. Dernière proposition, celle d'« intégrer les pays pauvres à travers un pacte de développement » par le biais, notamment, d'une ouverture plus déterminée des marchés du Nord, d'une importance accrue accordée aux impératifs de développement et d'une association renforcée des pays pauvres à la gouvernance mondiale.

Le panorama est large, certes, et les ambitions généreuses. Mais cet épais document a le mérite de lister, sans doute pour la première fois sous cette forme, les attendus d'une sorte de « refondation planétaire », susceptibles de mieux faire comprendre les profonds changements en cours. Dont Porto Alegre, tout comme Davos-New York se feront l'écho.

## Le Brésil cherche à protéger son patrimoine génétique

DES « SORCIERS » AMÉRINDIENS ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION D'UN CAHIER DE DOLÉANCES VISANT À ENDIGUER LE VOL DE LEURS RICHESSES NATURELLES

RIO DE JANEIRO de notre correspondant

L'élaboration d'un mécanisme juridique international qui vise à la protection de notre biodiversité et à une meilleure répartition des bénéfices issus des connaissances traditionnelles est l'une des priorités de la diplomatie brésilienne », voici le credo de José Graça Aranha, président de l'Institut national de propriété

intellectuelle (INPI). Suite à un séminaire qui s'est tenu à ce sujet, en septembre 2001 à Manaus (capitale de l'Etat d'Amazonas), avec la participation de délégués de la Commission européenne, l'INPI a organisé, trois mois plus tard à Sao Luis (capitale de l'Etat du Maranhão, dans le nord-est du Brésil), une rencontre inédite avec vingt-trois « sorciers » ou « scientifiques traditionnels » – amérindiens versés dans l'usage des plantes médicinales. Invités à rédiger une sorte de cahier de doléances destiné au comité intergouvernemental de l'Organisation mondiale de propriété intellectuelle (OMPI) des Nations unies, les représentants des communautés indigènes se sont déclarés « opposés à toute forme de brevetabilité provenant de l'utilisation de connaissances traditionnelles » et favorables à la création d'un système répressif susceptible d'endiguer le « vol » de leurs richesses naturelles.

Premier signataire de la convention sur la diversité biologique approuvée durant le sommet de la Terre de 1992 à Rio, le Brésil est particulièrement concerné par l'évolution des débats sur la propriété intellectuelle et la brevetabi-

lité du vivant, tant au sein de l'OMPI que de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). « Notre pays, souligne José Graça Aranha, abrite le quart de la biodiversité de la planète. C'est pour préserver ce patrimoine que nous appuyons le principe d'une convention internationale chargée d'élaborer un traité sur cette question. » De fait, l'exploitation de la banque génétique nationale relève actuellement du monopole de l'étranger : sur les quelque quatre mille demandes de brevet déposées à l'INPI au cours de ces cinq dernières années, pas moins de 97 % émanent de multinationales liées à l'industrie pharmaceutique, donc bien renseignées sur la pharmacopée indigène.

### VERTUS THÉRAPEUTIQUES

Car les exemples ne manquent pas de brevets détenus par des sociétés étrangères sur des principes actifs issus d'espèces animales ou végétales locales, dont les vertus thérapeutiques sont souvent connues depuis longtemps des « sorciers ». Dans la liste dressée par l'INPI, on relève notamment un médicament contre la pression artérielle produit à partir du venin d'un serpent par les laboratoires

de l'américain Squibb, un contraceptif à base de noix fabriquée par la Fondation pour l'ethnobiologie d'Oxford, un remède d'origine végétale contre la gastrite commercialisée par Nippon Mektron, ainsi

### L'AMAZONIE BIOPIRATÉE DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Sous le règne de Victoria (1819-1901), le bien de l'humanité servait déjà de prétexte à la biopiraterie... Quand le secrétaire d'Etat des Indes britanniques demanda à la souveraine de mettre fin au monopole du Pérou et de l'Equateur sur l'exploitation du quinquina, il invoque la santé des sujets de l'Empire. L'écorce de cet arbre, originaire du piémont andin tropical, est en effet le seul fébrifuge alors efficace contre le paludisme qui ravage les colonies de l'Union Jack. En soudoyant un fonctionnaire péruvien, Clements Markham, futur président de la Royal Geographical Society, parvint, en 1860, à expédier quatre caisses de graines en Inde, où le quinquina trouva une fertile terre d'accueil.

A la même époque, en Amazonie brésilienne, Henry Wickham, un aventurier anglais se faisant passer pour un collectionneur d'orchidées, récoltait en catimini des semences d'hévéas pour les envoyer en contrebande au jardin botanique de Kew, à Londres. Acclimatés dans les possessions britanniques d'Asie du Sud-Est, les fruits de cette biopiraterie sonneront le glas, dans les années 1920, des « barons du caoutchouc » brésiliens.

que le fameux curare, le poison des flèches des chasseurs amazoniens, aujourd'hui utilisé pour ses propriétés anesthésiques par diverses firmes américaines.

La nature restant le principal réservoir de matières premières à

usage médicinal, la précarité de l'arsenal légal brésilien – une loi fédérale existe mais ses brèches la rendent inapplicable – touchant à la protection de la biodiversité favorise la « biopiraterie », à

### L'AMAZONIE BIOPIRATÉE DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Sous le règne de Victoria (1819-1901), le bien de l'humanité servait déjà de prétexte à la biopiraterie... Quand le secrétaire d'Etat des Indes britanniques demanda à la souveraine de mettre fin au monopole du Pérou et de l'Equateur sur l'exploitation du quinquina, il invoque la santé des sujets de l'Empire. L'écorce de cet arbre, originaire du piémont andin tropical, est en effet le seul fébrifuge alors efficace contre le paludisme qui ravage les colonies de l'Union Jack. En soudoyant un fonctionnaire péruvien, Clements Markham, futur président de la Royal Geographical Society, parvint, en 1860, à expédier quatre caisses de graines en Inde, où le quinquina trouva une fertile terre d'accueil.

A la même époque, en Amazonie brésilienne, Henry Wickham, un aventurier anglais se faisant passer pour un collectionneur d'orchidées, récoltait en catimini des semences d'hévéas pour les envoyer en contrebande au jardin botanique de Kew, à Londres. Acclimatés dans les possessions britanniques d'Asie du Sud-Est, les fruits de cette biopiraterie sonneront le glas, dans les années 1920, des « barons du caoutchouc » brésiliens.

savoir le pillage du vivant par des contrebandiers de la faune et de la flore. De par son immensité (dix fois la superficie de la France) et l'exubérance de son écosystème, la jungle amazonienne leur offre, de surcroît, un terrain de chasse

Jean-Jacques Sévilla

### CADRES EN ACTIVITÉ

Executive MBA Dauphine

Réunions d'information le lundi 4 février et le lundi 11 mars à 18h00 à l'Université Paris Dauphine

[www.mba.dauphine.fr](http://www.mba.dauphine.fr)  
mba@dep.dauphine.fr  
Tél. : 01 44 05 41 81

APRÈS L'UNION MONÉTAIRE

par Gérard Moatti

# L'année du « chacun pour soi » ?

**DEUX « PREMIÈRES »** pour les pays de la zone euro en ce début d'année. L'une est l'arrivée réussie des pièces et des billets. L'autre est moins réjouissante : c'est l'entrée, pour la première fois depuis la création de la monnaie unique, dans une phase de sérieux ralentissement économique. Les deux événements ne sont d'ailleurs pas sans lien : c'est au moment où la cohésion des Douze va être mise à rude épreuve que l'adoption de l'euro « concret » scelle leur communauté de destin.

L'équation est simple : le refroidissement conjoncturel va inéluctablement dégrader la situation

PIB, de fortes sanctions (pouvant atteindre 0,5 % du PIB), sauf si le déficit résulte d'une récession sévère (recul de 2 % du PIB). Cette marge de 3 % semble assez large, mais elle peut être vite atteinte si la stagnation de l'activité se révèle durable. L'étude de CDC-Ixis a chiffré la probabilité de dépassement dans les prochaines années, en l'absence de mesures correctrices : en 2005, par exemple, elle est de 42 % pour l'Allemagne, 36 % pour la France, 29 % pour l'Italie...

Pourtant, le PSC, malgré sa force de dissuasion, est loin d'être un instrument parfait. Il présente au moins deux défauts. D'abord, il

Les réformes fiscales, décidées sans concertation européenne, dénotent un esprit de concurrence entre « sites » nationaux plutôt que de cohésion. On peut en dire autant de la vente par chaque pays des licences UMTS

des finances publiques dans la zone. En réaction, la Banque centrale européenne (BCE) risque de durcir sa politique, ce qui aggraverait encore le marasme. Tout l'art de la *policy mix* (la combinaison des politiques monétaire et budgétaire) consiste à trouver un accord entre les gouvernements et la BCE, celle-ci acceptant d'abaisser ses taux en échange d'une gestion aussi rigoureuse que possible des finances publiques dans les différents États.

Le problème serait plus facile à résoudre s'il existait un interlocuteur unique face à la BCE. Dans l'Europe des Douze, le pluralisme budgétaire présente deux inconvénients : d'abord, la difficulté du dialogue entre deux entités dont l'une ne parle pas d'une seule voix ; et surtout la tentation, pour chaque pays, de se conduire en « passager clandestin », c'est-à-dire de profiter de l'effort de rigueur des autres sans y participer pleinement. La BCE ne fixe sa conduite qu'en fonction d'un jugement global sur les finances publiques de l'ensemble des pays de la zone. L'un d'entre eux peut estimer avantageux – au moins à court terme, et particulièrement en période préélectorale – de récupérer sa liberté de manœuvre en se permettant un peu de laxisme. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui se produit depuis l'an dernier ?

Dans les « programmes de stabilité » que chaque gouvernement doit soumettre à l'examen de la Commission et du conseil Ecofin, les pays en déficit s'étaient engagés, début 2001, à redresser progressivement leurs finances publiques pour parvenir à l'équilibre en 2004. Or trois « poids lourds », l'Allemagne, la France et l'Italie, s'écartent largement du tracé annoncé : à cause d'eux, le déficit global de la zone en 2002 (1,3 % du produit intérieur brut, PIB) sera nettement supérieur aux engagements pris (0,4 %), selon une étude de CDC-Ixis.

C'est précisément pour limiter ces comportements « non coopératifs » que le pacte de stabilité et de croissance (PSC) avait été adopté au Conseil européen d'Amsterdam, en juin 1997. Il prévoit, pour les pays qui laisseraient leur déficit dépasser 3 % de leur

ne devrait prendre en compte que le déficit structurel (qui appelle des mesures correctrices de la part des gouvernements) et non le déficit conjoncturel (dû au simple fait que les recettes fiscales baissent en période de ralentissement) : en effet, l'esprit même du pacte était de parvenir à un déficit structurel nul, pour laisser les dépenses publiques, supposées constantes, jouer le rôle de « stabilisateur automatique » de la conjoncture. Le critère du déficit global a été choisi par souci de simplification et de lisibilité, mais c'est un indicateur très imparfait.

D'autre part, le pacte de stabilité n'empêche nullement les comportements « non coopératifs », comme le montre une remarquable étude de l'économiste Lluís Navarro pour l'association Notre Europe. Ainsi, les cagnottes budgétaires procurées par la croissance de ces dernières années n'ont guère été utilisées, dans les grands pays, pour réduire les déficits nationaux, mais pour accroître les dépenses (notamment en France) ou pour baisser les impôts (en Allemagne ou en Italie). Ces politiques étaient « procycliques » (elles soutenaient la demande dans une conjoncture déjà porteur), ce qui est contraire à l'esprit du pacte. De plus, les réformes fiscales, décidées sans concertation européenne, dénotent un esprit de concurrence entre « sites » nationaux plutôt que de cohésion. On peut en dire autant de la vente par chaque pays des licences UMTS (téléphonie mobile) ou de la façon dont les gouvernements ont, chacun de leur côté, allégé la fiscalité pétrolière pour atténuer le choc de la hausse des cours du brut...

La concertation et la définition d'un *policy mix* sont faciles quand la croissance est là : la BCE peut se montrer accommodante, et les gouvernements prendre quelques libertés. Le refroidissement de l'activité va mettre à vif les divergences d'intérêt – et peut-être déclencher, sous la pression du besoin, l'amorce d'une véritable politique économique commune.

Gérard Moatti est directeur de la rédaction de la revue « Sociétal ».

# La privatisation de l'assurance-maladie néerlandaise ne tient pas ses promesses

APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS POURRAIT REVOIR SON MODE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SOINS

**L**e système néerlandais d'assurance-maladie est souvent cité en modèle par d'autres États membres soucieux de réformer leur sécurité sociale. Privatisation, efficacité et concurrence accrue sont les maîtres mots d'un processus démarré il y a quinze ans aux Pays-Bas. Nos voisins bataves, partant du constat que, « comme la société est en constante mutation, il est nécessaire de modifier la politique du bien-être », ont profondément remanié leur système de santé.

Ainsi, la scission entre les deux fonctions traditionnelles d'une assurance-maladie – la garantie d'un revenu de remplacement du fait de l'incapacité de travail d'une part et la prise en charge des frais de soins d'autre part – est, depuis 1996, totalement consommée. Les indemnités journalières sont privatisées : tout employeur doit continuer à payer les salaires de ses employés malades durant la première année d'absence à hauteur de 70 %. Mais il a également le pouvoir d'assurer le contrôle médical et l'examen de la réalité de la maladie.

La prise en charge des frais de soins est elle-même segmentée. Les Pays-Bas connaissent une organisation bismarckienne bipolaire : aux hauts revenus les assurances privées, aux autres les assu-

rances obligatoires (ZfW). Celles-ci existent toujours, bien qu'en 1986 un groupe de travail dit « commission Dekker » ait plaidé pour une intégration des assurances sociales et privées. Résultat ? Les 40 caisses d'assurance-maladie et les compagnies d'assurances peuvent opérer sur l'ensemble du territoire national hollandais, développant la compétition dans chaque segment.

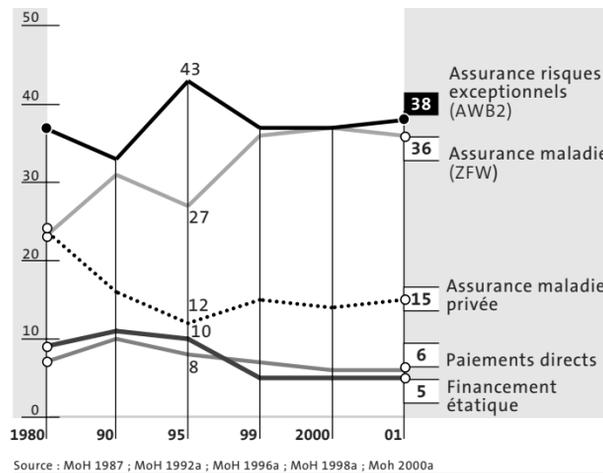
L'assurance privée a d'ailleurs été encouragée, via l'abaissement du plafond d'assurance obligatoire et la suppression de l'assurance volontaire aux caisses. Un tiers de la population y a aujourd'hui recours.

Autre particularité néerlandaise : depuis 1968, toute la population est couverte contre les soins chers, comme les frais de soins de plus d'un an, par une loi dite ABWZ, loi générale sur les frais exceptionnels, financée pour l'essentiel par l'impôt, mais également par un ticket modérateur. Ces mesures ont vu leur portée augmenter pendant les années 1990, ce qui a renforcé les financements publics aux caisses ou aux assurances privées, qui en sont les gestionnaires délégués.

Ces transformations se sont accompagnées de mutations dans les relations entre prestataires de soins et organismes chargés de l'assurance du risque. La privatisa-

**L'ÉTAT MOINS SOLlicitÉ**

Financement des soins de santé aux Pays-Bas en pourcentage



Source : MoH 1987 ; MoH 1992a ; MoH 1996a ; MoH 1998a ; MoH 2000a

tion « à la néerlandaise » est ainsi, et surtout, une profonde transformation des relations assureurs – publics ou privés – et offreurs de soins, eux-mêmes poussés par les pouvoirs publics à profondément revoir leur mode d'organisation.

La compétition entre offreurs a été accrue, les pouvoirs publics se réservant les fonctions de promotion de la qualité des services rendus, de contrôle budgétaire ou de la stricte application des règles de concurrence

forfaitairement – en fonction d'une liste d'assurés inscrits. Si le choix du médecin est libre auprès des assurances privées, celles-ci proposent de plus en plus des forfaits prépayés de soins auprès de certains offreurs.

La compétition entre offreurs a été accrue, les pouvoirs publics se

réservant les fonctions de promotion de l'amélioration de la qualité des services rendus, de contrôle budgétaire ou de la stricte application des règles de concurrence.

Pourtant des voix se sont fait entendre pour contester les capacités du seul marché à assurer la cohérence du système. De spectaculaires « exportations de malades » pour défaut de place dans les hôpitaux conventionnés sur le territoire national, le manque de personnel et de moyens des cliniques, des médicaments rationnés, une absence de spécialistes et de généralistes dans certaines zones semblent en attester. Au point où, l'année dernière, le gouvernement batave a dû débloquer une aide budgétaire supplémentaire et le Parlement s'est saisi du dossier à l'automne 2001. La question qui se pose est de savoir s'il ne faudrait pas « renationaliser » en partie le système. Mais il a été décidé de remettre le véritable débat à 2002. Après les élections législatives, qui vont avoir lieu au mois de mai.

Francis Kessler

# Huit chantiers à lancer pour diminuer l'euro-scepticisme des Français

LA FONDATION JEAN-JAURÈS VEUT RANIMER LA DÉMOCRATIE

**E**n ces temps préélectoraux et sur un sujet aussi peu grand public que l'Union européenne, on n'attend pas, en ouvrant la note n° 27 de la Fondation Jean-Jaurès intitulée *L'Europe de nos volontés* (janvier 2002, Plon, 7,50 €), qu'elle dépasse le cadre des pieuses intentions. C'est une erreur : jamais langue de bois, cet ouvrage collectif d'hommes et de femmes de gauche pose les problèmes qui engluent l'Europe.

La deuxième surprise vient de la finalité de cette note. Ses auteurs sont des socialistes convaincus qui veulent tirer leurs camarades (et une bonne partie des Français) d'un euro-scepticisme qu'ils jugent dangereux pour la France. Car Pascal Lamy, commissaire européen chargé du commerce et président du groupe de travail de la Fondation Jean-Jaurès, et Jean Pisani-Ferry, président délégué du conseil d'analyse économique du premier ministre et rapporteur, se désolent de « ces combats souvent honorables, mais désespérément défensifs » menés pour le maintien des exceptions agricoles ou pour la

européen ». Et, pour préparer cette échéance, ils ouvrent huit « chantiers ».

1. *Réussir l'élargissement* : la note demande un pacte de convergence entre l'Union et les pays candidats ; elle suggère que le budget communautaire privilégie la recherche-développement et le financement de l'élargissement, ce qui supposera d'augmenter les ressources.

2. *Ranimer la démocratie* : le catalogue des améliorations souhaitées va de la création de procédures d'adhésion directe aux partis européens à l'institution d'une responsabilité de la Commission devant le Conseil, en passant par l'introduction d'une dose de transnationalité au Parlement européen.

3. *Construire la politique économique commune* : c'est le « chantier » le plus développé de la note qui prône « l'abandon de la stratégie du double pilier (suivi de la masse monétaire/indicateurs de prix, de taux de change et de coûts) et la fixation d'un objectif d'inflation asymétrique, exprimé sous forme de fourchette, par exemple 1 % à 3 % », mais aussi la définition de principes économiques pour la zone euro « qui

ailent au-delà de la discipline budgétaire » et le passage à la majorité qualifiée pour toutes les décisions fiscales ayant trait au marché unique.

4. *Miser sur le développement durable* : il faut créer une taxe européenne sur les produits énergétiques et en affecter le produit à un plan de développement du ferroutage.

5. *Faire vivre l'Europe sociale* : le principe d'un « salaire minimum et d'un revenu minimum définis en termes réels » devrait être conforté par la mise en place d'un contrat de travail européen.

6. *Réformer la politique agricole* : l'idée centrale est de jouer la carte du développement rural au détriment du soutien des cours.

7. *Construire l'espace judiciaire* : Europol devrait recevoir des pouvoirs d'investigation et il serait souhaitable qu'Eurojust évolue vers un parquet européen.

8. *Faire de l'Union un acteur international* : la Commission devrait devenir l'instance unique de négociations « pour toutes les questions relatives à la régulation de la mondialisation ».

Les auteurs concluent en appelant les Français à abandonner la nostalgie de l'Europe de jadis et à ne plus se complaire dans des combats dépassés (énergie, agriculture). Ils demandent aux dirigeants de parler un langage de vérité à propos de l'Europe et invitent les socialistes à savoir ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas.

Alain Faujas

# Les « global leaders » de Davos découvrent l'Amérique

EXCEPTIONNELLEMENT, LE FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL SE TIENT DU 31 JANVIER AU 4 FÉVRIER À NEW YORK. EN SACHANT QUE LES ANTI-MONDIALISATION DE PORTO ALEGRE RISQUENT DE LUI SOUFFLER LA VEDETTE

Le Forum de Davos ? « *Un dinosaure qui a fait son temps !* » Péremptoire autant que militant, de Porto Alegre, où il participait, fin janvier 2001, à un laborieux duplex entre, d'une part, les participants au Forum social mondial inauguré dans cette ville brésilienne, de l'autre, les « pro-globalisation » retranchés dans la station suisse des Grisons, Walden Bello, le responsable philippin de l'organisation Focus on the Global South, avait tôt fait d'enterrer le Forum économique mondial, créé trente ans auparavant par Klaus Schwab, son président-fondateur.

Les astres lui ont donné tort. Douze mois plus tard, les procureurs des excès de la mondialisation, sûrs d'être dans l'actualité, s'activent à préparer Porto Alegre II, mais les « *global leaders* » de Davos ont toujours forum sur rue. A cette nuance près que la 32<sup>e</sup> édition de cette manifestation, qui a longtemps rassemblé le gotha politique et économique de la planète, se tient cette année dans un grand hôtel new-yor-

kais, officiellement en signe de « solidarité » avec une ville-martyre, cruellement éprouvée par les attentats du 11 septembre 2001.

En réalité, cette délocalisation, dont les responsables du Forum économique mondial assurent qu'elle est totalement provisoire (le World Economic Forum regagnera la Suisse en 2003, son assemblée annuelle étant déjà programmée du 23 au 28 janvier), répondait à d'autres raisons. Venant d'une organisation qui a toujours réservé une place de choix au leadership américain, l'appel à la mobilisation antiterroriste passait par cet acte symbolique.

Mais, plus prosaïquement, les dirigeants du Forum avaient parfaitement conscience qu'en raison des restrictions draconiennes appliquées par les entreprises et l'administration américaines à l'égard de leurs responsables, dont elles entendent assurer la sécurité, bien peu d'entre eux allaient se risquer, cette année, à entreprendre le pèlerinage de Davos. Mieux valait que le World Economic Forum aille à leur rencontre.

Une des autres explications à ce transfert intérimaire était le refus initial des autorités suisses de financer le coût de la « *mise sous bulle* » des quelque 3 000 congressistes de

Mis dans le même sac que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, au rang des « Grands Satans » du libéralisme sauvage, le Forum n'a pas su apporter à temps des réponses satisfaisantes aux questionnements suscités par l'étendue des problèmes globaux et par la montée des enjeux de gouvernance mondiale

Davos. Finalement, le gouvernement suisse, sans doute conscient de la perte d'image qui pouvait en résulter, a fait machine arrière en annonçant, le 23 janvier, qu'il s'engageait à soutenir financièrement l'organisation du Forum en cas de retour à Davos. Il a d'ores et déjà

accepté de couvrir environ 80 % des dépenses de sécurité – principale pomme de discorde avec les responsables de l'organisation genevoise –, et ce jusqu'en 2005, ce qui représente environ 3 millions d'euros par an.

Mais le Forum économique mondial n'est pas seulement affaire de gros sous. Il est aussi le lieu où s'observe, à défaut de s'anticiper vraiment, la marche en avant de la planète, autant que ses cahots. Depuis la crise asiatique de 1997, les mani-

## SIX THÈMES FÉDÉRATEURS

L'assemblée annuelle du Forum économique mondial, qui se tient à New York du 31 janvier au 4 février, a centré ses travaux sur les six défis auxquels, selon les organisateurs, devra faire face la « communauté globale » : restaurer et soutenir la croissance ; assurer la sécurité et prendre en compte les vulnérabilités ; redéfinir les défis que doit affronter le business ; réduire la pauvreté et parvenir à l'équité ; partager les valeurs et respecter les différences ; réévaluer le leadership et la gouvernance mondiale.

Autant de thèmes développés à l'occasion des quelque 200 sessions différentes, à caractère politique, économique, social, culturel, religieux, scientifique, qui marqueront la version 2002 du World Economic Forum.

festations de Seattle en novembre 1999, point de départ véritable de la fronde antimondialisation, ce sont surtout les ratés de la globalisation qui ont occupé médias et manifestants. Mis dans le même sac que l'Organisation mondiale du com-

fois par l'étendue des problèmes globaux (menaces sur l'environnement, sécurité alimentaire et sanitaire, inégalités croissantes et fracture sociale avérée, injustices nées de l'emprise et de l'instabilité des marchés financiers, problème lancinant de la dette et de la pauvreté) et par la montée des enjeux de gouvernance mondiale.

Interpellés par la rue, les dirigeants du Forum de Davos ont fini par prêter l'oreille à ces appels. Mais tardivement et sans trop

savoir comment s'y prendre. En janvier 2001, quelques organisations non gouvernementales (ONG) étaient présentes pour participer aux débats organisés autour de la meilleure façon de réduire les « fractures » existantes, qu'elles soient économiques, sociales, religieuses, culturelles. Plusieurs sessions avaient été consacrées à ces sujets.

Cette année, la société civile occupera un strapontin. Un seul panel a été organisé autour de la question de l'antimondialisation, et toutes les grandes ONG ont préféré se rendre à Porto Alegre. Du coup, le World Economic Forum version 2002 a abandonné toute velléité de récupération de la contestation pour se recentrer sur son « métier de base », en l'adaptant aux incertitudes du moment. D'où le slogan de son assemblée annuelle : « *Comment assurer un leadership en temps de fragilité. Une vision pour un avenir partagé* ». Un thème qui se veut rassembleur, décliné devant une Amérique qui, à ce jour, reste unie comme jamais.

Serge Marti

# Comment éviter le « dumping fiscal » qui pénalise les pays en développement

L'OCDE ET LE QUAI D'ORSAY SOUHAITENT REMÉDIER AUX INÉGALITÉS LIÉES AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Fortement marquée depuis le début des années 1990, l'accélération de la mondialisation passe par la libéralisation des échanges et des flux de capitaux. Sur ce dernier point, elle s'est accompagnée d'une explosion générale des investissements directs étrangers (IDE), laquelle, de toute évidence, n'a pas profité à tous les pays dans les mêmes proportions. De 40 milliards de dollars (44 milliards d'euros) en 1980, ces IDE ont dépassé la barre des 1 300 milliards de dollars (1 430 milliards d'euros) vingt ans plus tard. Mais ce sont surtout les pays riches et industrialisés qui ont reçu cette manne, en augmentation de 18 %, en 2000, par rapport à l'année précédente. Les pays en voie de développement (PED) ont été réduits à la portion congrue avec un flux limité à environ 240 milliards de dollars (264 milliards d'euros), soit 19 % du total mondial.

Si l'on prend le cas de l'Afrique, le tableau est encore plus caricatu-

ral, le continent ayant absorbé, toujours en l'an 2000, à peine 1 % du volume total. Si l'on exclut l'Afrique du Sud de ce pourcentage ridicule, celui-ci devient carrément infinitésimal, à en juger par les 0,3 % des entrées mondiales en IDE que représente la part des 49 pays les moins avancés (PMA). Cette version nouvelle de la « *fracture financière* » passe aussi à l'intérieur même des pays en développement puisque, à eux seuls, une dizaine de pays dont la double caractéristique est d'offrir des bas salaires mais aussi une forte capacité technologique (Chine, Asie du Sud-Est, Inde, Brésil, Mexique), accaparent l'essentiel des 240 milliards de dollars des IDE canalisés vers les PED.

A cette disparité flagrante s'en ajoute une autre : le « dumping fiscal » pratiqué par nombre de gouvernements (et de régions), notamment dans les pays industrialisés, et qui apparaît aujourd'hui comme un obstacle majeur au développement des pays pauvres. Cette évidence a été récemment mise en lumière par la ministre néerlandaise de la coopération, Evelynne Erfkens. Du fait de ce dumping fiscal, les PED perdraient chaque année l'équivalent de 70 milliards de dollars (77 milliards d'euros) de recettes fiscales, soit une somme supérieure au montant annuel de l'aide publique au développement (APD) mondiale, laquelle atteignait péniblement 53,7 milliards de dollars (59 milliards d'euros) en 2000.

Cette marginalisation générale des pays en voie de développement face au flux sélectif des investissements directs étrangers et le

rôle important joué par la fiscalité en tant que facteur attractif – ou dissuasif – pour réguler ces mouvements de capitaux essentiels à la croissance, sont les deux thèmes principaux du colloque sur « La fiscalité des investissements directs étrangers dans les pays en développement », organisé à Paris, le 28 janvier, sous le double parrainage du ministère des affaires étrangères et du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce dernier vient de publier une étude sur la concurrence entre gouvernements intitulée « *Quelle politique pour attirer les investissements étrangers directs ?* ».

## ACCORD INTERNATIONAL

Cette rencontre organisée par la revue *Passages*, dirigée par Emile Malet, permettra à Michel Rocard, ancien premier ministre, d'exposer ses premières réflexions sur la mission que lui a confiée Laurent Fabius, ministre de l'économie, visant à jeter les bases de ce qui pourrait être un accord international sur la promotion des investissements en zone franc.

Ce colloque s'ouvre, par ailleurs, sur une intervention de Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie 2001 (partagé avec deux autres chercheurs américains), connu notamment pour ses positions critiques à l'encontre de ce qu'on appelle le « consensus de Washington », synonyme de « pensée unique » appliquée à l'ordonnement de l'économie mondiale. L'exercice doit permettre le lancement d'une

étude sur les règles internationales à mettre en place pour contrer le recours croissant au dumping fiscal, un dossier sur lequel le Quai d'Orsay est décidé à peser de tout son poids, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les questions de développement que veut mieux structurer le ministère des affaires étrangères.

« *Nous considérons qu'en plus de notre politique classique d'aide publique au développement, il nous faut envisager toutes les questions liées à la globalisation des économies et aux nécessaires régulations qu'elle implique, que celles-ci prennent la forme de règles internationales assorties de dispositifs contraignants ou de codes de bonne conduite tels que le préconise l'OCDE* », explique Bruno Delaye, directeur général de la coopération internationale et du développement au ministère des affaires étrangères, autre intervenant du colloque. « *L'approche française s'inscrit dans le cadre de l'effort à consentir pour, d'une part, que le montant de l'aide publique au développement atteigne 0,7 % de notre PIB, conformément à l'engagement de la communauté internationale, et de l'autre, accroître l'investissement privé. Cela passe par des mesures destinées à favoriser le climat d'accueil des investissements étrangers mais en évitant l'actuelle surenchère à la déflation, qui aboutit notamment à la création d'une autre forme de paradis fiscaux. C'est l'un des objectifs que nous visons à travers notre participation à ce colloque.* »

S. M.

## MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

# Synchronisation et compétition

TOUTES LES GRANDES économies fonctionnent aujourd'hui au ralenti. On pourrait imaginer qu'il s'agit là d'un hasard, d'un phénomène circonstanciel, passager. Pourtant, il est clair que désormais le monde se polarise autour de quelques zones, qu'une convergence réelle est en œuvre (sous la houlette du dollar et de l'euro), tandis qu'un objectif de rentabilisation unique se généralise, autour de la norme de 15 % de retour sur investissement, le fameux Return On Equity (ROE). Et si, donc, naissait une nouvelle logique : un ROE à 15 %, une polarisation euro/dollar autour d'un seul cycle..., lui-même nouveau ?

La pression des actionnaires, organisée par les gestionnaires de patrimoine et de fonds, pousse à des choix réels et financiers très voisins. Réels d'abord, car les

leviers de financement se démultiplient. Meilleure efficacité du système, diront certains ; exubérance irrationnelle, diront d'autres. Quoi qu'il en soit, les banques centrales laissent faire. Elles laissent faire une économie qui croît, certes au-delà de son potentiel, mais sans inflation, car la concurrence pour l'affichage du meilleur retour sur investissement est farouche. Un certain cercle vertueux se met alors en place : la rentabilisation supérieure du capital pousse à un potentiel productif lui-même supérieur. Les activités les plus efficaces sont mieux valorisées et achètent les autres. Le lieu le plus rentable devient le mieux valorisé, ce qui développe encore sa propre croissance, puis celle des autres (économie réelle de l'effet d'entraînement), mais surtout lui donne les

Au niveau macroéconomique, l'économie financiarisée pousse à plus de croissance. Les investissements sont mieux choisis, les organisations plus efficaces

entreprises cherchent à développer leurs réseaux de distribution et à restructurer leurs unités de production grâce aux économies d'échelle. Financiers ensuite, car ce résultat peut (doit, en réalité) être obtenu avec moins de fonds propres et plus de dettes. La progression du retour sur investissement qui en résulte attire des actionnaires nouveaux, ce qui fait, évidemment, monter le titre. Ce cercle vertueux permet à un autre rapport – celui qui relie les montants investis en fonds propres dans l'entreprise et inscrits dans ses comptes (dans le Book), à leur valorisation par la Bourse (ce qui en donne le Price) – de progresser également. Un taux de profit supérieur accroît, en effet, la valorisation boursière des fonds propres.

Il s'agit alors de calculer, par secteur, comment le marché mondial valorise les efforts réels et financiers, chaque entreprise en tirant immédiatement des stratégies de communication et d'adaptation. Surtout, à moyen terme, l'entreprise examinera les comportements concurrentiels qui lui permettront un meilleur levier de rentabilité, et donc de valorisation. Une stratégie saluée par le marché protège en effet des agressions possibles d'autres sociétés et, mieux, permet évidemment de s'étendre – par échange de titres (OPE) notamment – en partant à la conquête d'entreprises moins rentables et/ou moins valorisées.

Au niveau macroéconomique, cette économie financiarisée pousse à plus de croissance. Les investissements sont mieux choisis, les organisations plus efficaces. En Bourse, le prix des actifs monte,

moyens d'acheter ailleurs (économie financière).

Mais ce qui devait arriver arrive : la progression du ROE devient, un jour, plus compliquée. Le cercle vertueux ne l'est plus. Des économies d'échelle ou d'organisation et surinvestissements apparaissent : le résultat progresse plus lentement que prévu, ce que le marché sanctionne en faisant chuter les titres. Les entreprises doivent réduire leurs coûts, leur fragilité financière apparaît, le financement désintermédié s'efface... ou se renchérit. Les banques sont immédiatement sollicitées en substitution. Retournement de cycle et réintermédiation sont là. Et partout. Mais, désormais, c'est la chute.

Celui qui maintient mieux que l'autre son cours de Bourse consolide sa position, s'étend par rachat. En même temps, la politique monétaire devient nécessairement très active et soutient, par les baisses de taux, les banques, qui se trouvent plus sollicitées et amortissent ainsi la chute des cours. En attendant le rebond...

A la hausse, la nouvelle économie financière, patrimoniale et globale implique des croissances plus fortes et plus synchrones, des retours sur investissement plus importants et des politiques monétaires plus compréhensives. Mais, à la baisse, les retournements, également synchrones, se font, eux aussi, plus violents.

Nota : toute ressemblance avec la stratégie américaine n'est pas fortuite.

Jean-Paul Betbèze est directeur des études économiques du Crédit lyonnais

Chaque samedi avec

**Le Monde**  
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

**LE MONDE ARGENT**

# Les nombreuses vertus du salaire indirect

par Alain Euzéby

Dans un rapport du Sénat publié au printemps 2001 et intitulé « Mondialisation : réagir ou subir ? », le « poids écrasant » des charges sociales (cotisations sociales des employeurs et des salariés) était une nouvelle fois dénoncé, sous le prétexte que celles-ci sont d'un niveau « largement supérieur à celui de nos partenaires européens » et qu'elles provoquent « des différences considérables entre le coût brut pour l'entreprise et le net perçu ». Ces différences, souvent qualifiées par les économistes de « coin social » ou de « coin socio-fiscal », sont effectivement importantes, mais cela est-il suffisant pour les condamner ? Sont-elles illégitimes ?

Il est vrai qu'en France la protection sociale des salariés est largement financée par des cotisations assises sur les salaires, celles des salariés se déduisant du salaire brut pour donner le salaire net et celles des employeurs – nettement plus élevées – s'ajoutant à ce même salaire brut pour constituer le coût de la main-d'œuvre, ou coût du travail, ou coût salarial, ou encore rémunération des salariés au sens de la comptabilité nationale.

L'écart entre le coût du travail et le salaire net varie selon le montant du salaire brut et les secteurs d'activité, mais il est, en moyenne (moyenne calculée à partir des données macroéconomiques des comptes nationaux) de l'ordre de 51 % du salaire brut et se répartit à raison de 13,6 % à la charge des salariés et de 37,4 % à celle des employeurs. Cela signifie donc que lorsque les employeurs versent 1 000 francs à leurs salariés, ils supportent, en fait, un coût de 1 374 francs, alors qu'il ne reste que 864 francs aux salariés. Ceux-ci ne perçoivent même, en réalité, que 788 francs, après déduction de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), dont les taux réunis s'élèvent à 8 % et s'appliquent à 95 % du salaire brut.

C'est, en effet, considérable. Mais, contrairement à ce que l'ais-

sent supposer de nombreux commentateurs, ces quelque 60 % du salaire brut (soit près de 43 % du coût salarial) ne disparaissent pas du circuit économique. Ils ne sont ni « absorbés » ni « accaparés » ; ils alimentent des processus de redistribution des revenus en faveur des malades, des retraités, des chômeurs ou des ménages qui ont des enfants à charge. Plus précisément, ils constituent un salaire indirect, ou salaire différé, c'est-à-dire une partie de leur rémunération que les salariés ne reçoivent pas directement, mais qui est mise en commun pour leur être distribuée lorsque se réalisent les éventualités prévues.

Il est bien connu que la France se caractérise par le niveau élevé

des cotisations sociales à la charge des employeurs. Mais on ne dira jamais assez que les cotisations en question ne sont pas un facteur déterminant des coûts du travail. Ceux-ci sont, en effet, liés, d'abord et avant tout, au niveau de vie atteint par chaque pays, car ils sont également des revenus qui permettent à la production de s'écouler.

En tout cas, si l'on considère des pays qui ont des niveaux de développement économique et social à peu près comparables, comme ceux de l'Union européenne, les comparaisons montrent clairement que les pays où les cotisations des employeurs

ont lourdes ont, en contrepartie, des salaires bruts relativement bas. Tel est le cas, exception faite de la France, de l'Espagne et de la Suède. Inversement, dans des pays comme le Danemark ou les Pays-Bas, où les cotisations des employeurs sont faibles, les salaires bruts sont élevés. Cela s'explique par les différences de modalités de financement de la protection sociale.

Au Danemark, celle-ci est financée essentiellement par les impôts ; les salaires bruts sont élevés, mais ils sont fortement frappés au stade des impôts sur le revenu et sur la consommation. Aux Pays-Bas, les salaires bruts sont également très élevés, mais ce sont les cotisations socia-

les des salariés qui sont très lourdes.

On voit donc que la distinction entre cotisations des employeurs et cotisations des salariés n'a guère de signification sur le plan économique. Elles représentent, en effet, toutes les deux, des sommes qui font partie du coût du travail, celui-ci comprenant deux composantes : le salaire net (ou salaire direct) et le salaire indirect, véritable salaire de solidarité versé aux organismes de protection sociale.

Cette notion de salaire indirect est particulièrement utile pour justifier le financement des pensions de vieillesse. Elle s'inscrit,

en effet, dans une logique de redistribution, c'est-à-dire de lissage, des revenus sur l'ensemble de la vie. Par conséquent, si les pouvoirs publics décidaient d'augmenter les cotisations des salariés pour faire face au vieillissement de la population, et en particulier à la dégradation du rapport entre cotisants et retraités, il faudrait avoir bien conscience des trois points suivants. Premièrement, une croissance de la production et des salaires, même très modérée, de l'ordre de 1 % à 2 % par an, est largement suffisante pour permettre des augmentations du salaire indirect sans porter atteinte au pouvoir d'achat du salaire direct.

Deuxièmement, l'espérance de vie et la durée moyenne de la retraite continuent à progresser régulièrement : ainsi, l'espérance de vie à la naissance devrait-elle passer, entre 2000 et 2020, de 74,6 à 78 ans pour les hommes et de 82,2 à 86,6 ans pour les femmes. Troisièmement, à quoi cela servirait-il de réduire le niveau des pensions de retraite de la Sécurité sociale pour éviter d'avoir à augmenter le salaire indirect, si c'est pour inciter les salariés à recourir à des formules complémentaires privées du type fonds de pension, nettement plus coûteuses en frais de gestion et beaucoup plus sensibles aux aléas économiques ?

Il est certain qu'en France le salaire indirect est très lourd, mais si nous nous comparons aux Etats-Unis, où il est beaucoup plus faible, force est de constater que, dans ce pays, les personnes qui en ont les moyens, et seulement celles-là, compensent les carences de leur système de protection sociale en s'adressant à des organismes privés d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse. N'oublions donc pas qu'un salaire indirect élevé, cela signifie des dépenses privées en moins... et la solidarité en plus !

Alain Euzéby est professeur de sciences économiques à l'Institut d'études politiques de Grenoble

A quoi cela servirait-il de réduire le niveau des pensions de retraite de la Sécurité sociale pour éviter d'avoir à augmenter le salaire indirect si c'est pour inciter les salariés à recourir à des formules complémentaires privées du type fonds de pension, nettement plus coûteuses en frais de gestion et beaucoup plus sensibles aux aléas économiques ?

# La lutte contre l'argent sale s'intensifie

DEPUIS LE II SEPTEMBRE, ÉTATS ET INSTITUTIONS S'ORGANISENT POUR COMBATTRE LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE

enjeux d'une économie mondialisée, et l'autre aux grands dossiers d'éthique financière. L'accent est mis sur la criminalité organisée à l'échelle mondiale et le terrorisme. « Les états contemporains sont confrontés à une menace dont le caractère difficilement saisissable et les contours changeants empêchent les ripostes classiques », prévient Thierry Cretin, magistrat français auprès de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). « On ne fait pas la guerre à une mafia, pas plus qu'on ne la bombarde ou on l'envahit. »

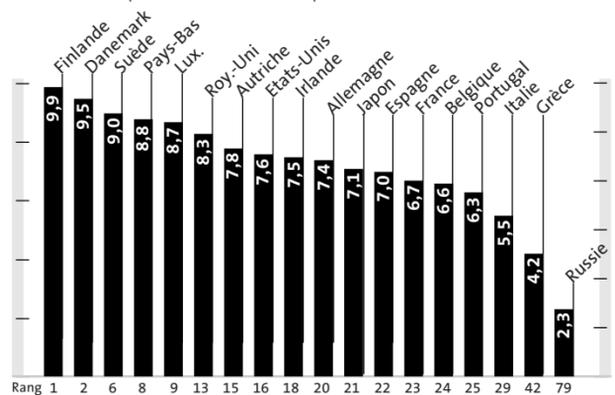
Après avoir rappelé l'inadaptation des outils judiciaires nationaux, Thierry Cretin déplore la difficulté pour les juges d'étendre leurs investigations au-delà des frontières. « L'activité criminelle est souple et rapide alors que les juges et les procureurs butent sur les frontières comme les mouches sur la vitre. » Un tableau en annexe détaillant l'implantation des principales puissances criminelles dans le monde ne fait que conforter l'importance d'instaurer une coopération internationale pour la police et la justice.

## CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Yves Godiveau, chef de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), revient sur le blanchiment d'argent, insistant sur le rôle moteur de la France dans les évolutions actuelles. Dans la lutte contre ce fléau, « si la position française est influente, cela est sans doute dû en partie aux efforts que s'imposent les autorités nationales pour s'adapter aux normes qu'elle suggère pour l'optimisation de la lutte transnationale contre les manifestations financières de la criminalité organisée », Patrick Moulette, secrétaire exécutif du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI),

## LA PLACE DE LA FRANCE RESTE DÉCEVANTE

Indice de perception de la corruption (IPC) en 2001  
0 : très corrompu 10 : haut niveau de probité



Le classement IPC donne le degré de corruption des pays.  
Source : Transparency International

souligne que, au lendemain des attentats de New York et de Washington, les 29 pays membres de ce groupe ont décidé d'étendre leurs missions pour « s'attaquer à la lutte contre le financement du terrorisme ». Un plan d'action comprenant le gel, la confiscation des avoirs des terroristes, le renforcement des mesures d'identification dans les transferts de fonds internationaux et domestiques a été élaboré. « En février, le GAFI publiera les directives supplémentaires aux institutions financières sur les techniques et les mécanismes utilisés contre le financement du terrorisme. » En juin, une nouvelle réunion définira les prochaines étapes comprenant « la possibilité de contre-mesures pour les pays ou territoires qui ne combattent pas le financement du terrorisme ». Sont aussi étudiés dans ce rapport sur l'argent les centres offshore et les para-

dis fiscaux, mais aussi l'utilisation des nouvelles technologies comme Internet par les organisations.

Le document se penche sur un autre volet de la délinquance, celle dite de corruption « passive » concernant les administrations et la classe politique au travers de l'indice établi par Transparency International, une organisation non gouvernementale. En 2001, la France rétrograde, passant du 21<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> rang. Cette place « reste décevante », estime Peter Eigen, président de Transparency International. Elle arrive en queue des pays industrialisés occidentaux ». La Finlande remporte encore une fois la palme, alors que le Bangladesh détrône le Nigeria comme pays le plus dévoyé parmi les 91 soumis à l'examen.

Dominique Gallois

## LIVRES

par Jean-Louis Andréani

# Généralités s'abstenir

► ÉCONOMIE DE LA CORSE. Y A-T-IL UNE VIE APRÈS LA RENTE ?

de Nadine Levratto (éditions Albiana, 2001, 186 p., 20 €).

DERRIÈRE CE TITRE énigmatique, se cache un ouvrage novateur. Les faiblesses de l'économie de la Corse ont été maintes fois évoquées, les contraintes de l'insularité souvent décrites. Mais, pour la première fois, une universitaire étudie la Corse pour ce qu'elle est : un exemple de petite économie insulaire (PEI). Ainsi les liens entre insularité et économie, souvent perçus jusqu'à maintenant de façon intuitive, ou parcellaire, sont-ils analysés de façon quasi exhaustive, avec rigueur et précision.

L'auteur, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), enseigne à l'université de Nice - Sophia-Antipolis et à celle de Corte. Elle établit l'existence d'un fort « syndrome d'insularité », alors que, d'une façon générale, confrontés au problème des îles, les pouvoirs publics « tendent (...) à procéder par transposition d'outils de développement ayant fait leurs preuves dans des Etats de grande dimension ».

Or il est illusoire de tenter d'agir sur une économie insulaire si l'on néglige les facteurs essentiels : « Puisque la petite taille et la périphéricité sont des caractéristiques structurelles, seules des mesures de même nature peuvent permettre d'en réduire les conséquences (...). Aussi, c'est au prix d'une action durable, sinon définitive, sur les caractéristiques essentielles d'une PEI que sont l'éloignement et l'étroitesse du marché que peuvent être envisagés un changement des règles de fonctionnement, une modification de régime économi-

que et une amélioration des performances. »

Dans une économie qui constitue un « modèle de développement par la rente administrative civile » – 40 % des ménages comptent au moins un fonctionnaire –, la part des cadres dans la population totale est deux fois moins importante qu'en France continentale ; la simple application des lois économiques générales souligne la fragilité de l'économie insulaire : une petite entreprise individuelle est, a priori, plus fragile qu'une grande, membre d'un groupe. Or le tissu économique corse est massivement composé de très petites entreprises indépendantes. Ainsi, avec des entreprises corses « verrouillées sur un processus de type artisanal (...), en deçà de l'échelle minimale d'efficacité (...), le système productif local se trouve (...) installé dans ce que l'on pourrait appeler une "trappe à fonds publics". »

Le principal reproche qu'on peut adresser à ce livre tient à sa nature même : l'auteur, économiste, ne fait aucune concession au public non spécialiste. C'est d'autant plus dommage que l'ouvrage complète très bien celui d'une autre universitaire, Anne Meistersheim : *Figures de l'île* (DCL éd., 2001, 176 p., 14,94 €), qui décryptait notamment la Corse en tant que société insulaire. Avec ces deux ouvrages, il ne devrait plus être possible de prétendre, de bonne foi, que le problème corse peut être évoqué sans accorder une place essentielle à la singularité et aux freins structurels de l'économie insulaire.

# PARUTIONS

## CLIENTS Y'EN A MARRE !!!, de Gabs

Avec son trait de crayon tout rond, Gabs poursuit son exploration de la vie de l'entreprise. Il s'agit de sa dixième bande dessinée. Le dessinateur satirique croque cette fois-ci, avec bonheur, la relation avec les clients. Gabs tresse une ode à la ménagère de moins de 50 ans, cette femme surpuissante qui fait la loi du marché, avec comme « sparring partner » le jeune de moins de 20 ans.

En une centaine de dessins, il fait le tour de la question, reprenant comme tête de chapitre le credo des communicants du secteur : le connaître, le satisfaire, le fidéliser. « Je veux parler au responsable », explique un client au service après-vente. « Pourquoi demandent-ils toujours l'impossible ? », pense en lui-même le préposé blasé (Eyrolles, octobre 2001, 110 p., 10 €).

A. B.-M.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN PROJET POLITIQUE

La revue *Mouvements* consacre le dossier de son premier numéro de l'année à l'économie solidaire, avec des contributions de ses principaux spécialistes, Jean-Louis Laville et Philippe Chaniel, mais aussi Robert Crémieux ou encore Jean-Philippe Milésy.

A noter un entretien avec Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, et un article d'Ota de Leonardi et Tommaso Vitale sur les coopératives sociales et la construction du tiers-secteur en Italie. La revue propose également un texte inédit du philosophe Jacques Bouveresse sur « Le mythe du progrès selon Wittgenstein et von Wright » (*Mouvements*, n° 19, janvier-février 2001, La Découverte, 184 p., 11,50 €).

A. B.-M.

## FORMATION EMPLOI, 30 ANS D'ANALYSES DU CÉREQ

La revue *Formation Emploi*, du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), qui traite de l'ensemble des relations entre systèmes de formation et système productif, publie un numéro spécial où sont condensées trente années de travaux. Sont passés au crible la formation initiale, les dynamiques travail-formation, la mobilité interne, le rôle de l'Etat, la formation tout au long de la vie, etc. (*Formation Emploi*, n° 76, octobre-décembre 2001, Céreq, La Documentation française, 282 p., 23 €).

A. B.-M.

## LANGAGE ET TRAVAIL COMMUNICATION, COGNITION, ACTION, ouvrage coordonné par Annie Borzeix et Béatrice Fraenkel

De l'ouvrier spécialisé (OS) au cadre dirigeant, tout travail, même peu qualifié, même très physique, se fait aussi avec des mots, pour décrire, montrer, organiser, coordonner, décider... Or, jusqu'à présent, bien peu d'études rigoureuses se sont intéressées à cet aspect verbal du travail. En outre, les transformations profondes du travail ont, pour conséquences, entre autres, une transformation de la place du langage, qui se trouve amplifiée par l'usage des technologies de l'information et de la communication et la croissance du tertiaire.

Nourri d'exemples, ce livre résulte des travaux réalisés pendant une quinzaine d'années par Langage et travail, un réseau de chercheurs issus des sciences du langage et de la communication, de celles du travail et de la gestion (CNRS Editions/Communication, 379 p., 2001, 29,72 €).

F. A.

PARTI DE LILLE  
LE 14 JANVIER, LE  
TRAIN DE L'EMPLOI  
ACHÈVE SA  
TOURNÉE  
LE 28 JANVIER  
À PARIS.

LES RÉSULTATS DE  
L'ENQUÊTE DE LA  
SOFRES PRÉSENTÉE  
À CHACUNE  
DES VILLES-ÉTAPES  
PERMET DE MIEUX  
CONNAÎTRE  
LA NOUVELLE  
GÉNÉRATION  
DE DIPLÔMÉS ET  
DE JEUNES CADRES.  
ILS AFFICHENT  
UN RÉALISME  
DÉSABUSÉ VIS-À-VIS  
DU MONDE  
DU TRAVAIL.  
S'ILS SONT  
FAVORABLES À  
LA RÉDUCTION DU  
TEMPS DE TRAVAIL,  
ILS SAVENT  
NÉANMOINS  
QU'ILS DEVRONT  
PARFOIS S'INVESTIR  
70 HEURES  
PAR SEMAINE

## Les jeunes cadres réclament une mondialisation régulée

Ce sont les enfants de la mondialisation. Elle est leur réalité économique et il ne leur viendrait pas à l'esprit d'en contester le principe. Les résultats du sondage réalisé par la Sofres pour Le Monde/Le Train de l'emploi, sont clairs : 73 % des étudiants et des jeunes actifs français trouvent « que la mondialisation est une bonne chose pour l'Hexagone : elle offre de nouveaux marchés à ses produits et à ses entreprises ». Porto Alegre II, rendez-vous brésilien des antimondialisation a beau commencer dans deux jours, comme il paraît lointain... Ils ne sont que 25 % à penser que la globalisation est une catastrophe, une grave menace pour l'emploi. Le score est sans appel et tranche avec celui obtenu quand la même question est posée à l'ensemble des Français : les opinions négatives l'emportent alors à 55 %, contre 37 % pour les promondialisation.

Pour autant, comme s'empresse de le souligner Gilles Corman, directeur d'études au département politique de la Sofres, « ce jugement positif porté par les jeunes cadres n'est pas significatif d'une approche économique libérale. Au contraire, ils sont à la recherche de règles ». Ouvrir les frontières ? Prôner la libre circulation des hommes et des marchandises ? Certainement. Mais le marché n'a pas tous les droits. Ils ne sont ainsi que 23 % à juger excessive l'intervention de l'Etat dans l'économie, tandis que 45 % la jugent normale, et 31 % même insuffisante. Cette demande de régulation se fait encore plus forte dès que le social entre en scène : 54 % des sondés estiment alors que l'Etat « n'intervient pas assez dans la vie sociale du pays », contre 33 % qui pensent que « c'est suffisant » et 13 % « trop important ». « Dans les années 1980, reprend Gilles Corman, l'heure était à la pensée unique et à la dérégulation. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Les jeunes cadres souhaitent qu'un rééquilibrage ait lieu. »

C'est bien cette volonté qui explique aussi les scores obtenus à la question sur les rapports entre Etat et entreprises. 51 % des interrogés estiment « qu'il faut faire confiance

aux entreprises et leur donner davantage de liberté », contre 48 % appelant à un contrôle de l'Etat et à une réglementation plus étroite. Un score partagé. Les interviewés, qui sont les futurs cadres dirigeants de demain, ne donnent pas carte blanche à l'entreprise. Pourquoi le feraient-ils puisqu'ils sont 57 % à penser que ses intérêts et ceux des salariés sont contradictoires ? Sur cette question qui départage laissez-faire et économie régulée, les contrastes entre jeunes cadres sont très marqués : les élèves des grandes écoles penchent davantage pour la liberté des entreprises (62 %) que les universitaires (48 %). Quant au clivage droite-gauche, il tient sa place puisque 68 % des sympathisants RPR veulent des entreprises libres de leurs mouvements, contre 40 % des proches du PS.

A lire l'ensemble des résultats de l'enquête de la Sofres présentée, thème par thème, dans chacune des villes étapes du Train de l'emploi, parti de Lille le 14 janvier et arrivé à Paris le 28 janvier, on perçoit une jeune génération cadre qui accepte la complexité de la vie économique, jouant, en quelque sorte, le rôle « d'explorateurs de la mondialisation », résume Gilles Corman, mais pas à genoux. S'ils baignent dans l'idéologie libérale, ils refusent de

S'ils baignent dans l'idéologie libérale, ils refusent de tenir un discours antiétatique.

tenir un discours antiétatique. D'ailleurs, rappelons-nous les chiffres présentés à Nancy : certes la grande entreprise vient en tête de leurs suffrages (38 %) pour désigner leur employeur préféré, mais la fonction publique suit de près (28 %). Un peu plus loin derrière, l'entreprise publique (13 %), qui réalise cependant un meilleur score que la PME/start-up, qui ne recueille que 6 % des suffrages, tout comme les professions libérales.

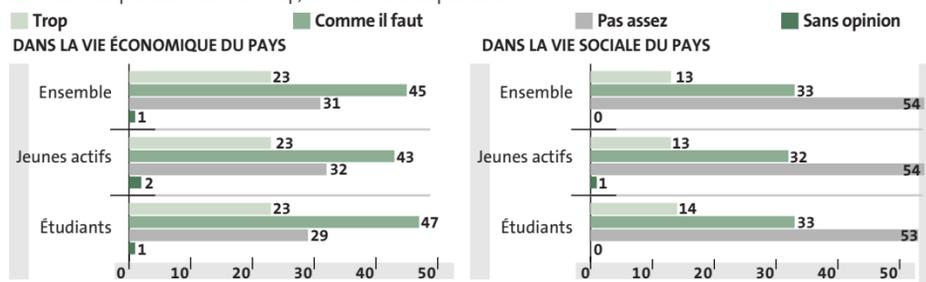
### UNE CONTESTATION LIMITÉE, À DROITE COMME À GAUCHE

On parle beaucoup de mondialisation de l'économie. D'une façon générale, diriez-vous qu'elle est pour la France :



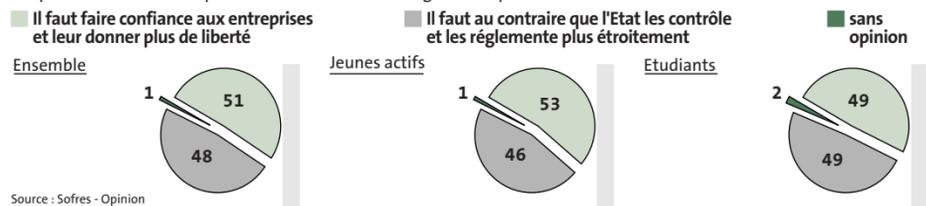
### L'ÉTAT, UN PROTECTEUR... SOCIAL

Estimez-vous que l'Etat intervient trop, comme il faut ou pas assez :



### DES ENTREPRISES SOUS SURVEILLANCE

D'une manière générale, pensez-vous qu'il faut faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté ou qu'il faut au contraire que l'Etat les contrôle et les réglemente plus étroitement ?



Source : Sofres - Opinion

Ces jeunes cadres, tout comme leurs aînés, valorisent fortement (à 90 %) le travail, mais refusent l'idée, tout aussi majoritairement (90 %), qu'il tienne la première place dans leur vie. « Nous sommes là encore dans la recherche du dosage parfait, explique Gilles Corman. Etudiants et jeunes actifs veulent garder la maîtrise de leur vie professionnelle, tout en ayant une vision du travail qui a intégré l'idée de flexibilité. » Voilà pour-quoi ils soutiennent les 35 heures,

ne souhaitant pas majoritairement que l'on revienne sur leur principe, même s'ils savent – et acceptent – que leur job nécessitera parfois de faire 70 heures par semaine. Le désir de l'entreprise ? Oui, mais en affichant un réalisme désabusé vis-à-vis du monde du travail. Pour eux, et à une large majorité (49 %), les entreprises ont surtout des devoirs envers leurs clients, beaucoup moins vis-à-vis de leurs salariés (32 %).

L'ensemble de ces résultats reflète la désorientation actuelle des cadres. Comme leurs dirigeants, dont ils sont, en principe, les forces vives, ils prônent l'ouverture sur le monde, mais ils vivent une dévalorisation de leur statut, qui, dans les années 1990, n'avait pas mis leurs parents, cadres eux aussi, à l'abri du chômage. Toutes ces réponses prouvent qu'ils n'ont rien oublié.

Marie-Béatrice Baudet

## Près de 18 000 candidats

LA FONCTION  
PUBLIQUE ÉTAIT  
TRÈS PRÉSENTE

Deux étapes en moins en 2002 pour le Train de l'emploi, mais une fréquentation totale en progression de 9 %. Jeunes diplômés du supérieur et cadres en début de carrière ont été près de 18 000 à venir à la rencontre des 24 grandes entreprises et institutions qui étaient à bord. D'après les premières statistiques recueillies, 55 % étaient des universitaires (bac + 4, bac + 5), 24 % des étudiants d'écoles d'ingénieurs et 22 % d'écoles de commerce. La parité n'était pas tout à fait au rendez-vous : 57 % de candidats hommes, 43 % de femmes. Enfin, 74 % des inscrits avaient moins de 27 ans.

L'incertitude conjoncturelle a, cette année, rendu les entreprises plus prudentes : pas de chiffres officiels concernant les postes proposés. Certaines, qui ne disposaient pas de consignes précises de la part de leur siège, offraient des contrats à durée

indéterminée, mais aussi, face à l'afflux des candidatures, des stages, et quelques CDD. « Nous sommes présents sur le Train de l'emploi, explique Lidija Vodusek, d'EADS, à la fois pour recruter, mais aussi pour communiquer avec les jeunes sur nos métiers, nos filiales. Nous faisons la même chose sur les forums. Globalement, nous nous apercevons que les candidats connaissent assez mal le périmètre de notre activité et qu'une information en amont s'avère souvent nécessaire. »

### OUVRIR LES PORTES

La pédagogie a aussi consisté à expliquer aux visiteurs que, si 2002 – sauf en cas de reprise au second semestre – risquait d'être moins clémente pour l'emploi que 2001, en revanche la nécessité de renouveler dans les années qui viennent la génération des baby-boomers va ouvrir les portes des entreprises. Les banques, dont la pyramide des âges est particulièrement déséquilibrée, sont, elles, confrontées à la nécessité de recruter dès aujourd'hui afin d'assurer le remplacement des partants à la retraite.

La fonction publique – défense nationale, ministère de l'éducation – était fortement représentée dans le Train. « Nous réalisons 5 500 embauches par an, dont

400 d'officiers, explique François Morteau, chargé de mission au service de recrutement de la Marine nationale. Et, vu le nombre de candidats que nous avons reçus sur le Train, nous aurions pu satisfaire, en une fois, tous ces besoins ! Mais ces jeunes ne correspondent pas forcément aux profils que nous recherchons, et, réciproquement, la Marine n'est pas forcément l'employeur qu'ils souhaitent... »

Les gradés présents dans le Train n'avaient aucun problème à reconnaître qu'en termes de salaires d'embauche ils ne font pas vraiment le poids vis-à-vis des entreprises privées – cabinets conseil, SSII, etc. « C'est du simple au double, voire parfois au triple », confirme François Morteau, qui annonce 21 350 euros annuels proposés à un officier sous contrat. « Mais tous les jeunes qui sont venus nous voir ne raisonnent pas en termes de rémunération. Ils pensent d'abord que la Marine est une première expérience professionnelle qui se vend bien, par la suite, aux recruteurs du privé. Ils estiment ensuite que ce peut être une aventure intéressante. » Depuis la suppression du service militaire, la défense nationale rêve en effet que ce pari de l'aventure séduise.

M.-B. B.

## FORUM ENTREPRISES ESCP-EAP

ACCENTURE - ACNIELSEN - AGF - ALTADIS - ALTRAN - ANDERSEN - ANDERSEN LEGAL - ARJOWIGGINS - ASTRAZENCA - A.T. KEARNEY - ATOS ODYSSEE - AVENTIS - AXA - BAIN & COMPAGNY - BANQUE DE FRANCE - BAXTER - BDO GENDROT - BMW FRANCE - BNP PARIBAS - BOUYGUES CONSTRUCTION - BOUYGUES IMMOBILIER - BOUYGUES TÉLÉCOM - BUREAU FRANCIS LEFEBVRE - CAP GEMINI ERNST & YOUNG - CAPITAL ONE - CARAT - CARBONE LORRAINE - CARREFOUR - CAREERFEVER - CARTESIS - CEGEDEL - CLEARY, GOTTLIEB, STEEN & HAMILTON - CLIFFORD CHANCE - CNP ASSURANCES - COCA-COLA ENTREPRISE - COLAS - COLGATE-PALMOLIVE - CONSTANTIN ASSOCIÉS - CORPORATE VALUE ASSOCIATES - CRÉDIT-AGRICOLE - CRÉDIT DU NORD - CRÉDIT LYONNAIS - DANONE - DELOITTE & TOUCHE - DELOITTE & TOUCHE CONSULTING - DELOITTE & TOUCHE JURIDIQUE ET FISCAL - DE PARDIEU BROCCAS MAFFEI & LEYGNIE - DISNEYLAND PARIS - EADS - EDF - ELIS - ERNST & YOUNG - ESSO SAF/ EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE - ETAM - EUROGROUP - EXANE - FRANCE TÉLÉCOM - FLICHI ASSOCIÉS - GDF - GENERAL ELECTRIC - GOLDMAN SACHS - GIDE LOYRETTE NOUËL - GROUPE BANQUES POPULAIRES - HAY GROUP - HENKEL - HSD ERNST & YOUNG - IBM - JOHNSON & JOHNSON - KEA & PARTNERS - KIENBAUM EXECUTIVE CONSULTANTS - KPMG AUDIT - KPMG ENTREPRISES - KRAFT FOODS FRANCE - LAFARGE - LATHAM & WATKINS - LINKLATERS & ALLIANCE - L'ORÉAL - LVMH - MARS INC. - MC KINSEY & COMPANY - MAZARS & GUÉRARD - MAZARS & GUÉRARD ALLEMAGNE - MERCER MANAGEMENT - MICHELIN - MILLE-ALLIANCE - MUREX - NATEXIS BANQUES POPULAIRES - NESTLÉ FRANCE - OC&C STRATEGY CONSULTANTS - ORGA CONSULTANTS - PECHINEY - PEPISCO FRANCE - PFIZER - PINAULT-PRINTemps-REDOUTE - PLAUT CONSULTING - PRICEWATERHOUSECOOPERS - PWC CONSULTING - PROCTER & GAMBLE - PSA PEUGEOT CITROËN - RECKITT BENCKISER - RENAULT - RENAULT V.I. - RHODIA - ROLAND BERGER & PARTNERS - SAINT-GOBAIN - SALUSTRO REYDEL - SANOFI-SYNTHELABO - SECAFI ALPHA - SHELL - SLAUGHTER AND MAY - SNCF - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - SOLVING INTERNATIONAL - STERN STEWART & CO. MANAGEMENT CONSULTANTS - TOTALFINAELF - TURBOMECA - UBI SOFT ENTERTAINMENT - UNILEVER - UNILOG MANAGEMENT - WYETH LEDERLE - XEROX FRANCE - YVES ROCHER

# Merci !

à tous les participants  
du Forum 2002

## ESCP-EAP

OXFORD PARIS MADRID BERLIN

European School of Management

Learn everywhere. Manage anywhere.®

CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE PARIS

# Le concept de productivité reste mal compris des entreprises

SELON UNE ÉTUDE INTERNATIONALE : PRÈS DE LA MOITIÉ DU TEMPS PASSÉ AU TRAVAIL EN FRANCE SERAIT IMPRODUCTIF. DES RÉSULTATS CONTESTÉS

**A**u secours, Frederic W. Taylor est de retour. Avec à ses basques, pêle-mêle les notions de réserve de productivité, de mesure du temps de travail productif ou improductif... bref toute une panoplie de contrôle, digne des *Temps modernes* de Charlie Chaplin.

Exagéré ? Une étude, réalisée par la société de conseil IRM Consulting spécialisée en conduite de changement, a de quoi faire frémir. Se basant sur l'observation des salariés à leur poste de travail et sur des sondages auprès du personnel commercial et des dirigeants de 1 568 entreprises de plus de 400 salariés, françaises, autrichiennes, allemandes, hongroises, britanniques et américaines, le cabinet s'est livré à un exercice périlleux : le calcul et la comparaison de la productivité du travail dans ces différents pays. On y apprend que, selon les auteurs de l'étude, près de 46 % du temps serait improductif dans les entreprises françaises. Sur 225 jours travaillés par an et par personne (une moyenne calculée en soustrayant le nombre de jours moyens de congés maladie, de vacances et de formation), 104 jours n'apporteraient aucune valeur ajoutée pour l'entreprise. L'Allemagne et les États-Unis seraient les pays les

plus productifs, et le Royaume-Uni le moins performant.

« C'est le retour du chronomètre, le rêve de vouloir tout mesurer, avec des mesures qui ne servent à rien et qui n'apportent aucun éclairage sur la vraie productivité », soutient avec force, Philippe Zarifian, professeur de sociologie à l'université de Marne-la-Vallée et directeur de recherches à l'École nationale des ponts et chaussées. « On parle ici non pas de productivité de travail, mais du taux d'utilisation de la main-d'œuvre (TUMO). Or on peut avoir un bon TUMO et une très mauvaise productivité, pour de multiples raisons, par exemple un travail mal fait ou dans de mauvaises conditions. »

« Pourquoi vouloir nier la nécessité de l'approche taylorienne ? », rétorque Jean-Claude Clément, président d'IRM Consulting. Quand on mesure le temps, on se rapproche de Taylor mais ce point de départ est quand même utile à la base pour

sans toucher à l'essentiel : l'utilité de ces réunions », s'interroge Philippe Zarifian.

De plus, qualifier d'improductif tout ce qui ne représente aucune valeur ajoutée immédiate pour l'entreprise, et vouloir comprimer ce temps est, de l'avis des spécialistes, une vision très réduite du travail. Le temps personnel, celui consacré par exemple par le salarié à répondre à des e-mails ou des communications téléphoniques privées, est pour Raymond Leban, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et titulaire de la chaire « Économie et Management de l'entreprise », l'un des attributs de l'autonomie. « Les employeurs ne peuvent pas être complètement contradictoires. Demander aux cadres d'être responsables et autonomes, et dans le même temps considérer qu'ils ne sont pas assez responsables pour utiliser raisonnablement à des fins per-

l'Institut d'administration des entreprises à l'université d'Aix-Marseille-III, y voit deux raisons principales. La première tient dans la pratique et la cohabitation au sein d'une même entreprise de différentes théories de management. Un zeste de taylorisme, une pincée de qualité totale, un peu de reengineering peuvent entrer dans les recettes internes d'une société. La seconde est plus pragmatique : « La plupart des grandes entreprises connaissent actuellement une croissance ralentie, d'où une pression accrue sur les coûts qui se traduit bien souvent par une attention supplémentaire sur la possibilité de gain de productivité », explique-t-elle. Faisant réapparaître les vieux démons. « Ce qui se cache derrière le mot "productif", c'est bien souvent la réduction de la masse salariale, estime Philippe Zarifian. La productivité de l'emploi tend à remplacer la productivité du travail. La différence, c'est qu'on se contente de mesurer l'évolution de l'effectif. Il y a "progrès de la production" lorsque l'on fait produire autant par moins de monde. Mais, en fait, on ne sait plus du tout, en quoi et par quoi les salariés sont réellement productifs. »

A l'heure où le ressort de la puissance productive est de moins en moins fondé sur la puissance physique des salariés mais sur leurs capacités à affronter et à résoudre des problèmes, la vision quantitative de la productivité semble dépassée. « Les gains de productivité réelle, c'est-à-dire à la fois quantitatifs et qualitatifs, se font notamment par la décentralisation des systèmes d'information pour permettre à chaque salarié d'être concerné par la formation, par la capacité d'innovation. », explique Jean-Louis Levet, responsable du service du développement technologique et industriel au Commissariat général du Plan. « Ils sont aussi les résultats d'un changement des modes d'organisation. Il y a quinze ans, il y avait en moyenne quinze niveaux hiérarchiques dans les entreprises. Aujourd'hui, ils sont plutôt autour de trois ou quatre. »

Catherine Rollot

Qualifier d'improductif tout ce qui ne représente aucune valeur ajoutée immédiate pour l'entreprise, et vouloir comprimer ce temps est, de l'avis des spécialistes, une vision très réduite du travail

déceler les problèmes, que ce soit dans un environnement industriel ou de services. »

Pourtant, au vu des résultats d'une telle démarche, de nombreuses questions restent en suspens. Comment distinguer objectivement ce qui relève du temps productif et du temps improductif, et surtout expliquer les raisons de ses choix. « Est-ce que, pour des ouvriers, on considère productifs les temps de réunion pour étudier collectivement les problèmes (questions de qualité, analyses de pannes) ? Ou les temps de tutorat où un ancien participe à la formation d'un jeune ? Je pense que non. De l'autre côté, l'étude considère productifs les temps de réunion pour les cadres,

sonnels les outils mis à leur disposition. » De même, la réduction du temps personnel n'est pas obligatoirement un gage d'augmentation de la performance : « Faire une pause café peut s'avérer extrêmement utile, parce qu'elle contribue au bien-être du salarié en lui permettant de décompresser, mais aussi parce que ce temps "non productif directement" peut au hasard des rencontres devant la machine à café activer les réseaux informels si précieux dans les entreprises. »

Simple question de bon sens ? Pourtant, la chasse au « gaspi » trouve pourtant encore un écho dans les entreprises. Geneviève Féraud, docteur en sciences de gestion et maître de conférences à

niveau réglementaire, et à soumettre à l'approbation du Parlement ceux relevant de la loi. Une telle homologation, selon lui, présenterait pour les organisations syndicales trois avantages : « une participation plus directe à la décision, une application plus rapide de l'accord et un point d'appui juridique en cas de contestation ultérieure ». Hormis la CFDT, la plupart des syndicats se montrent sceptiques sur la mise en œuvre d'une telle procédure, d'autant que, n'étant pas obligatoire pour l'employeur, elle rendrait dès lors l'Etat juge et partie. « On imagine mal l'autorité publique négocier un accord qu'elle n'homologuera pas. Ou alors les accords seront prédéterminés au moins dans ses aspects majeurs et le gouvernement renoncera à aller jusqu'à un accord si le cadre est dépassé », relève Bernard Lhubert, secrétaire général de la CGT.

Jacques Fournier le souligne dès son introduction : ses propositions ne sauraient être « pleinement consensuelles » à moins d'être anodines. Les syndicats, tous soucieux de renouer le dialogue avec l'Etat, se disent malgré tout prêts à en discuter. Avis au prochain gouvernement. Michel Sapin souhaite pour sa part aller « le plus loin possible » pour commencer à poser les jalons d'une réforme et éviter que ce rapport ne reste lettre morte.

Laetitia Van Eeckhout

LIVRES

par Marie-Béatrice Baudet

## Appel citoyen

LA DÉMOCRATIE POST TOTALITAIRE, La Découverte, 2002, 203 p., 14,5€

Jean-Pierre Le Goff, philosophe et sociologue, n'a de cesse de décoder son environnement. L'homme, spécialiste de l'entreprise, avait l'habitude de dénoncer les modes du management et les logiques qui les soutenaient. Dans son dernier ouvrage, *La Démocratie post totalitaire*, c'est une nouvelle fois à une explication de texte qu'il se livre, afin de disséquer le discours ambiant autour de la « dictature des marchés » et « des médias tout-puissants ». Appelant à sa rescousse Hannah Arendt et Claude Lefort, deux « interprètes décisifs du totalitarisme », l'auteur propose, pour commencer, une étude comparative passionnante mais parfois un peu décousue du phénomène totalitaire et du mouvement de modernisation de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Des points communs existent, et notamment le « non-questionnement ». Comme le dit joliment Jean-Pierre Le Goff, « l'activisme managérial et communicationnel, le surinvestissement dans le travail dont font preuve les militants de la modernisation, participent de cette logique d'évitement de l'épreuve du réel. Ils s'enferment dans une sorte de ghetto mental, restant aveugles sur le divorce existant entre leur univers et le monde normal ».

Mais en aucune façon, cet éternel sceptique ne souhaite aller plus loin et surtout pas rejoindre (notamment) le rang des anti-mondialisation dont il dénonce l'impasse des analyses : leur schéma est prisonnier de « l'économisme », explique-t-il, et de ce point de

vue, « il ne se démarque pas fondamentalement de l'adversaire libéral dans l'abord des problèmes de société ». D'où une perte d'efficacité. Or, Jean-Pierre Le Goff préside le club Politique autrement qui explore les conditions d'un renouveau de la démocratie dans les sociétés développées, et aimerait bien, quand même, que les choses bougent.

Car sur le constat, il convient sans ombages que mal-être social, injustices, chômage, exclusion, affaiblissement de l'Etat, égoïsme des pays nantis vis-à-vis des pays pauvres, etc., sont le lot de nos sociétés démocratiques. Oui, elles connaissent « un processus de déshumanisation et de désagrégation », mais ce dernier, s'efforce-t-il de démontrer tout au long de son ouvrage, est bien différent du totalitarisme. Penser le contraire, c'est s'empêcher d'agir.

La conclusion du livre s'intitule « Affronter le présent », où le militant humaniste qu'est Jean-Pierre Le Goff prend la parole pour appeler à ne pas renoncer. Appelle qui ? Les syndicats ? Il les sait trop bien en désérence. Les partis politiques ? Si le clivage droite-gauche n'a pas disparu, les lignes de partage sont de plus en plus floues. Et il juge la génération intellectuelle des soixante-huitards – dont il est l'un des représentants – « bloquée dans un imaginaire d'une autre époque ». En fait, avant de désigner les relais possibles vers une autre démocratie, l'auteur réclame « un travail lucide de reconstruction culturelle et politique ». Sans excès.

# Recettes pour réformer la fonction publique

LE RETOUR AU DIALOGUE PASSE PAR UN ÉLARGISSEMENT DU RÔLE DES COMITÉS PARITAIRES

**D**epuis le 22 janvier, Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, a entre les mains le Livre blanc sur le dialogue social dans la fonction publique, qu'il avait demandé, en juillet, à Jacques Fournier, conseiller d'Etat honoraire, après les échecs des négociations sur les 35 heures et les salaires.

Pour l'ancien président de la SNCF, redynamiser le dialogue social dans la fonction publique passe déjà par une réforme des comités techniques paritaires (CTP). Il propose ainsi de mettre fin à la fiction de la parité dans ces instances, et d'élargir leurs compétences : pour qu'ils deviennent de véritables lieux de concertation, les CTP mériteraient de ne plus être consultés au dernier moment sur les seuls textes concernant les fonctionnaires mais en amont sur « les budgets et les tableaux d'emploi ainsi que les projets et contrats de service ». Jacques Fournier propose aussi que dans la fonction publique de l'Etat les membres de ces comités ne soient plus désignés mais élus comme dans les fonctions publiques hospitalières

et territoriales. Organisées le même jour dans toute l'administration, et ouvertes aux titulaires comme aux non-titulaires, ces élections détermineraient la représentativité nationale des syndicats. Une proposition qui suscite de vives réserves de la part de FO et des syndicats d'origine catégorielle, l'UNSA et la FSU, ces derniers étant attachés à la représentativité issue des commissions administratives paritaires (CAP).

« Cette proposition bouleverse la construction de la fonction publique fondée sur une logique de corps, s'inquiète Gérard Aschieri de la FSU. Dans tout le mouvement syndical, il existe un débat récurrent et légitime sur le rapport entre revendications catégorielles et revendications générales, mais il doit être mené par les syndicats eux-mêmes et ne peut être tranché a priori par un mode de scrutin. » Moins catégorique, l'UNSA estime qu'avant d'envisager de baser la représentativité des syndicats sur les élections aux CTP il faudrait réfléchir au champ de représentation de ces instances et au niveau auquel se feraient ces élections. Clairement « opposée à tout ce qui pourrait progressivement transformer les CTP en comités d'entreprise », la fédération FO fonction publique rejette tant le principe d'élection que la suppression de la parité de ces comités et l'extension de leurs compétences. « Nous ne voulons pas cogérer l'Etat : les syndicats ou même les fonctionnaires en tant que tels n'ont aucune légitimité en la matière », tance son secrétaire général, Roland Gaillard.

L'idée d'asseoir la représentativité des syndicats sur les élections aux CTP n'est pas sans lien avec la nouvelle place que prendrait la

négociation. Jacques Fournier préconise en effet d'instaurer une « obligation de négocier ». Cette obligation serait quinquennale concernant les primes, le déroulement de carrière, les conditions d'emploi et de travail, ou la formation professionnelle, et annuelle pour les salaires. Sur cette question, c'est du côté de Bercy que pourraient se manifester des réticences.

Si les syndicats plébiscitent unanimement la proposition, ils se montrent en revanche divisés sur la délicate question de validité des accords. Car pour leur donner une force réelle, le conseiller d'Etat préconise d'instaurer le principe majoritaire. Il suggère néanmoins que dans un premier temps cette majorité soit relative : un accord serait valable si « la représentativité de la

« Nous ne voulons pas cogérer l'Etat : les syndicats ou même les fonctionnaires en tant que tels n'ont aucune légitimité en la matière »

ou des organisations signataires est supérieure à celle de la ou des organisations s'opposant formellement à la conclusion d'un accord ». Cette proposition transitoire ne satisfait vraiment, cependant, que l'UNSA – à l'origine de l'idée – et la CFDT. La FSU, la CGT et la CFDT rejetant, elles, ce « compromis de circonstance », au risque de passer à côté du but recherché qui est d'amener les syndicats à se positionner clairement pour ou contre un accord.

Pour Jacques Fournier, l'Etat devrait lui-même s'engager à transcrire les accords relevant du

# PARUTIONS

LES TENSIONS DE LA FLEXIBILITÉ, de Thomas Perilleux

Comment s'est effectué le passage de la planification à la flexibilité dans les entreprises depuis une trentaine d'années ? Sur cette période, les techniques de management se sont profondément transformées. Docteur en sociologie et diplômé en administration des entreprises, Thomas Perilleux s'est appliqué à étudier les conséquences de ces mutations sur le travail des salariés. De nouvelles qualités sont désormais sollicitées. Par exemple, le souci de la production et de sa régulation doivent être partagés par tous les salariés.

L'auteur a pris « la notion d'épreuve comme fil rouge de son investigation » car, de fait, le travail apparaît de plus en plus comme une succession de mises à l'épreuve, dont les conditions sont modifiées par la flexibilité. Thomas Perilleux, qui enseigne la sociologie clinique du travail et des organisations à l'Université catholique de Louvain, inscrit sa démarche dans celle ouverte par Luc Boltanski et Eve Chiapello. Comme les auteurs du *Nouvel esprit du capitalisme*, il postule l'existence d'une nouvelle configuration idéologique, dans laquelle les thèmes de l'autonomie, de la créativité, du rejet des structures de travail oppressives prennent place.

De manière plus générale, la sélection qui reste une épreuve-clé dans le monde du travail contemporain repose sur des attentes souvent paradoxales de la part des directions : être autonome sans sécurité, impliqué sans attaches, etc. Et cela est générateur de tensions très fortes pour l'individu qui s'y trouve confronté (Desclée de Brouwer, 2001, 221 p., 22,6 €).

A. B.-M.

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a publié en 2001 à la Documentation française une série d'études, guides et rapports :

■ LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS, de Giusto Barisi. Cette étude commandée par la Dares, service statistique du ministère de l'emploi, fait le point sur les pratiques des groupes et des entreprises multinationales, en relation avec l'adoption de la directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs (171 p., 29,72 €).

■ LE GROUPE DES DIX, UN MODÈLE SYNDICAL ALTERNATIF ? de Jean-Michel Denis. L'émergence, depuis les années 1980, de nouvelles organisations syndicales en marge des appareils confédérés a généré une nouvelle dynamique du syndicalisme autonome dont le groupe des Dix qui comprend les syndicats SUD est l'expression la plus caractéristique (244 p., 24 €).

■ GUIDE DE L'APPRENTI. Il s'agit de l'édition 2001-2002 de ce guide consacré à la formation en apprentissage qui est aussi diffusé par l'office national d'information sur les professions (154 p., 7,62 €).

■ L'ÉPARGNE SALARIALE. Edité dans la collection « Transparences », cet opuscule présente les mécanismes de l'intéressement, de la participation et des plans d'épargne et les modifications liées à la nouvelle loi adoptée en février 2001 (119 p., 7,62 €).

■ LA PARTICIPATION FINANCIÈRE. Il s'agit de la publication du rapport annuel du Conseil supérieur de la participation pour 2000 (101 p., 12,20 €).